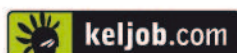
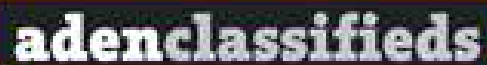


Document de référence 2008

adenclassifieds



The logo for Adenclassifieds, featuring the word "adenclassifieds" in a white, lowercase, sans-serif font inside a black rectangular box, which is centered within a larger orange rectangular background.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7.044.776 euros

1-3, rue Lafayette - 75 009 PARIS

RCS Paris B 431 373 471

DOCUMENT DE REFERENCE 2008



En application des articles 211-1 à 216-1 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 05 janvier 2010 sous le numéro R.10-002. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Adenclassifieds au 1-3, rue La Fayette, 75 009 Paris, et sur son site Internet (<http://www.adenclassifieds.com>), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

**Note liminaire destinée à faciliter
la lecture du présent Document**

Il est précisé que :

- L'ensemble constitué par la société ADENCLASSIFIEDS S.A. et ses filiales consolidées (telles que présentées en note 5 des 'Notes annexes aux comptes consolidés', cf. p. 131 du présent Document) est dénommé « la Société » et/ou « le Groupe Adenclassifieds » ;
- La société ADENCLASSIFIEDS S.A., seule, est dénommée « la société » et/ou « ADENCLASSIFIEDS ».

Par ailleurs, la société PUBLIPRINT, qui détient 53,57% du capital social d'ADENCLASSIFIEDS au 30 juin 2009, a changé de dénomination sociale le 16 mars 2009, et s'appelle désormais FIGAROMEDIAS.

| | | | |
|--|-----|---|------------|
| PRESENTATION DU GROUPE | | COMPTES ANNUELS - ADENCLASSIFIEDS S.A. | |
| Histoire et évolution de la Société | 4 | Bilan annuel | 160 |
| Chiffres Clés et Informations Financières sélectionnées | 6 | Compte de résultat annuel | 162 |
| | | Notes annexes aux comptes annuels | 164 |
| | | Tableau des flux de trésorerie | 179 |
| | | Tableau des filiales et participations | 189 |
| | | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 190 |
| ACTIVITE | | | |
| Présentation des marchés et environnement concurrentiel | 13 | | |
| Description des activités | 30 | | |
| Atouts concurrentiels | 55 | | |
| Stratégie de la Société | 58 | | |
| Facteurs de risque | 60 | | |
| Rapport de gestion du Directoire | 70 | | |
| | | COMPTES SEMESTRIELS - ADENCLASSIFIEDS S.A | |
| | | Attestation du responsable | 192 |
| | | Rapport semestriel d'activité | 192 |
| | | Comptes consolidés semestriels résumés | 196 |
| | | Notes Annexes aux comptes consolidés résumés | 202 |
| | | Rapport des Commissaires aux comptes sur l'Information financière semestrielle | 216 |
| INFORMATION DES ACTIONNAIRES | | | |
| Calendrier de l'information financière en 2009 | 113 | | |
| Documents accessibles au public | 114 | | |
| Dividendes | 116 | | |
| | | INFORMATION TRIMESTRIELLE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2009 | 217 |
| COMPTES CONSOLIDES | | | |
| Bilan consolidé | 118 | | |
| Compte de résultat consolidé | 119 | | |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 120 | | |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 121 | | |
| Notes annexes aux comptes consolidés | 122 | | |
| Note complémentaire de l'Annexe aux comptes consolidés | 157 | | |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 158 | | |
| | | INFORMATIONS FINANCIERES | |
| | | Informations financières historiques | 220 |
| | | Vérification des informations financières historiques | 220 |
| | | Informations financières complémentaires | 221 |
| | | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| | | Renseignements généraux concernant la société Adenclassifieds | 230 |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| Renseignements généraux concernant le capital | 233 | RESPONSABLES ET TABLES | |
| Renseignements sur le marché des titres | 240 | Responsables de l'information | 272 |
| Opérations avec des apparentés | 240 | Contrôleurs légaux des comptes | 273 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 244 | Table de concordance | 275 |
| Conventions ou engagements réglementés conclus au cours du 1 ^{er} semestre 2009 | 246 | Rapport Financier Annuel – Table de réconciliation | 277 |
| GOVERNEMENT D'ENTREPRISE | | ANNEXES | |
| Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | 248 | Rapport du Commissaire à la scission sur la valeur des apports | 278 |
| Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 253 | Rapport du Commissaire à la scission sur la rémunération des apports | 283 |
| Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux | 255 | | |
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 256 | | |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance | 270 | | |

| | | | |
|--|----------|--|----------|
| A. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE | 4 | C. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 30/06/2009 | 8 |
| 1. Présentation de la Société | 4 | 1. Chiffre d'affaires | 8 |
| 2. Historique de la Société | 4 | 2. Informations financières sélectionnées | 9 |
| 3. Organigramme du Groupe au 31.12.2008 | 6 | 3. Informations financières sectorielles sélectionnées | 9 |
| B. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 31/12/2008 | 6 | | |
| 1. Chiffre d'affaires | 6 | | |
| 2. Informations financières sélectionnées | 7 | | |
| 3. Informations financières sectorielles sélectionnées | 8 | | |

A. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1. Présentation de la Société

Le Groupe Adenclassifieds estime être un groupe Internet leader d'annonces et de services pour les professionnels de l'Emploi (notamment via les sites Cadremploi.fr, Keljob.com et Cadresonline.com), de la Formation (notamment via le site Kelformation.com), et de l'Immobilier (notamment via les sites Explorimmo.com et Pro-a-part.com).

La Société se positionne comme un carrefour de référence où se rencontrent l'offre et la demande sur ces trois marchés, proposant sur ces trois secteurs d'activité une offre multi-produits en utilisant des marques complémentaires à forte notoriété qui se sont imposées comme des références sur leurs marchés.

Situation au 31/12/2008 :

| | Annonces et communication | Services | Clients |
|------------|---|---|--|
| Emploi |     |   | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises ▪ Cabinets & chasseur de tête ▪ Agences de travail temporaire ▪ SSI |
| Formation |   |  | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes de formations ▪ Universités, écoles, etc... |
| Immobilier |   |  | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agents immobiliers ▪ Promoteurs ▪ Particuliers |

Cette stratégie de segmentation permet à la Société de mieux adapter son offre aux exigences spécifiques de chaque client. L'offre du Groupe Adenclassifieds est commercialisée principalement auprès de professionnels de l'Emploi (entreprises, cabinets de recrutement,...) de la Formation (organismes de formation, écoles, universités, ...) et de l'Immobilier (agences immobilières, promoteurs immobiliers,...).

La Société bénéficie sur le marché des annonces classées sur Internet de la mutualisation des ressources en termes de technologies et d'expertise en matière de développement de trafic. Ce savoir-faire lui permet également d'élargir et de déployer la gamme de produits et de services sur les trois marchés sur lesquels elle intervient. La similitude des problématiques rencontrées sur ses trois activités permet à la Société de mettre en œuvre une organisation commerciale BtoB flexible, parmi les plus importantes du secteur au niveau national.

Le Groupe Adenclassifieds a ainsi publié en 2008 près de 480.000 annonces sur ses différents sites. Le trafic mensuel cumulé des sites du Groupe Adenclassifieds s'élevait en moyenne en 2008 à 5 millions de visiteurs uniques, 8,9 millions de visites et 58,5 millions de pages vues (*source : Xiti moyenne 2008*).

Le Groupe Adenclassifieds est le seul acteur en France à maîtriser deux technologies de publication d'annonces sur Internet. Cette publication s'organise suivant deux modèles complémentaires fournissant le même service d'intermédiation : site média et métamoteur.

Un site média centralise sur un site unique les offres publiées par les annonceurs, alors qu'un métamoteur permet une recherche centralisée en fonction des critères de recherche retenus. Il fournit ainsi des liens qui redirigent l'internaute soit sur des sites média soit sur des offres hébergées directement sur les sites des annonceurs. Ces deux technologies sont complémentaires dans la mesure où elles permettent aux utilisateurs d'avoir accès à deux approches différentes, le métamoteur permettant une mise en relation directe entre offre et demande, le site média permettant de proposer un lieu unique de rencontre entre offre et demande ainsi que des services associés.

2. Historique de la Société

Le Groupe Adenclassifieds est issu de la fusion par voie d'absorption, en date du 30 septembre 2006, de Cadremploi et d'Explorimmo par Keljob (dont la dénomination sociale est aujourd'hui Adenclassifieds).

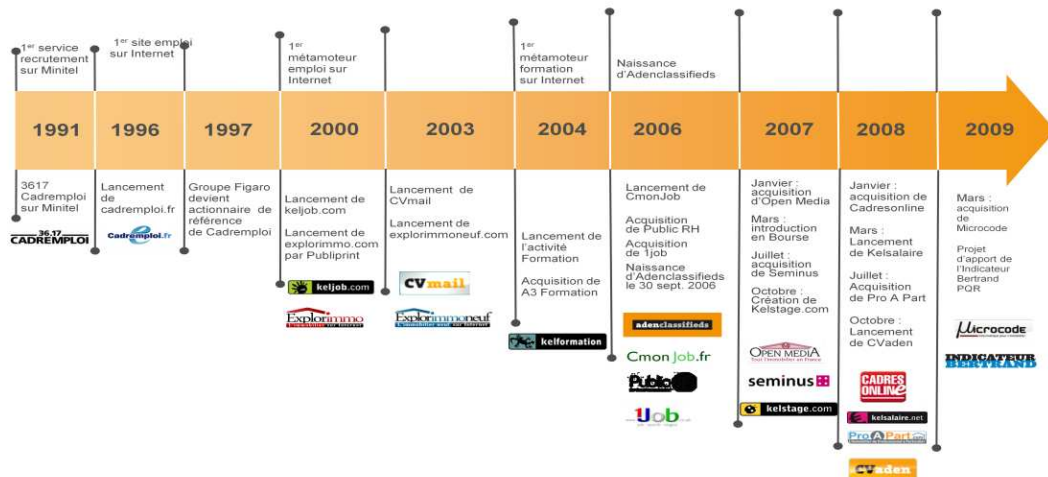
Cette fusion a permis la constitution d'un des leaders du marché des « Classifieds » (annonces classées) BtoB (issues de professionnels) sur Internet en France, en volume d'annonces et en audience, présent sur trois secteurs d'activité de publication payante sur Internet :

- offres d'Emploi (notamment via les sites Cadremploi.fr, Keljob.com et Cadresonline.com),
- offres de sessions de Formation (notamment via le site Kelformation.com).

- annonces Immobilières (notamment via le site Explorimmo.com).

Issue du rapprochement des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo, la société Adenclassifieds bénéficie d'un historique de plus de 18 ans :

Un historique de 18 ans d'expérience et d'innovations sur son marché

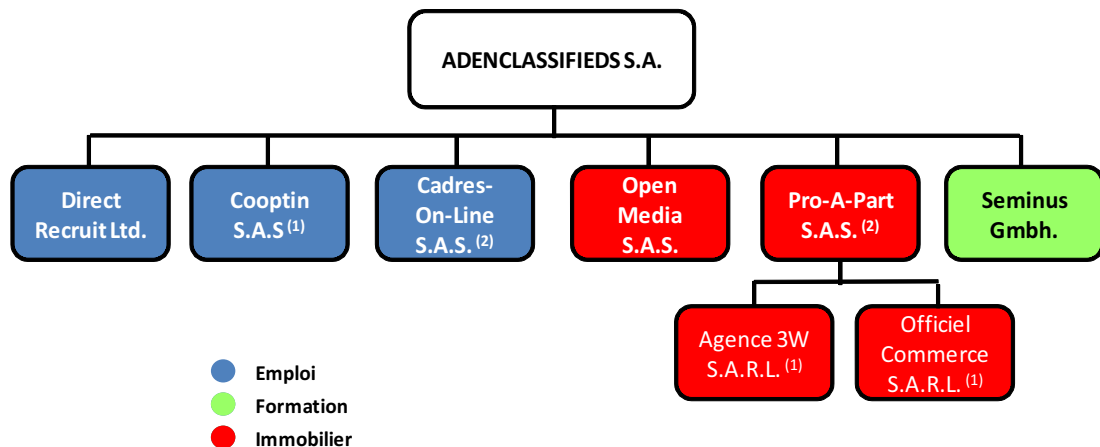


- Cadremploi et Explorimmo, respectivement créées en 1990 et 2000, ont su développer des « sites média » de référence (sites de contenus, porteurs d'annonces), en s'appuyant notamment sur l'expertise de leurs actionnaires, professionnels de la publication d'annonces classées dans la presse (Publprint, devenue par changement de dénomination le 16 mars 2009 FigaroMedias, filiale de la société Groupe Figaro et actionnaire majoritaire des deux sociétés) et professionnels du marché de l'Emploi (Sicce, contrôlée par FigaroMedias, et Siccer) et de l'Immobilier (Portimmo).
- Créée en 2000, Keljob s'est imposée rapidement comme un acteur de référence sur le marché de la recherche d'emploi puis de la formation sur Internet. Ce développement s'est principalement appuyé sur une technologie innovante de « métamoteur » (moteur de recherche spécialisé) permettant de rediriger l'internaute vers des annonces publiées sur les milliers de sites clients référencés. Keljob propose une offre complète aux professionnels des ressources humaines (référencement d'offres d'emploi, outils de gestion de candidatures, outils de cooptation, etc.). Les fonds d'investissements Banexi Ventures Partners et Crédit Agricole Private Equity, principaux actionnaires de Keljob, l'ont accompagnée tout au long de son développement.
- Le 7 Juillet 2006, Keljob acquiert l'intégralité des actifs de la société Direct Recruit, société de droit anglais. Fondée en 2003, Direct Recruit exploite et développe le site 1job.co.uk, métamoteur de recherche d'offres d'emploi au Royaume-Uni, qui publie plus de 200 000 offres. Il agrège les offres d'emplois de nombreux sites emploi couvrant tous les secteurs d'activité et l'ensemble du Royaume-Uni, permettant ainsi à l'utilisateur d'accéder en une seule recherche à l'ensemble des offres disponibles sur ces sites et susceptibles de l'intéresser. L'organisme Hitwise a classé 1job.co.uk 10ème site emploi le plus visité au Royaume-Uni.
- Le 30 septembre 2006, Adenclassifieds naît de la fusion par voie d'absorption de Cadremploi et d'Explorimmo par Keljob.
- Le 20 octobre 2006, Adenclassifieds acquiert la société Cooptin, évoluant sur le secteur de l'Emploi, et développant un outil de recrutement par cooptation.
- Le 31 janvier 2007, Adenclassifieds acquiert la société Open Media. L'activité de cette société est alors composée des trois métiers suivants : prestations de services interactifs (web agency : création de site web, hébergement, référencement) ; édition de logiciels de transaction ; édition de portails régionaux de petites annonces en ligne via les sites Internet openmedia.fr et immovision.com.

- Le 4 juillet 2007, Adenclassifieds acquiert l'intégralité des actifs de la société Seminus, société de droit allemand. Créée en 1995, Seminus est spécialisée dans les annonces de formation en Allemagne à l'instar de Kelformation.fr en France et exploite un portail de formation en ligne sur le site Seminus.de.
- Le 18 janvier 2008, Adenclassifieds acquiert la société Cadres-On-Line. Cadres-On-Line est l'un des premiers sites Emploi français lancé dès 1996. Avec cette acquisition, la Société renforce son leadership sur le marché du recrutement sur Internet en France, en particulier auprès des cadres.
- Le 29 juillet 2008, Adenclassifieds acquiert la société Pro-A-Part, ainsi que ses deux filiales : Agence 3W et Officiel Commerce. Avec l'acquisition de Pro-A-Part, le Groupe Adenclassifieds consolide sa position d'acteur majeur du marché des petites annonces et des services aux agences immobilières, notamment sur l'Ile-de-France. Créée dès 1996, Pro-A-Part s'est progressivement imposée comme l'un des supports de communication de référence des professionnels de l'immobilier en Ile de France, proposant une offre bi-média grâce à son journal Pro A Part et à son portail internet Pro-a-part.com.
- Le 31 mars 2009, OPEN MEDIA, filiale à 100% de la société Adenclassifieds acquiert la société Microcode. Cette filiale a principalement pour activité l'achat et la vente de matériels et logiciels informatiques, le développement d'applications informatiques, la formation informatique et les conseils en informatique et télématique. Cette acquisition a été financée sur fonds propres.
- L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 a autorisé l'opération d'apport partiel d'actif de l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias à Adenclassifieds. L'opération est détaillée en pages 222 et 223 du présent document de référence. Le commissaire aux apports a rendu ses conclusions d'une part sur la valeur des apports, en indiquant que ceux-ci ne sont pas surévalués, d'autre part sur la rémunération des apports en indiquant que la rémunération proposée pour l'apport, conduisant à émettre 541.905 actions de la Société est équitable.

3. Organigramme du Groupe au 31.12.2008

Au 31 décembre 2008, l'organigramme du Groupe Adenclassifieds est le suivant :



⁽¹⁾ Par décision en date du 30 mars 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de sa filiale à 100%, la société COOPTIN. L'Associée Unique des filiales Agence 3W et Officiel Commerce a également décidé de la dissolution par confusion de patrimoine de ces deux filiales le 30 mars 2009. La transmission universelle de patrimoine de ces trois filiales s'est réalisée le 30 avril 2009 à minuit.

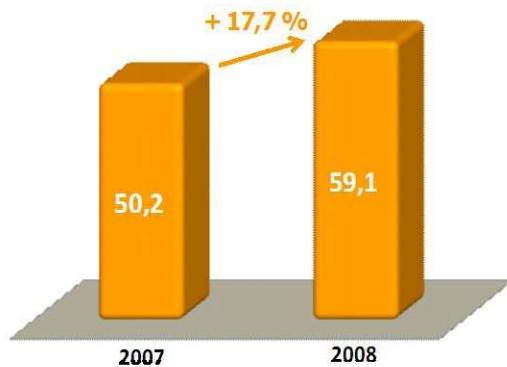
⁽²⁾ Par décision en date du 28 avril 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine de ses deux filiales à 100%, la société CADRES-ON-LINE et la société PRO-A-PART. La transmission universelle de patrimoine de ces deux filiales s'est réalisée le 30 mai 2009 à minuit.

B. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 31/12/2008

1. Chiffre d'affaires

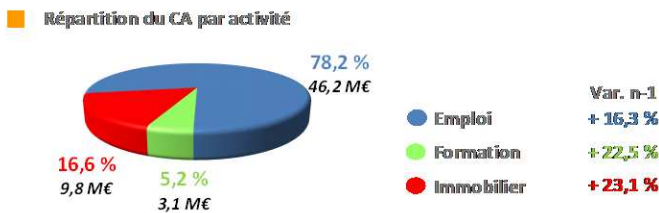
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Adenclassifieds a atteint 59,1 M€ en 2008, contre 50,2 M€ en 2007, soit une progression de 17,7% au cours de l'exercice.

Chiffre d'Affaires annuel consolidé (M€)



En 2008, l'activité Emploi représentait 78% du chiffre d'affaires consolidé de la Société (contre 79% en 2007), l'activité Formation 5% (comme en 2007), et l'activité Immobilier 17% (contre 16% en 2007).

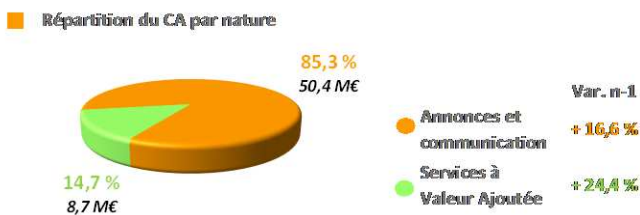
Répartition du CA consolidé 2008 par activité (M€)



La Société a construit un modèle économique basé sur deux sources de revenus générées auprès de professionnels (BtoB) :

- la publication d'annonces et la communication, qui représente 85% de son chiffre d'affaires en 2008 (contre 86% en 2007)
- la fourniture de services à valeur ajoutée (base de données de CV, logiciels de solutions en ressources humaines, web agency, ...) qui représente 15% de son chiffre d'affaires en 2008 (contre 14% en 2007)

Répartition du CA consolidé 2008 par nature (M€)



Les informations financières sélectionnées figurant ci-après sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007.

Le périmètre de consolidation comprend, outre les activités d'Adenclassifieds, celle des sociétés que la Société contrôle, à savoir – au 31 décembre 2008 – les sociétés Direct Recruit, Cooptin, Open Media, Seminus, Cadres-On-Line, Pro-A-Part, Agence 3W et Officiel Commerce.

Ces informations financières doivent être notamment lues en parallèle avec le « Rapport de gestion du Directoire », ainsi qu'avec les « Comptes Consolidés », inclus respectivement en pages 76 à 110 et 118 à 156 du présent Document.

Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé

| en M€ / Normes IFRS | 2008 | 2007 | Var. |
|-------------------------------|-------|--------|----------|
| Chiffre d'affaires | 59,1 | 50,2 | + 17,7 % |
| EBITDA Pré-IFRS 2 * | 13,2 | 10,6 | + 24,8 % |
| Marge d'EBITDA Pré-IFRS 2 * | 22,4% | 21,1 % | |
| EBITDA | 10,6 | 8,9 | 18,9% |
| Marge d'EBITDA | 17,9% | 17,7 % | |
| Résultat opérationnel courant | 8,5 | 7 | 21,3% |
| Résultat opérationnel | 7,5 | 5,1 | 47% |
| Produits financiers nets | 2,4 | 2,3 | 4,3% |
| Impôts sur les bénéfices | -3,4 | -3 | 15,6% |
| Résultat net part du Groupe | 6,4 | 4,4 | 45% |

* La norme IFRS 2 est relative à l'avantage consenti aux salariés sur les outils donnant accès au capital

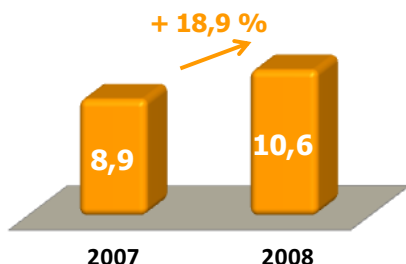
L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciations, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

L'activité d'Adenclassifieds sur l'exercice 2008 a permis d'afficher une forte progression des résultats par rapport à l'exercice 2007, dans un contexte de fin d'année marqué par une dégradation économique et sociale, notamment sur les marchés de l'emploi et de l'immobilier.

L'EBITDA de la Société a atteint 10,6 M€ en 2008, (17,9% du chiffre d'affaires de la Société), enregistrant une progression de 18,9%.

2. Informations financières sélectionnées

Evolution de l'EBITDA (M€)



Principaux chiffres clés du bilan consolidé

| en M€ / Normes IFRS | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Actif immobilisé | 137,3 | 120,9 |
| Créances d'exploitation | 23,8 | 28,4 |
| Trésorerie disponible | 53,5 | 61,9 |
| Total Actif | 214,6 | 211,2 |
| Capitaux propres | 163,7 | 160 |
| Provisions pour risques et charges | 0,7 | 0,7 |
| Dettes financières | 0,1 | 0,1 |
| Autres dettes d'exploitation | 33,8 | 32,3 |
| Autres passifs courants | 16,3 | 18,1 |
| Total Passif | 214,6 | 211,2 |
| Trésorerie nette de tout endettement financier | 53,4 | 61,8 |

Au 31 décembre 2008, la Société n'est pas endettée et affiche un excédent financier net de 53,4 M€.

3. Informations financières sectorielles sélectionnées

Le Groupe Adenclassifieds est présent sur trois secteurs d'activité : l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Les activités des filiales Direct Recruit, Coptin et Cadres-On-Line relèvent de l'activité Emploi, celles des sociétés Open Media et Pro-A-Part, ainsi que ses deux filiales Agence 3W et Officiel Commerce, relèvent de l'activité Immobilier, et celle de la société Seminus contribue à l'activité Formation.

| 2008 - en M€ | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|-------------------------------|--------|-----------|------------|--------|
| Chiffre d'affaires | 46,2 | 3,1 | 9,8 | 59,1 |
| EBITDA | 10,1 | -0,6 | 1,1 | 10,6 |
| % du chiffre d'affaires | 21,9 % | -19,1 % | 10,8 % | 17,9 % |
| Résultat Opérationnel Courant | 8,6 | -0,7 | 0,6 | 8,5 |
| % du chiffre d'affaires | 18,6 % | -22,9 % | 5,6 % | 14,3 % |

L'activité Emploi est la principale contributrice au niveau de l'EBITDA généré, puisqu'elle représente 95,5 % de l'EBITDA global consolidé.

L'amélioration de la marge d'EBITDA observée sur 2008 par rapport à l'exercice précédent est principalement issue de l'amélioration de la marge sur cette activité, la marge d'EBITDA de l'activité Emploi s'inscrivant en 2008 à 21,9 % du chiffre d'affaires de la Société, en progression par rapport à 2007 (19,5 % en 2007).

L'activité Formation est en phase d'investissement sur un marché émergent mais réduit ses pertes en 2008 avec un taux de marge d'EBITDA de -19,1% contre -27,3% en 2007.

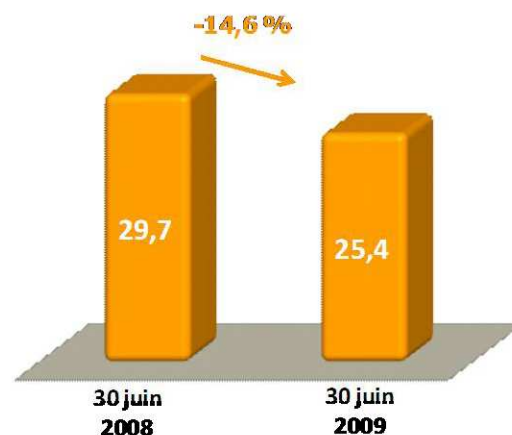
L'activité Immobilier affiche une marge d'EBITDA de 10,8 % sur l'exercice, en réduction par rapport à 2007 en raison notamment des dépenses marketing réalisées en première partie d'année 2008.

C. CHIFFRES CLEFS ET INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES AU 30/06/2009

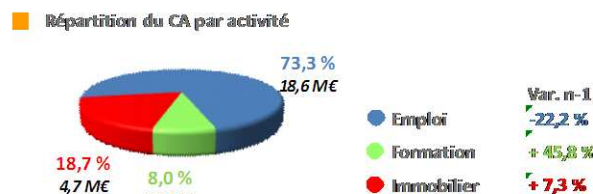
1. Chiffre d'affaires

Au 30 juin 2009, Adenclassifieds a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 25,4M€.

Chiffre d'Affaires semestriel consolidé (M€)



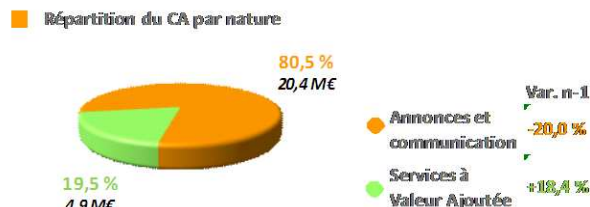
Répartition du CA consolidé au 30 juin 2009 par activité (M€)



L'activité Emploi représente 73% de l'activité du groupe, contre 19% pour l'Immobilier et 8% pour la Formation. Ces proportions ont évolué par rapport à la même période en 2008 en raison de l'évolution à

la baisse de l'activité Emploi qui reste la plus importante, mais aussi de la croissance des activités Formation et Immobilier

Répartition du CA consolidé au 30 juin 2009 par nature (M€)



2. Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées figurant ci-après sont extraites du rapport financier semestriel au 30 juin 2009.

Le périmètre de consolidation comprend, outre les activités d'Adenclassifieds, celle des sociétés que la Société contrôle, à savoir – au 30 juin 2009 – les sociétés Direct Recruit, Seminus, Open Media et Microcode.

Ces informations financières doivent être notamment lues en parallèle avec le « Rapport semestriel d'activité », ainsi qu'avec les « Comptes Consolidés » au 30 juin 2009, inclus respectivement en pages 192 à 215 du présent Document.

Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé

| en M€ / Normes IFRS | 30/06/2009 | 30/06/2008 | Var. |
|-------------------------------|------------|------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 25,4 | 29,7 | + 17,7 % |
| EBITDA Pré-IFRS 2 * | 5,5 | 6,8 | + 24,8 % |
| Marge d'EBITDA Pré-IFRS 2 * | 21,8% | 22,9 | |
| EBITDA | 4,4 | 5,2 | -18,9% |
| Marge d'EBITDA | 17,5% | 17,7 % | |
| Résultat opérationnel courant | 2,5 | 4,4 | 21,3% |
| Résultat opérationnel | 1,7 | 3,8 | 47% |
| Produits financiers nets | 0,4 | 1,2 | 4,3% |
| Impôts sur les bénéfices | -0,9 | -1,9 | 15,6% |
| Résultat net part du Groupe | 1,2 | 3,2 | 45% |

* La norme IFRS 2 est relative à l'avantage consenti aux salariés sur les outils donnant accès au capital

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciations, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne

pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

L'activité d'Adenclassifieds sur le 1^{er} semestre 2009 a été marquée par une dégradation de l'activité Emploi et de l'activité Immobilier à données comparables. Seule l'activité Formation a réalisé une progression organique sur cette période.

L'EBITDA de la Société a atteint 4,4 M€ au 30 juin 2009, (17,5% du chiffre d'affaires de la Société), enregistrant une diminution de -15,3% malgré les efforts importants réalisés pour réduire le niveau des charges.



Principaux chiffres clés du bilan consolidé

| en M€ / Normes IFRS | 30/06/2009 | 30/06/2008 |
|---|--------------|--------------|
| Actif immobilisé | 138,2 | 130,9 |
| Créances d'exploitation | 23,5 | 24,7 |
| Trésorerie disponible | 55,7 | 58,0 |
| Total Actif | 217,4 | 213,6 |
| Capitaux propres | 167,0 | 162,2 |
| Provisions pour risques et charges | 1,0 | 0,6 |
| Dettes financières | 0,7 | 0,8 |
| Autres dettes d'exploitation | 35,1 | 30,9 |
| Autres passifs courants | 13,6 | 19,0 |
| Total Passif | 217,4 | 213,6 |
| Trésorerie nette de tout endettement financier | 55,0 | 57,2 |

3. Informations financières sectorielles sélectionnées

Le Groupe Adenclassifieds est présent sur trois secteurs d'activité : l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Les activités de la filiale anglaise Direct Recruit relèvent de l'activité Emploi (Cooptin et Cadres On Line ayant fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine au cours du 1^{er} semestre 2009). Celles des sociétés Open Media et Microcode relèvent de l'activité Immobilier (Pro-A-Part, ainsi que ses deux filiales Agence 3W et Officiel

Commerce ayant également fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine au cours du 1^{er} semestre 2009) et celle de la société Seminus contribue à l'activité Formation.

| 30 juin 2009 - en M€ | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|--------------------------------|-------------|---------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 18,6 | 2,0 | 4,7 | 25,4 |
| EBITDA | 4,1 | -0,1 | 0,5 | 4,4 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | <i>22%</i> | <i>-5,0%</i> | <i>9,7%</i> | <i>17,5%</i> |
| Résultat Opérationnel | | | | |
| Courant | 2,8 | -0,3 | 0,0 | 2,5 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | <i>14,9</i> | <i>-12,3%</i> | <i>-0,2%</i> | <i>9,9%</i> |

L'activité Emploi est la principale contributrice au niveau de l'EBITDA généré, puisqu'elle représente 91,9 % de l'EBITDA global au 30 juin 2009.

La dégradation de la marge d'EBITDA observée sur le 1^{er} semestre 2009 par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent est principalement liée à la baisse du volume d'activité, d'importantes économies ayant cependant permis de maintenir ce taux à un niveau proche de celui du 1^{er} semestre 2008. La marge d'EBITDA de l'activité Emploi s'inscrit au 30 juin 2009 à 22 % du chiffre d'affaires de la Société, stable par rapport au 30 juin 2008.

L'activité Formation est toujours en phase d'investissement sur un marché émergent mais réduit ses pertes par rapport à 2008 avec un taux de marge d'EBITDA de -5% contre -20,7% au 30 juin 2008.

L'activité Immobilier affiche une marge d'EBITDA de 9,7 % au 30 juin 2009, en progression par rapport au 30 juin 2008.

| | | | |
|---|-----------|---|-----------|
| A. PRESENTATION DES MARCHES ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL | 13 | C. ATOUTS CONCURRENTIELS | 55 |
| 1. Développement d'Internet en France et en Europe | 13 | 1. Un groupe Internet leader d'annonces et de services pour les professionnels | 55 |
| 2. Développement du marché des annonces classées sur Internet | 14 | 2. Un savoir-faire unique et mutualisable sur le marché des annonces classées sur Internet | 56 |
| 3. Marché de l'Emploi en France | 15 | 3. Une Société pionnière et innovante sur ses marchés | 56 |
| 4. Marché de la Formation en France | 17 | 4. Une offre de produits et de services étendue sur chacun de ses marchés | 56 |
| 5. Marché de l'Immobilier résidentiel en France | 20 | 5. Une des premières forces commerciales BtoB des Classifieds sur Internet répartie sur toute la France | 57 |
| 6. Environnement concurrentiel | 22 | 6. Un fort savoir-faire technologique | 57 |
| 7. Réglementation | 26 | 7. Des partenariats stratégiques de premier plan | 57 |
| B. DESCRIPTION DES ACTIVITES | 30 | | |
| 1. L'Emploi | 30 | | |
| 2. La Formation | 40 | | |
| 3. L'Immobilier | 43 | | |
| 4. Partenariats et accords | 52 | | |
| 5. Politique commerciale et marketing | 53 | | |
| 6. Systèmes d'information | 54 | | |

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| D. STRATEGIE DE LA SOCIETE | 58 | F. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE | 70 |
| 1. Renforcer le leadership sur le secteur de l'Emploi sur Internet | 58 | 1. Informations Boursières | 70 |
| 2. Renforcer sa position de leader et de premier entrant sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet | 58 | 2. Capital d'Adenclassifieds | 72 |
| 3. S'imposer comme l'un des principaux challengers du marché de l'Immobilier sur Internet | 58 | 3. Activité d'Adenclassifieds et de ses filiales et résultats de l'exercice 2008 | 76 |
| 4. Maîtriser les charges tout en maintenant les investissements technologiques | 58 | 4. Risques financiers | 85 |
| 5. Saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en France et en Europe | 59 | 5. Recherche et développement, brevets et licences | 86 |
| E. FACTEURS DE RISQUE | 60 | 6. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées, et charges majeures pesant dessus | 87 |
| 1. Risques liés à l'environnement de la Société | 60 | 7. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et les salariés | 88 |
| 2. Risques liés aux activités de la Société | 61 | 8. Administration de la Société au cours de l'exercice 2008 | 90 |
| 3. Risques technologiques | 62 | 9. Rémunérations perçues par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 | 91 |
| 4. Risques liés à l'actionnariat de la société | 63 | 10. Liste des mandats sociaux détenus par les mandataires sociaux de la Société | 98 |
| 5. Risques juridiques | 63 | 11. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société | 105 |
| 6. Risques liés à la volatilité du cours de Bourse des actions de la société | 66 | 12. Informations sociales (Adenclassifieds S.A.) | 108 |
| 7. Risques financiers | 66 | | |
| 8. Assurances | 67 | | |

A. PRESENTATION DES MARCHES ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le développement du Groupe Adenclassifieds repose notamment sur le transfert des budgets marketing des annonceurs sur les marchés de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier, des médias traditionnels vers le média Internet.

1. Développement d'Internet en France et en Europe

L'activité de la Société est étroitement liée au développement de l'usage d'Internet en France et en Europe.

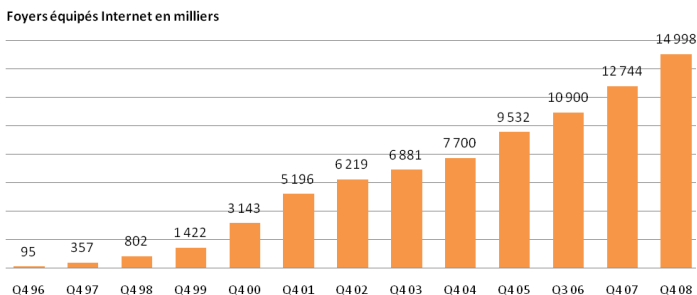
Cette évolution dépend principalement du taux de pénétration d'Internet en général et du haut débit en particulier.

Par ailleurs, le développement des services multimédia sur mobile donne naissance à un nouveau média pour la diffusion des contenus et services de la Société.

Une forte pénétration de l'accès à Internet en France

Au cours de l'année 2008, le seuil de la moitié de la population française ayant accès à Internet a été largement dépassé. Au 4^{ème} trimestre 2008, 15 millions de foyers français étaient équipés d'une connexion Internet, ce qui représente 57,8% des foyers, contre 49,4% au 4^{ème} trimestre 2007 (source : Médiamétrie).

Evolution du nombre de foyers équipés à Internet entre 1996 et 2008



Source : Médiamétrie

La forte croissance de la pénétration d'Internet en France a été largement portée par l'accroissement du taux d'équipement en micro-ordinateurs des foyers français qui atteignait 66% fin 2007 (pour mémoire, 36% en 2001). Par ailleurs, deux phénomènes prennent de l'ampleur : 21% des foyers possèdent un micro-ordinateur portable et le multi-équipement atteint désormais 17% des foyers (source : Credoc).

La croissance d'Internet est également portée par la dynamique commerciale entretenue par les fournisseurs d'accès, en particulier sur les offres d'accès à haut débit. Depuis plusieurs années, l'arrivée d'offres de plus en plus compétitives permettant de se connecter à haut débit a significativement amélioré l'expérience utilisateur avec une meilleure vitesse de navigation et une véritable fluidité d'utilisation, tout en élargissant l'accès à Internet à toutes les Catégories Socio Professionnelles (CSP).

En France, à fin décembre 2008, 27,4 millions d'internautes, soit près de 95% des internautes à domicile, bénéficiaient d'un abonnement haut débit. Cette population d'internautes progresse de 11% par rapport à fin décembre 2007 (source : Médiamétrie).

Près des deux tiers des Français sont des internautes réguliers

Dans ce contexte, la population des internautes n'a cessé de croître. La France comptait, à fin 2008, 33,6 millions d'internautes, soit 63,5 % de la population âgée de 11 ans et plus (source : Médiamétrie - Connexion à Internet au cours du dernier mois). L'accroissement de cette population est de 7% sur un an.

Internet est donc devenu un média à part entière, son utilisation étant désormais quotidienne pour 67% des internautes français, alors que la moyenne européenne se situe à 55% (source : Médiascope EIAA).

Autre signe de l'entrée massive d'Internet dans la vie quotidienne : une étude OMD montre que les Français seraient moins enclins à réduire leurs dépenses de "confort" que celles de nourriture. L'abonnement Internet en particulier ne devrait pas être diminué pour 63% des personnes interrogées. Le mobile et la télévision payante sont les autres postes qui devraient le moins souffrir d'une baisse des dépenses, devant l'alimentation.

Une démocratisation progressive de l'Internet

Corré à l'équipement du foyer en micro-ordinateur, l'accès à Internet est encore soumis à quelques disparités dans la population française. Les principales subsistent entre jeunes et plus âgés, personnes vivant seules ou en famille, et en fonction de la CSP (source : étude Credoc).

L'âge est déterminant : 83% des 12-17 ans disposent d'un ordinateur, alors que près de 80% des plus de 70 ans en sont dépourvu.

La taille du foyer est également un facteur déterminant. On observe que seul 38% des personnes vivant seules ont un ordinateur, alors que 85% des foyers (personnes vivant à 4 ou 5) disposent d'un équipement informatique.

La CSP est une donnée dévoilant une forte inégalité : 91% des cadres supérieurs sont équipés d'un ordinateur à domicile, alors que seul un tiers des retraités, la moitié des personnes aux foyers ou deux tiers des ouvriers disposent d'un équipement informatique à domicile.

A ce titre, la Société estime que l'audience des populations non cadres devrait encore progresser dans les prochaines années et faciliter l'accès de ces populations à Internet comme outil de recherche et de consultation.

L'Internet mobile comme nouveau support média

L'accès aux contenus et aux services Internet est progressivement devenu possible grâce aux téléphones portables.

Fin 2008, la France comptait 58 millions de lignes de téléphone mobile, soit un taux de pénétration total de 91,3% (source : Arcep - T4 2008)

Le développement de ces services multimédias mobiles est également porté par l'émergence de la téléphonie dite de troisième génération (3G), de nouvelles technologies de transmission de la voix et des données pour les téléphones portables. Cette évolution technologique assure une forte progression des débits de transferts d'information (voix ou données) et permet le déploiement d'un véritable Internet mobile.

A mi 2008, on dénombrait 11,3 millions de « mobinautes », *i.e.* des individus ayant accédé à Internet via leur mobile (source : Médiamétrie).

Entre fin 2007 et fin 2008, les visites sur Internet en provenance de mobiles (téléphones mobiles, smartphones, iPhone, ...) ont quasiment quadruplé. En particulier, celles en provenance d'iPhone ont été multipliées par sept.

Dans ce cadre, la Société a lancé fin 2008, pour ses marques Keljob et Cadremploi, deux applications disponibles sur iPhone, donnant la possibilité aux mobinautes de rechercher des offres d'emploi directement sur leurs téléphones mobiles.

2. Développement du marché des annonces classées sur Internet

Le marché des annonces classées a longtemps été considéré comme un secteur mûre réservé aux éditeurs de presse dont les publications étaient le seul véritable support de diffusion disponible. L'émergence du média Internet à la fin des années 1990 comme nouveau mode de diffusion a sensiblement modifié la dynamique sectorielle.

Internet a révolutionné la manière dont les annonces classées sont commercialisées et diffusées, en offrant de nombreux avantages par rapport au support papier. En effet, l'instantanéité (mise à jour en temps réel et disponibilité à tout moment), l'interactivité (descriptif illimité, photos, vidéo) et la hiérarchisation (tri, critères) améliorent de façon significative la recherche de l'utilisateur. Par ailleurs, la possibilité d'atteindre une audience locale, régionale, nationale et internationale augmente sensiblement la visibilité des offres des annonceurs. Les annonceurs ont progressivement intégré ces nouvelles possibilités dans leur stratégie de communication et ont investi de manière croissante dans la publication d'annonces sur Internet, réduisant d'autant leur part d'investissement dans les médias traditionnels.

De plus, le différentiel de prix entre la publication d'annonces « papier » et sur Internet, qui peut varier de 1 à 10, rend la différence de rendement entre les médias traditionnels et le média Internet favorable à ce dernier.

Par ailleurs, les technologies utilisées par les médias Internet ont permis aux opérateurs de sites d'annonces classées de se développer au-delà du modèle traditionnel de publication d'annonces grâce à la création de fonctionnalités et de services complémentaires. Cette extension du modèle classique de diffusion d'annonces constitue un vecteur de croissance important pour le secteur (vente de bases de données, conception de sites web, ...).

Le marché des annonces classées sur Internet bénéficie donc à la fois (i) d'une croissance relative plus importante des budgets des annonceurs affectés à leur communication par Internet par rapport aux médias traditionnels et (ii) du développement de produits et services répondant à de nouveaux besoins des annonceurs.

La Société estime donc qu'elle intervient sur un marché en croissance, porté par les évolutions favorables de l'usage Internet.

Le marché des annonces classées en France est estimé à près de 1,4 milliard d'euros en 2007 selon l'étude Precepta réalisée en avril 2008 sur « Le marché des annonces classées : les stratégies et modèles économiques gagnants à l'heure de l'Internet ». L'Immobilier représente 33% de ce marché (450 M€) et l'Emploi 18% (250 M€).

En 2007, Internet représentait 28% du marché des annonces classées en France, en progression de 1400% par rapport à 2001, où Internet ne représentait alors que 2%.

Sur le média Internet, alors même que le secteur Emploi est plus à maturité que l'Immobilier, et qu'il constitue un segment plus concentré, l'Immobilier présente un fort potentiel de développement.

En effet, en 2007, s'agissant de l'Emploi, la part de marché du média Internet est de 40% (60% pour la presse), alors qu'elle est de 20% pour l'Immobilier (80% pour la presse).

D'autre part, la part de marché du 'Top 3' des annonceurs est supérieure à 90% s'agissant de l'Emploi, alors qu'elle est comprise entre 60% et 70% pour l'Immobilier.

Enfin, alors même que le marché de l'Emploi a été multiplié par deux en deux ans (et par trois en trois ans), le marché de l'Immobilier a été multiplié par trois en deux ans (et par cinq en trois ans).

Le marché des annonces classées en France n'est toutefois pas extensible à l'infini et dépend de l'activité des acteurs de ce marché. Mais ce marché est encore en devenir sur Internet, en particulier grâce au développement de services associés à la vente traditionnelle d'annonces et de communication.

3. Marché de l'Emploi en France

Le développement des activités Emploi du Groupe Adenclassifieds repose sur l'utilisation croissante d'Internet comme pratique en matière de recrutement, sur le basculement progressif de la publication des offres d'emploi des médias traditionnels vers les sites Internet spécialisés, et sur la création de nouveaux services.

3.1 Le marché de l'Emploi

Le marché de l'Emploi correspond à la rencontre entre les candidats, en recherche active ou non, et les recruteurs. L'activité Emploi de la Société consiste notamment à les mettre en relation par l'intermédiaire de ses différents sites Internet Emploi et correspond à une des étapes du processus de recrutement, dite de « *sourcing* », par opposition aux phases d'évaluation et de sélection.

Selon l'INSEE, la France comptait en 2007 environ 27,8 millions d'actifs, dont 25,6 millions de personnes ayant un emploi et 2,2 millions de chômeurs.

Le marché de l'Emploi en général

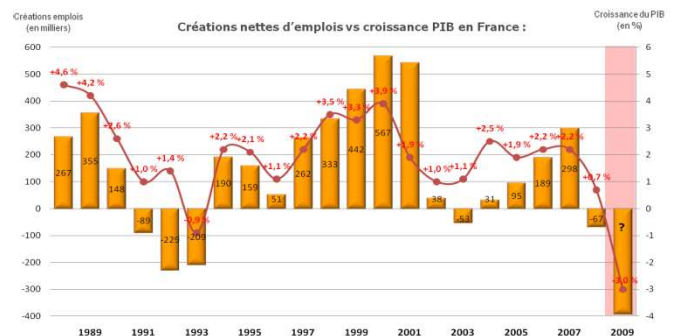
Un certain nombre de facteurs conjoncturels viennent traditionnellement impacter le marché de l'Emploi en France. Selon l'INSEE, il existe en particulier une étroite corrélation entre l'évolution de la croissance du produit intérieur brut (PIB) en France, et les créations/destructions nettes d'emplois salariés, ainsi qu'un impact direct sur l'évolution du taux de chômage.

A titre d'exemple, l'année 2007 a vu la création nette de près de 300.000 emplois en France (un record depuis 2001) grâce à un taux de croissance du PIB de +2,2%, alors que le ralentissement de la croissance en 2008 (+0,7%) a entraîné la destruction nette de 67.000 emplois (un triste record depuis 1993).

Dans un contexte de forte récession, le marché de l'Emploi reste particulièrement exposé, avec une envolée des chiffres du chômage et une prévision de l'INSEE de près de 600 000 destructions nettes d'emplois en France en 2009, un chiffre trois fois supérieur à celui constaté en 1993. En conséquence, le marché de l'emploi sur Internet connaît sa première « crise », avec une baisse observée au cours du premier semestre 2009 de plus de 40% du nombre d'offres diffusées sur Internet (source : baromètre KELJOB).

Le marché des cadres, qui bénéficie pourtant de facteurs structurels favorables liés à la démographie, est également rattrapé par la dégradation du marché de l'emploi, avec une baisse accentuée du volume d'offres cadres diffusées sur Internet au deuxième trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2009.

Nombre d'emplois créés au regard de l'évolution du PIB



Source : INSEE – 1988-2009 (emplois créés en milliers)

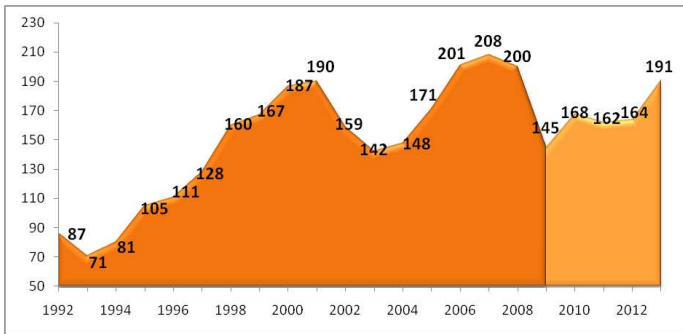
Le marché de l'Emploi des cadres

La population des cadres, qui représente au sens strict environ 10% de la population active (source : APEC) mais au sens large jusqu'à 25% (source : Ipsos Media, Etude « La France des Cadres Actifs » 2008), connaît une résistance relative par rapport à l'évolution globale du marché de l'Emploi en France.

Un certain nombre de facteurs structurels viennent ainsi impacter positivement le marché de l'Emploi des cadres en France, parmi lesquels les renouvellements « naturels » liés au départ à la retraite des enfants du « baby boom », ainsi que la mobilité croissante des actifs.

Le taux de chômage des cadres a ainsi été deux fois moins important en 2008 que la moyenne nationale de la population active, et le nombre de recrutements de cadres en France est aujourd'hui deux fois plus important que dans les années 1990. A titre d'exemple, plus de 200.000 cadres ont été recrutés en 2008, contre environ 80.000 dans les années 1990, et plus de 160.000 prévus à partir de 2010 malgré la dégradation de la conjoncture économique (source : APEC).

Evolution du recrutement des cadres (en milliers)



Source : APEC – Nombre de recrutements des cadres par an (en milliers)

3.2 Les professionnels du marché de l'Emploi

Si le marché de l'Emploi repose sur l'activité des entreprises privées et des entreprises du secteur public, il fait également intervenir un certain nombre d'intermédiaires, composés essentiellement de cabinets de recrutement, de chasseurs de têtes et de sociétés de travail temporaire :

- *les entreprises privées* : des entreprises du CAC 40 aux Très Petites Entreprises (les « TPE »), le potentiel de recrutement d'environ 2,6 millions entreprises privées françaises constitue un large socle de croissance pour les activités Emploi du Groupe Adenclassifieds (source : INSEE).
- *le secteur public* : au-delà des entreprises du secteur public déjà utilisatrices d'Internet dans le cadre de leur recherche de collaborateurs, les trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière) ont encore une utilisation limitée d'Internet en matière de recrutement (source : INSEE). La Société considère néanmoins que ce secteur constitue un futur relais de croissance compte tenu de l'importance du poids du secteur public sur le marché de l'Emploi en France.
- *les cabinets de recrutement et chasseurs de tête* : ces intermédiaires du marché de l'Emploi, estimés en 2008 à 1.490 en France, sont essentiellement utilisés par les entreprises pour des postes cadres et assimilés (source : www.cercomm.net). Le chiffre d'affaires de ce secteur était estimé à 450 M€ en 2005 selon l'IREs. Ce secteur est hétérogène et reste peu développé, en particulier par rapport au Royaume-Uni.
- *les sociétés de travail temporaire* : l'intérim est un secteur très concentré en France, dont les trois premières enseignes mondiales (Adecco, Manpower et Groupe Randstad) représentent 70% du marché français. Avec un chiffre d'affaires ayant atteint 21,7 milliards d'euros en 2007 (soit le quatrième marché mondial en terme de chiffres d'affaires après les Etats-Unis, la Grande Bretagne et le Japon), ce secteur

compte environ 1.200 entreprises de travail temporaire. En 2007, l'intérim concernait 2,3 millions d'actifs en France et 638.000 emplois en équivalent temps plein. La main d'œuvre concernée par l'intérim reste à 91% composée d'employés et d'ouvriers, contre 7,2% de professions intermédiaires et 1,7% de cadres (source : PRISME). Par ailleurs, la loi relative à la programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite loi Borloo, permet désormais aux sociétés de travail temporaire de proposer à leurs clients des prestations de recrutement pour des postes en CDD ou en CDI.

3.3 Le marché de l'Emploi sur Internet

L'activité des sites Emploi sur Internet bénéficie des évolutions des pratiques en matière de recrutement, et, notamment, du recours à la publication d'offres d'emploi et de communication sur Internet ainsi qu'aux services de base de données de CV et de gestion de candidatures.

Utilisation croissante d'Internet comme moyen de recrutement

Dans le cadre de leur recherche d'emploi, les candidats déclarent cumuler différents moyens de recherche complémentaires, parmi lesquels Internet occupe une place de plus en plus prépondérante.

La recherche de candidats effectuée par les recruteurs revient donc à mixer ces différents outils pour être le plus efficace possible. Ainsi, aux méthodes traditionnelles utilisées par les entreprises pour recruter (presse, ANPE, APEC, ...), Internet, avec les sites Emploi et les rubriques « Recrutement » des sites des entreprises, s'est progressivement imposé depuis la fin des années 1990, en accélérant et en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande.

Les entreprises ont ainsi désormais largement recours aux sites Emploi pour publier leurs offres d'emploi, consulter des bases de données de CV ou développer leur propre rubrique « emploi/ressources humaines » sur leur propre site pour recueillir les candidatures spontanées.

De telles pratiques se sont d'abord rapidement imposées sur le marché des cadres et assimilés, compte tenu de l'audience initiale d'Internet orientée vers les CSP+. Par la suite, de plus en plus de foyers français se sont connectés à Internet, facilitant ainsi le recours aux sites Emploi pour trouver tout type de poste.

Les nouvelles technologies d'information constituent des supports de plus en plus appréciés par les recruteurs dans le cadre du processus de recrutement. En effet, les nombreux avantages offerts par Internet par rapport aux méthodes traditionnelles de recrutement séduisent un nombre croissant d'employeurs.

Le média Internet permet en effet de diffuser de l'information de manière décentralisée à une audience très large (niveau local, régional, national, voire international) et en temps réel. Ce média permet de réduire les délais et l'intermédiation des contacts entre recruteurs et candidats. L'instantanéité (mise à jour en temps réel et disponibilité à tout moment), la hiérarchisation (moteur, tri, critères) et l'interactivité (alertes e-mail, liens hyperactifs, logos, images) qu'offre Internet améliorent de façon significative la recherche des utilisateurs.

La gratuité de l'accès aux sites Emploi pour les candidats et le coût attractif des services en ligne proposés aux recruteurs constituent un autre avantage d'Internet dans un processus de recrutement.

Avec un rapport moyen de 1 à 10 entre le prix d'une offre d'emploi sur Internet et le coût de publication d'une annonce dans la presse, de nombreux employeurs ont été convertis au « e-recrutement ». Grâce aux sites de recrutement, certains acteurs ont pu avoir recours pour la première fois à un média « de masse » pour recruter, d'autres ont augmenté le nombre d'offres d'emploi diffusées.

Par ailleurs, le Groupe Adenclassifieds estime que le développement des réseaux sociaux sur Internet devrait contribuer au développement du marché de l'Emploi sur Internet.

Enfin, la téléphonie mobile constitue un nouvel outil de recrutement à la disposition des employeurs pour diffuser rapidement leurs offres d'emploi à un nombre important de candidats répondant à des critères ciblés.

Estimation de la taille du marché de l'Emploi sur Internet

Le marché des annonces classées « Emploi » représentait environ 250 M€ en 2007 en France, dont 40% sur Internet (source : étude Precepta sur le marché des annonces classées – avril 2008).

4. Marché de la Formation en France

Le marché de la Formation comporte trois principaux segments : la formation initiale « classique », la formation en alternance et la formation professionnelle continue.

4.1 La formation initiale

La formation initiale regroupe le système éducatif à destination des élèves et étudiants préparant l'acquisition d'un diplôme ou titre. Dans la formation initiale « classique » (par opposition à la formation « en alternance »), l'étudiant suit l'ensemble des enseignements en centre de formation, école ou université. Sur ce marché, la Société cible prioritairement l'enseignement supérieur.

Le marché de la formation initiale



** Y compris chambres consulaires

SoSource : MEN-MESR-DEPP – Données 2007

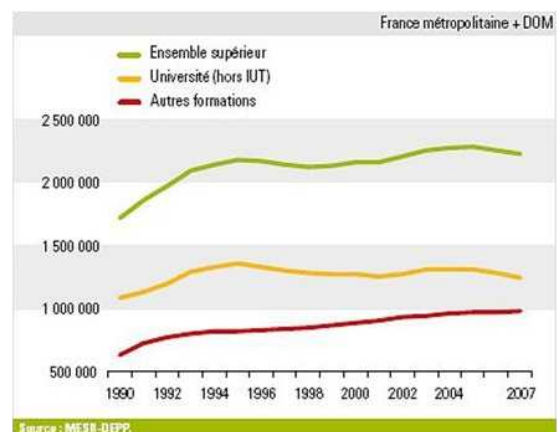
Les dépenses d'éducation pour le supérieur sont en augmentation : +3,5% en 2007 par rapport à 2006. Elles sont principalement prises en charge par l'État et les collectivités territoriales.

Les acteurs de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur compte plus de 4.300 établissements pour l'année scolaire 2007/2008, avec différents types de structures (Universités, Ecoles, Sections de Techniciens Supérieurs, ...).

Les tendances du marché et les facteurs d'évolution

- Une baisse du nombre d'étudiants :
Pour l'année scolaire 2007/2008, 2,2 millions d'étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer, soit près de 26.000 étudiants en moins par rapport à l'année précédente (-1,1%). Cette baisse s'explique par des poursuites d'études moindres et un nombre moins important d'étudiants étrangers.



- Un regroupement des structures et une concurrence accrue entre établissements :
Depuis 2001, les structures d'enseignement supérieur se regroupent progressivement, dans une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.
- Une importance croissante de la communication dans l'enseignement supérieur.

4.2 La formation en alternance (apprentissage et professionnalisation)

Dans le cadre des formations en alternance, l'apprenant est salarié d'une entreprise, sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de professionnalisation. Il suit des enseignements théoriques en centre de formation et un enseignement pratique en entreprise. Les contrats d'alternance s'adressent très majoritairement à une cible « Jeunes » (16-25 ans).

Le marché de l'alternance

En 2006, les dépenses des entreprises pour la formation des jeunes en alternance hors apprentissage (anciennement contrats de qualification et nouvellement contrats de professionnalisation) ont augmenté de 6% par rapport à 2005, avec un budget total de 984 M€, soit 9% de leurs dépenses totales pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

En 2006, les entreprises ont également dépensé 969 M€ pour l'apprentissage, soit 4% de plus qu'en 2005, correspondant à une croissance de 5% du nombre d'apprentis en 2006, après une croissance de 6% en 2005. Par ailleurs, l'État a augmenté ses dépenses pour l'apprentissage de 11% en 2006 par rapport à 2005, via de nouvelles mesures incitatives pour les entreprises recrutant des apprentis (crédits d'impôts).

Les acteurs de l'alternance

Il existe des centres de formation dédiés à l'apprentissage, les centres de formation d'apprentis (CFA), sous statut d'association type loi 1901 et agréés par les Conseils Régionaux. On compte plus de 1.000 CFA en France.

Par ailleurs, les organismes de formation professionnelle peuvent, sans condition d'agrément, proposer des cursus en alternance sous contrat ou période de professionnalisation.

Les tendances du marché et les facteurs d'évolution

- Un marché en croissance grâce aux incitations et aides de l'État :

Le marché de l'alternance est un marché « aidé » par l'État. Sous l'effet de la crise et de l'augmentation du chômage, les politiques annoncent de nouvelles mesures en faveur du développement de ces contrats. Dès 2006, la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances avait imposé un seuil minimum de recours aux contrats d'alternance aux entreprises de plus de 250 salariés (seuil minimum de 3% des effectifs en 2008), sous peine d'une augmentation du taux de taxe d'apprentissage.

- Une croissance particulièrement importante dans le secteur tertiaire :

En 2006, en apprentissage, plus de la moitié des apprentis sont recrutés dans le secteur tertiaire, un quart dans la construction et un cinquième

dans l'industrie. La progression est plus forte dans les secteurs tertiaires (*source : DARES – Premières synthèses d'information avril 2008 n° 15.1*).

Pour la professionnalisation, le secteur tertiaire est également le principal utilisateur du dispositif : 77% des données enregistrées en 2006 contre 74% en 2004, avec le commerce en tête (25% des entrées), suivi des services aux entreprises et des services aux particuliers (*source : DARES – Premières synthèses d'information avril 2008 n° 15.2*).

4.3 La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue est destinée aux salariés des entreprises privées et publiques et aux demandeurs d'emploi. Elle regroupe des actions variées : adaptation au poste de travail, amélioration des compétences professionnelles, formations certifiantes ou diplômantes, ...

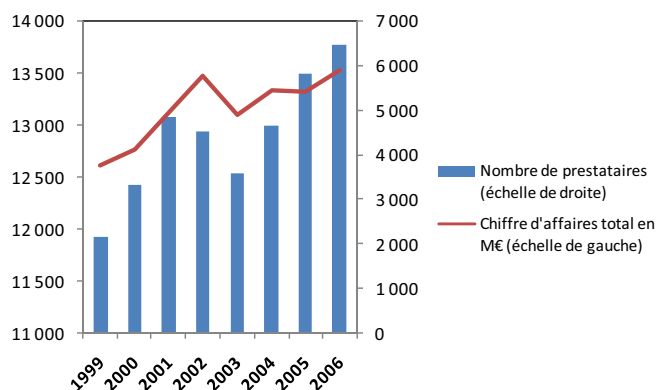
La formation professionnelle peut être dispensée dans différents cadres :

- Pour les salariés : plan de formation, Droit Individuel à la Formation (DIF), Congé Individuel de Formation (CIF), période de professionnalisation ;
- Pour les demandeurs d'emploi : actions de formation financées par la Région ou l'État ou bien encore par le régime d'assurance chômage (Plan d'Accès de Retour à l'Emploi et Projet d'Action Personnalisé [PARE/PAP]), ou contrats de travail de type particulier, comme le contrat de professionnalisation par exemple.

Le marché de la formation continue

Le marché de la formation professionnelle continue était estimé à 5,9 milliards d'euros en 2006 (*source : DARES, « L'offre de Formation Continue en 2006 »*), soit +4% par rapport à 2005. Cette estimation intègre le coût des prestations de formation, ainsi que la rémunération, l'hébergement et le transport des stagiaires pendant la durée de la formation.

Prestataires et Chiffre d'Affaires du marché de la formation continue



Source : DARES – Ministère du Travail. L'offre de Formation Continue en 2006 (Premières synthèses – Novembre 2008 n° 47.2)

Le public de la formation continue se compose à 65% de salariés, 15% de demandeurs d'emploi, 6% de particuliers et 14% d'autres stagiaires.

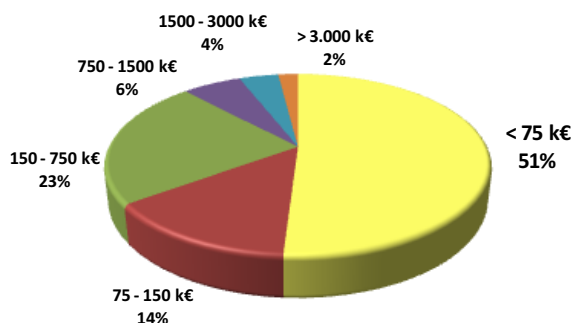
Les acteurs de la formation continue

Selon la Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, on dénombre en 2006 près de 13.800 prestataires dont l'activité principale est la formation professionnelle. Le nombre d'organismes a augmenté de 2% en 2006, contre 4% en 2005, mais le nombre d'heures de formation a progressé de 8% et le nombre de stagiaires de 10%.

Le marché de la formation professionnelle est fortement concurrentiel et atomisé. Il est composé d'organismes de structures et de tailles variées :

- 94% des organismes de formation relèvent du secteur privé (33% du privé lucratif, 30% du privé non lucratif et 31 % d'individuels).
- Le secteur public et para-public représente 6 % des acteurs du marché mais 28% du chiffre d'affaires. Un stagiaire sur cinq est formé par un organisme public ou para-public, sur des formations en moyenne plus longues que sur le secteur privé.

Répartition des acteurs en fonction de leur CA 2006 (en nombre d'organismes)



Source : DARES – Ministère du Travail. L'offre de Formation Continue en 2006 (Premières synthèses – Novembre 2008 n° 47.2)

Les tendances du marché et les facteurs d'évolution

- Une individualisation des parcours et un salarié de plus en plus acteur de sa formation :

Les réformes en cours sur le marché de la formation continue tendent à valoriser les parcours individuels de formation, pour que les salariés organisent eux-mêmes leur évolution de carrière, en s'appuyant sur de la formation tout au long de leur vie, via les différents dispositifs décrits plus haut.

- Le développement du DIF :
Le DIF a été créé par la loi du 4 mai 2004. Il se développe progressivement dans les

entreprises : en 2006, 3,6% des salariés en ont bénéficié, principalement dans les grandes entreprises, soit environ 166.000 salariés. En 2007, environ 400.000 stagiaires ont été formés au titre du DIF, soit une croissance de 83% par rapport à 2006. Et en 2008, ce chiffre monterait à 500.000 DIF réalisés (+25% vs. 2007), d'après le rapport sur le DIF élaboré par la Cour des Comptes et présenté en juin 2008.

- Un trio de tête stable s'agissant des formations les plus suivies :

Selon la DARES (chiffres 2006), les trois spécialités de formation les plus suivies sont les formations générales (8,7% des stagiaires), la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance, y compris hygiène et sécurité (8,5% des stagiaires), et le développement de capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle (7,6%).

4.4 Evolution des pratiques de communication des organismes de formation

Sur un marché très concurrentiel, la communication constitue l'un des facteurs clés de réussite. Les organismes de Formation ont longtemps privilégié l'accès à l'acheteur final - le responsable de formation - par l'envoi de catalogues papier, la présence à des salons et de la communication dans la presse spécialisée. Mais Internet est devenu un média de communication incontournable.

Internet : un rôle croissant dans la stratégie de communication des entreprises

Le mode de diffusion des annonces de Formation sur Internet offre de nombreux avantages par rapport aux supports traditionnels de diffusion :

- coûts marketing inférieurs aux catalogues papier ou CDrom ;
- élargissement de l'audience directe aux salariés, et plus uniquement aux prescripteurs traditionnels que sont les responsables formation ;
- actualisation illimitée et instantanée des contenus des programmes et des dates de sessions de formation ;
- meilleure réactivité des offres promotionnelles et amélioration des taux d'occupation des sessions.

D'après une enquête réalisée de février à mars 2009 auprès de 202 organismes de formation, 88% des organismes de formation professionnelle communiquent désormais sur Internet.

Internet : un média qui facilite l'accès à l'information pour tous

La complexité des dispositifs de Formation en France, ainsi que le manque d'information des

salariés sur leurs droits, font d'Internet un outil efficace d'accès à l'information.

Selon un sondage Ifop réalisé en mars 2006, plus de deux salariés sur trois, soit 68%, souhaiteraient bénéficier d'une formation. Leurs principales motivations sont les suivantes : développer leurs compétences personnelles telle que la maîtrise d'une langue étrangère (pour 25% des réponses recueillies), changer d'entreprise ou de secteur d'activité (pour 16% des réponses recueillies), progresser en interne (pour 15% des réponses recueillies) et avoir un meilleur salaire (pour 13% des réponses recueillies).

Cependant, plus de la moitié d'entre eux (55%) affirment que la principale difficulté rencontrée est le manque d'information sur leurs droits en matière de Formation. Selon la même étude, 47% des personnes interrogées estiment que l'information sur la Formation ne circule pas assez au sein de l'entreprise. Les sites Internet dédiés à la Formation peuvent apporter une vraie solution à ce besoin d'information.

Au niveau de la Formation initiale, les besoins d'information sur l'orientation de la population étudiante augmentent également compte tenu de la complexité de l'offre et de l'allongement de la durée des études.

Internet : premier réflexe des salariés et des responsables formation pour trouver une formation

Selon une enquête réalisée par la Société de février à mars 2009 auprès de 14.000 internautes, Internet est considéré comme la meilleure source d'information par les cadres à la recherche d'une Formation. Ils sont 39% à mettre en avant Internet comme « meilleure source d'information », 27% préfèrent le bouche à oreille, 19% les catalogues papier, et seulement 6% les salons professionnels. Les jeunes cadres de moins de 40 ans sont encore plus nombreux (43%) à avoir le réflexe Internet, leurs aînés étant plus attachés aux réseaux professionnels et aux catalogues des organismes. Pour 69% des Responsables ressources humaines et/ou formation, Internet est la deuxième source d'information la plus utilisée, juste après le bouche à oreille (73%), mais loin devant les sources plus traditionnelles comme la presse (34%) ou les salons (19%). Les supports « papier » sont effectivement relativement délaissés.

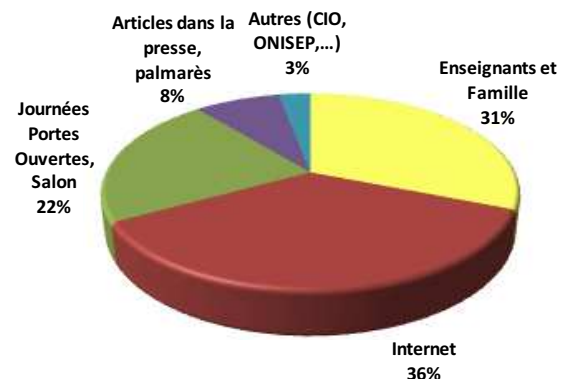
La Formation n'échappe donc pas à la tendance générale sur le marché des petites annonces : Internet supplante peu à peu tous les autres médias de communication.

Internet : première source d'information en matière d'orientation pour les étudiants

D'après une enquête menée en 2008 par Kelformation et Hobson, les étudiants utilisent majoritairement (36,4%) Internet pour les guider dans leurs choix de formation. Le conseil des enseignants et des familles ne vient qu'en deuxième

rang des sources d'information en matière d'orientation.

Source d'information des étudiants en matière d'orientation



Source : enquête Hobson-Kelformation.com pour R2E 2008 – mars 2008

5. Marché de l'Immobilier résidentiel en France

Le développement des activités immobilières du Groupe Adenclassifieds repose sur l'utilisation croissante d'Internet comme moyen de diffusion des annonces immobilières et plus généralement comme média d'information sur l'immobilier et l'habitat, ainsi que sur la part croissante des budgets communication des professionnels de l'immobilier neuf et ancien consacrés au média Internet et aux services connexes.

5.1 Organisation et évolution du marché de l'immobilier résidentiel en France

Le marché de l'immobilier résidentiel regroupe les ventes et les locations dans le neuf et l'ancien.

Entre 2007 et 2008, le nombre global de transactions a chuté de 25% sur la période (source : Notaires de France). Sur le marché de l'immobilier ancien, la fin de l'année 2008 (quatrième trimestre) est marquée par une baisse des prix de 6,5%, qui devrait se confirmer en 2009 (source : FNAIM - 2008). Le marché de l'immobilier neuf a également connu une chute de 37,6% des ventes en 2008.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, cette tendance s'est confirmée.

En 2009, le nombre de transactions dans l'ancien « approcherait les 530 000 » selon les Notaires de France (vs 667 000 en 2008) (source : Notaires de France).

Sur le marché de l'immobilier ancien, le 1^{er} semestre 2009 est marqué par une baisse des

prix : -4.8% sur T3 2009 vs T3 2008 (source : FNAIM).

Cette baisse semble cependant s'atténuer sur la fin de l'année 2009. La FNAIM prévoit une baisse globale de 5% sur l'année 2009 vs l'année 2008.

Sur le marché de l'immobilier neuf, le niveau des ventes du 2^{ème} trimestre 2009 est supérieur de 29.6% à celui qui avait été constaté au 2^{ème} trimestre 2008 alors que le niveau des mises en vente est en baisse de 28.9% (source : Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer – Août 2009)

Le niveau des ventes étant supérieur à celui des mises en ventes, l'encours de logements proposés à la vente au 2^{ème} trimestre 2009 diminue sensiblement par rapport au 1^{er} trimestre 2009 : il se réduit de 97 000 à 85 000.

Un environnement perturbé

L'année 2008 a été marquée par un retournement du marché de l'immobilier, lié principalement aux facteurs suivants : la crise des subprimes, hausse des taux d'intérêt, baisse de solvabilité des ménages, crise financière, ...

Cette évolution se constate tant au niveau de la baisse des prix que du volume des transactions, par la chute des ventes de logements neufs, l'allongement des durées de transactions, ... A titre d'exemple, la durée moyenne d'écoulement dans l'ancien était au 1^{er} semestre 2008 de 89 jours, contre 75 jours en 2007 (source : FNAIM – S1 2008).

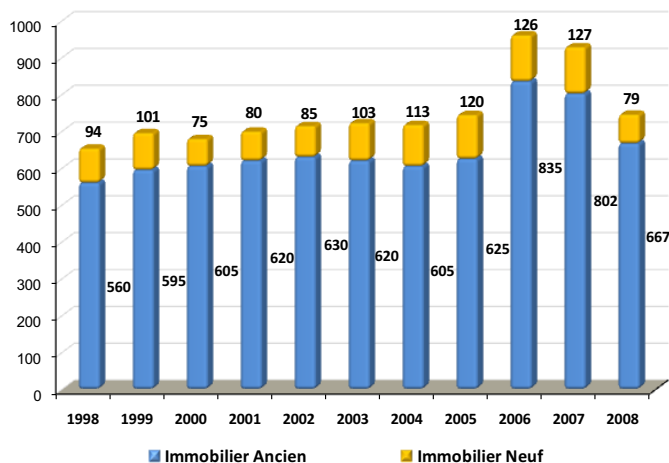
5.2 Evolution des pratiques en matière de diffusion d'annonces : avantage de l'utilisation d'Internet comme mode de diffusion

Historiquement, la presse a toujours été le support de communication de prédilection des professionnels et des particuliers pour vendre ou louer leurs biens immobiliers. Journaux quotidiens, nationaux et régionaux, presse spécialisée et gratuite, ont longtemps été utilisés pour offrir une plus grande visibilité aux annonceurs et proposer une centralisation de l'offre sur un support unique pour les acheteurs ou futurs locataires.

Le développement rapide d'Internet et le mode de diffusion des annonces sur les sites immobiliers offrent de nombreux avantages à l'internaute. En effet, l'instantanéité (mise à jour en temps réel et disponibilité à tout moment), la centralisation des offres disponibles, la hiérarchisation (tri, critères) et l'interactivité (photos, vidéo) qu'offre Internet améliorent de façon significative la recherche de l'internaute.

Le développement rapide d'Internet et l'émergence de sites immobiliers dédiés depuis la fin des années 1990 offrent également aux annonceurs un nouveau support interactif de rencontre entre l'offre et la demande immobilière. Particuliers et professionnels du secteur (agences immobilières indépendantes, réseaux immobiliers, administrateurs de biens, promoteurs, notaires) peuvent publier leurs annonces sur des sites spécialisés et diffuser leurs biens en les valorisant grâce aux fonctionnalités d'Internet (photos, plan de localisation, logo, visites virtuelles). Le média Internet offre ainsi une large visibilité aux annonces en touchant un public étendu, en supprimant les frontières géographiques et temporelles (média gratuit accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 partout dans le monde), fluidifiant ainsi la rencontre entre l'offre et la demande. Internet permet aussi aux annonceurs de bénéficier d'une qualification plus forte de leurs contacts, due à la valeur ajoutée intrinsèque de ce média. Les professionnels de l'immobilier profitent ainsi de la puissance du média Internet pour exposer leur marque, leur savoir-faire, leur

Evolution du nombre de transactions immobilières en France (en milliers)



Source : Xerfi, DAEI, FNAIM, FPC, Notaires de France

Le marché de l'immobilier s'organise autour des professionnels de l'immobilier neuf et ancien d'une part, et du marché de particuliers à particuliers d'autre part. Différentes sources admettent une proportion à peu près égale entre les transactions réalisées par les professionnels et celles réalisées par les particuliers.

Le marché des agences immobilières est très atomisé et en baisse de 10 à 15%, avec un nombre d'agences estimé fin 2008 à 22.000 (source : ORPI-2008). Ce marché se divise entre les grands réseaux de franchisés et une multitude d'agences indépendantes ou locales.

Par ailleurs, les administrateurs de biens et notaires peuvent exercer également une activité d'intermédiaires sur le marché de l'immobilier.

notoriété, et développer ainsi leur activité à travers la conquête de nouveaux mandats.

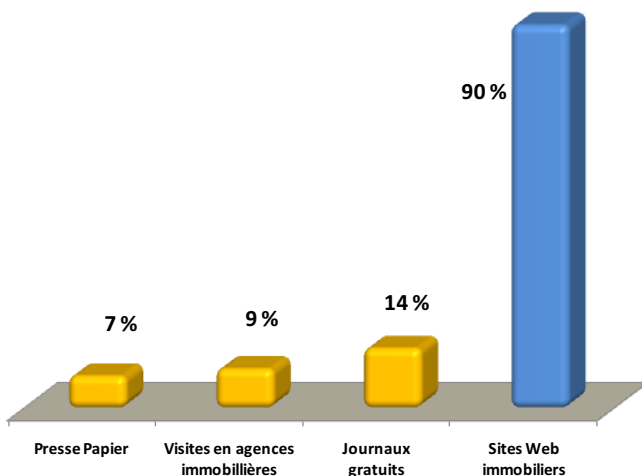
De plus, avec un rapport d'environ 1 à 10, le différentiel de tarifs de publication par rapport aux médias traditionnels a constitué un élément déterminant dans le développement rapide de ce nouveau mode de diffusion des annonces immobilières.

La part croissante des internautes utilisant Internet pour rechercher un logement soutient le dynamisme des annonces immobilières sur Internet par rapport au support papier.

Selon l'étude menée par l'Observatoire des Usages d'Internet parue en mars 2009, au quatrième trimestre 2008, 53% des individus âgés de 11 ans et plus sont internautes, soit près de 33 millions d'individus (source : Médiamétrie au Forum FF2i). Parmi ces 33 millions d'internautes français, 3,9 millions ont consulté des annonces immobilières sur Internet au cours du dernier mois (5,3 millions au troisième trimestre 2008).

Internet se positionne ainsi comme un média leader sur la consultation d'annonces immobilières. C'est même l'outil préféré des français en la matière, 90% d'entre eux plébiscitant Internet.

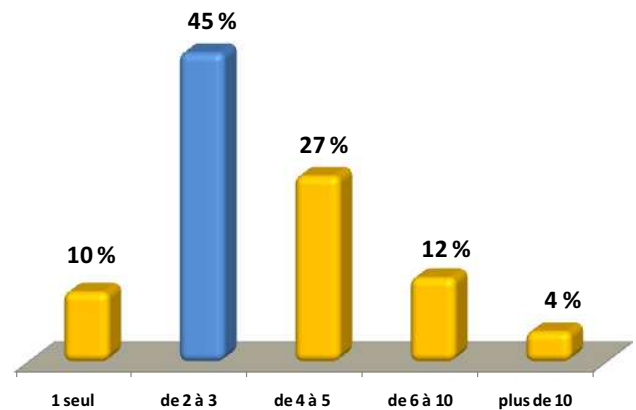
Principales sources d'informations immobilières utilisées



Source : JDN – Enquête « Sites immobiliers : comment les internautes les utilisent ? » - Décembre 2007

Parallèlement, 45,4% des internautes affirment consulter régulièrement de 2 à 3 sites pour leur recherche de biens immobiliers, et ils sont 27,3% à affirmer en consulter de 4 à 5.

Combien de sites utilisez-vous régulièrement dans vos recherches ?



Source : Médiamétrie – Octobre 2007

La croissance des sites « Immobilier » est portée par plusieurs facteurs :

- l'augmentation continue du taux d'équipement en micro-ordinateurs et de connexion Internet des ménages ;
- le transfert croissant des annonces « papier » (presse nationale, régionale, gratuite, généraliste et spécialisée) vers Internet ;
- le besoin des professionnels de l'Immobilier de communiquer encore plus efficacement et à moindre coût, en particulier dans un contexte de plus en plus concurrentiel dans le cadre d'un marché en crise.

Le marché des annonces classées « Immobilier » représentait environ 450 M€ en 2007 en France, dont 20% sur Internet (source : étude Precepta sur le marché des annonces classées – avril 2008).

6. Environnement concurrentiel

Le Groupe Adenclassifieds est présent sur les marchés de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier sur Internet et n'estime avoir aucun concurrent présent simultanément sur ces trois marchés.

6.1 Le marché des annonces Emploi sur Internet

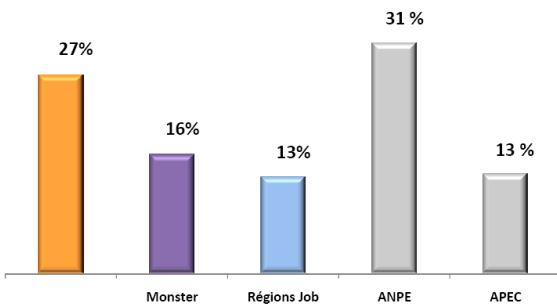
Les sites Emploi privés se sont développés très rapidement à la fin des années 1990. En 2000, il existait une vingtaine de grands sites généralistes. Après un phénomène de consolidation lié à des acquisitions, des rapprochements, voire des disparitions, le marché de l'Emploi sur Internet s'est fortement concentré, permettant au Groupe Adenclassifieds de capter en 2008 26,7% de l'audience du secteur en France, contre 16,0% pour

son concurrent direct Monster (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008). Les deux acteurs institutionnels gratuits ANPE et APEC captent respectivement 31,0% et 13,4% de l'audience.

Parallèlement, le Groupe Adenclassifieds proposait plus de 122.000 offres d'emploi en ligne en moyenne en 2008, contre moins de près d'un quart pour son concurrent direct Monster (source : Adenclassifieds).

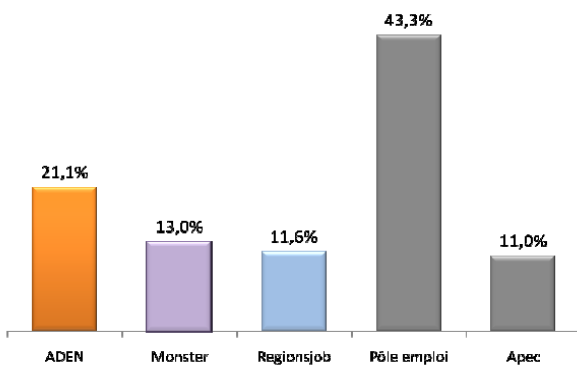
Le Groupe Adenclassifieds estime ainsi être le leader privé du marché de l'Emploi sur Internet en France, en audience et en volume d'annonces.

Parts d'audience des principaux sites Emploi sur Internet



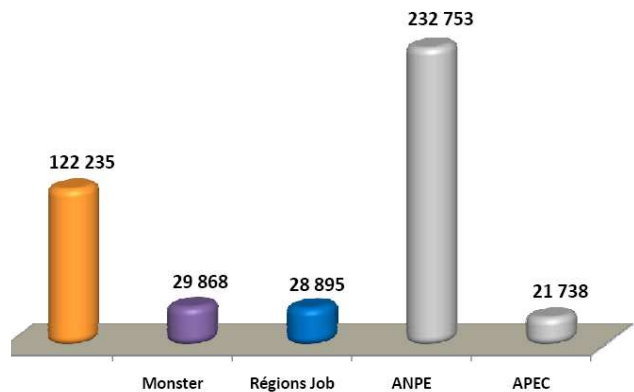
Source : Médiamétrie NetRatings – Visiteurs uniques, cumul S2 2008

En 2008, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds ont enregistré une audience mensuelle moyenne de 2,5 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008).



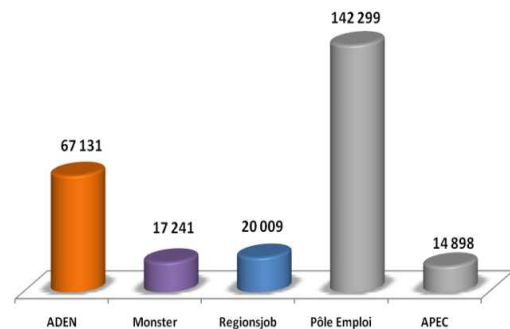
Source : Médiamétrie Nielsen NetRatings - moyenne 1^{er} semestre 2009

Parts de marché des principaux sites Emploi sur Internet (volume d'annonces)



Source : interne - moyenne mensuelle 2008

Le site de l'ANPE a été créé en 1997 et est gratuit pour les recruteurs. Il diffusait 233.000 offres en moyenne en 2008. Le site bénéficie d'une audience de 2,9 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008).



Source : interne - moyenne S1 2009

www.anpe.fr

Le site de l'ANPE a été créé en 1997 et est gratuit pour les recruteurs. Il diffusait 233.000 offres en moyenne en 2008. Le site bénéficie d'une audience de 2,9 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008).

www.monster.fr

Lancé aux Etats-Unis en 1994, puis en France en 1999, Monster est le leader mondial du recrutement en ligne. En France, le site Internet Monster.fr enregistre 1,5 million de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008) et proposait 30.000 annonces en moyenne en 2008. Monster estime disposer d'une base de données de 3,6 millions de CV en France.

www.apec.fr

Lancé en 1998 par l'Agence pour l'Emploi des Cadres (APEC), le site Internet Apec.fr proposait 22.000 offres d'emploi en moyenne en 2008. Le site attire 1,2 million de visiteurs uniques (*source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008*). La publication d'annonces sur le site de l'APEC est gratuite pour les recruteurs, l'APEC étant financée paritairement par les entreprises et par les cotisations des cadres.

www.regionsjob.com

Créé en 2000, le site Internet Regionsjob.com déploie huit sites régionaux (Ouest, Est, Centre, PACA, Nord, Rhône, Sud-Ouest et Paris/Ile-de-France) sur l'ensemble du territoire français. En moyenne en 2008, 29.000 offres d'emploi étaient publiées sur l'ensemble des sites.

www.lesjeudis.com

Créé en 1999, le site Internet Lesjeudis.com est un site Emploi spécialisé en informatique. Le site proposait 4.500 offres d'emploi en moyenne en 2008. Il a été racheté par l'Américain CareerBuilder en juin 2008.

Par ailleurs, certains autres acteurs interviennent sur ce secteur au niveau international, notamment Stepstone (un des leaders des sites Emploi en Europe).

Enfin, un certain nombre de « réseaux sociaux » (tels que notamment LinkedIn, Viadeo, Facebook, ...) tentent de développer leurs activités autour des secteurs de l'Emploi sur leurs sites respectifs, susceptibles ainsi de concurrencer de manière indirecte les activités des sites Emploi de la Société.

6.2 Le marché des annonces de Formation sur Internet

Le marché de la diffusion d'annonces de Formation sur Internet est encore récent.

S'agissant du marché de la formation continue, le Groupe Adenclassifieds estime avoir peu de concurrents directs en France sur Internet. En revanche, la Société est confrontée à la concurrence des autres média de communication et des actions directes sur Internet de ses clients. Sur Internet, une concurrence pourrait s'amorcer de la part des sites Emploi, dont certains proposent une rubrique Formation. Mais les volumes d'annonces de ces rubriques restent peu significatifs à ce jour.

S'agissant de la formation initiale et de l'alternance, la Société est confrontée à la concurrence des deux acteurs majeurs du secteur : l'Étudiant et Vocatis.

Ainsi le Groupe Adenclassifieds distingue trois principaux types de concurrents pour son activité Formation :

- Les moteurs de recherche en ligne, Google principalement ;
- Les acteurs « pur web » : seul Emagister.fr est un concurrent significatif pour Kelformation ;
- Les acteurs pluri-média (presse, salons et Internet) de la Formation : l'Étudiant et Vocatis.

Google

Les organismes de formation investissent de plus en plus dans la communication online. Ils commencent à investir notamment dans l'achat de mots clés sur Google.

Emagister.fr

Leader espagnol de l'annonce de Formation en ligne, ce groupe s'est lancé en France fin 2006, avec un modèle économique fondé, lors de son lancement et tout au long de l'année 2007, sur la gratuité pour les professionnels de la diffusion de leurs offres sur leur site. Il est précisé qu'à date le site Internet vient de passer sur un modèle économique payant, tout en pratiquant une politique tarifaire très agressive.

E-magister a un positionnement généraliste proche de celui de Kelformation : il cible à la fois la formation initiale, l'alternance et la formation continue.

Groupe l'Étudiant

Un des principaux leaders de l'information *offline* destinée aux étudiants, le Groupe l'Étudiant dispose, en plus de son activité d'édition de presse et de salons, de nombreux sites Internet sur l'enseignement supérieur. Ce groupe est un acteur majeur sur la formation initiale et sur l'alternance, avec une cible « Jeunes ». Depuis 2007, le groupe tente de se diversifier dans la formation professionnelle, avec le lancement du site Internet Pourseformer.com, dont le trafic reste peu significatif à ce jour et qui est encore sur un modèle de référencement gratuit des annonces.

Groupe Vocatis (anciennement Studyrama)

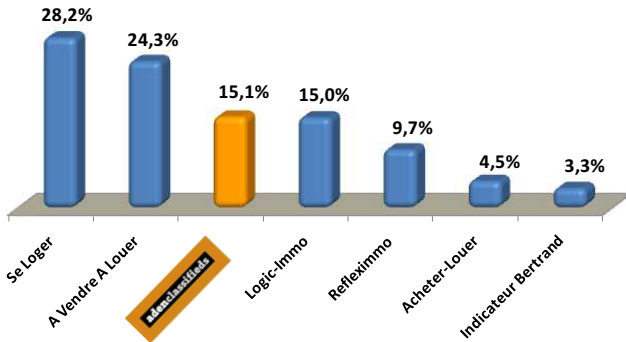
Ce groupe est présent sur cinq activités : l'édition, la presse, les salons, les services et Internet, avec les marques Studyrama et FocusCarrières. Depuis le rachat en 2006 de Formaguide, il se positionne sur le secteur des annonces de formation professionnelle en ligne. Acteur majeur de la formation initiale et de l'alternance, Vocatis ne présente pas une réelle menace sur le marché de la formation continue à ce jour.

6.3 Le marché des annonces Immobilières sur Internet

De nombreux acteurs évoluent sur le marché des annonces Immobilières. Outre les annonces papier, qui est le support historique et très répandu des annonces immobilières, de nombreux sites Internet se sont développés aussi bien à destination des professionnels de l'immobilier que des particuliers.

Le Groupe Adenclassifieds est un acteur de référence sur le marché des annonces Immobilières sur Internet et totalise 1,3 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie NetRatings, moyenne mensuelle S2 2008).

Une audience significative

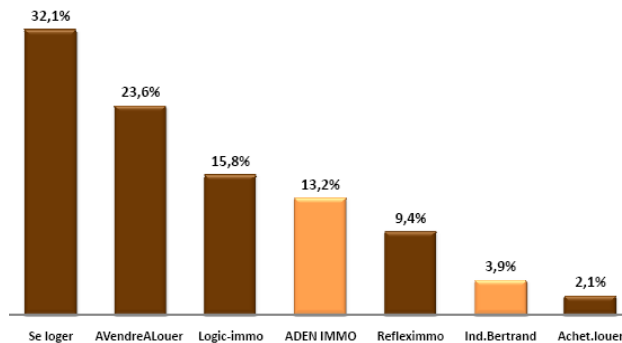


Source : Médiamétrie NetRatings – Visiteurs uniques, cumul 2^{ème} semestre 2008

L'opération d'apport partiel d'actif de l'activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias à Adenclassifieds, autorisée par l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2009, permet ainsi à Adenclassifieds de renforcer sa position sur le marché de l'immobilier :

Aden Immobilier AVANT :

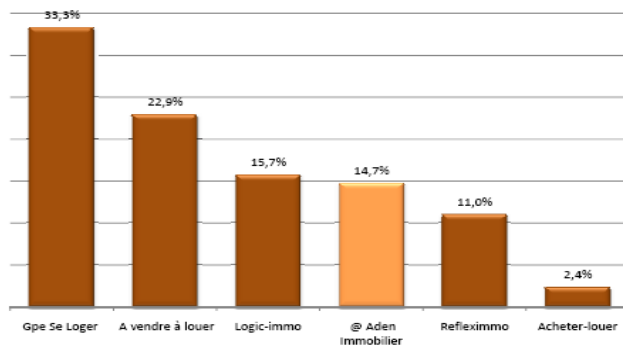
Audience S1 2009* : N°4 du marché



*Source : Médiamétrie Nielsen NetRatings moyenne S1 2009, hors site PAP

Aden Immobilier APRES :

Nielsen Janvier/Septembre 2009* : N°4 du marché avec Indicateur Bertrand



* Source : Médiamétrie Nielsen NetRatings , moyenne Janvier à Septembre 2009

www.seloger.com

Lancé en 1996, Seloger.com est le premier acteur de l'Immobilier en ligne. Avec une audience mensuelle moyenne de 2,35 millions de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne mensuelle S2 2008), SeLoger affirmait publier fin 2008 1,2 million d'annonces, provenant exclusivement de professionnels de l'immobilier, et reprises sur ses sites Internet Immostreet.com et Selogerneuf.com.

www.avendrealouer.com

Créé en 1993, A Vendre A Louer est rachetée par Price Minister en 2007 afin que le groupe fasse son entrée sur le marché des petites annonces immobilières. Les annonces provenant exclusivement des professionnels de l'immobilier enregistrèrent une audience moyenne mensuelle de 2,02 millions de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne mensuelle S2 2008), avec 350.000 annonces fin 2008.

www.logic-immo.com

Logic-immo.com (groupe Spir Communication), équivalent Internet du support presse éponyme, publiait sur son site 650.000 annonces « presse + web » fin 2008, provenant exclusivement des professionnels de l'immobilier, et enregistrèrent une audience moyenne mensuelle de 1,25 million de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne mensuelle S2 2008).

www.refleximmo.com

Filiale de S3G Groupe, Refleximmo est tout d'abord un acteur national en presse thématique gratuite immobilière (magazines gratuits d'annonces immobilières professionnelles et magazines dédiés à la décoration et au design). Refleximmo.com fait partie des principaux challengers sur le marché des sites professionnels français de petites annonces immobilières avec 0,81 million de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne mensuelle S2 2008) et 650 000 annonces fin 2008.

Il existe en parallèle des sites d'annonces immobilières exclusivement destinés aux particuliers, dont le leader est Pap.fr (Particulier à Particulier) avec 1,68 million de visiteurs uniques par mois (source : Médiamétrie NetRatings – moyenne mensuelle S2 2008) et un volume de 50.000 annonces en ligne fin 2008, le deuxième acteur sur ce marché des particuliers étant le site Entreparticuliers.com.

6.4 Autres concurrents

Les médias traditionnels

La Société estime que les médias traditionnels (presse quotidienne nationale, presse quotidienne régionale, journaux gratuits) sont de moins en moins concurrents de son activité du fait de la migration progressive des budgets des annonceurs

vers le média Internet. Ces médias traditionnels deviennent partenaires des acteurs Internet comme le Groupe Adenclassifieds, afin de proposer des offres de couplage dites *offline/online*.

Les groupes Internet Internationaux

Il existe au niveau international des acteurs puissants qui ne sont pas présents en France sur les secteurs d'activité du Groupe Adenclassifieds.

Yahoo!HotJobs (Etats-Unis)

Yahoo!HotJobs est un site des sites Emploi leader aux Etats-Unis. Yahoo a racheté le site Hotjobs en 2001, afin de se positionner sur le marché de l'Emploi en ligne face à Monster et Careerbuilder aux Etats-Unis.

Craigslist (Etats-Unis)

Lancé à San Francisco en 1995, Craigslist.org est un des sites leader des petites annonces (emploi, immobilier, vente de véhicules, achats d'ordinateurs, meubles,...) aux Etats-Unis. Au départ lancé sur un modèle totalement gratuit, certaines annonces d'Emploi sont aujourd'hui payantes (à San Francisco, New York et Boston) ainsi que certaines annonces Immobilières (à New York). Craigslist.org est présent dans plus de 300 villes (dont Paris) réparties dans 50 pays, sans pour autant, à date, avoir déployé en France une quelconque présence commerciale.

Google Base (Etats-Unis)

Lancé par Google en novembre 2005, Base.google.com est un site d'annonces classées gratuites positionné sur plus de 20 catégories (Emploi, Immobilier, automobile, produits, ...).

7. Réglementation

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Toutefois, elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires applicables à Internet.

7.1 Traitement des données à caractère personnel et protection des personnes physiques

La Société est amenée à collecter et à traiter par l'intermédiaire de ses sites Internet des données à caractère personnel concernant les individus qui mettent leurs annonces en ligne sur les différents sites de la Société. Aux termes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et libertés, telle que modifiée par les lois n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et n° 2006-64 du 23 janvier 2006, les traitements de ces données ont fait l'objet de

déclarations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »).

Les principales autres dispositions de la loi Informatique et libertés sont les suivantes :

- L'article 7 de la loi Informatique et libertés consacre le principe selon lequel tout traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée, sous réserve de certaines exceptions limitativement énumérées telles que le respect d'une obligation légale, l'accomplissement d'une mission de service public, l'exécution d'un contrat auquel la personne intéressée est partie ou la réalisation de l'intérêt légitime du responsable du traitement. En outre, même dans les cas précités, la loi interdit en tout état de cause de collecter ou de traiter sans le consentement exprès de la personne intéressée certaines données dites sensibles, notamment toute information à caractère racial ou ethnique, ou relative aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes.
- L'article 32 de la loi Informatique et libertés impose aux responsables de traitements de données d'informer la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel (i) de l'identité du responsable du traitement, (ii) de la finalité poursuivie par le traitement, (iii) du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, (iv) des conséquences éventuelles à son égard d'un défaut de réponse, (v) des destinataires ou catégories de destinataires des données, (vi) de l'existence d'un droit d'accès et de rectification et du droit de s'opposer à ce que ces informations soient transférées à des tiers ainsi que (vii), le cas échéant, des transferts de données envisagés vers un Etat non-membre de la Communauté européenne.

Il est précisé que les entreprises avaient jusqu'au 6 août 2007 pour se conformer à cette nouvelle exigence pour les traitements mis en œuvre antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-801.

L'obligation d'information s'applique également aux « cookies ». L'article 32-11 de la loi Informatique et libertés prévoit en effet que « toute personne utilisatrice des réseaux de communication électroniques doit être informée de manière claire et complète [...] de la finalité de toute action tendant à accéder, par voie de transmission électronique, à des informations stockées dans son terminal de connexion, ou à inscrire, par la même voie, des informations dans son équipement terminal de connexion [et] des moyens dont elle dispose pour s'y opposer ».

- La loi Informatique et libertés prévoit en outre des possibilités de contrôle a posteriori dont pourront faire l'objet les traitements de données personnelles. A cet égard, les pouvoirs de contrôle, d'investigation, d'injonction et de sanction dont dispose la CNIL sont

substantiellement renforcés par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Par ailleurs, le non-respect des dispositions de la loi Informatique et libertés fait l'objet de sanctions pénales lourdes. Les infractions sont prévues et réprimées par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal. Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 300.000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement.

S'agissant des messages commerciaux non sollicités (« spams »), l'article L. 33-4-1 du Code des postes et télécommunications, institué par l'article 22 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, interdit la prospection directe au moyen d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen. La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée a ainsi modifié le régime juridique de la prospection commerciale par courrier électronique en adoptant le principe selon lequel la prospection commerciale par courriel doit avoir été autorisée au préalable par le destinataire (principe dit de l'« opt-in »).

7.2 La responsabilité des acteurs d'Internet

La loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique encadre la responsabilité des acteurs de l'Internet. Les principales dispositions de ladite loi ayant trait au régime de responsabilité des fournisseurs d'accès et des hébergeurs sont les suivantes :

- Les éditeurs de services de communication en ligne ont l'obligation de s'identifier directement ou indirectement. Ainsi, aux termes de l'article 6. III de la loi n° 2004-575, les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent indiquer sur leur site Internet leurs coordonnées exactes et le nom du directeur ou co-directeur de la publication ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur. Les hébergeurs et les fournisseurs d'accès doivent à ce titre fournir aux éditeurs de services en ligne les moyens techniques de satisfaire à leurs obligations d'identification.
- Les fournisseurs d'accès et les hébergeurs sont tenus de détenir et de conserver les données permettant l'identification de la personne ayant contribué à la création du contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer aux autorités judiciaires.
- Aux termes de l'article 6. I de la loi n° 2004-575, les hébergeurs ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services que s'ils avaient effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où

ils en ont eu connaissance, ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. En outre, ces mêmes hébergeurs ne pourront voir leur responsabilité pénale engagée que s'ils avaient effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où ils en ont eu connaissance, ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. Ce régime spécial de responsabilité ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de l'hébergeur.

Certaines des activités et informations des sites Internet de la Société pourraient relever de l'édition de contenu et non de l'hébergement. Dans ce cas, la responsabilité éditoriale de la Société pourrait être engagée pour les contenus éventuellement illégaux des annonces mises en ligne sur ses sites Internet et, plus généralement, du contenu éditorial des sites de la Société.

7.3 Les obligations résultant de la qualité d'éditeur de contenu

Les dispositions auxquelles les contenus de services en ligne sont actuellement soumis s'inscrivent dans la logique de la distinction entre correspondance privée, dont le secret est protégé, et la communication au public par voie électronique, dont la liberté est garantie. Ce cadre juridique s'appuie sur le principe fondamental de liberté de communication, liberté garantie aux termes de la Constitution, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, telles que modifiées. Il vise également à respecter de grands principes du droit français, tels que le respect de la vie privée, la protection des mineurs, la prévention des contenus illicites, la protection de l'image et des droits des personnes ou encore le respect de la dignité humaine.

La Société, en tant qu'éditeur de contenu, est soumise aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et endosse ainsi la responsabilité éditoriale de ses sites. Elle répond à ce titre à des éventuelles infractions de presse (notamment diffamation et discrimination) qui pourraient être commises sur ses sites. Il lui revient donc de se conformer à l'ensemble des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 et notamment de procéder à la nomination d'un directeur de publication.

La loi du 29 juillet 1881 a créé un régime dérogatoire au droit commun de responsabilité en « cascade » pour les délits commis par voie de presse dans lequel le directeur de publication désigné est responsable, à titre principal. A défaut de nomination de directeur de publication, l'auteur est responsable.

7.4 Protection juridique des bases de données

Aux termes de l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle, le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et supporte le risque des investissements relatifs à l'élaboration de la base de données en question, bénéficie d'une protection du contenu de la base « *lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel* ». Cette protection constitue un droit « *sui generis* » et s'exerce sans préjudice de celle découlant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données concernée ou un de ses éléments constitutifs aux termes notamment de l'article L. 112-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Le producteur de bases de données dispose ainsi du droit d'interdire toute extraction substantielle du contenu de sa base de données ainsi que toute réutilisation de ce contenu. L'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose en outre que « *le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données* ».

7.5 Noms de domaine

Les noms de domaine sont attribués aux adresses numériques des serveurs connectés à Internet et constituent les adresses Internet. Ils permettent notamment une meilleure identification des sites Internet et une mémorisation plus facile des adresses de ces sites. Les noms de domaine constituent des atouts marketing majeurs pour les sociétés exerçant la totalité ou une partie de leurs activités sur Internet.

Les noms de domaine de premier niveau peuvent être génériques (« *generic top level domain names* » ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, ou peuvent correspondre à une zone géographique déterminée (« *country code top level domain names* » ou « ccTLDs »), tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne.

Les noms de domaine de second niveau correspondent quant à eux à des sous-catégories, par exemple les « .asso.fr » pour les associations. L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre d'organismes accrédités par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Différents registres sont responsables de la gestion des extensions, tels Verisign pour les extensions « .com » et « .net ».

L'enregistrement des noms de domaine géographiques est supervisé dans chaque État par une autorité nationale désignée, qui tient un registre central et accrédite des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement. En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, qu'il s'agisse des noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent qu'il revient au déposant de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'enregistrement du nom de domaine concerné.

Chaque autorité nationale ayant la possibilité, dans une certaine mesure, de définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences relatives à l'enregistrement de noms de domaine géographiques peuvent différer de celles relatives à l'enregistrement de noms de domaine génériques et peuvent également varier d'un pays à l'autre. Les bureaux d'enregistrement peuvent notamment se révéler plus ou moins stricts quant à l'enregistrement d'un nom de domaine particulier qui pourrait porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou autres détenus par des tiers.

L'Association Française pour le Nomage Internet en Coopération (« AFNIC ») est chargée en France de l'enregistrement des noms de domaine pour l'extension « .fr ». Un certain nombre de sous-domaines ont été créés dans l'extension « .fr » et plusieurs prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, pour le traitement des demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Les règles d'attribution des noms de domaine figurent dans la charte de nommage de l'AFNIC, étant précisé que l'attribution d'un nom de domaine dans chaque sous-domaine en « .fr » est régie par des règles spécifiques. Cette charte est évolutive et les règles d'attribution peuvent être régulièrement modifiées. Les règles d'attribution actuellement en vigueur sont les suivantes :

- les personnes morales dont le siège social ou l'adresse d'un établissement est situé en France et qui sont identifiables sur les bases de données électroniques des Greffes des tribunaux de commerce, de l'INPI, de l'INSEE et de REFASSO pour les associations ainsi que les institutions et services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements, toutes personnes physiques ou morales titulaires d'une marque déposée auprès de l'INPI ou titulaire d'une marque communautaire ou internationale enregistrée visant expressément le territoire français, identifiables au travers de la base de données électroniques ICIMARQUES (INPI) et, enfin, toute personne majeure disposant d'une adresse en France peuvent enregistrer les noms de domaine de leur choix en « .fr », sous réserve de respecter les contraintes syntaxiques et de ne pas demander l'enregistrement d'un nom figurant dans la liste des termes dits « fondamentaux » ;
- les déposants de noms de domaine doivent s'assurer que le terme utilisé :
 - ne porte pas atteinte aux droits des tiers, en particulier à des droits de propriété

- intellectuelle, aux règles de la concurrence et du comportement loyal en matière commerciale, et au droit au nom, au prénom ou au pseudonyme d'une personne ;
- ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public et notamment ne comporte aucun terme incriminé au titre de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ou susceptible de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ;
- ne corresponde pas au nom d'une collectivité territoriale, tel que publié par l'INSEE, à l'exception des détenteurs d'une marque correspondant à ce même nom et enregistrée avant 1985 ;
- aucune demande d'enregistrement ou de tout autre acte d'administration au sein d'un domaine de second niveau ne sera admise si le demandeur ou le titulaire ne justifie pas de son appartenance à cette catégorie conformément aux termes de la charte de nommage de l'AFNIC.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits sur une marque, l'issue d'un litige potentiel dans ce domaine demeure incertaine. Cette incertitude est notamment due au fait que la portée des droits sur une marque est limitée, territorialement ou en raison des types de produits et services couverts par l'enregistrement de la marque, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet peut entraîner un risque de confusion ou favoriser des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

La Société a déposé un certain nombre de noms de domaine en France et à l'étranger (cf. § 5.2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », page 87 du présent Document).

7.6 Vente de biens et fournitures des prestations de services à distance

L'ordonnance n° 2001-741 du 23 août 2001, qui a transposé en droit français la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, assure une protection accrue des consommateurs pour tout contrat de vente ou de prestations de services dont la conclusion a eu lieu par une technique de communication à distance (y compris par téléphone et Internet). En vertu de cette ordonnance, codifiée aux articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation, le vendeur doit respecter les obligations suivantes :

- fournir au consommateur les informations notamment en relation avec les caractéristiques essentielles du service ou du bien, le prix, les limitations éventuelles de responsabilité et les conditions particulières de la vente ;

- mentionner dans l'offre de contrat les indications relatives au vendeur, les frais de livraison, les modalités de paiement, de livraison et d'exécution, l'existence d'un droit de rétractation, la durée de validité de l'offre et le prix de celle-ci, le coût de l'utilisation de la technique de communication à distance utilisée lorsqu'il n'est pas calculé par référence au tarif de base, et, le cas échéant, la durée minimale du contrat proposé.

Le consommateur doit recevoir confirmation de ces informations par écrit ou sur un autre support durable mis à sa disposition en temps utile au plus tard au moment de la « livraison ».

En ce qui concerne le droit de rétractation, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs, ou trois mois si les informations mentionnées ci-dessus n'ont pas été fournies, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le droit de rétractation est exercé, le remboursement doit être effectué au plus tard dans les trente jours suivants la date à laquelle ce droit a été exercé.

Le vendeur est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance. Dans certains cas, la violation des dispositions régissant la vente à distance est passible d'une amende de 1.500 euros étant entendu qu'au plan civil, les contrats passés en violation de ces dispositions sont nuls de plein droit.

L'offre de la Société est principalement « Business to Business », mais elle propose également une offre « Business to Customers » au regard de son activité immobilière. Par conséquent, cette réglementation ne concerne que les prestations « Business to Customers » qu'elle développe au niveau de cette activité immobilière.

B. DESCRIPTION DES ACTIVITES

1. L'Emploi

Le Groupe Adenclassifieds estime être un leader du marché des annonces d'Emploi sur Internet en France.

La Société a développé une offre Emploi unique sur le marché, fondée sur une approche multi-marques et multi-produits, lui permettant d'être à tous les carrefours de rencontre entre candidats et recruteurs.

Le Groupe Adenclassifieds publie et référence sur ses sites Internet les offres Emploi d'entreprises, de cabinets de recrutement, de chasseurs de tête, de sociétés de travail temporaire et de SSII, et met à leur disposition des outils leur permettant de faciliter leur recherche de candidats.

La Société se positionne comme un fournisseur de solutions de recrutement pour les employeurs, en proposant à ses clients, en plus de la publication et du référencement d'offres d'emploi, des services à valeur ajoutée afin d'accompagner le recruteur et de faciliter le processus de recrutement.

L'offre Emploi du Groupe Adenclassifieds permet :

- aux recruteurs de diffuser, suivant plusieurs modalités, leurs annonces sur des sites figurant parmi les leaders du secteur en audience et en volume, ainsi que de bénéficier de services à valeur ajoutée facilitant la gestion du processus de recrutement ;
- aux candidats d'avoir accès gratuitement à des annonces ciblées correspondant à leurs critères de recherche, et d'utiliser des services spécifiques pour faciliter leurs démarches.

A travers sa maîtrise de technologies complémentaires (moteur et site média), son réseau de sites offrant un maillage étendu et une segmentation fine du secteur de l'Emploi sur Internet, le Groupe Adenclassifieds dispose de solutions permettant à ses clients de pouvoir rapidement à leurs besoins en recrutement.

Le Groupe Adenclassifieds a structuré son offre Emploi selon la répartition suivante :

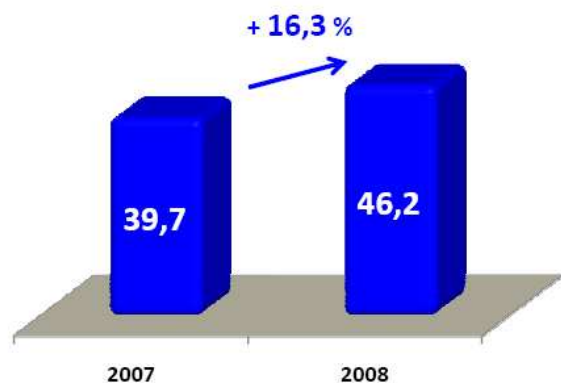
- un moteur généraliste : Keljob ;
- des sites média spécialisés en fonction des caractéristiques suivantes : (i) statuts des candidats tels que Cadremploi (cadres), (ii) par métiers ou secteurs d'activité, tels que Cadresonline et son réseau de sites spécialisés (dont Public-RH) ;
- une offre à l'international, via le réseau international « The Network » permettant de couvrir plus de 119 pays et une filiale de droit anglais basée en Grande-Bretagne (Direct Recruit Limited, qui exploite le site Internet 1Job.co.uk) ;

- des produits et services de communication de ressources humaines sur l'ensemble des sites ; et
- de nombreux services à valeur ajoutée : bases de données de CV (CVAden), logiciel de gestion de candidatures (CVmail),



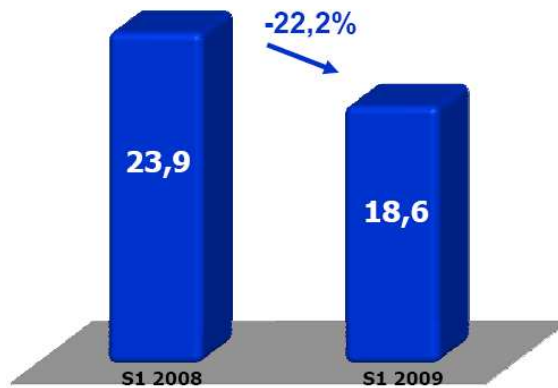
Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi du Groupe Adenclassifieds a atteint 46,2 M€ en 2008, contre 39,7 M€ en 2007, soit une progression de 16,3%.

Evolution du CA consolidé Emploi entre 2007 et 2008 (en M€)



Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi s'est réparti en 2008 à 88% sur les annonces et la communication (chiffre d'affaires en progression de 15% par rapport à 2007), et à 12% sur les services à valeur ajoutée (chiffre d'affaires en progression de 29% par rapport à 2007), contre respectivement 89% et 11% en 2007.

Evolution du CA consolidé Emploi entre le S1 2008 et le S1 2009 (en M€)



Le Chiffre d'affaires consolidé de l'Activité Emploi a atteint 18,6M€ au S1 2009, contre 23,9M€ au S1 2008, soit une baisse de 22,2%.

1.1 Un leader de l'Emploi sur Internet

Un leader en audience

Le Groupe Adenclassifieds estime être le leader privé de l'Emploi sur Internet en terme d'audience en France, avec une part d'audience de 26,7% (source : Médiamétrie NetRatings, cumul S2 2008).

En 2008, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds ont enregistré une audience mensuelle moyenne de 3,1 millions de visiteurs uniques, 6,4 millions de visites et 40 millions de pages vues (source : Xiti, moyenne 2008).

Le premier site privé en nombre d'annonces publiées

En 2008, les différents sites Emploi du Groupe Adenclassifieds publiaient une moyenne annuelle de 122.000 offres d'Emploi, positionnant la Société comme le premier acteur privé Emploi en France en nombre d'annonces.

1.2 L'offre Emploi du Groupe Adenclassifieds

Diffusion d'annonces et produits de mise en avant

– Diffusion d'annonces :

Le Groupe Adenclassifieds maîtrise deux technologies de publication d'annonces sur Internet. La publication d'annonces d'Emploi s'organise suivant deux modèles complémentaires, fournissant le même service d'intermédiation : site média et métamoteur.

Le site média permet :

- au client :
 - de publier ses annonces sur un média spécialisé en recrutement ;

- de bénéficier d'une audience étendue et ciblée ;
- de bénéficier de nombreux espaces de communication liés à la richesse éditoriale du site.

▪ à l'internaute :

- de consulter immédiatement des annonces publiées sur un site unique et sur un même format ;
- de postuler facilement aux offres en ayant enregistré une seule fois son profil sur le site ; et
- de disposer d'un contenu éditorial ciblé.

Le métamoteur permet :

▪ au client :

- de générer de l'audience sur son site (entraînant par exemple le dépôt de candidatures sur la rubrique ressources humaines de son site) ;
- de communiquer sur sa marque (notion de « marque recruteur » dans l'Emploi), ses produits et métiers via son site Internet ; et
- de collecter des informations (CV, demande de formation) directement sur son site.

▪ à l'internaute :

- de disposer d'une information plus complète sur l'annonceur ;
- d'avoir accès à l'ensemble des offres des annonceurs (et non simplement aux annonces publiées sur un site média par exemple) ; et
- d'enregistrer sa demande directement
- dans la base de données de l'annonceur.

Publication d'annonces à travers les sites média

Via ses différents sites, le Groupe Adenclassifieds permet à ses clients de publier directement leurs offres d'Emploi sur ses sites.

Page d'accueil Cadremploi.fr

Critères de recherche

Page de résultats

| DATE | FONCTION PROPOSEE | SECTEUR D'ACTIVITE | LOCALISATION |
|------------|---|---------------------------|----------------------|
| 15/04/2009 | Conseiller clientèle professionnels - vernon (H/F) (CDI) Entreprise : Le Groupe CSDO (27 collaborateurs) - Banque Poste : Poste à responsabilité en charge du portefeuille Assurance Cabinet | Courtage assurance | Le Havre |
| 15/04/2009 | Chef de secteur H/F (CDI) Entreprise : Evagrange (agence discount du groupe Carrefour) (CDI) Poste : Attaché au Chef des ventes et en étroite collaboration | Epicerie de hard discount | Région nord ouest |
| 15/04/2009 | Conseiller clientèle professionnels - vernon (H/F) (CDI) Entreprise : Le Groupe Crédit du Nord est constitué de 7 banques Poste : Description des missions : Gérer et développer ... | Banque | Haute normandie |
| 15/04/2009 | Responsable de département H/F (CDI) Entreprise : Notre groupe réalise un peu moins de 20 milliards d'euros Poste : Attaché à un Directeur de magasin, ce collaborateur ... | Distribution alimentaire | Normandie |
| 15/04/2009 | Conseiller clientèle professionnels H/F (Contractuel) Entreprise : Francaich est une société du Groupe Carrefour, spécialisée Poste : Prosechaux vous offre l'opportunité de devenir entrepreneur | Distribution alimentaire | Tout le France |
| 15/04/2009 | Conseiller clientèle professionnels H/F (CDI) Entreprise : HSB, groupe bancaire français de premier plan, recherche Poste : France (Seine-Saint-Denis) en Centre d'Affaires Entrepreneurs | Banque | Haute-normandie |
| 15/04/2009 | Conseiller indépendant H/F (contractuel) Entreprise : L'agence indépendante cabinet de consultant en entreprise Poste : Vous bénéficiez d'une formation à ce nouveau métier | Cabinet de consultant | Haute-normandie |
| 15/04/2009 | Directeur général adjoint H/F (CDI) Entreprise : Stat 3, 1 rue de Paris, le Département de l'Ile de France Poste : Attaché(e) directement au Directeur Général des Services | Secteur public | Bas de norm |
| 15/04/2009 | Directrice(trice) de centre auto-école maritime (CDI) Entreprise : Acteur majeur sur le marché de l'équipement et de l'entretien Poste : Vous êtes responsable de la stratégie, de la gestion | Grande distribution | Seine-maritime (76) |
| 15/04/2009 | Charge d'affaires professionnels (H/F) (CDI) Entreprise : Réservez rapidement votre poste Poste : Vous avez la responsabilité de gérer un portefeuille | Banque | Normandie |
| 15/04/2009 | Commerciaux (CDI) Entreprise : Rappaport ACTIA (Normandie), premier fabricant français Poste : Formation technique et commerciale assurée, - rémunération | Industrie | Haute normandie |
| 15/04/2009 | Adjoint au responsable d'agence H/F (CDI) Entreprise : Notre société est spécialisée dans la production de Poste : Au sein d'un centre de profit et en lien direct avec | Prod. de serv. ingénierie | Possibilité le Havre |

Offre d'Emploi

CONSEILLER CLIENTÈLE PROFESSIONNELS - VERNON (H/F)

Date: 15/04/2009 | Fonction: Conseiller clientèle professionnels - vernon (H/F) | Secteur: Banque | Localisation: Haute normandie | N° de l'offre: 10900221188

ENTREPRISE
Le Groupe Crédit du Nord est constitué de 7 banques régionales (Crédit du Nord et les banques Courtois, Kolb, Laideman, Napp, Rhône-Alpes et Tamaud) qui partagent la même volonté de mettre leurs compétences au service du client.

POSTE
Description des missions:
- Gérer et développer un portefeuille de clients professionnels (commerçants, artisans, professions libérales)
- Assister, conseiller et accompagner vos clients dans leurs projets
- Contribuer à la réalisation des objectifs de l'agence.
Description du poste:
Vous partagez notre vision de la banque : un métier de service privilégiant la proximité de la relation, avec les collaborateurs comme avec les clients.
Vous aimez conseiller, convaincre, réaliser. Vous avez le sens de la relation clients.
Diplôme(s) de formation supérieure (Bac+4/5), expérience(s) de la Banque ou d'un autre secteur d'activité ? C'est d'abord votre personnalité qui nous intéresse.

CONTACT
Ecrire à : 0703000049
Normandie
Merci de postuler sur le site du recruteur.
Sous la référence : DRH Normandie / CCFPRO VERNON (14.04.09)
Voir toutes les offres de l'entreprise.

En 2008, l'offre de la Société se décomposait ainsi :

- annonces à l'unité pour une durée de publication de quatre semaines. Les tarifs en vigueur varient en fonction du site (790 euros HT sur Cadremploi ou 450 euros HT sur Cmonjob) ;
- packs de cinq, dix, cinquante, cent annonces, les tarifs en vigueur varient en fonction du site (un pack de dix annonces d'une durée de publication d'un mois à diffuser dans l'année atteignait 5.900 euros HT sur Cadremploi en 2008).

Par ailleurs, il existe de nombreux packs adaptés aux différentes catégories de clients (packs de couplage avec utilisation d'une CVThèque, packs « cabinets de recrutement », ...).

Afin d'assurer la qualité et l'adéquation des annonces mises en ligne, les offres d'Emploi publiées sur les sites média sont vérifiées avant d'être communiquées aux internautes. Le Groupe Adenclassifieds a mis en œuvre des procédures de contrôle manuel du contenu et du référencement des annonces sur ses sites. Il existe également des procédures de contrôle semi-automatisées quotidiennes par mots-clés.

Publication d'annonces à travers le métamoteur

Via son métamoteur (Keljob.com), le Groupe Adenclassifieds offre une approche différente et complémentaire du site média. Le site métamoteur Emploi de la Société propose en effet l'accès à des liens qui dirigent l'utilisateur vers les offres publiées par le client directement sur son site (activités de référencement).

Ce processus permet au candidat de visiter la rubrique « Ressources Humaines » du client de la Société, de se renseigner sur les métiers proposés et sur la culture d'entreprise ainsi que de déposer directement sa candidature sur le site de l'entreprise visée.

Page d'accueil Keljob.com



3 modes de recherche

Recherche express : aboutit directement à la liste des offres

Recherche avancée : permet une recherche multicritères pour affiner sa recherche

Recherche par critères présélectionnés : aboutit à une recherche express sélective

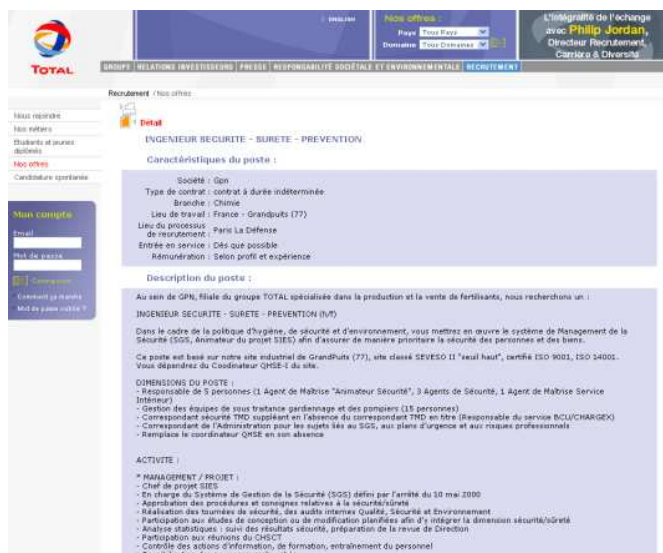
Page de résultats



Page de redirection vers le site du recruteur



Redirection vers l'offre sur le site du recruteur



Ce service de référencement est commercialisé sous forme d'abonnements sur des durées variables. A titre d'exemple, l'offre de Keljob.com se décomposait de la manière suivante en 2008 :

- référencement d'une annonce de quatre semaines (690 euros HT) ;
- référencements pour douze mois de cinq emplacements (jusqu'à cinq annonces simultanées), de dix, cinquante, cent, A titre d'exemple, un référencement de dix emplacements pour douze mois sur Keljob était facturé 20.800 euros HT sur Keljob en 2008.

En complément de ce service de référencement, la Société propose un outil d'hébergement d'annonces permettant de les référencer ensuite sur le site Keljob.com, en bénéficiant ainsi de l'audience de ce métamoteur (diffusion d'une annonce de quatre semaines : 690 euros HT).

Réseau international de diffusion d'annonces

Afin de répondre aux problématiques internationales de recrutement, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds sont membres du réseau de sites indépendants « The Network », assurant une présence dans plus de 119 pays. Ce réseau permet aux clients de bénéficier d'un interlocuteur commercial unique, tout en diffusant localement l'offre sur le site le plus adapté à sa recherche. Les revenus sont ensuite partagés entre le site ayant effectué la vente et le site ayant diffusé l'offre. Cette activité, essentielle à la complémentarité de l'offre nationale et internationale de la Société, s'est fortement développée en 2008. Adenclassifieds est le partenaire exclusif de « The Network » en France.

- Les produits de mise en avant :
 - Produits de mise en avant des offres

Le Groupe Adenclassifieds a structuré une offre complémentaire à la simple diffusion d'offres d'Emploi, permettant aux annonceurs de mettre en avant leurs annonces (logo, offre podium, ...) et leurs marques, à des tarifs supérieurs à ceux de la simple diffusion d'annonces.

Exemple de produits mis en avant sur Cadreemploi.fr

Annotations sur l'image :

- Possibilité d'afficher encore plus de détails de l'offre
- Logos de mise en avant - également sur l'offre pour personnaliser l'annonce.
- Reprise des critères non utilisés pour affiner la recherche
- Offre Podium : une visibilité assurée sur la 1^{ère} page de résultats lorsque les critères de recherche sont ceux de l'annonce

« The Network » à fin 2008

Une couverture mondiale (119 pays)



Une couverture européenne



- Communication Ressources Humaines

Ces nombreux produits permettent au client de compléter la diffusion d'offres d'Emploi (objectif de trafic), de promouvoir sa « marque » en tant que recruteur (objectif de notoriété), ou d'atteindre spécifiquement une population ciblée (objectif de sélection).

En fonction de la segmentation des différents sites du Groupe Adenclassifieds (cadres, non cadres, métiers) et des critères de profils indiqués par le candidat lors de son inscription, les clients de la Société peuvent diffuser des messages publicitaires sous différents formes :

- communication générale sur les sites du Groupe Adenclassifieds (boutons, bannières, corners, ...);
- communication contextuelle sur les sites de la Société (affichage de la publicité en fonction des critères de recherche); et
- communication ciblée par email (sur les alertes emails, les newsletters, via un emailing dédié, ...).

L'annonceur a le choix entre différents outils de communication en ressources humaines, en fonction de l'emplacement souhaité, du type de support choisi, du ciblage de l'audience désirée, et de son budget.

Exemple de support de communication RH sur la page d'accueil du site Keljob.com



Accès aux pages profils

Mégabannière

Pavé

Entreprise de la semaine

Boutons

- Communication hors Ressources Humaines

L'audience des sites Emploi du Groupe Adenclassifieds permet en outre à la Société de commercialiser, à travers une régie publicitaire externe, des espaces publicitaires auprès d'annonceurs intervenant sur les secteurs autres que l'Emploi.

Services à valeur ajoutée à l'attention du client

- Consultation de base de données de CV :

Les bases de données de CV sont un outil indispensable pour les professionnels (notamment les cabinets de recrutement, SSI et cabinets d'intérim) et les entreprises, leur permettant une meilleure réactivité dans leurs problématiques de recrutement.

Le Groupe Adenclassifieds dispose de bases de données de CV regroupant, à fin 2008, 2 millions de CV actualisés régulièrement et constituant une des offres les plus étendues du marché. Les CV de Cadremploi et Keljob sont accessibles aux recruteurs depuis octobre 2008 via un outil unique, CVAden.

Exemple de support de communication RH sur la page d'accueil du site Cadremploi.fr



Cette interface donne un accès à une base de plus de 2 millions de CV, dans toutes les fonctions, tous les secteurs et sur tous les profils, pour répondre à l'ensemble des besoins de recrutements des professionnels et des entreprises.

La Société propose à ses clients de choisir des profils parmi ces 2 millions de CV (à fin 2008), proposant un niveau d'information à jour et des candidats rapidement disponibles sur le marché du travail.

La Société met à disposition des recruteurs un outil de gestion de ses bases de données et permet une recherche en fonction de nombreux critères. Chacune des bases permet d'accéder à des profils différents. La Société a apporté une attention toute particulière à l'ergonomie de son outil de consultation de CV, et a mis en place un service d'alerte CV informant les recruteurs de l'arrivée de nouveaux profils correspondant aux critères de recherche retenus.

Cette consultation peut être ponctuelle ou faire l'objet d'un abonnement annuel, semestriel ou mensuel. A titre d'exemple, l'abonnement annuel à CVAden (CVthèque de Keljob.com et Candidathèque de Cadremploi.fr) était de 22 k€ HT en 2008.

Pour mieux cibler les recherches des recruteurs, la Société a mis en place deux façon de rechercher des CV.

Il est ainsi possible d'affiner une recherche en fonction de critères (une dizaine) très précis, sur lesquels sont classés les CV dans les bases. Il est également possible de rechercher par mots-clés (l'outil permet de cibler un mot uniquement sur la dernière expérience du candidat, uniquement sur le titre de son poste actuel ou alors sur l'ensemble de son CV).

Ces deux façons de rechercher des CV peuvent être utilisées simultanément et permettent de filtrer très efficacement les 2 millions de CV disponibles.

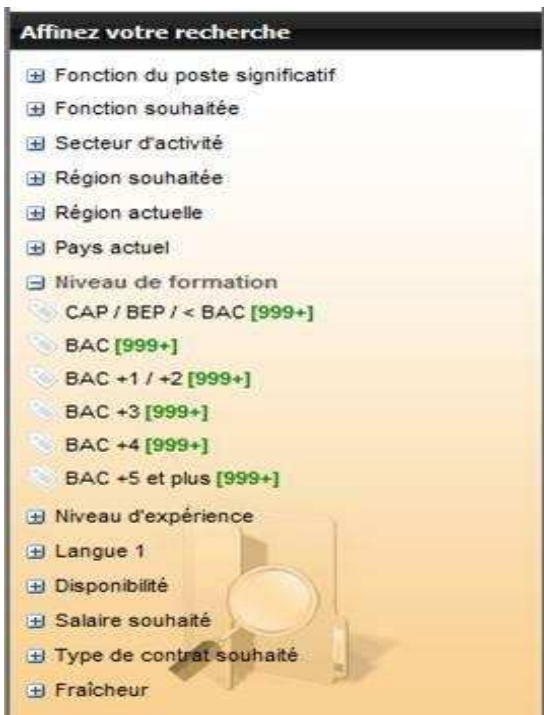
– Logiciel de traitement de candidatures :

La Société estime que CVmail, sa solution de traitement de candidatures par email en mode ASP, est un outil d'entrée de gamme, leader sur ce segment de marché, avec plus de 170 clients fidélisés au 31 décembre 2008.

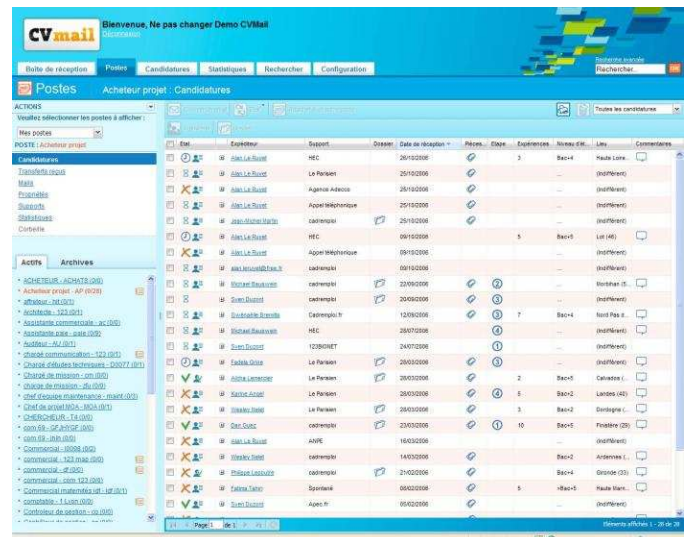
Afin de mettre son expérience au service des recruteurs, la Société commercialise une solution par laquelle ses clients peuvent centraliser et organiser la totalité de leurs candidatures et de leurs CV. Des outils dits de « traçabilité » offrent ainsi une meilleure visibilité sur le recrutement et les actions engagées, permettant de gérer les flux de candidatures.

L'abonnement annuel au service de traitement de candidatures était commercialisé en 2008 sur une base de 8 k€ HT pour un utilisateur, et 13 k€ HT jusqu'à dix utilisateurs.

Critères de recherche de CV sur CVAden



Interface CVmail



1.3 Les clients des sites Emploi du Groupe Adenclassifieds

Les clients des sites Emploi du Groupe Adenclassifieds regroupent essentiellement des professionnels (BtoB) du marché de l'Emploi en France : des entreprises (principalement du secteur privé et, dans une moindre mesure, du secteur public), des cabinets de recrutement et chasseurs de tête, des sociétés de travail temporaire et des SSII.

La Société s'adresse à ses clients, soit directement au travers de sa force commerciale, soit indirectement via des agences de communication spécialisées en ressources humaines.

Au 31 décembre 2008, les sites Emploi du Groupe Adenclassifieds recensaient 7.989 clients dédupliqués en France (contre 8.639 clients au 31 décembre 2007).

Environ 65 % du chiffre d'affaires Emploi de la Société a été réalisé en 2008 par des clients situés en Ile-de-France, contre 35 % provenant des autres régions.

La typologie des clients Emploi

Les clients du Groupe Adenclassifieds correspondent à deux typologies de professionnels du marché de l'Emploi en France :

- les entreprises : les très grandes (type CAC 40), les grandes, les PME et les TPE ;
- les intermédiaires : les cabinets de recrutement et chasseurs de tête, les sociétés de travail temporaire, et les SSII.

- Les entreprises :

En 2008, le Groupe Adenclassifieds a compté parmi ses clients Emploi l'intégralité des sociétés du CAC 40. Le potentiel commercial d'une entreprise dépend cependant plus de son dynamisme en matière de recrutement que de la taille réelle de son effectif.

Avec 2,6 millions d'entreprises en France (source : INSEE), le marché de la publication d'offres d'Emploi sur Internet présente toujours un potentiel de développement, notamment auprès des PME (adressées par la télévente) et des TPE (sensibles au paiement en ligne, activité de e-commerce).

Parallèlement, le secteur public, encore peu ouvert aux offres d'Emploi sur Internet, constitue un potentiel de croissance dans les prochaines années pour les activités Emploi du Groupe Adenclassifieds.

- Les intermédiaires :

En 2008, la Société estimait disposer, avec près de 1.100 clients cabinets de recrutement et chasseurs de tête, d'un taux de pénétration de plus de 75% de la profession des cabinets de conseil en recrutement en France.

A cette même date, la Société comptait également parmi ses principaux clients des sociétés de travail temporaire ainsi que des SSII.

Evolution de la facturation moyenne par client

La Société a enregistré en 2008 une facturation moyenne par client en France égale à 5,6 k€ HT, soit une progression de 12% par rapport à 2007. Ce chiffre s'entend avant application des règles de reconnaissance du revenu conduisant à l'étalement du chiffre d'affaires.

Un tel indicateur permet d'illustrer la valeur acceptée par les clients pour les produits **www.cadremploi.fr** : « **site média** » dédié aux **dirigeants, cadres et assimilés**

Premier site Emploi privé pour les dirigeants, cadres et professions intermédiaires (source : Ipsos Media-

commercialisés par le Groupe Adenclassifieds. Cet indicateur est à mettre en perspective avec le prix d'entrée d'une annonce à l'unité, soit, en 2008, 790 euros HT pour Cadremploi.fr et 690 euros HT pour Keljob.com.

Compte tenu de la grande diversité des tarifs des produits commercialisés, de la forte disparité des types de clients (taille, maturité en matière de e-recrutement, ...), de la saisonnalité des prises de commandes, de la durée des abonnements vendus et du « mix produit », la facturation moyenne par client n'est qu'un indicateur, n'expliquant pas à lui seul la performance commerciale de la Société.

1.4 Présentation des sites de l'activité Emploi du Groupe Adenclassifieds

A travers ses différents sites, le Groupe Adenclassifieds couvre toutes les CSP, tous les secteurs, tous les niveaux d'expérience et toutes les régions.

www.keljob.com : « métamoteur » généraliste

Premier métamoteur emploi généraliste (source : Médiamétrie NetRatings), Keljob.com propose par une recherche simple d'accéder à des offres ciblées en provenance de plus de 1.200 sites référencés (entreprises, cabinets de recrutement, agences d'intérim et sites Emploi). En un clic, Keljob.com permet à l'internaute d'être mis en relation directe avec le recruteur en étant redirigé vers l'offre située sur le site Internet de celui-ci. Avec 60.000 offres référencées fin 2008 et 700.000 CV dans sa base de données, le site couvre de larges types de fonctions, de secteurs d'activité et de régions.

3 modes de recherche

- Recherche express** : aboutit directement à la liste des offres
- Recherche avancée** : permet une recherche multicritères pour affiner sa recherche
- Recherche par critères prédéfinis** : aboutit à une recherche express sélective

FCA, 2008), Cadremploi.fr s'est positionné comme un véritable média de recrutement pour les Bac +2 et plus. Ce site propose aux candidats ciblés des services adaptés à leur situation et permet de faciliter leur recherche d'emploi : consultation

d'offres d'emploi, dépôt de CV rapide et richesse de son contenu éditorial. Fin 2008, le site proposait 18.000 offres d'emploi et 1,3 millions de CV.



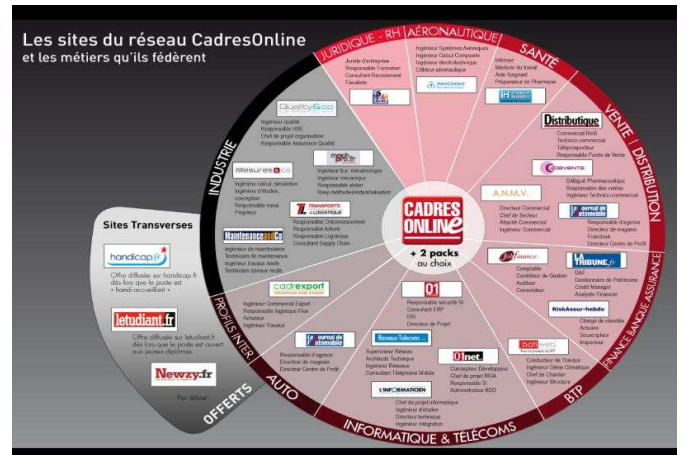
candidats bénéficiant d'une expertise technique forte.

Résolument positionné sur le segment des sites spécialisés en 2008, Cadresonline propose une réelle innovation en s'associant avec 33 sites médias orientés BtoB, afin de solliciter une population de professionnels en poste sur différents secteurs/métiers tels que la santé, l'industrie, la finance ou l'informatique.

Bénéficiant d'une audience le plaçant parmi les cinq premiers sites Emploi privés en France, Cadresonline conjugue puissance et affinité pour toujours plus de recrutements intelligents.

www.cmonjob.fr : « site média » dédié aux employés et ouvriers (jusqu'à Bac+2)

Site de mise en relation en un clic entre les employés et les recruteurs lancé en 2006, CmonJob.fr est un outil de recherche d'emploi simple et rapide pour les candidats autodidactes à Bac +2. CmonJob.fr s'adresse aux employés et aux ouvriers des secteurs peu exposés sur Internet (BTP, santé, artisanat, restauration, ...). Afin de répondre aux besoins des candidats, les offres d'emploi sont réparties sur des listes de près de 300 métiers.



www.1job.co.uk

1job.co.uk, fondé en 2003, est un métamoteur de recherche d'offres d'Emploi au Royaume-Uni. Racheté par Adenclassifieds en juillet 2006, le site référençait fin 2008 plus de 235 000 offres d'emploi, couvrant tous les secteurs d'activité sur l'ensemble du Royaume-Uni et issues en grande majorité des principaux sites Emploi anglais.



Cadresonline et son offre de sites spécialisés

Né en 1996, Cadresonline est parmi les tout premiers sites média dédié à l'Emploi à voir le jour sur Internet. Historiquement conçu pour mettre en avant les offres d'Emploi des titres de presse professionnels du groupe Havas, Cadresonline a cultivé sa différence en travaillant une cible de

www.public-rh.com : site spécialisé dédié au secteur public

Public-RH.com est un site spécialisé dédié au secteur public, regroupant les offres des trois fonctions publiques : Etat, fonctions territoriale et hospitalière et est destiné tant aux fonctionnaires

qu'à des salariés du secteur privé souhaitant embrasser une carrière publique.



2. La Formation

Fort de sa position et de son expertise sur le marché des annonces d'Emploi, le Groupe Adenclassifieds a été l'un des pionniers sur le marché des annonces de Formation sur Internet en développant cette activité depuis 2004. Le Groupe Adenclassifieds peut ainsi accompagner les utilisateurs tout au long de leur carrière (formation initiale, recherche d'emploi, formation professionnelle continue, changement d'orientation professionnelle). Le développement rapide de cette activité a été rendu possible par la complémentarité de l'audience et l'expertise commerciale de la Société sur l'activité Emploi.

Le Groupe Adenclassifieds propose à ses clients (Centres de formation, Grandes Ecoles, Universités) des outils de diffusion sur Internet des annonces de sessions de formation destinées à des services de ressources humaines, des salariés (formation professionnelle continue), des étudiants (formation initiale, formation en alternance) ou des demandeurs d'emploi. La Société aide donc ses clients à commercialiser leurs offres de Formation et ainsi augmenter leur chiffre d'affaires. Chaque inscrit supplémentaire à une session de formation génère un chiffre d'affaires à forte rentabilité marginale justifiant les dépenses de communication.

La Société se positionne donc comme un apporteur d'affaires, permettant aux centres de formation d'optimiser l'organisation de leurs sessions de Formation.

Le Groupe Adenclassifieds offre aux internautes la possibilité de sélectionner des sessions de Formation en fonction de différents critères : formation initiale/continue, thème, durée ou coût de la formation, situation géographique,

La Société propose en outre un contenu éditorial riche (actualités, fiches métiers, textes de références, accords professionnels, financement, etc.), un annuaire des centres/écoles et une alerte email.

Il est précisé que la Société a fait l'acquisition de la société de droit allemand Seminus en juillet 2007, laquelle exploite le site Seminus.de, et estime être le premier entrant et leader de la publication d'offres de Formation sur Internet en Allemagne.

2.1 Le leader et premier entrant sur le marché de la publication de session de Formation

Le Groupe Adenclassifieds estime occuper une position de premier entrant et de leader sur le marché de la publication d'offres de Formation sur Internet en France, principalement via son site Kelformation.com, et estime occuper la même position en Allemagne via son site Seminus.de.

Audience

Kelformation.com a enregistré en 2008 une croissance de 20% du trafic, avec un trafic mensuel moyen de 460.000 visiteurs uniques, 528.000 visites et 1,7 millions de pages vues (*source : Xiti, moyenne mensuelle 2008*), sur le marché des annonces de Formation sur Internet en France.

Kelformation.com regroupait fin 2008 environ 40.000 offres de sessions de formation, dans tous les domaines (management, santé, industrie, ...), pour tous les types de public (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), et sur l'ensemble du territoire français.

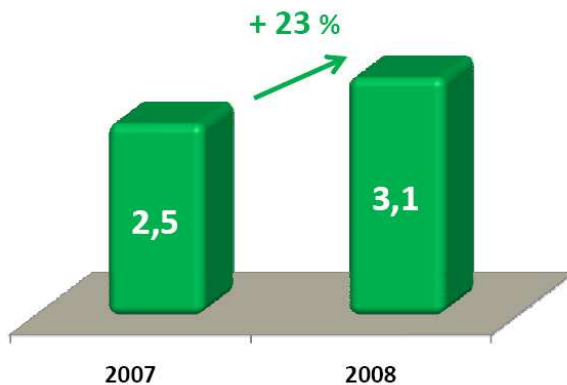
Le premier semestre 2009 a été marqué par une croissance du trafic de 48,5%, dans la continuité du second semestre 2008.

Une activité en forte croissance

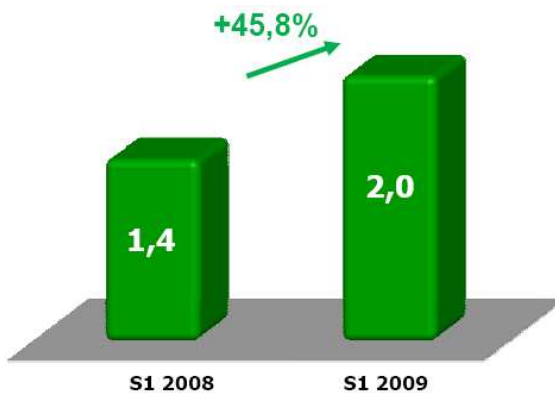
Depuis son lancement, l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds connaît une forte croissance de son chiffre d'affaires. Cette croissance est portée par la position de premier entrant et de leader de la Société sur ce marché émergent. La Société estime cependant que cette activité reste aujourd'hui à un stade de développement proche du lancement, comparable au marché de l'Emploi sur Internet il y a cinq ans.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds a atteint 3,1 M€ en 2008 (contre 2,5 M€ en 2007), soit une progression de 23%.

Evolution du CA consolidé Formation entre 2007 et 2008 (en M€)



Evolution du CA consolidé Formation entre le S1 2008 et le S1 2009 (en M€)



Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds a atteint 2,0M€ au cours du S1 2009 (contre 1,4M€ au S1 2008), soit une progression de 45,8%.

2.2 L'offre Formation du Groupe Adenclassifieds

Diffusion d'annonces et produits de mise en avant

La publication d'annonces de Formation s'organise essentiellement à travers le référencement d'annonces sur le site Kelformation.com, développé historiquement comme un métamoteur. Cependant, depuis la fin de l'année 2007, Kelformation s'est transformé en site média, les organismes clients de Kelformation publiant directement sur le site leurs offres de sessions de Formation.

En 2008 le Groupe Adenclassifieds a étendu son activité de web agency à la Formation en bénéficiant de l'expérience déjà acquise sur l'Immobilier.

La Société a structuré son offre Formation selon la répartition suivante :



- Diffusion d'annonces :

Le Groupe Adenclassifieds référence ou publie une grande variété d'annonces de Formation :

- sessions de formation professionnelle continue (en centre ou sur mesure) ;
- formations éligibles au DIF ;
- formations initiales (à temps plein ou en alternance) ;
- formations à distance (par correspondance ou par « e-learning »).

Le Groupe Adenclassifieds permet à ses clients de diffuser leurs annonces de Formation sur les sites Kelformation.com et Formatel.com selon plusieurs modalités adaptées à leurs besoins.

La grille tarifaire est en effet adaptée en fonction :

- de la cible : étudiants ou salariés ;
- du mode d'organisation : inter-entreprises (formation commune à plusieurs stagiaires d'entreprises différentes) ou intra-entreprise (formation réalisée à la demande d'une seule entreprise pour plusieurs de ses salariés) ;
- de la couverture géographique.

En 2008, l'offre sur Kelformation.com se décomposait ainsi :

- référencement de l'offre de formation :
 - le premier tarif proposé est le Pack de 1 à 10 annonces de formation à 1.980 euros HT pour 6 mois de diffusion, et 2.750 euros HT pour 12 mois ;
 - le Pack de 751 à 1.000 annonces est à 22.360 euros HT pour 6 mois de diffusion et 33.000 euros HT pour 1 an ;
 - toutes les tailles intermédiaires de packs sont également disponibles sur 6 ou 12 mois.
- produits de mise en avant :

Le Groupe Adenclassifieds offre à ses clients un ensemble de services afin de les aider à commercialiser leurs offres de formation :

 - mise en avant de sessions de formation : liens sponsorisés en page de résultats (bannière, boutons, corner, ...), « Formations à La Une » publiées sur les sites partenaires qui permettent une mise en valeur des marques des organismes de formation sur le site ;

- campagnes de communication auprès de publics ciblés ;
- diffusion d'appels d'offres de formation en provenance d'entreprises donneuses d'ordres ;
- diffusion des sessions auprès d'internautes européens grâce à un réseau de partenaires.

A titre indicatif, en 2008, la facturation moyenne par client s'établissait à 4.307 euros HT (comparable à celle déjà observée en 2007). Cet indicateur est à relativiser compte tenu du caractère émergent de ce marché.

2.3 Les clients des sites Formation du Groupe Adenclassifieds

Au 31 décembre 2008, les sites Formation du Groupe Adenclassifieds recensaient 735 clients en France (contre 526 clients au 31 décembre 2007), soit une progression de 40%.

Parmi eux figure l'ensemble des acteurs majeurs de la formation professionnelle en entreprises, du secteur privé (notamment Cegos et Demos, deux leaders sur le marché de l'offre de formation professionnelle) et du secteur public (Afp, GRETA, CNAM, ...), mais aussi les organismes de formation à distance (CNED, Educatel, Culture et Formation, etc.), ainsi que les Grandes Ecoles et universités (ENSAM, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Dauphine, Sciences Po, ...), et les Centres de Formation en Alternance.

2.4 Présentation des sites Formation du Groupe Adenclassifieds

Le moteur de la formation

Rise BUSINESS SCHOOL / BUSINESS CENTER RESEAU DES INSTITUTS SUPERIEURS DE L'ENTREPRISE

ECOLE DE COMMERCE EN 3 ANS

Accueil Salarié Etudiant Responsable Formation Organisme Trouver un emploi Newsletter

Vous êtes ici : Formation

Rechercher une formation

Je suis Salarié(e) Etudiant(e)

Mots clés (exemple : "vente alternance")

Lancer la recherche

Les conseils formation

→ Zoom sur les formations en Qualité, Sécurité et Environnement

Qualité, sécurité, environnement. Trois thématiques étroitement liées auxquelles les entreprises s'intéressent de plus en plus. Elles n'hésitent plus à former leurs salariés et managers pour s'assurer de leurs compétences en la matière et offrir à leurs clients un respect des normes, voire des efforts supplémentaires, dans ces trois domaines.

Lire la suite

→ Les points clés pour réussir sa formation à distance

E-learning, DVD pédagogiques, cours par téléphone... Grâce à la technologie, de nouvelles méthodes d'apprentissage s'imposent sur le marché de la formation continue. De plus en plus de salariés perfectionnent leur anglais à domicile ou approvoient un logiciel dans le train.

Lire la suite

→ La formation, besoin vital des commerciaux

Innovations produits, réductions de coûts, mise en place d'outils

Les domaines les + recherchés

| Salarié | Etudiant |
|-----------------------|------------------------|
| Bâtiment / Equipement | Commerce / Vente |
| Santé / Hôpital | Social / Médico-social |
| Informatique | Art / Culture |
| Transport / Achat | Santé / Hôpital |
| Commerce / Vente | Accueil / Secrétariat |
| + de critères | + de critères |

Zoom thématique

La formation des commerciaux

Centres de formation à la une

www.kelformation.com



Kelformation.com recensait, fin 2008, 40.000 offres de formation initiale et continue, proposées par plus de 700 écoles et centres de formation. Le moteur permet aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés et responsables formation au sein des entreprises, de trouver toutes les formations utiles pour développer leurs compétences ou celles de leurs collaborateurs. Pour faciliter sa recherche et trouver la formation correspondant à ses besoins, l'internaute dispose de nombreux critères :

recherche par domaine, secteur géographique, type de diplôme, formations à distance ou en alternance.

www.formatel.com



Créé en 1989, Formatel.com a été le premier portail de formation professionnelle sur le minitel et se positionne désormais comme un acteur de référence sur Internet et publie des annonces de sessions de formation dans de nombreux secteurs (management, ressources humaines, finances, langues étrangères, informatique, ...). Il sert essentiellement aujourd'hui d'apporteur de trafic pour l'audience de l'activité Formation du Groupe Adenclassifieds.

3. L'Immobilier

Le Groupe Adenclassifieds dispose d'une offre complète sur l'immobilier d'habitation neuf et ancien (vente, location, location de vacances) et fonds de commerce, partout en France, via ses cinq sites média : Explorimmo.com, Explorimmooneuf.com, Openmedia.fr, Immovision.com et Pro-a-part.com.

Le Groupe Adenclassifieds estime être un des acteurs de référence sur Internet en France à proposer des annonces de professionnels (agences immobilières indépendantes, réseaux immobiliers, administrateurs de biens, notaires, promoteurs) offrant ainsi aux internautes la possibilité d'avoir accès à une grande diversité des annonces Immobilières.

3.1 Un acteur de référence sur le marché de l'Immobilier sur Internet

Explorimmo.com a été lancé en octobre 2000 notamment par Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias), régie publicitaire du Groupe Figaro, afin d'assurer un relais Internet des annonces immobilières publiées dans les titres du Groupe Figaro.

Explorimmo.com est devenu aujourd'hui un média de référence sur le secteur de l'immobilier, tant en volume d'audience qu'en volume d'offres.

Par ailleurs, la Société estime, via son site spécialisé Explorimmooneuf.com, être un leader du marché de l'immobilier neuf sur Internet, en audience et en volume d'annonces.

Un des principaux acteurs immobiliers en audience et en volume d'offres

A travers Explorimmo.com, Explorimmooneuf.com, Openmedia.fr, Immovision.com et Pro-a-part.com, le Groupe Adenclassifieds est un des principaux acteurs du marché de la publication d'annonces immobilières en France, avec une audience mensuelle moyenne en 2008 de 1,4 million de visiteurs uniques, 2 millions de visites et 17,3 millions de pages vues (source : Xiti, moyenne 2008).

La Société estime que la forte présence des CSP+ dans l'audience globale d'Explorimmo.com, soit 41,5% au deuxième semestre 2008 (source : panel Nielsen) permet de répondre aux attentes des annonceurs.

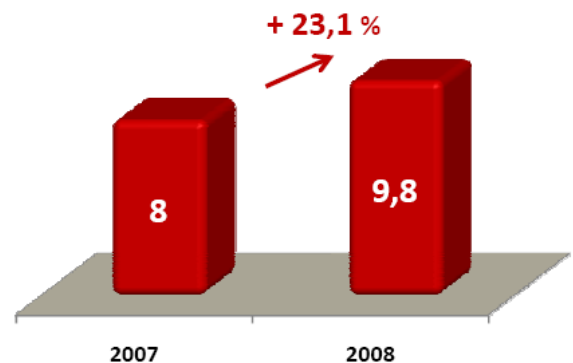
Le Groupe Adenclassifieds estime par ailleurs être un acteur majeur du marché des annonces immobilières sur Internet en France en volume d'offres, avec 316.000 annonces dédoublées publiées en moyenne en 2008.

La base de données d'annonces est constituée à la fois des offres commercialisées en direct par les sites Immobiliers de la Société et des annonces issues des partenariats avec la presse nationale et régionale ainsi qu'avec les principaux réseaux d'agences immobilières.

Une activité en forte croissance

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier du Groupe Adenclassifieds a atteint 9,8 M€ en 2008 (contre 8 M€ en 2007), soit une progression de 23,1%.

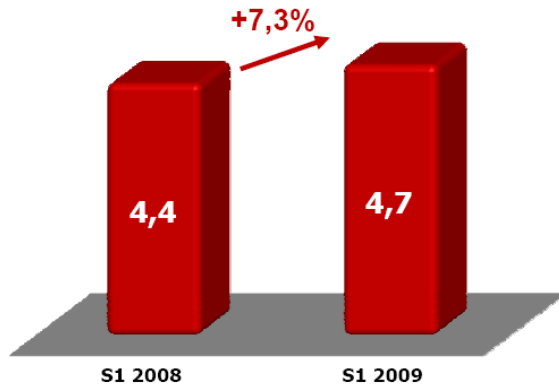
Evolution du CA consolidé Immobilier entre 2007/2008 (en M€)



Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier s'est réparti en 2008 à 69% sur les annonces et la

communication (chiffre d'affaires en progression de 26% par rapport à 2007), et à 31% sur les services à valeur ajoutée, type *web agency*, logiciel de transaction, ... , (chiffre d'affaires en progression de 18% par rapport à 2007), contre respectivement 66% et 34% en 2007.

Evolution du CA consolidé Immobilier entre le S1 2008 et le S1 2009 (en M€)



Le Chiffre d’Affaires consolidé de l’Activité Immobilier a atteint 4,7M€ au cours du S1 2009, contre 4,4M€ au S1 2008, soit une progression de + 7,3%.

3.2 L’offre Immobilière du Groupe Adenclassifieds

A la suite de l’acquisition des sociétés Open Media en janvier 2007 et Pro-A-Part en juillet 2008, le Groupe Adenclassifieds a structuré son offre immobilière selon la répartition suivante :



Diffusion d’annonces et produits de mise en avant

Une nouvelle version du site Internet Explorimmo.com a été mise en ligne en avril 2008 permettant notamment :

- d’améliorer l’ergonomie et le confort d’utilisation et de navigation du site ;
 - de faciliter l’accès aux offres par la mise en place d’un moteur de recherche « express » dès la page d’accueil ; et
 - d’enrichir le contenu éditorial du site.
- Diffusion d’annonces :

Les professionnels peuvent publier leurs annonces sur les sites Explorimmo.com, Explorimmoneuf.com, Openmedia.fr, ImmoVISION.com et Pro-a-part.com, en fonction de leurs besoins et bénéficier de la mise en valeur de ces annonces (descriptif et photos illimitées, visite virtuelle, plan de localisation, logo de l’annonceur, formulaire de mise en contact).

Ces annonces sont également reprises sur les sites partenaires.

Exemple d'une annonce sur Explorimmo.com

Explorimmo
L'immobilier sur Internet

Accueil | 1ère visite | Espace Pro

CONSULTER LES ANNONCES | DEPOSER UNE ANNONCE

Alerie e-mail | Actualités | Conseils | Services | explorimmo.com

Publié le 31/03/09 | Ajouter à ma sélection | Localisation | Envoyer à un ami | Imprimer | Alerte e-mail gratuite

appartement 5 pièce(s) - paris 6 ème (75) - 100 m2 - 1 045 000 euros

Détail de l'annonce

Au sein d'un bel immeuble XVIIIème siècle, charmant 5 pièces de 100 m² situé rue Guenegaud, face à L'Hôtel des Monnaies. 3 étage sans ascenseur. Calme absolu. Entrée, salle à manger, séjour, 2 ou 3 chambres, salle de bains, cuisine équipée séparée. Parquet Point de Hongrie, moutures, beaux volumes. Entièrement sur cour. Cave et garage. 1.045.000 euros

1 045 000 € (*)

Caractéristiques de l'annonce

| | |
|----------------------------|----------------|
| APARTEMENT | cave |
| 5 pièces | digicode |
| environ 100 m ² | salle de bains |
| | WC |
| | Dème étage |
| | 2 chambres |
| | gaz |

Contact

Côté 6^e
Immobilier

Côté 6^e Immobilier
SARL HUARD IMMOBILIER
RCS: PARIS500845951
44, rue de Fleurus
75006 PARIS

Réf. EXPLORIMMO / IZSN / 3901881

DEMANDE D'INFORMATIONS

01 45 44 52 18

Toutes nos annonces

Demande d'informations

* Champs obligatoires

Mon nom

Mon n° de téléphone

Mon adresse e-mail

Mon message

Valider

Services

- Financez ce bien
- Rachat de crédit
- Trouvez
- Diagnosics Immobiliers

Coordonnées et logo de l'annonceur

RIVE GAUCHE

IMMOBILIER HAUT DE GAMME

www.agencevarene.fr

42 RUE BARBEY DE JOUY
75007 PARIS

Alerte e-mail

Alerte Email Gratuite ! Cliquez ici

A voir

EMPRUNTIS

Simulez votre capacité d'achat

Simulez votre capacité d'achat !

Aide - Qui sommes-nous ? - Espace presse - Devenir annonceur - AdenImmobilier Network

Explorimmo Conditions générales de vente - Mentions légales - Suggestion - Témoignages - Plan du site - Nos partenaires

ACCES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Résumé des principales caractéristiques

Services connexes

Coordonnées et logo de l'annonceur

Fonctionnalités et services interactifs

Descriptif du bien

Le Groupe Adenclassifieds met également à la disposition de ses clients des outils complémentaires leur permettant de gérer en temps réel la mise en ligne de leurs annonces (création,

modification et suppression), d'en connaître les statistiques de consultation et ainsi de gérer de manière autonome la publication de leurs annonces en fonction de leur portefeuille de biens disponibles.

Page d'accueil de l'Espace Pro d'Explorimmo.com



AGENCE VARENNE

L'Immobilier Haut de Gamme de la rive gauche

01 45 55 79 00
01 45 55 79 10
42 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

explorimmo.com
1-3 rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. : 0123456789

VOS ANNONCES
consultez vos annonces

VOTRE COMPTE
Modifier votre compte
Déposer vos annonces

Nos produits et tarifs
Accueil explorimmo.com
Déconnexion

Qui sommes-nous

NOS PRODUITS & TARIFS

Sommaire Espace Pro

- NOS FORAITS PRO
- NOTRE VISITE VIRTUELLE
- NOS OPTIONS ANNONCES
- NOS PACKS D'ANNONCES

- DUREE DE PARUTION
- VOTRE SITE INTERNET
- COMMUNICATION WEB

Nous avons conçu pour vous une gamme de produits adaptés à vos besoins de professionnel de l'immobilier. Présentes sur explorimmo.com, vos annonces sont également visibles sur l'ensemble de nos sites partenaires.





Diffusez vos annonces immobilières sur explorimmo.com, c'est donc la garantie pour vous d'être vu par des millions d'internautes à la recherche d'un bien immobilier !

Pour de plus amples informations, contactez le service commercial : 0 811 749 750 (coût d'un appel local) ou info@explorimmo.com

Téléchargez nos Produits & Tarifs 

Afin de vous éviter la ressaisie de vos annonces, explorimmo.com a mis en place des passerelles avec différents éditeurs de logiciels de transaction. Vous souhaitez recevoir une documentation de la part de nos différents partenaires ? Cliquez ici ! Sinon, accéder à la liste de ces logiciels en cliquant ici.

Tableau de bord

— Vos Annonces —

Annonces disponibles : 10

| Annonces en cours : | |
|---------------------|-------------------|
| En ligne | A mettre en ligne |
| 0 | 18 |
| Expirées | Supprimées |
| 0 | 0 |

— Historique commandes —

- Packs d'annonces

Logiciels partenaires

Diffusez vos annonces sans ressaisie en passant par l'un de nos logiciels de transaction partenaires.

- Demande d'informations
- Liste des logiciels

Alertes Mandats

Recevez chaque jour de nouveaux mandats en créant une **alerte**

Cette fonctionnalité est réservée aux abonnés.

Recherches d'annonces

Réf. interne :

Réf. explorimmo.com :

Sans préfixe (DPR) : (125...)

Financement

Aidez vos clients

... à réaliser leur projet !

Service Client Pro

Nous contacter au :

0890.710.105
Site pro

du lundi au vendredi (8h30-19h)
ou par mail au
service.pro@explorimmo.com

Catalogue Produit

NOS FORAITS PRO

Vous faites régulièrement la promotion de vos produits ? Diffusez l'intégralité de votre portefeuille à partir de 149 € HT/mois et recevez en plus un nombre illimité de mandats potentiels dans votre zone de prospection.

| Forfaits | Standard | Expert |
|------------------|---------------|---------------|
| 10 espaces | 149 € HT/mois | 179 € HT/mois |
| 20 espaces | 180 € HT/mois | 215 € HT/mois |
| 30 espaces | 210 € HT/mois | 250 € HT/mois |
| 40 espaces | 240 € HT/mois | 285 € HT/mois |
| 50 espaces | 280 € HT/mois | 330 € HT/mois |
| 60 espaces | 310 € HT/mois | 370 € HT/mois |
| 70 espaces | 340 € HT/mois | 410 € HT/mois |
| 80 espaces | 370 € HT/mois | 450 € HT/mois |
| 90 espaces | 400 € HT/mois | 490 € HT/mois |
| 100 espaces | 430 € HT/mois | 530 € HT/mois |
| 10 espaces supp. | 30 € HT/mois | 40 € HT/mois |


Contactez le service commercial : 0 811 749 750 (coût d'un appel local) ou info@explorimmo.com

* Document au format PDF, cliquez ci-après pour télécharger Adobe Reader 

Haut 

* Télécharger le bon de commande et les CGV 

Description de l'Espace Pro d'Explorimmo.com



Explorimmo
L'immobilier sur Internet

explorimmo.com
1-3 rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. : 0123456789

VOS ANNONCES
consultez vos annonces

Nos produits et tarifs
Accueil explorimmo.com
Déconnexion

VOTRE COMPTE
Modifier votre compte
Déposer vos annonces

AGENCE VARENNE

L'Immobilier Haut de Gamme de la rive gauche

01 45 55 79 00
01 45 55 79 10
42 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Qui sommes-nous

GERER VOS ANNONCES

Visualiser la globalité de votre portefeuille d'annonces et le statut de chacune de vos offres sur le site : en ligne, à mettre en ligne, expirée, supprimée.

Télécharger votre fichier d'annonces en ligne

Sélection : Aucune / Toutes Mettre en ligne / Renouveler Supprimer / Purger Trier par : Date décroissante

| STATUT | Montant | Code postal | Nb. renouv. | | |
|--|-----------------|--------------|-------------|------------|----------|
| Réf. Explo. | Transaction | Nb. pièce | Nb Consult | Date début | |
| 📄 | Type de bien | Surface | 🏠 / 🚗 | Date fin | |
| A METTRE EN LIGNE 850 € / mois C.C. 75010 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 12276815 | LOCATION | 2 p. | 0 consult. | 25/03/08 |
| | ATELIER | 34 m² | 0 🚗 | 16/04/08 | |
| A METTRE EN LIGNE Prix : voir le descriptif 78620 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 12127675 | VENTE | 4 p. | 0 consult. | 12/03/08 |
| | CHAMBRE_HOTE | 87 m² | 0 🚗 | 24/04/08 | |
| A METTRE EN LIGNE Loyer : voir le descriptif 92600 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11570431 | VILLEGIATURE | 2 p. | 0 consult. | 31/01/08 |
| | APARTEMENT | 50 m² | 0 🚗 | 31/07/08 | |
| A METTRE EN LIGNE Prix : voir le descriptif 38300 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11308435 | VENTE | 5 p. | 3 consult. | 18/01/08 |
| | CHALET | 78 m² | 0 🚗 | 01/03/08 | |
| A METTRE EN LIGNE 450 000 € 75015 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11167235 | VENTE | 4 p. | 0 consult. | 04/01/08 |
| | Test explo 2 | LOFT | 116 m² | 0 🚗 | 16/02/08 |
| A METTRE EN LIGNE 307 000 € 92300 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11153615 | VENTE | 3/4 p. | 3 consult. | 03/01/08 |
| | Test explo 1 | PENICHE | 63 m² | 2 🚗 / 🏠 | 15/02/08 |
| A METTRE EN LIGNE 250 000 € 75015 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11148175 | VENTE | 3 p. | 0 consult. | 02/01/08 |
| | APARTEMENT | 60 m² | 0 🚗 | 14/02/08 | |
| A METTRE EN LIGNE 650 € / mois H.C. charges : 50 € / mois 75015 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11128621 | LOCATION | 1 p. | 7 consult. | 29/12/07 |
| | APARTEMENT | 21 m² | 2 🚗 / 🏠 | 20/01/08 | |
| A METTRE EN LIGNE 250 000 € 75015 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 11007595 | VENTE | 1 p. | 0 consult. | 27/11/07 |
| | APARTEMENT | 30 m² | 0 🚗 | 09/01/08 | |
| A METTRE EN LIGNE 1 500 € / mois C.C. 75015 0 renouv. Visualiser Modifier Gérer les images | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | CPRO / 10953201 | LOCATION | 3/4 p. | 0 consult. | 14/11/07 |
| | encore un test | MAISON | 75 m² | 0 🚗 | 29/11/07 |

Sélection : Aucune / Toutes Mettre en ligne / Renouveler Supprimer / Purger Trier par : Date décroissante

Tableau de bord

— Vos Annonces —

Annonces disponibles : 10

| | |
|----------|-------------------|
| En ligne | A mettre en ligne |
| 0 | 18 |
| Expirées | Supprimées |
| 0 | 0 |

— Historique commandes —

- Packs d'annonces

Logiciels partenaires

Diffusez vos annonces sans ressaisie en passant par l'un de nos logiciels de transaction partenaires.

- Demande d'informations
- Liste des logiciels

Alertes Mandats

Recevez chaque jour de nouveaux mandats en créant une alerte

Cette fonctionnalité est réservée aux abonnés.

Recherches d'annonces

Réf. interne :

Réf. explorimmo.com :

Sans préfixe (CPRO,..., I2B,...)

Financement

► Aidez vos clients

...à réaliser leur projet!

Empruntis.com met à votre disposition divers outils :


- Calculatrices
- Baromètre des taux
- Souscription d'un crédit immobilier

Service Client Pro

Nous contacter au :


0890.710.105
0,15 € / mn

du lundi au vendredi (8h30-19h)
ou par mail au service.pro@explorimmo.com



AGENCE VANEAU

Plus de 35 ans d'expérience



www.vaneau.fr

CLIQUEZ ICI
+ de 200 appartements à vendre

Coordonnées et récapitulatif annonceur

Tableau de bord de l'annonceur

Portefeuille d'annonces

Document de Référence 2008

47

Le Groupe Adenclassifieds a structuré son offre commerciale en fonction de la typologie de ses clients professionnels (Immobilier ancien et neuf). Les durées de publication varient en fonction du type de transaction : trois mois pour une location, six mois pour une vente (ancien) et jusqu'à six mois pour une location de vacances. En ce qui concerne l'immobilier neuf, cette durée est de un mois.

L'offre du Groupe Adenclassifieds se décomposait en 2008 de la manière suivante :

- Professionnels de l'Immobilier ancien :
 - annonces à l'unité (55 euros HT) ;
 - packs d'annonces : de dix annonces (250 euros HT) à vingt annonces (350 euros HT) à publier dans un délai de trois mois ;
 - abonnements mensuels : de dix espaces (149 euros HT) à cent espaces (530 euros HT) puis 30 euros par mois (forfait standard) ou 40 euros par mois (forfait expert) pour les dix espaces supplémentaires pour la région Paris/Ile-de-France ; et
 - abonnements mensuels : de dix espaces (99 euros HT) à cent espaces (240 euros HT) puis 15 euros (forfait standard) ou 18 euros (forfait expert) par mois pour les dix espaces supplémentaires pour les régions hors de Paris/Ile-de-France.

Un espace permet à l'annonceur de disposer d'un emplacement permanent sur le site pour publier plusieurs annonces successives sur la durée de publication des annonces et de l'abonnement.

- Professionnels de l'Immobilier neuf :
 - programmes à l'unité : un programme en Ile-de-France (330 euros HT par mois) et un programme en province (170 euros HT par mois).

Au 31 décembre 2008, près de 94 % du chiffre d'affaires « Professionnels de l'immobilier ancien » de publication d'annonces est généré par des abonnements mensuels récurrents.

Le Groupe Adenclassifieds a mis en œuvre des procédures humaines et techniques afin de garantir la qualité des annonces publiées et la disponibilité des biens immobiliers proposés :

- un service « clients » qui vérifie la cohérence des annonces avant publication ; et
- afin de garantir la mise à jour des annonces, le site alerte automatiquement les annonceurs de l'arrivée à échéance de la durée de publication de leurs annonces. En l'absence de renouvellement de la publication des annonces par l'annonceur, ces dernières sont automatiquement supprimées.

– Produits de mise en avant :

- Options annonces

Outre les fonctionnalités disponibles sur l'annonce standard (descriptif et photos illimitées, plan de localisation, logo de l'annonceur, formulaire de mise en contact), le Groupe Adenclassifieds propose un certain nombre d'options payantes qui permettent à l'annonceur d'accroître sa visibilité :

- logo de l'annonceur avec lien vers son site Internet (30 euros HT par mois) ;
- référencement de la marque en fonction de sa localisation, autrement appelée « géolocalisation » (80 euros HT par mois pour un code postal) ; et
- référencement optimisé dans l'annuaire agences (25 euros HT par mois).

- Communication Immobilière

L'audience des sites immobiliers du Groupe Adenclassifieds permet aux annonceurs professionnels de l'immobilier ancien et neuf de bénéficier d'une forte visibilité et de répondre ainsi à leurs besoins de communication produits et institutionnelle à travers une large gamme de supports publicitaires adaptés et innovants (bannières, boutons, skyscrapers, corners, ...) et de marketing direct (newsletter, emailing personnalisé et ciblé).

A titre d'exemple, les professionnels de l'Immobilier peuvent cibler leur communication sur certaines typologies de recherche (vente, location, ...) ou certaines zones géographiques (régions, départements, villes, arrondissements).

Exemple de communication immobilière sur les sites Immobiliers

- Communication hors Immobilier

L'audience des sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds leur permet en outre de commercialiser, via une régie publicitaire externe, des espaces publicitaires auprès d'annonceurs intervenant sur des secteurs autres que l'Immobilier.

Services à valeur ajoutée à l'attention du client

- Web Agency

La *web agency* immobilière a été créée en juin 2006, et a été renforcée par l'achat en janvier 2007 de la société Open Media, spécialisée dans la fourniture de solutions Internet destinées aux agents immobiliers.

L'activité d'Open Media est orientée autour de trois principaux métiers :

- la réalisation de sites Internet et de prestations d'hébergement et de référencement ;
- l'édition de logiciels de transactions et de publication d'annonces ; et
- la gestion de portails régionaux de petites annonces immobilières (Openmedia.fr et Immovision.com).

L'ensemble de ces prestations permet au Groupe Adenclassifieds d'être le seul acteur du marché, avec son concurrent SeLoger, à faire bénéficier ses clients de son expérience des secteurs Internet et de l'Immobilier, mais aussi de les fidéliser en leur offrant un soutien sur l'ensemble de leurs activités Internet.

Ces prestations permettent à la Société d'accompagner l'annonceur tout au long de son développement sur Internet, en particulier autour de sa communication interne et externe. Le Groupe Adenclassifieds offre une large gamme de prestations : conception de sites Internet pour les professionnels de l'Immobilier, conseil pour renforcer la visibilité de leurs marques sur les principaux moteurs de recherche (référencement), créations publicitaires, ... La Société peut ainsi intervenir de manière ponctuelle, mais aussi offrir un ensemble de prestations régulières sous forme d'abonnements (référencement par exemple).

- Partenariats marchands

De nombreux services sont proposés aux internautes en partenariat avec différents sites spécialisés sur des secteurs connexes à l'Immobilier, par exemple :

- service de comparaison de conditions de financement de projets immobiliers (Empruntis.com) ;
- évaluation gratuite des coûts de travaux (Keltravo.com) ;
- produits de défiscalisation (Liins.com) ;
- estimation de biens (Universimmo.com) ; et
- devis des contrats de service de l'habitation future (Jechange.fr).

Le Groupe Adenclassifieds se rémunère en tant qu'apporteur d'affaires grâce à un pas de porte fixe payé par ces partenaires, souvent accompagné d'une commission sur les formulaires de demande d'information envoyés.

3.3 Les clients des sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds

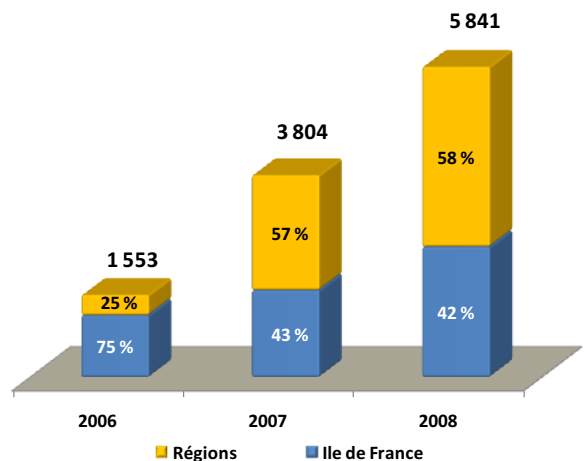
Les clients professionnels regroupent des agences immobilières indépendantes, des réseaux immobiliers, des administrateurs de biens, des études de notaires, des promoteurs immobiliers ou des agences de publicité travaillant pour le compte de ces clients.

- Clients professionnels Immobilier ancien

Parmi les 22.000 agents immobiliers recensés en France (*source : ORPI - 2008*), le Groupe Adenclassifieds comptait 5.481 clients au 31 décembre 2008. Le nombre de clients a progressé de près de 45% en un an (notamment grâce à l'acquisition de Pro-A-Part).

Ces clients couvrent l'ensemble du territoire. La répartition géographique des clients du Groupe Adenclassifieds présentée ci-dessous illustre le développement depuis 2005 de l'activité en régions. En effet, en 2005, 84% des clients abonnés étaient situés en Ile-de-France. Cette proportion est de 42% au 31 décembre 2008. Ceci est notamment dû aux rachats d'Open Media et ses portails d'annonces dans la région PACA, et de Pro-A-Part.

Evolution du nombre de clients



- Clients professionnels Immobilier neuf

Explorimmo.com propose une offre nationale exhaustive, notamment à travers son couplage exclusif avec le leader de la presse immobilière neuf : Indicateur Bertrand (Groupe Figaro). Au 31 décembre 2008, 1.970 programmes et 45.400 logements neufs dans toute la France sont publiés sur le site, par environ 325 clients.

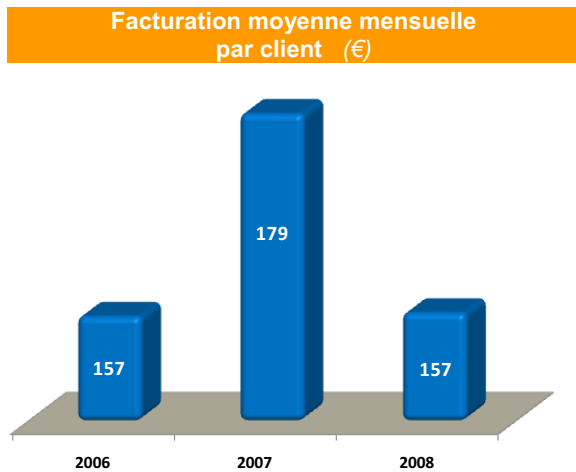
L'Indicateur Bertrand commercialise, pour le compte de la Société, l'ensemble des produits petites annonces et publicité commerciale Internet sur les sites Explorimmo.com et Explorimmo.com auprès des promoteurs immobiliers et de l'ensemble

des acteurs de l'immobilier neuf. Cette relation fait l'objet d'un contrat de régie incluant un chiffre d'affaires minimum garanti pour Adenclassifieds. La commercialisation de ces produits est assurée par une équipe commerciale Internet dédiée.

Les leaders de la promotion immobilière en France sont tous annonceurs d'Explorimmoneuf.com.

Evolution de la facturation moyenne par client abonné

La facturation mensuelle moyenne par client a atteint 157 euros HT en 2008 (contre 179 euros HT en 2007), soit une baisse de 12,3 %.



3.4 Présentation des sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds

www.explorimmo.com

Lancé en 2000, Explorimmo.com proposait 370.000 annonces fin 2008, couvrant toutes les thématiques de l'immobilier d'habitation (ancien, neuf, ventes, location) issues des professionnels du marché.

Outre des annonces de vente, de location et de locations de maisons de vacances, les internautes trouvent sur le site des informations sur le marché de l'immobilier (prix au m² par ville, actualité immobilière et juridique, ...), des conseils et fiches pratiques, ainsi que des services touchant de près l'univers de l'immobilier : solutions de financement, estimation de biens, ...

Page d'accueil d'Explorimmo.com

www.explorimmoneuf.com

Explorimmoneuf.com a été lancé en février 2003 par Explorimmo, afin d'accroître la position de la Société sur le marché de l'Immobilier neuf. Les annonces sont également accessibles sur Explorimmo.com et sur les sites partenaires.

La Société estime être leader sur l'Immobilier neuf en proposant le volume d'annonces le plus élevé (1.970 programmes et 45.400 logements neufs au 31 décembre 2008), tout en bénéficiant de la plus forte audience. Explorimmoneuf.com a en effet enregistré une audience mensuelle moyenne en 2008 de 150.000 visiteurs uniques, 181.900 visites et 1.083.350 pages vues (source : Xiti, moyenne mensuelle S2 2008).

Les internautes trouvent sur le site des informations spécifiques au marché de l'immobilier neuf ainsi que des services de financement et de défiscalisation.

Explorimmoneuf
L'immobilier neuf sur Internet

Nos annonces | Alerte e-mail | Actualités/Conseils | Financement | Investissement locatif | Mon Espace

Retrouvez toutes nos offres Terrains et Maisons sur www.lesmaisonsbm.com

Les annonces

RECHERCHE RAPIDE

HABITER | INVESTIR

Type de bien: Indifférent

Nombre de pièces: 1 2 3 4 5 et +

Localisation: Ex - 57, 75015, Nice

Rechercher par région

Afficher plus de critères

Rechercher

RECHERCHE AVANCÉE

- Logements neufs
- Investissement
- Constructions & terrains

NOS COUPS DE COEUR

Programmes à Paris et en Ile de France

Services

- Simuler mon investissement
- Financer mon projet
- Assurance habitation

NOUVEAU ! Tout savoir sur la loi Scellier

ICADE

VOUS présente

ACTUNEUF

A la Une d'Octobre

Aujourd'hui demain
Énergie positive et logements neufs
En 2020, les logements neufs devront produire autant d'électricité qu'ils en consomment.

Investir
Bien profiter du Scellier
Suivez nos conseils pour bien optimiser votre placement.

Financer
Les nouveautés du prêt à 0 %
Plan de relance : montant du prêt à taux zéro doublé dans certains secteurs.

Marché Ile-de-France
Ile-de-France : Opportunités au delà de Paris
Après une année 2008 difficile, desancements se dessinent en grande couronne.

Conseil du mois
Résidences-services : une fiscalité séduisante
La location meublée offre encore des avantages fiscaux. Illustration avec les résidences-services.

Le top 10 des recherches

| Villes | Départements | Régions |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Toulouse (31) | Hauts-de-Seine (92) | Ile-de-France |
| Nantes (44) | Rhône (69) | Rhône-Alpes |
| Montpellier (34) | Var (83) | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Boulogne-Billancourt (92) | Saint-Marie (77) | Alsace |
| La Seyne-sur-Mer (83) | Bouches-du-Rhône (13) | Aquitaine |
| Nice (06) | Alpes-Maritimes (06) | Languesdoc-Roussillon |
| Bordeaux (33) | Essonne (91) | Bretagne |
| Grenoble (38) | Yvelines (78) | Pays de la Loire |
| Antennes (05) | Gironde (33) | Midi-Pyrénées |
| Anges (84) | Bas-Rhin (67) | Nord-Pas-de-Calais |

Près de 500 000 annonces dans toute la France

FRANCE BLEU

Ecoutez l'actualité de l'immobilier en cliquant ici

Promoteurs partenaires :

Qui sommes-nous ? - Suggestion - Devenir annonceur - Plan du site - Annuaire immobilier

Explorimmoneuf - Espace Presse - Conditions générales de vente - Mentions légales - AdenImmobilier Network

www.openmedia.fr et www.immovation.com

Ces deux sites Immobiliers régionaux (spécialisés essentiellement en région PACA), correspondent à une des trois activités d'Open Media, rachetée par la Société en janvier 2007. Ils complètent ainsi l'offre nationale du site Explorimmoneuf.com.

www.pro-a-part.com

Créé en 1996 et rachetée par la Société en juillet 2008, Pro-A-Part s'est progressivement imposée comme l'un des supports de communication de référence des professionnels de l'Immobilier en Ile-de-France, proposant une offre bi-média grâce à son journal Pro A Part et à son portail Internet. A noter que Pro-A-Part distribue son journal d'annonces hebdomadaire gratuit à près de 100.000 exemplaires en Ile-de-France (à l'exception du département 77).

4. Partenariats et accords

La Société a noué de nombreux partenariats et accords avec des groupes de presse ou des acteurs Internet et mobiles de premier plan. Ces partenariats lui permettent d'alimenter sa base d'annonces référencées, de proposer son offre sur des supports complémentaires et d'augmenter la visibilité et la notoriété de ses marques.

4.1 Partenariats Presse

La Société publie sur les différents sites Internet qu'elle exploite les annonces Emploi, Formation ou Immobilier d'un nombre important de supports de presse partenaires, leur assurant ainsi une diffusion plus large à travers Internet. L'audience des sites de la Société constitue en effet pour les partenaires un argument commercial important pour valoriser leur offre auprès des annonceurs.

En échange, ces partenariats permettent à la Société de bénéficier d'une communication régulière dans de nombreux titres de presse et d'accroître la visibilité et la notoriété de ses sites.

La Société enrichit également le contenu de ses sites (cibles différentes en fonction du support presse) et segmente sa politique de communication en fonction de l'audience du partenaire et de sa zone de diffusion (nationale ou régionale). La Société souhaite à terme mettre en place une utilisation croisée de ces partenariats pour optimiser la stratégie publicitaire de ses différentes marques.

Au 31 décembre 2008, les partenariats presse se présentaient ainsi pour les différentes activités de la Société :

- Presse quotidienne nationale :
 - Emploi : Le Figaro, Le Monde, La Tribune
 - Immobilier : Le Figaro
 - Formation : Le Monde
- Presse Magazine ou Spécialisée :
 - Emploi : L'Express, L'Expansion, L'Entreprise, Capital, CB News, Stratégie, L'Usine Nouvelle, 01informatique, l'Ordinateur Individuel, Micro Hebdo, Electronique International, LSA, l'Argus de l'Assurance, Neorestaurant, L'Echo Touristique
 - Immobilier : Figaro Magazine, Figaro Madame, TV Mag, Indicateur Bertrand, Propriétés de France, Résidences Secondaires, Belles Maisons à Louer, Bertrand Vacances et Mieux vivre votre argent
 - Formation : La Tribune de Lyon

- Presse quotidienne régionale :
 - Emploi : La Voix du Nord, Nord Eclair, Le Progrès, Le Dauphiné Libéré, Le Journal de Saône et Loire, Le Bien Public, La Provence-Nice Matin, Var matin
 - Immobilier : La République de Seine et Marne
 - Formation : La Tribune de Lyon (hebdomadaire)
- Presse gratuite :
 - Emploi : 20 minutes, Metro, Newzy
 - Formation : 20 minutes

4.2 Partenariats Internet

La Société assure la gestion des rubriques Emploi, Formation ou Immobilier de certains acteurs Internet et met ainsi à leur disposition sa maîtrise technologique et ses contenus.

En contrepartie, elle offre à ses clients une audience plus large et diversifiée, grâce à ses partenariats Internet avec les principaux portails et fournisseurs d'accès, Par ailleurs, l'audience générée par ces partenaires permet d'accroître la visibilité des annonces diffusées sur les sites de la Société.

Au 31 décembre 2008, les partenariats Internet se présentaient ainsi pour les différentes activités de la Société :

- Emploi :
 - FAI : Alice, AOL, Neuf Telecom
 - Sites d'actualité : Le Nouvel Observateur, Challenges, Le Monde/Talents/Télérama, Le Figaro, L'Express, 20 minutes, Metro, CB News, L'Etudiant
 - Sites Spécialisés : Vnnet.fr, 01net, Stratégie, LSA, Autorecrite, Batiactu, Aerocontact, L'Echo Touristique, Handicap, Neorestaurant, ...
- Immobilier :
 - Sites d'actualité : LeFigaro.fr
- Formation :
 - FAI : Alice, AOL, Neuf Telecom
 - Sites d'actualité : LeFigaro.fr, Studya, Le Monde/Talents/Télérama, 20 minutes, Tf1.fr, Le Nouvel Observateur, Challenges

4.3 Partenariats Mobiles

Keljob et Cadremploi sont présents depuis septembre 2008 sur l'iPhone avec des services dédiés mettant en avant le moteur de recherche d'annonces.

4.4 Partenariats avec les actionnaires de SICCER

Dans le cadre de son activité Emploi, la Société a conclu des contrats de partenariat avec la plupart des cabinets de recrutement actionnaires de SICCER, actionnaire historique de Cadremploi qui détient, à la date d'établissement du présent Document, 1,67 % du capital et 1,73% des droits de vote d'Adenclassifieds. Chacun de ces cabinets de recrutement s'est ainsi engagé à lui transmettre en exclusivité, en vue de leur diffusion sur le site Cadremploi.fr, toutes les offres d'emploi relatives aux missions qui lui sont confiées et, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas adresser d'annonces à des sites Internet de diffusion d'offres d'emploi autres que ceux exploités par la Société. En contrepartie de ce double engagement d'exclusivité et d'exhaustivité, chacun de ces cabinets de recrutement bénéficie d'une gratuité des offres qu'il diffuse sur le site cadremploi.fr.

4.5 Accords internationaux

Dans le cadre d'une approche internationale du métier de recruteur, la Société a noué des partenariats avec plus d'une trentaine de sites Emploi présents dans 119 pays fin 2008, via le réseau « The Network ».

Cet accord permet à la Société de proposer à ses clients français des services sur des sites leaders dans le monde, et par ailleurs de commercialiser ses services partout dans le monde.

5. Politique commerciale et marketing

La politique commerciale et marketing de la Société repose sur une organisation visant à fidéliser et gagner de nouveaux clients, ainsi que sur une stratégie de communication permettant de promouvoir son image auprès de ses clients (volume d'annonces) et les internautes (audience).

5.1 Organisation commerciale

Avec un effectif moyen de 209 commerciaux dédiés en 2008, la Société estime disposer d'une structure commerciale adaptée pour assurer le succès d'une stratégie commerciale active (fidélisation des clients existants et rythme élevé d'acquisition de nouveaux clients).

Les équipes commerciales de la Société partagent un savoir-faire et des outils communs leur permettant d'intervenir et de se déployer sur chacune de ses activités :

- un « process management » mis en œuvre au niveau de chaque collaborateur, permettant d'obtenir des reportings réguliers et précis auprès des équipes commerciales ;
- une compétence « vente en business to business » (BtoB) reconnue par le marché ; et
- un plan de rémunération fixe et variable évoluant chaque année en fonction d'objectifs, applicables à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation commerciale.

L'organisation commerciale de la Société repose sur deux piliers majeurs :

- la fidélisation du portefeuille clients existant ; et
- l'acquisition de nouveaux clients.

L'accent mis sur l'un ou l'autre de ces piliers dépend du stade de développement de chaque marché et de la position concurrentielle de la Société sur les marchés de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier.

Sur l'activité Emploi, la Société dispose d'une offre globale de produits et services à valeur ajoutée susceptible de répondre à l'ensemble des besoins des recruteurs. La Société estime ainsi disposer d'une offre commerciale large et adaptée pour développer et fidéliser son portefeuille clients. L'optimisation de la force commerciale autour de la fidélisation des clients constitue un des enjeux majeurs de la Société dans le développement de son chiffre d'affaires. Un interlocuteur unique porte ainsi l'ensemble de l'offre Emploi auprès de ses clients et dispose du soutien d'experts spécialisés par type de produits et services, et du service « relation clients » dédié à l'assistance avant et après-vente.

Parallèlement, la Société compte poursuivre sa dynamique d'acquisition de nouveaux clients Emploi, notamment à travers le développement de l'e-commerce à destination des TPE/PME. La prospection de nouveaux clients est assurée par différentes équipes commerciales, portant chacune l'ensemble des marques Emploi de la Société.

Sur les activités Formation et Immobilier, l'effort commercial porte principalement sur l'acquisition de nouveaux clients.

Sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet, l'acquisition de nouveaux clients est au cœur de l'organisation commerciale afin de permettre à la Société de renforcer sa position de leader et de premier entrant.

La Société bénéficie de fondamentaux solides sur le marché de l'Immobilier (expertise, audience et notoriété) lui permettant d'accroître sa part de marché auprès des professionnels du secteur grâce à une prospection active (terrain et télévente) tout en fidélisant son portefeuille de clients existants.

5.2 Politique marketing

5.2.1 Organisation du marketing de la Société

S'appuyant sur un management par la marque, la direction marketing se compose de pôles distincts (Emploi, Formation, Immobilier) en charge des aspects BtoB et BtoC des différents sites.

Au sein du pôle Emploi, une équipe est dédiée aux produits et services à destination des clients (base de données de CV, logiciels de gestion, e-commerce, ...) ainsi qu'au discours BtoB et à l'animation commerciale.

Ces pôles s'appuient sur des fonctions support transversales en charge de fonctions communes de la Société regroupant la communication, les partenariats, l'éditorial et le référencement / management de trafic. Cette organisation permet de suivre le portefeuille de marques de la Société, tout en apportant à chaque site les moyens adaptés à son développement (développement de la notoriété, phases de lancement, de croissance, de maturité).

5.2.2 Gestion des marques

En positionnant chaque marque sur un segment précis, et en renforçant ce positionnement par l'utilisation d'une communication différenciée, chaque site devient plus efficace dans son rôle de carrefour entre l'offre et la demande.

5.2.3 Gestion du trafic

Le marketing s'appuie sur une gestion diversifiée des sources de trafic afin d'en optimiser les budgets et d'éviter toute dépendance trop forte à l'égard d'une source particulière : accès directs, partenaires et affluents, moteurs de recherche, emails,

Dans ce contexte, et afin de développer sa notoriété auprès de ses clients et utilisateurs, actuels ou potentiels et également de développer son audience, la Société utilise différents supports :

- plans de communication (Télévision, Presse, Radio, Internet, Salons Spécialisés, Affichage, Évènementiel) ;
- référencement naturel, achat de mots clés, campagnes de liens sponsorisés, affiliation ;
- partenariats avec différents supports ;
- marketing direct : newsletters destinées à ses clients, à des prospects ou à des particuliers, « emailings », études de marché.

5.2.4 Réactivité et capacité à lancer rapidement de nouveaux sites

La diversité des sites de la Société permet plus facilement de lancer de nouveaux sites en apportant le contenu et l'audience nécessaires au démarrage et ainsi amorcer plus facilement le cercle vertueux. Enfin, la stratégie de référencement croisée assure à chaque site de la Société un bon référencement naturel sur les moteurs de recherche.

6. Systèmes d'information

La Société s'est appuyée sur l'expertise développée dans chacune des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo pour organiser la direction des systèmes d'information comme une direction commune pour tous ses métiers (Emploi, Formation, Immobilier). Cette direction se compose d'un pôle de développement (développement, maintenance et évolution des applications), d'un pôle technique (exploitation, recherche et développement, réseaux et systèmes).

La Société dispose aujourd'hui d'une expertise sur de nombreuses applications innovantes développées soit en mode propriétaire (collecte des offres pour les métamoteurs) soit en utilisant les meilleurs standards du marché (Java J2ee, Oracle, SQL, ...). Les applications sont développées et maintenues par des équipes informatiques dédiées qui assurent, en liaison avec les équipes marketing, l'adéquation optimale des applications avec les besoins des clients.

Le point commun des sites Internet de la Société est d'être soit des sites à fortes audiences soit des applications à destination des professionnels (utilisable en mode ASP).

La Société traite de gros volumes d'information : collecte des offres pour les métamoteurs, actualisation des offres, traitement des processus d'inscription et de dépôts de CV, création et envoi d'alertes mail,

La Société met en œuvre une architecture des systèmes d'informations adaptées à chaque type de site (site média, métamoteur ou plateforme logicielle). Pour des raisons de performance et de disponibilité, ces sites sont hébergés principalement chez un prestataire extérieur de réputation internationale (Colt Télécom). La sécurité de la plateforme est renforcée par la systématisation du recours à la redondance matérielle et logicielle des applications.

La Société a récemment homogénéisé certaines plateformes transversales (outils d'administration de contenu, trafic et « *advertising management* », comptabilité, paie, CVthèque) et assure, si nécessaire, les liaisons avec les sites Internet correspondants.

Elle a également engagé la convergence des technologies de certains de ses sites afin de proposer aux internautes un service intégrant les dernières innovations.

Les sites de la Société font également l'objet d'améliorations permanentes, d'optimisation de leurs architectures techniques (déploiement sur tous les sites des techniques orientées vers le web 2.0, optimisation des temps de réponse) ou encore de standardisation de certaines méthodes de publication (unification des méthodes de publication, développement de la web agency interne, optimisation du référencement).

C. ATOUTS CONCURRENTIELS

1. Un groupe Internet leader d'annonces et de services pour les professionnels

Le Groupe Adenclassifieds estime être un groupe Internet leader d'annonces et de services pour les professionnels de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier.

A cet égard, en 2008, les différents sites de la Société attiraient une audience mensuelle cumulée moyenne de :

- 5,0 millions de visiteurs uniques ;
- 8,9 millions de visites ;
- 58,5 millions de pages vues.

(source : Xiti, moyenne 2008)

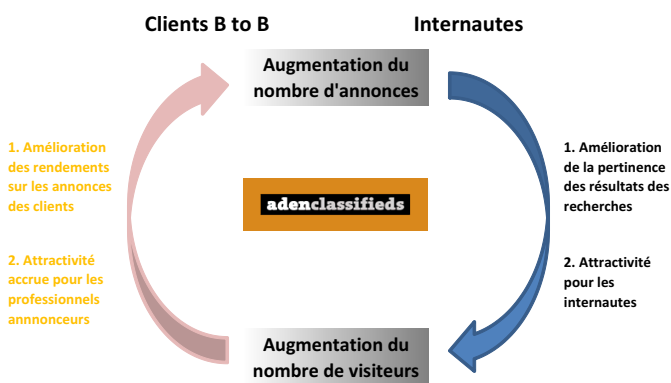
Par ailleurs, à la fin de l'année 2008, les différents sites Internet du Groupe Adenclassifieds proposaient près de 480.000 annonces en ligne, dont :

- 122.000 offres d'Emploi ;
- 40.000 offres de Formation ;
- 316.000 annonces Immobilières.

(source : interne)

La Société bénéficie d'un modèle vertueux qui renforce l'attractivité de ses sites. Une forte audience lui permet en effet de valoriser son offre auprès de ses clients, d'augmenter le nombre d'annonces publiées et, à nouveau, de faire progresser son audience.

Un modèle vertueux



La notion de rendement se définit ici comme le nombre et la qualité des contacts générés par la publication d'annonces.

Les volumes d'annonces publiées, ainsi que l'audience et la forte notoriété de ses sites, permettent à la Société de constituer un carrefour de référence où se rencontrent ses clients et les internautes sur chacun de ses secteurs d'activité.

1.1 Un leader du marché de l'Emploi sur Internet

La Société est le premier acteur privé du marché de l'Emploi sur Internet en France, en audience et en volume d'annonces, avec une part d'audience de 26,7 % en moyenne en 2008 (source : Médiamétrie NetRatings, cumul 2ème semestre 2008) et plus de 122.000 offres d'emploi en ligne en 2008 (moyenne annuelle).

En 2008, les sites Emploi de la Société ont enregistré un trafic mensuel moyen de 3,1 millions de visiteurs uniques, 6,4 millions de visites et 40 millions de pages vues (source : Xiti, moyenne mensuelle 2008).

Le lecteur est renvoyé aux graphiques situés en page 23 du présent document.

1.2 Le premier acteur des annonces de sessions de Formation sur Internet

Le Groupe Adenclassifieds estime occuper une position de premier entrant et de leader sur le marché de la publication d'offres de Formation sur Internet, tant en France (principalement via son site Kelformation.com) qu'en Allemagne (via son site Seminus.de).

Sur le marché des annonces de Formation sur Internet en France, en 2008, la Société enregistrait un trafic mensuel moyen de 460.000 visiteurs uniques, 528.000 visites et 1,7 million de pages vues (source : Xiti, moyenne mensuelle 2008).

Le Groupe Adenclassifieds publiait fin 2008 environ 40.000 offres de sessions de Formation.

1.3 Un acteur de référence sur le marché de l'Immobilier

Le Groupe Adenclassifieds se positionne comme un acteur Internet majeur d'annonces et de services pour les professionnels de l'Immobilier en France, notamment via les sites Explorimmo.com, Pro-a-part.com, Openmedia.fr et Immovision.com.

Par ailleurs, la Société estime être le leader de l'Immobilier neuf sur Internet avec son site Explorimmo neuf.com.

En 2008, les sites Immobiliers de la Société ont enregistré en moyenne une audience cumulée mensuelle de 1,4 million de visiteurs uniques, 2 millions de visites, et 17,3 millions de pages vues (source : Xiti, moyenne 2008).

Le lecteur est renvoyé au graphique situé en page 25 du présent document.

Les sites Immobiliers du Groupe Adenclassifieds publiaient 316.000 annonces dédoublées en moyenne en 2008.

2. Un savoir-faire unique et mutualisable sur le marché des annonces classées sur Internet

Le Groupe Adenclassifieds possède une expertise reconnue sur le marché des annonces classées sur Internet à destination des professionnels. La Société a développé un savoir-faire unique et mutualisable compte tenu de la similitude des problématiques rencontrées sur ses trois marchés :

- savoir-faire technologique (site média et métamoteur) ;
- déploiement d'une force commerciale à destination des professionnels (BtoB) au niveau national ;
- déploiement d'une gamme de produits et de services à valeur ajoutée au travers d'une politique de segmentation du marché ;
- acquisition et gestion de trafic (référencement, affiliation, ...) ;
- veille stratégique, recherche et développement et innovation.

Cette expertise permet au Groupe Adenclassifieds d'accélérer le déploiement de son offre de produits et de services sur chacun de ses marchés.

3. Une Société pionnière et innovante sur ses marchés

La Société bénéficie de l'expérience de trois sociétés qui ont fait partie des premiers intervenants sur chacun de leurs secteurs respectifs :

- Cadremploi et Keljob sur les marchés des offres d'Emploi sur Internet,
- Keljob (via le site Kelformation.com) sur le marché émergent des offres de sessions de Formation sur Internet,
- Explorimmo sur le marché des annonces Immobilières sur Internet.

Lancé sur Minitel en 1990 et sur Internet dès 1996, Cadremploi a été l'un des premiers acteurs à avoir proposé des services en ligne sur le marché de l'Emploi.

Créées en 2000 dans un contexte de généralisation de l'usage d'Internet en France, Keljob et Explorimmo ont réussi à s'imposer respectivement sur les marchés concurrentiels de l'Emploi et de l'Immobilier, grâce notamment à leur technologie innovante et à leur expertise.

Le Groupe Adenclassifieds est le seul acteur en France à avoir développé et combiné deux technologies complémentaires de métamoteur (labellisé ANVAR) et de site média sur les marchés de l'Emploi et de la Formation.

La Société se positionne ainsi comme un acteur innovant en ayant lancé le premier métamoteur sur l'Emploi en France, la première plateforme de cooptation en ligne ainsi qu'une plateforme ASP de logiciels en ressources humaines.

La Société estime que la connaissance de ses métiers fondateurs, ainsi que son expertise technologique reconnue, lui permettent d'anticiper et d'influer sur les évolutions du secteur en développant des services innovants.

4. Une offre de produits et de services étendue sur chacun de ses marchés

4.1 L'offre Emploi

Le Groupe Adenclassifieds se positionne comme un fournisseur de solutions en ressources humaines, proposant à ses clients une offre étendue de produits et de services liés au processus de recrutement (publication d'annonces, référencement du site ressources humaines des recruteurs, base de données de CV, logiciel de gestion de candidatures, outil de cooptation, ...).

La stratégie multi-marques de la Société permet de segmenter l'offre et de mieux répondre aux attentes spécifiques des recruteurs et des candidats, ainsi que de bénéficier d'un trafic qualifié.

Afin de s'adapter aux attentes spécifiques de chaque recruteur et aux besoins des candidats, le Groupe Adenclassifieds propose, à travers ses différents sites, une offre couvrant l'intégralité des CSP et des secteurs d'activité, tant à un niveau national que régional. Cette offre permet aux recruteurs et aux candidats de sélectionner le site le plus adapté à leurs recherches ou de combiner plusieurs sites dans le cadre de couplages.

4.2 L'offre Formation

En se fondant sur son expertise acquise sur l'Emploi et sa connaissance du secteur de la Formation, le Groupe Adenclassifieds a su développer une offre de publication de sessions de formation performante pour accompagner le développement commercial via Internet des acteurs de la Formation.

Présente sur les segments Emploi et Formation, la Société associe en effet deux services complémentaires, et estime être le seul acteur en mesure d'accompagner le salarié tout au long de sa vie professionnelle (formation initiale, recherche d'emploi, formation continue, reconversions professionnelles).

4.3 L'offre Immobilier

Le Groupe Adenclassifieds propose une offre complète sur l'Immobilier d'habitation (ancien, neuf, ventes, locations, locations de vacances) et les fonds de commerce, à destination des professionnels (publication d'annonces, création et gestion de sites Internet, référencement, publicité commerciale ciblée, marketing direct).

La Société accompagne également l'utilisateur tout au long de sa démarche immobilière (évaluation du bien à vendre, opérations de financement, de déménagement, de décoration, ...).

5. Une des premières forces commerciales BtoB des Classifieds sur Internet répartie sur toute la France

Avec un effectif moyen de 209 commerciaux en 2008, en augmentation de 12% par rapport à 2007, le Groupe Adenclassifieds estime posséder une des premières forces commerciales du secteur, qui lui permet de couvrir l'ensemble de ses marchés.

La Société dispose d'une organisation efficace lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie commerciale : rythme élevé d'acquisition de nouveaux clients, fidélisation des clients existants, évolution de la facturation moyenne par client.

Plus généralement, la Société a su organiser sa force commerciale pour répondre aux attentes de ses clients et aux évolutions du marché.

Pour une présentation de l'organisation commerciale du Groupe Adenclassifieds, il est renvoyé au paragraphe B-5.1 « Organisation commerciale » supra, en page 53 du présent Document.

6. Un fort savoir-faire technologique

Le Groupe Adenclassifieds dispose de produits de différentes natures : sites média, métamoteur, plateformes de services (gestion de CV, cooptation, hébergement de mini sites, ...) ou bases de données (offres, CV, inscrits).

La Société exploite des sites à forte audience nécessitant une haute disponibilité des services tout en traitant d'importants volumes de données.

A cet effet, le Groupe Adenclassifieds s'est appuyé sur des logiciels de référence, constituant ainsi des briques applicatives mutualisables pour chacun de ses sites. La Société a également développé en interne des technologies innovantes et performantes. L'activité de métamoteur qui exploite la notion de redirection dans le cas de Keljob, utilise ainsi une technologie propriétaire ayant obtenu le label ANVAR. Ce savoir-faire technologique et sa capacité à intégrer des logiciels spécialisés au sein de ses solutions, permet à la Société de gérer au

mieux l'exploitation de ses sites et notamment la collecte des offres sur les sites clients, l'envoi quotidien de centaines de milliers d'emails personnalisés à destination des abonnés, l'intégration de services auprès de partenaires Internet ou la collecte de données statistiques complexes relatives au comportement des utilisateurs.

Le Groupe Adenclassifieds accentue également le développement de services liés aux outils proposés aux recruteurs (Cvaden, Cvmail, ...), fonctionnant en mode ASP (c'est-à-dire ne nécessitant pas le téléchargement de logiciels), permettant par ailleurs de mieux exploiter les données recueillies sur ses sites en capitalisant notamment sur les techniques de « SEARCH » utilisées sur ses sites.

La Société dispose également d'un savoir-faire dans le référencement de ses sites lui offrant un positionnement optimisé auprès des moteurs de recherche généralistes.

Enfin, la Société a développé une activité de *web agency* sur les marchés de l'Immobilier ainsi que, depuis fin 2008, sur ceux de la Formation et de l'Emploi, activité commercialisée sous le nom d'Adenweb, qui lui permet de se voir confier tout ou partie de la mise en place et de la gestion des sites Internet de ses clients (conception graphique, hébergement d'offres, référencement naturel).

7. Des partenariats stratégiques de premier plan

Le Groupe Adenclassifieds a conclu de nombreux partenariats de premier plan avec des groupes de presse (notamment Le Figaro, 20 minutes, Métro) et les principaux portails et fournisseurs d'accès Internet (notamment AOL, SFR, Neuf, Free).

Ces partenariats permettent à la Société d'enrichir sa base de données d'annonces, de bénéficier du trafic des sites partenaires et d'accroître sa visibilité sur les médias Internet et traditionnels à travers une mise à disposition d'espaces publicitaires.

Le Groupe Adenclassifieds estime que la variété de ces partenariats constitue un atout lui permettant de bénéficier d'une couverture médiatique importante renforçant sa notoriété. Ces partenariats lui permettent également d'adapter le plan média de ses différents sites en fonction de l'audience de chacun de ses partenaires.

Pour une présentation des partenariats noués par la Société, il est renvoyé au § B-4 « Partenariats et accords » supra, en page 52 du présent Document.

D. STRATEGIE DE LA SOCIETE

Le Groupe Adenclassifieds estime que son modèle économique et son développement futur reposent sur cinq piliers principaux :

- renforcer le leadership sur le marché de l'Emploi sur Internet et gagner des parts de marché par rapport à ses concurrents ;
- renforcer sa position de leader et de premier entrant sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet ;
- s'imposer comme un des principaux challengers du marché de l'Immobilier sur Internet ;
- maîtriser ses charges tout en maintenant ses investissements technologiques ;
- saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en France et en Europe.

1. Renforcer le leadership sur le secteur de l'Emploi sur Internet

Le Groupe Adenclassifieds souhaite renforcer sa position sur le marché de l'Emploi sur Internet grâce à une stratégie impliquant :

- la complémentarité des différents sites Emploi de la Société (notamment Cadremploi.fr, Keljob.com et Cadresonline.com) ;
- la « socialisation » de Cadremploi.fr autour de la communauté CSP+ rassemblée par le site ;
- l'accélération du déploiement de nouveaux produits et de services à destination des professionnels, afin de leur simplifier la vie : développement autour des bases de données de CV (dont CVaden), nouveaux outils de traitement de candidatures et de pré-sélection, activité de web agency, ... ;
- les gains de parts de marché en matière de vente de bases de données de CV (CVaden), à l'international (grâce à l'offre de « The Network »), dans le Secteur Public (Public-RH), le secteur IT (AdenDesk), le e-commerce, ... ;
- l'optimisation de la force commerciale BtoB en concentrant son organisation commerciale Emploi autour d'équipes dédiées à la fidélisation et à la prospection.

2. Renforcer sa position de leader et de premier entrant sur le marché émergent des annonces de Formation sur Internet

Le Groupe Adenclassifieds compte capitaliser sur sa position de leader et de premier entrant pour continuer à conquérir ce marché émergent sur Internet, en forte croissance et plus que jamais en devenir, en :

- consolidant son leadership sur la Formation continue sur Internet ;

- continuant à gagner des parts de marché sur la Formation initiale sur Internet ;
- développant l'activité de Formation par alternance sur Internet ;
- continuant à développer son portefeuille de clients à Paris et en régions, ainsi que son offre de services à valeur ajoutée à destination des professionnels de la Formation (web agency, outils de publication et de gestion de flux, ...) ;
- continuant à développer les synergies avec l'Emploi, en particulier autour des thématiques liées à la gestion de « carrières ».

3. S'imposer comme l'un des principaux challengers du marché de l'Immobilier sur Internet

Sur le marché de l'Immobilier sur Internet, le Groupe Adenclassifieds estime bénéficier de fondamentaux solides (trafic élevé, positionnement CSP+, ...) et de l'expertise de son actionnaire de référence, la société Publiprint (devenue par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias), acteur leader sur les annonces immobilières dans la presse.

La Société souhaite renforcer sa position concurrentielle en s'imposant comme un des principaux acteurs du secteur. Pour ce faire, le Groupe Adenclassifieds entend :

- proposer un « bouquet » complet de sites et de services destinés aux professionnels de l'Immobilier ;
- continuer à gagner des parts de marché grâce à une politique tarifaire agressive et ciblée ;
- conforter son leadership sur le marché de l'Immobilier Neuf sur Internet ;
- participer à la concentration du marché de l'Immobilier sur Internet.

4. Maîtriser les charges tout en maintenant les investissements technologiques

Le Groupe Adenclassifieds entend poursuivre sa stratégie de croissance organique, tout en maîtrisant l'évolution de ses charges opérationnelles, malgré un contexte plus difficile sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier.

Maîtriser les charges de personnel et de marketing

La Société entend maîtriser l'évolution de ses charges en fonction de l'évolution de ses activités, et en particulier sa masse salariale et ses investissements marketing.

Maintien des investissements technologiques

Le Groupe Adenclassifieds souhaite en revanche maintenir ses investissements technologiques, éléments essentiels de toute société Internet et atouts indispensables pour gagner des parts de marché sur ses concurrents.

5. Saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en France et en Europe

Le Groupe Adenclassifieds maîtrise une large gamme de technologies, de services et de solutions propres et dispose d'une expérience lui permettant de développer ses activités dans un contexte national et international.

Dès son introduction en Bourse au mois de mars 2007, la Société a informé le marché de sa volonté de renforcer ses activités et de soutenir sa croissance par une politique volontariste d'acquisitions ciblées.

En deux ans, quatre acquisitions ont été réalisées :

- une sur l'Emploi : Cadres On Line ;
- une sur la Formation : Seminus ;
- deux sur l'Immobilier : Open Média et Pro-A-Part.

Le Groupe Adenclassifieds entend poursuivre cette démarche en saisissant toute opportunité pouvant lui permettre de compléter ses actifs technologiques, son offre de services ou son portefeuille clients.

Ainsi, début avril 2009, la Société a annoncé le rachat de la société Microcode (services immobiliers), ainsi que le projet d'apport partiel d'actifs, à Adenclassifieds par Figaro Médias, de la branche d'activité autonome immobilière de cette dernière, avec notamment les marques Indicateur Bertrand, Propriétés de France et Bertrand Vacances (cf. section « Informations financières » – paragraphe C-5 « Changements significatifs », en page 224 du présent Document), lequel a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009.

E. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1. Risques liés à l'environnement de la Société

1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le développement du secteur de l'Internet, et plus particulièrement des annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier neuf et ancien, reste encore relativement récent et en constante évolution. Afin d'analyser les tendances de cet environnement concurrentiel, la Société a mis en place une cellule de veille et de développement stratégique (*Business Development*).

Divers acteurs déjà présents sur ces secteurs d'activité, ou de nouveaux entrants, pourraient adopter certains aspects du modèle économique de la Société, ce qui pourrait réduire la capacité de la Société à différencier ses services des leurs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur ses perspectives de croissance.

Compte tenu de leur potentiel de croissance, les secteurs de la diffusion d'annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier pourraient attirer des concurrents disposant d'une expérience plus importante, d'une notoriété supérieure, de ressources financières et techniques plus développées ou d'une audience plus forte dans des domaines d'activité connexes à ceux de la Société, tels que des portails généralistes, des fournisseurs d'accès, des moteurs de recherches, des spécialistes de la vente aux enchères sur Internet ou des groupes médias. La Société ne peut exclure qu'un nouveau concurrent ne s'impose un jour en France comme un acteur majeur de la diffusion d'annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier, ou dans l'un de ces domaines.

Par ailleurs, certains concurrents de la Société, financés notamment par la publicité, proposent des services d'annonces sur Internet gratuits. Si la Société considère que son modèle, fondé sur la rémunération de ses prestations, est plus à même de satisfaire les exigences de ses clients en termes de qualité, elle ne peut garantir qu'aucun acteur de référence d'Internet ne parvienne à l'avenir à imposer un projet industriel fondé sur la gratuité de la publication des annonces.

Le cas échéant, afin de faire face à cette concurrence, la Société pourrait être obligée de développer de nouveaux produits et services ou d'accroître ses dépenses marketing, augmentant ainsi les risques stratégiques et financiers encourus.

Un mouvement de consolidation de l'industrie sur tout ou partie des marchés de la Société ou d'autres opérations stratégiques menées par ses concurrents pourraient également affaiblir la position de la Société vis-à-vis de la concurrence.

Un accroissement de la concurrence, l'arrivée de nouveaux concurrents ou un mouvement de consolidation de l'industrie, sur tout ou partie des marchés de la Société pourraient également avoir différents effets, tels qu'une pression sur les sources de revenus de la Société, une augmentation des budgets publicitaires ou une augmentation des coûts de recrutement de ses salariés.

1.2 Risques liés à l'évolution des secteurs des annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de l'Immobilier et de la Formation

Les secteurs de la diffusion d'annonces classées sur Internet dans les domaines de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier neuf et ancien, sur lesquels opère la Société sont des secteurs d'activité relativement récents. En particulier, la croissance qu'a connue le secteur de l'offre de sessions de formation sur Internet ne permet pas d'élaborer de tendance précise à long terme.

L'évolution de ces secteurs en France est difficilement prévisible et pourrait être influencée par de nombreux facteurs, notamment économiques, réglementaires, culturels, sociologiques ou démographiques, qui peuvent varier dans le temps, tels que (i) concernant l'Emploi, le nombre de postes à pourvoir et le nombre de personnes à la recherche d'un emploi ou désirant en changer, (ii) concernant l'Immobilier, le nombre de transactions immobilières conclues en France, la fréquence du recours aux clients de la Société pour les transactions immobilières (risques de désintermédiation) ou l'évolution des taux d'intérêts.

Par ailleurs, la Société ne peut anticiper certains facteurs susceptibles d'influer sur le marché émergent de la publication d'offres de formation sur Internet, dont notamment le niveau de participation des entreprises à la formation et le contexte législatif relatif à la formation professionnelle.

2. Risques liés aux activités de la Société

2.1 Risques liés à la nature des contrats de partenariats

La Société a conclu de nombreux partenariats et accords avec des groupes de presse nationale (notamment Le Figaro, 20 minutes, Métro), régionale (notamment La Voix du Nord, La Provence, Nice Matin) ou spécialisée (notamment L'express, CB News, Indicateur Bertrand), des fournisseurs d'accès à Internet (SFR, Alice, Free), des sites Internet de supports presse (notamment Le Nouvel Observateur, Le Figaro, L'Express).

Ces partenariats et accords conclus au cas par cas, en fonction des sites de la Société, permettent à celle-ci, selon les cas, de disposer d'un plus grand nombre d'annonces référencées, de proposer son offre sur plusieurs supports ou d'accroître l'audience de ses sites et la notoriété de ses marques (cf. § B-4 supra s'agissant de la présentation détaillée de la politique de partenariats de la Société).

La plupart des contrats de partenariat sont conclus pour une durée d'un an, avec faculté de renouvellement. La durée de ces contrats correspond aux pratiques de marché. La Société a mis en place une cellule *Partenariats* au sein du service Marketing chargée d'anticiper les renouvellements des partenariats majeurs et d'identifier d'autres partenariats répondant à sa stratégie.

La Société ne peut exclure le non-renouvellement de plusieurs contrats majeurs ou leur renégociation à des conditions moins avantageuses.

2.2 Risques liés à la nature des contrats clients

La plupart des contrats clients ont été conclus par la Société pour une durée de un mois à un an, avec faculté de renouvellement, étant précisé que les clients disposent en outre de la faculté de résilier ces contrats à tout moment. La durée de ces contrats correspond aux pratiques de marché.

La Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent Document, de difficultés significatives liées à la durée de ces contrats et ne s'estime pas soumise à un risque majeur de résiliation des contrats en cours. Néanmoins, la Société ne peut exclure qu'à l'avenir, tout ou partie de ses clients décident de diffuser leurs annonces classées sur Internet uniquement sur des sites concurrents de ceux de la Société, notamment sur des sites gratuits (cf. § E-1 supra), en leur accordant éventuellement une exclusivité de diffusion de leurs annonces classées.

Bien que la Société ne s'estime dépendante d'aucun client (le premier client représente moins de 2 % de son chiffre d'affaires au 31 décembre 2008), une telle situation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

2.3 Risques de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs informatiques

La Société travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services en matière de sauvegarde technique (back-up) des fichiers et informations. La Société héberge son système d'information « web » auprès d'un prestataire principal : Colt Télécom (keljob.com, Kelformation.fr, Explorimmo.com et Cadremploi.fr pour les sites principaux). Le contrat d'hébergement prévoit le recours à la redondance matérielle et logicielle des informations contenues sur les sites de la Société et également à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA) dans le courant de l'année 2009.

Au 31 décembre 2008, les dépenses liées à l'hébergement des sites de la Société représentaient environ 1,4 % du chiffre d'affaires.

La dégradation du service rendu par ces prestataires de services (notamment en cas d'interruption ou de retard dans le processus de sauvegarde ou en matière d'accès aux serveurs de la Société) ou la rupture brutale des relations contractuelles avec ces prestataires de services pourraient conduire la Société à procéder à des investissements complémentaires pour assurer une sauvegarde efficace de ses fichiers et informations et pour remédier aux dommages éventuellement causés. Bien que la Société estime pouvoir, le cas échéant, faire appel à d'autres prestataires d'une réputation équivalente, une telle situation pourrait avoir temporairement un effet défavorable significatif sur la réputation, l'activité et les résultats de la Société.

En outre, la Société utilise des logiciels sous licence de leurs propriétaires respectifs. Certaines de ces licences sont essentielles aux activités de la Société, notamment celles relatives aux bases de données et aux technologies dites de « search ». En cas de rupture des relations contractuelles avec ces fournisseurs, la Société se verrait contrainte de cesser l'utilisation des logiciels qu'elle exploite à ce titre, ce qui pourrait engendrer des conséquences significatives défavorables sur les activités de la Société et contraindrait cette dernière à mettre en place des solutions alternatives, à un coût et dans des délais difficiles à déterminer à l'avance. Une solution techniquement équivalente peut dans certains cas ne pas exister, ce qui contraindrait la Société à avoir recours à des technologies moins performantes au détriment de la qualité de la prestation offerte aux clients.

La Société est par ailleurs tributaire des changements éventuels de politique commerciale ou tarifaire que pourraient décider ses fournisseurs et qui pourraient affecter la rentabilité de ses opérations, ainsi que de tout événement qui affecterait la structure ou la solvabilité des fournisseurs, tels que notamment les fusions, acquisitions, l'insolvabilité ou la faillite.

Bien que la Société ne s'estime dépendante d'aucun de ses fournisseurs informatiques, la survenance de l'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, l'image et les résultats de la Société.

2.4 Risques liés aux critères de référencement de la Société

La qualité du référencement des sites et des marques de la Société sur les différents moteurs de recherche constitue un élément important de la notoriété des sites de la Société et de sa capacité à attirer les candidats vers les annonces qu'elle publie sur ses sites.

Afin d'assurer un référencement de ses sites et annonces aussi large et optimal que possible, la Société a mis en place une politique offensive de référencement naturel et/ou d'achats de mots-clés.

Une perte, provisoire ou définitive, de certains référencements (*blacklistage*) sur un ou plusieurs de ces moteurs de recherche (par exemple en raison d'une modification des chartes d'utilisation, ou d'actions judiciaires de la part de détenteurs de noms de domaine utilisés comme des mots-clés dans les critères de référencement des sites de la Société) pourrait avoir un impact négatif sur la notoriété, l'activité et les résultats de la Société, tout comme un développement de pratiques abusives de référencement naturel et/ou d'achats de mots-clés utilisés par la Société.

3. Risques technologiques

3.1 Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate-forme technique de la Société

La performance et la fiabilité d'Internet constituent des facteurs primordiaux pour attirer et fidéliser les clients de la Société. La Société pourrait être affectée par des événements échappant à son contrôle et susceptibles d'entraîner une interruption prolongée d'une part importante (voire de l'intégralité) du réseau Internet ou des serveurs sur lesquels sont hébergés ses sites. Plus particulièrement, les interruptions de service et retards affectant Internet pourraient réduire leur niveau d'utilisation et donc celui des services de la Société.

L'activité de la Société et sa réputation reposent en outre sur son aptitude à assurer un niveau satisfaisant de performance, de fiabilité et de disponibilité de ses plates-formes techniques. Les systèmes d'information de la Société, qui sont à la fois l'élément permettant à la Société de réaliser son chiffre d'affaires ainsi qu'un outil de gestion et de contrôle de gestion, doivent être disponibles, sécurisés et en mesure d'accompagner la croissance de l'activité.

Des problèmes affectant la plate-forme technique de la Société seraient susceptibles de porter atteinte à sa réputation auprès de sa clientèle professionnelle et du grand public. Une défaillance totale ou partielle du réseau Internet ou de la plate-forme technique de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son image, ses activités,

sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.2 Risques liés à la sécurité du système informatique

Compte tenu de la facilité d'accès des réseaux Internet et de la constante évolution des problématiques liées à la sécurité des systèmes informatiques, les sites Internet de la Société sont exposés, comme tout autre site Internet, aux virus et diverses formes de vandalisme et piratage informatique. Bien que la Société mette en œuvre des moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques (voir infra § B-6 « Systèmes d'Information » s'agissant des mesures mises en place), elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre des attaques malveillantes telles que les attaques virales (*chevaux de Troie, vers, ...*), l'exploitation de vulnérabilités et les techniques d'intrusion des systèmes ainsi que les attaques dirigées contre les sites Internet de la Société telles que les dénis de service. Une intrusion des systèmes par une personne malveillante pourrait compromettre la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel des abonnés et clients de la Société et exposer la Société à des pertes de revenus, à un risque d'atteinte importante à son image de marque et à la confiance de ses abonnés et ses clients, ainsi qu'à un risque de mise en jeu de sa responsabilité. Une telle situation pourrait conduire la Société à procéder à des investissements complémentaires pour protéger ses systèmes informatiques et pour remédier aux dommages éventuellement causés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Par ailleurs, une attaque malveillante dirigée contre les serveurs de la Société pourrait perturber le bon fonctionnement des systèmes et affecter la qualité du service rendu aux abonnés et clients de la Société, en entraînant des retards ou des interruptions temporaires de services sur les serveurs de la Société ou en rendant la bande passante indisponible aux personnes désirant se connecter aux sites de la Société.

La Société n'est, en outre, pas en mesure de garantir une protection absolue contre les tentatives visant à accéder sans autorisation aux informations (y compris, le cas échéant, les coordonnées bancaires) et systèmes informatiques ou visant à provoquer des dysfonctionnements intentionnels techniques ou des interruptions de services informatiques de la Société, ni contre la perte ou la corruption de bases de données, de logiciels, de matériels ou de tous autres équipements informatiques, qui constituent des éléments d'actif essentiels au développement des activités de la Société.

La Société ne peut également pas exclure la possibilité que ses serveurs puissent involontairement servir de vecteur de propagation de virus, en particulier à l'occasion de l'apparition d'un nouveau virus qui ne serait pas encore référencé auprès des fournisseurs de solutions anti-

virus, ou encore qu'ils puissent être exploités par des tiers malveillants afin de diffuser du pourriel (*spam*).

De tels événements pourraient avoir des conséquences financières négatives, notamment compte tenu de la dégradation de l'image de la Société et des actions en responsabilité pouvant être engagées à cet égard.

3.3 Risques liés à l'adaptation permanente des infrastructures informatiques

La croissance et la rentabilité de la Société dépendent notamment des améliorations qui sont apportées à ses systèmes informatiques pour qu'ils puissent répondre ou anticiper les demandes du marché. Ces évolutions impliquent des investissements constants dans les systèmes informatiques de la Société et peuvent donner lieu à des dysfonctionnements lors de la mise en place d'améliorations. Par ailleurs, la Société a recours à des prestataires variés dans le cadre de la recherche d'améliorations de ses systèmes informatiques. L'incapacité à effectuer les améliorations ou les extensions nécessaires, à anticiper correctement le montant des investissements nécessaires ou le taux de croissance de l'activité et son calendrier ou la défaillance de l'un des prestataires pourrait entraîner des interruptions ou des dysfonctionnements et avoir ainsi un effet négatif sur l'image, l'activité et les résultats de la Société.

4. Risques liés à l'actionariat de la société

A la date d'établissement du présent Document, le principal actionnaire d'Adenclassifieds, FigaroMédias, détient la majorité du capital et droits de vote de la société. En conséquence, FigaroMédias peut influencer de manière significative sur les décisions stratégiques d'Adenclassifieds, et/ou faire adopter ou rejeter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire, notamment la nomination des membres du Conseil de Surveillance, l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, ainsi que l'autorisation de procéder à des augmentations de capital, des opérations de fusion ou d'apport, ou toute autre décision nécessitant l'approbation des actionnaires de la société.

S'agissant du contrôle de la Société, le lecteur peut se référer au paragraphe B/1.9 de la section « Informations Complémentaires », en page 236 du présent document.

5. Risques juridiques

5.1 Risques liés à la protection des données personnelles

La Société traite par l'intermédiaire de ses sites Internet des données à caractère personnel concernant les individus qui mettent leurs annonces en ligne sur ses différents sites. Certaines de ces données sont considérées par la loi française en vigueur (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, récemment mise à jour par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) comme « sensibles ». Les traitements de ces données ont en conséquence fait l'objet de déclarations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Bien que la Société ait pris les mesures qu'elle considère nécessaires pour se conformer aux dispositions de la loi protégeant les données à caractère personnel, elle ne peut exclure une défaillance de son système de sécurité (telle que l'intrusion d'un virus informatique ou un piratage) qui pourrait conduire à une utilisation frauduleuse d'informations confidentielles. De tels pertes, fuites, intrusions, fraudes ou usages abusifs porteraient un préjudice à l'image de la Société, à sa réputation, et pourrait avoir pour conséquence une augmentation des dépenses nécessaires à la protection du réseau ou à la résolution des problèmes survenus, ainsi que des litiges ou réclamations notamment de candidats ayant déposé sur les sites de la Société des informations personnelles. La survenance d'un tel événement aurait un impact négatif sur la réputation, la situation financière et les résultats de la Société.

La Société ne peut également exclure qu'un membre ou un autre tiers remette en question les conditions dans lesquelles la Société traite ses données à caractère personnel sur le fondement des dispositions de son droit national en la matière qu'il estimerait applicable. La non-conformité avec le droit national d'un de ces pays étrangers serait susceptible d'entraîner un préjudice d'image et de réputation important à la Société et d'affecter son activité et ses résultats pour ce pays de façon défavorable.

5.2 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et industrielle

La Société est propriétaire ou dispose valablement de droits d'utilisation de droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment de nombreuses marques, logos et noms de domaine, dont l'ensemble de ceux utilisés dans le cadre de ses activités commerciales. Lesdits droits d'utilisation ne visent pas les marques nécessaires au fonctionnement de la Société, dont il est précisé qu'elles sont toutes détenues par la Société elle-même.

Bien que la Société ait pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour protéger sa

propriété intellectuelle et industrielle, elle ne peut garantir la totale efficacité de la protection offerte par les dépôts effectués par elle, tant en France qu'à l'étranger.

Des tiers pourraient contrefaire ou imiter les marques, logos et noms de domaine de la Société ou exercer une concurrence déloyale en utilisant la renommée de la Société. La Société ne peut être certaine qu'elle sera en mesure d'obtenir la même protection qu'en France de ses droits de propriété intellectuelle et industrielle dans les pays qui pourraient constituer des marchés cibles pour certaines de ses activités.

Par ailleurs, il peut exister des marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle et industrielle antérieurs détenus par des tiers, phonétiquement, visuellement ou intellectuellement identiques ou similaires aux signes déposés par la Société. Leur titulaire pourrait en conséquence agir sur le fondement de ses droits antérieurs en nullité desdites marques déposées par la Société.

La Société ne peut exclure que des tiers procèdent à l'exploitation de noms de domaine se rapprochant de ceux détenus par la Société en vue de créer une confusion dans l'esprit des internautes et de nuire à la Société.

La Société ne peut ainsi exclure que le recours à des actions judiciaires s'avère nécessaire dans le futur afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

La Société s'attache à assurer la protection de ses développements, notamment en matière de logiciels et de bases de données, par le droit d'auteur, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle français et de la convention collective applicable. Cependant, la Société ne peut garantir que les droits de propriété intellectuelle et industrielle qu'elle possède ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Ainsi, une action de tiers à l'encontre de la Société pourrait consister en l'interdiction d'utiliser tout ou partie d'un logiciel ou d'une base de données utilisée par la Société et exposer la Société à des sanctions, qui pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, ses résultats et la continuité de son exploitation.

La Société utilise également des systèmes et logiciels dits « libres » pour son exploitation et certains de ses développements. Ces systèmes et logiciels sont mis à la libre disposition du public par leurs auteurs sous une licence qui permet à l'utilisateur d'avoir accès au code source, de l'utiliser, le copier, le modifier, l'incorporer à des programmes de sa création et de le redistribuer. Les logiciels dits « libres » sont mis à la disposition du public sans aucune garantie et aux risques et périls de l'utilisateur. La Société ne peut en conséquence garantir l'origine des logiciels dits « libres » qu'elle utilise, ni que ceux-ci ne portent pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers. Un tiers pourrait agir en justice pour faire reconnaître ses droits sur un logiciel dit « libre ». Ceci serait de nature à affecter l'exploitation de la Société soit en créant un surcoût, soit en obligeant la Société à

cesser d'utiliser le logiciel litigieux et à recréer de nouveaux développements. Les coûts induits seraient susceptibles d'affecter les activités et les résultats de la Société de façon défavorable.

5.3 Risques liés à la responsabilité des acteurs d'Internet et vente à distance

La Société est responsable, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, récemment mise à jour par la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, d'une part en qualité d'éditeur du contenu mis à disposition du public sur les sites de la Société, d'autre part en qualité d'hébergeur de ces mêmes sites. La Société endosse la responsabilité éditoriale des sites et répond des éventuelles infractions de presse (notamment diffamation et discrimination) qui pourraient être commises sur les sites. Afin de gérer ce risque, la Société met en œuvre des procédures strictes de surveillance et de modération des échanges qui lui permettent de faire face aux responsabilités qui lui incombent au titre de la loi. Toutefois, en cas de manquement à ses obligations législatives et réglementaires, la Société pourrait se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée, mise à jour par la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service du consommateur, a également modifié le régime juridique de la prospection commerciale par courrier électronique en adoptant le principe selon lequel la prospection commerciale par courriel doit avoir été autorisée au préalable par le destinataire (principe dit de l'« opt-in »). La Société se conforme à cette exigence et les abonnés des sites ne peuvent être sollicités par Internet par les partenaires de la Société que s'ils y ont préalablement expressément consentis. La Société ne peut néanmoins exclure l'éventualité d'un litige concernant la transmission à ses partenaires de données à caractère personnel et l'utilisation qu'en feront ces partenaires, notamment en vue de sollicitations commerciales. La Société pourrait donc se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats et nuire à la renommée de la Société.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée instaure un régime de responsabilité de plein droit des professionnels concluant avec des consommateurs des contrats de vente ou de services à distance et par voie électronique. La Société pourrait ainsi être l'objet de poursuites de la part d'abonnés ou de clients, par exemple dans l'hypothèse où les services qui leurs sont fournis seraient indisponibles en tout ou partie, ce qui pourrait lui faire supporter des frais importants pour assurer sa défense dans le cadre de ces actions et pourrait donc affecter de manière défavorable son image, ses activités et ses résultats.

5.4 Risques liés à la nature déclarative des données fournies par les internautes et les clients

La Société estime avoir mis en place vis-à-vis des internautes et de ses clients des mesures innovantes d'information, d'alerte, de contrôle et de validation des informations communiquées.

La Société a en effet défini et mis en place certaines procédures de surveillance et de contrôle : contrôle humain (notamment au regard du respect de la législation en vigueur ou dans le cadre d'une démarche qualité) et/ou contrôle semi automatisé (par mots-clés par exemple). Par ailleurs, (i) chaque client est amené à adhérer à des Conditions Générales d'Utilisation (« CGU ») et à des Conditions Générales de Vente (« CGV ») au titre desquelles il déclare notamment que les annonces placées (Emploi, Immobilier, Formation) sont exactes et (ii) chaque internaute est amené à adhérer à des CGU au titre desquelles il déclare notamment que les informations personnelles communiquées (CV notamment) sont exactes. En cas de fraude ou de mensonge avéré dont la Société est informée, elle peut sanctionner le client ou l'internaute n'ayant pas respecté son engagement, notamment en suspendant l'annonce, le CV ou l'information qui sont concernés, mais elle ne dispose pas d'autres dispositifs de sanctions.

Si la Société a mis en place des procédures de contrôle des informations qu'elle estime adaptées et innovantes, elle ne dispose cependant pas légalement de moyens indépendants et efficaces de vérifier l'identité des internautes ou des clients ou l'exactitude des informations qu'ils fournissent. La Société ne peut dès lors garantir, par exemple, qu'un internaute ou un client ne subisse de préjudice du fait de fausses déclarations d'un autre internaute ou d'un autre client (par exemple sur son expérience ou sa formation ou encore sur la description exacte d'un poste proposé ou d'un bien immobilier mis en location ou en vente) ou qu'une personne utilise à des fins frauduleuses ou illégales les services des sites.

La survenance de tels événements pourrait avoir une incidence défavorable sur l'image de la Société, son activité et ses résultats.

5.5 Risques liés à la propriété des bases de données

La Société estime être propriétaire des bases de données de ses différents sites Internet au titre de l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle français, pour avoir pris l'initiative de leur constitution en ayant consacré à leur constitution, à leur vérification et à leur présentation un investissement financier, matériel et humain substantiel. La Société ne peut toutefois pas exclure que ses partenaires aient des revendications sur des données d'internautes ayant été amenés à utiliser les services de la Société en passant par les sites de ces partenaires. La Société ne peut non

plus exclure, malgré les précautions prises, que des tiers tentent d'accéder de manière illégale à ces bases de données, pour les utiliser, les copier, les exploiter ou les modifier de manière illégale. La Société pourrait être amenée à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et mener d'éventuelles actions judiciaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de la Société.

5.6 Risques liés à la nature transnationale d'Internet

En raison de ses activités dans d'autres pays européens et de la nature transnationale d'Internet, le risque lié à la réglementation nationale des pays étrangers affecte toutes les entreprises de commerce par Internet.

En raison de la nature ouverte du réseau Internet, et notamment du fait que l'on puisse accéder à un site Internet quelle que soit la localisation géographique de l'internaute, il ne peut être exclu que le contenu et l'offre des sites de la Société enfreignent une loi en vigueur dans un pays étranger où la Société n'exerce pas d'activité mais à partir duquel les sites de la Société peuvent être consultés. La Société ne peut pas, par conséquent, garantir que le contenu des sites par lesquels elle exerce son activité est ou sera à tout moment conforme à ces lois étrangères, présentes ou futures. Les lois étrangères peuvent évoluer dans le temps et de nouvelles lois et réglementations visant notamment la protection des consommateurs ou ayant un effet restrictif sur l'usage de l'Internet dans leur juridiction peuvent être adoptées dans les différents pays concernés.

De telles évolutions législatives et réglementaires pourraient induire des investissements supplémentaires liés à l'adaptation des services et à des changements de politiques commerciales en fonction de contextes locaux. Par ailleurs, la Société pourrait être amenée à assumer les dépenses liées à la nécessité d'assurer en justice la protection de ses intérêts contre toute action intentée sur le fondement d'évolutions législatives ou réglementaires, action pouvant également exposer ses dirigeants à des sanctions civiles, administratives, disciplinaires ou pénales en cas de non-respect de ces réglementations.

S'agissant des litiges et des procédures en cours, le lecteur peut se référer au paragraphe 7 de la section « Informations Financières », en page 228 du présent document.

6. Risques liés à la volatilité du cours de Bourse des actions de la société

Le cours des actions de la société peut être volatile.

En effet, il peut être affecté par de nombreux événements affectant la Société, ses concurrents ou les marchés financiers en général et le secteur des annonces classées sur Internet en particulier, et être sans relation avec ses performances ou ses résultats financiers.

Le cours de bourse des actions de la société peut fluctuer en réaction à des événements tels que des variations des résultats financiers de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période sur l'autre, des annonces par la Société ou ses concurrents relatives au lancement de nouveaux produits, de nouvelles offres, de nouvelles technologies, des annonces relatives à des modifications de l'actionnariat de la société ou de son équipe dirigeante ou de ses collaborateurs clés. Enfin, la Société ne peut pas garantir la situation des marchés financiers, en particulier et la conjoncture économique en général. La fluctuation des marchés financiers a été ces dernières années très importante. La conjoncture économique actuelle défavorable est également susceptible d'affecter le cours de bourse des actions de la Société.

Le lecteur peut se reporter au § 1 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 70 du présent Document, pour une information sur l'évolution boursière du titre au cours de l'exercice 2008.

7. Risques financiers

7.1 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2008. En l'absence d'endettement de la Société, il n'existe pas à cette date de risque de liquidité.

A la date d'établissement du présent Document, la Société n'identifie aucun élément de nature à remettre en cause cette analyse. Au 30 octobre 2009, la société disposait d'un excédent de trésorerie de 52,8 M€.

Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec Socpresse et Groupe Figaro. Par voie de conséquence, la Société ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclue entre Adenclassifieds et ses actionnaires directs ou indirects, Groupe Figaro et Socpresse, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, Groupe Figaro et Socpresse se comportant comme des

établissements centralisateurs de la trésorerie de leurs filiales, ces comptes courants actifs sont classés au sein de la trésorerie nette.

Le lecteur peut se référer à l'Annexe des comptes consolidés au 31/12/2008 en page 121 du présent document.

7.2 Risque de taux

En l'absence d'endettement, la Société n'est pas soumise aux fluctuations des taux de rémunération.

Toutefois, Adenclassifieds a conclu :

- une convention de gestion centralisée de trésorerie avec Groupe Figaro, dont Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias) est sous-filiale, convention conclue en date du 23 octobre 2006 et amendée par avenant en date du 20 décembre 2007 ;
- une convention d'avance en compte courant avec Socpresse, détenue à 100 % par le Groupe Industriel Marcel Dassault, comme l'actionnaire de contrôle de la société, Publiprint, en date du 24 décembre 2007 ;

dont les principaux termes sont décrits respectivement aux § D-4 et D-5 de la section « Informations complémentaires », en pages 242 et 243 du présent Document.

Les avances consenties par Groupe Figaro à Adenclassifieds sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 0,20 %. Les avances consenties par Adenclassifieds à la société centralisatrice de trésorerie Groupe Figaro sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, diminué d'une marge de 0,20 %.

L'avance en compte courant réalisée par Adenclassifieds à Socpresse est productive d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR à 12 mois tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne minoré d'une marge de 0,20 %. Cette avance est remboursable totalement ou partiellement à la première demande d'Adenclassifieds dans les cinq jours ouvrés qui suivent la demande de remboursement.

La Société n'étant à ce jour pas endettée, sa seule exposition au risque de taux est celle liée au risque de baisse des indices de référence sur lesquels la rémunération de la trésorerie est indexée.

Le lecteur peut se référer à l'Annexe des comptes consolidés au 31/12/2008 en page 122 du présent document.

7.3 Risque de change

En raison de la concentration de ses activités essentiellement en France, et plus généralement dans la zone Euro, la Société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif.

La seule exposition au risque de change concerne les flux libellés en livres sterling de la filiale anglaise Direct Recruit. Ces flux n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

Néanmoins, si la Société était amenée à développer de manière significative son activité vers des clients dont la monnaie de paiement n'est pas l'euro, la Société pourrait se retrouver confrontée à un risque de change dans l'hypothèse où la parité entre les différentes monnaies de paiement et l'euro évoluerait de manière significativement défavorable à la Société.

Le lecteur peut se référer à l'Annexe des comptes consolidés au 31/12/2008 en page 122 du présent document.

7.4 Risque sur actions

La Société n'intervient pas sur le marché boursier des actions, en dehors des interventions réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions tel que décrit au § 2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 73 du présent Document.

8. Assurances

Une politique d'assurance « groupe » est menée au niveau du groupe Socpresse.

A cet effet, Socpresse est le souscripteur de la plupart des contrats d'assurance (à l'exception des contrats dommages immatériels et responsabilité civile), tant pour son compte que pour le compte de ses filiales directes et indirectes, dont Adenclassifieds.

Le groupe Socpresse a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité et à celle de ses filiales, directes et indirectes, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité et de celle de ses filiales, directes et indirectes. Les polices d'assurance souscrites par le groupe Socpresse contiennent les plafonds de garantie, exclusions et franchises usuels en pareille matière.

Ces polices couvrent principalement les domaines suivants :

Dommages aux biens

La police « Dommages aux biens » a pour objet de garantir en particulier les locaux dans lesquels la société exerce son activité (voir § 6 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 87 du présent Document), ainsi que le mobilier de la société, contre tous les dommages matériels, disparitions, destructions, altérations accidentels quelle qu'en soit leur origine et de quelle que nature que ce soit, ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs, sous réserve de certaines exclusions expressément prévues. Il est toutefois précisé que le mobilier

informatique de la société est couvert via un contrat spécifique « dommages immatériels » qui a été souscrit au cours de l'année 2007 (cf. infra).

Les principaux risques couverts sont l'incendie, l'explosion, la foudre, l'électricité, la fumée, les dommages aux appareils électriques, les émeutes et mouvements populaires, les actes de vandalisme et de malveillance, les attentats commis en France y compris le terrorisme et le sabotage, les tempêtes, la grêle ou la neige sur les toitures, les dégâts des eaux, le choc d'un véhicule terrestre, la chute d'appareils de navigation aérienne, ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs.

Le montant annuel de la prime de la société pour l'année 2008 est de 17 k€ et l'ensemble des garanties de la police est assuré à concurrence de 32.200 k€ par sinistre et par établissement, franchises déduites (à l'exception de certaines garanties spécifiques).

Dommages immatériels

La police « Dommages immatériels » a pour objet de garantir une protection financière contre les risques liés aux systèmes d'informations et de télécommunication. Elle garantit tant les biens assurés que les frais et dépenses garantis directement consécutifs à une cause de dommage assuré.

Il s'agit de :

- données informatiques en cas d'actes de malveillance, accidents et dénis de service (tels que tous intrusions, modifications, effacements ou ajouts de données, erreurs de manipulation, microcoupures, ...);
- matériels informatiques, bureautiques et installations d'infrastructures (en raison de tout incendie, bris, vol, ...);
- pertes d'exploitation consécutives à un dommage garanti au titre des conventions précédemment énoncées, à savoir « Actes de malveillance, erreurs ou accidents » d'une part, et « Matériels informatiques, bureautiques et de télécoms » d'autre part.

Cette police « Dommages immatériels » a été spécifiquement souscrite par la société au mois d'octobre 2007. Elle bénéficie à l'ensemble des filiales situées sur le territoire de l'Union Européenne dont la société détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital social.

Le montant couvert par cette police est de 4.000 K€ par événement et par année d'assurance.

Sont exclus les pertes ou les dommages causés par, ou résultant :

- des cas de force majeure tels que définies par la jurisprudence française ;
- de toute disparition inexpiquée de biens financiers ou biens matériels ainsi que toute perte dont le mécanisme n'apparaît que dans le bilan ou l'inventaire de l'assuré ;

- de l'utilisation de nouveaux programmes et applicatifs ou de nouvelles versions de ceux-ci lorsque ces programmes et applicatifs n'ont pas été préalablement testés et recettés avec succès ;
- l'utilisation illégale ou volontaire ou consciente de programmes et données en violation des dispositions de la loi du 10 mai 1994 sur la protection des logiciels ;
- de l'usure, la fatigue ou le vieillissement des installations électroniques et autres biens utilisés par l'assuré résultant d'une exploitation normale ou de la détérioration progressive et qui sont généralement ou qui ne peuvent être couverts par un contrat d'entretien complet ;
- d'une altération ou d'une destruction de données qui ne pourraient être reconstituées par suite de la disparition pour quelque cause que ce soit des informations de base nécessaires ;
- les dommages de toute nature qui, dans leur origine ou leur étendue, résulteraient de dysfonctionnement imputables au codage de la date.

Responsabilité civile et extension de responsabilité civile professionnelle

La police « Responsabilité civile » couvre la Société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

La Société est couverte pour les préjudices causés dans le cadre de l'exercice de ses activités actuelles ou passées, y compris les activités actuelles ou passées des sociétés acquises par Adenclassifieds.

La société a souscrit en outre une extension de garantie au mois de novembre 2007 qui couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle que peut encourir l'assuré dans l'exercice de son activité à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, y compris des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux clients résultant de fautes, d'erreurs de fait ou de droit, d'oublis, d'omissions, de négligences, d'inexactitudes commis par lui ou ses préposés.

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice 2008.

Le montant annuel de la prime de la Société pour l'année 2008 est de 11 k€, et les montants garantis au titre de la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile après-livraison, les défenses-recours et la responsabilité civile professionnelle sont respectivement de 8.000 k€ par sinistre, 1.600 k€ par sinistre et par an, 40 k€ par sinistre, et 1.000 k€ par année d'assurance.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

La police d'assurance relative à la « Responsabilité civile des mandataires sociaux » garantit les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités civiles que les mandataires sociaux de la Société pourraient encourir pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions de membres du Directoire de la Société ou de membres du Conseil de Surveillance de la Société. Ce contrat a également pour objet de prendre en charge les frais de défense qui pourraient être exposés par les assurés si leur responsabilité était recherchée au titre des activités exercées dans le cadre de leur mandat social.

La responsabilité civile des mandataires sociaux est couverte par un contrat groupe souscrit par Socpresse. Le montant garanti s'élève à 15.000 k€ par sinistre ou par année d'assurance. Une extension « Responsabilité de la société souscriptrice dans le cadre des réclamations relatives aux valeurs mobilières » a également été souscrite au mois de mars 2007 à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.

Sont exclues des garanties :

- tout fait dommageable dont l'assuré a connaissance, à la date d'effet des garanties du contrat initial, et/ou à la date d'effet d'une garantie du contrat, en cas de prise d'effet de cette garantie postérieurement à la date d'effet dudit contrat ou du contrat initial ;
- tout fait dommageable visé dans toute enquête ou procédure amiable, administrative, judiciaire, pénale ou arbitrale antérieure à la date d'effet du contrat initial ou à la date d'effet d'une garantie dudit contrat en cas de prise d'effet de cette garantie postérieurement à la date d'effet du contrat ou du contrat initial ;
- les réclamations visant à obtenir directement la réparation de tout dommage corporel ou matériel, ainsi que tout dommage immatériel ou moral consécutif à un dommage corporel ou matériel ;
- les réclamations introduites directement à l'encontre d'un assuré en sa qualité de gestionnaire, de fiduciaire ou d'administrateur d'un fonds de pension, y compris celles-ci fondées sur la violation, réelle ou alléguée, des responsabilités, des droits ou obligations prévus par le « Employee retirement income security act of 1974 » Américain, le « Pensions act of 1995 » Britannique et leurs amendements ;
- les réclamations fondées sur ou ayant pour origine toute erreur, omission ou conseil ou négligence commise à l'occasion d'une prestation de conseil ou de service, (...), et dont un assuré pourrait être responsable envers un client de la société souscriptrice dans le cadre de son activité de professionnelle ;

- les réclamations fondées sur ou ayant pour origine toute divulgation ou utilisation prohibée d'informations confidentielles ou de secrets commerciaux, ou toute atteinte aux droits de la propriété littéraire, artistique et industrielle, ou droits de la protection des programmes informatiques ;
- les réclamations fondées sur ou ayant pour origine un licenciement, un harcèlement ou une discrimination ;
- les réclamations engagées à l'encontre de la société souscriptrice en sa qualité d'administrateur personne morale.

Les filiales étrangères de la Société, à savoir Direct Recruit et Seminus, ont souscrit leurs propres polices d'assurance locales, à l'exception, toutefois, des polices responsabilité civile professionnelle, dommages immatériels et responsabilité civile des mandataires sociaux dont elles relèvent via les contrats souscrits par Adenclassifieds elle-même.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le contrat Dommages aux biens assure les pertes d'exploitation de la Société.

Par ailleurs, depuis le mois de janvier 2008, il a été mis en place, dans le cadre du contrat « Responsabilité civile des mandataires sociaux », une extension de garantie à la défense ainsi qu'une responsabilité civile de la société souscriptrice (i.e., Socpresse) et de ses filiales dans le cadre d'une faute non séparable des fonctions de dirigeants personnes physiques, avec reconstitution de garantie.

F. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Exercice clos le 31 décembre 2008

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, le Directoire de la Société vous présente son rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ce présent rapport comporte une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la Société et de ses filiales, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

L'exercice écoulé, d'une durée de 12 mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

1. INFORMATIONS BOURSIERES

1.1 Cotation

Au cours de l'exercice, le cours a évolué de 29,50 € le 2 janvier 2008 à l'ouverture de la bourse, à 16,02 € à la clôture de la bourse le 31 décembre 2008, avec un plus bas de 11,72 € en séance le 9 juillet 2008 et un plus haut de 29,90 € en séance le 2 janvier 2008.

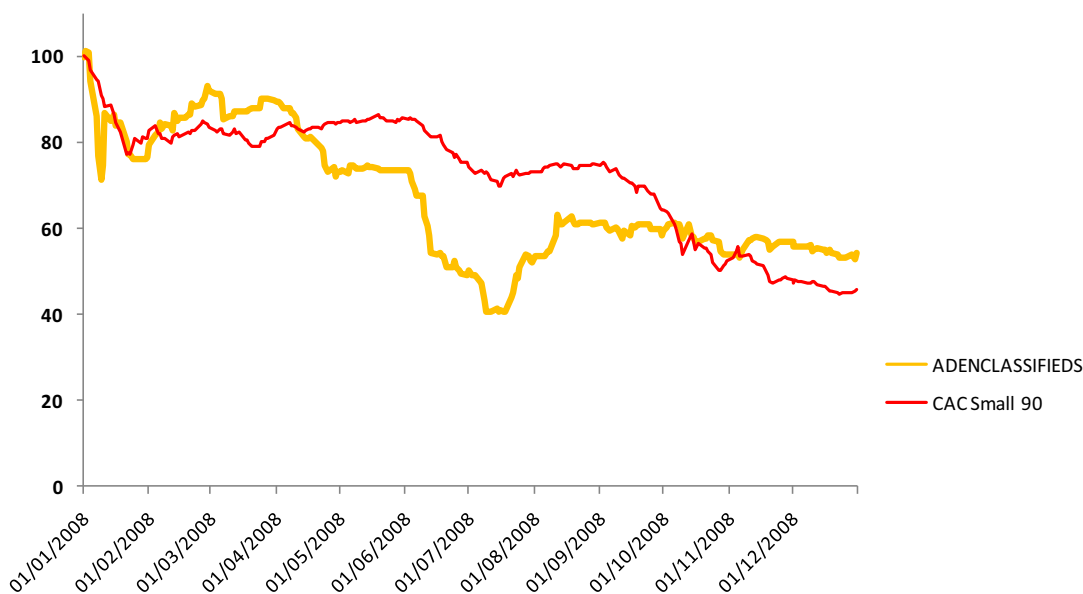
Sur l'année 2008, le titre ressort en recul de 45,69% (évolution calculée sur la base du dernier cours coté de l'année 2007).

Les autres valeurs internet européennes ou mondiales qui évoluent sur des segments de marché comparables ont quant à elles affiché des performances généralement moins bonnes. Les évolutions sont cependant contrastées, reflet de situations concurrentielles variées et de différences dans les stades de maturité des marchés nationaux.

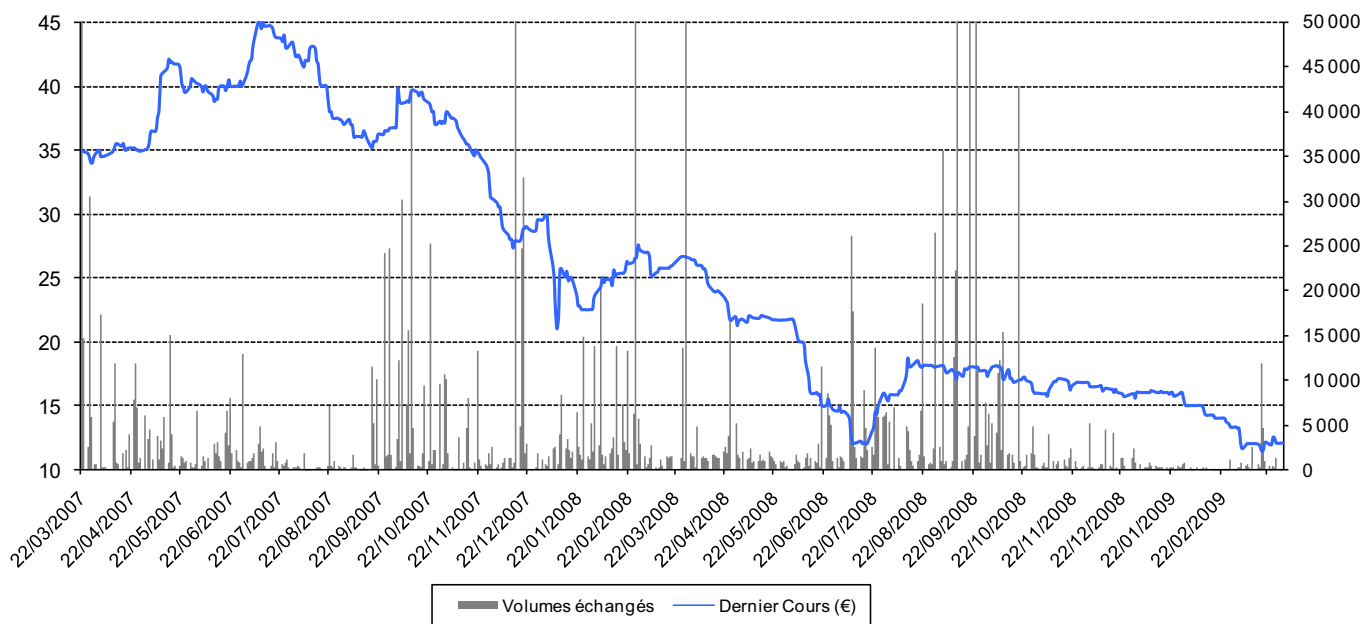
Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière d'ADENCLASSIFIEDS s'établit à 101,9 M€, étant précisé que ne sont pas prises en compte les actions propres.

Introduit sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, ADENCLASSIFIEDS est désormais cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext, compartiment regroupant les émetteurs ayant une capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros et ce conformément à la Règle 6902/1 du Livre Ier des Règles des marchés qui a déterminé les changements de compartiments des capitalisations à compter du 21 janvier 2009.

1.2 Evolution comparée du cours d'ADENCLASSIFIEDS et de l'indice CAC Small 90 depuis le 1er janvier 2008 (base 100)



1.3 Evolution du cours de Bourse d'ADENCLASSIFIEDS et des volumes échangés depuis l'introduction en Bourse en mars 2007



| Date | Dernier cours | Volume | Plus haut | Plus bas |
|------------|---------------|---------|-----------|----------|
| 30/03/2007 | 34,50 | 247 870 | 35,70 | 33,00 |
| 30/04/2007 | 35,00 | 78 030 | 35,70 | 34,20 |
| 31/05/2007 | 40,35 | 51 336 | 42,10 | 35,00 |
| 29/06/2007 | 40,01 | 59 927 | 40,57 | 38,46 |
| 31/07/2007 | 43,00 | 26 974 | 45,00 | 40,01 |
| 31/08/2007 | 37,00 | 12 802 | 43,35 | 37,00 |
| 28/09/2007 | 36,70 | 83 454 | 37,40 | 35,18 |
| 31/10/2007 | 37,25 | 181 725 | 40,25 | 36,50 |
| 30/11/2007 | 31,20 | 49 942 | 38,00 | 30,20 |
| 31/12/2007 | 29,50 | 252 875 | 31,00 | 26,99 |
| 31/01/2008 | 22,54 | 66 549 | 29,90 | 21,00 |
| 29/02/2008 | 27,18 | 162 070 | 28,00 | 22,90 |
| 31/03/2008 | 26,50 | 84 157 | 27,18 | 25,10 |
| 30/04/2008 | 21,60 | 55 673 | 26,50 | 19,69 |
| 30/05/2008 | 21,70 | 22 445 | 22,32 | 21,35 |
| 30/06/2008 | 14,55 | 47 161 | 21,75 | 12,32 |
| 31/07/2008 | 15,35 | 123 457 | 16,20 | 11,72 |
| 29/08/2008 | 18,00 | 85 537 | 19,00 | 15,35 |
| 30/09/2008 | 17,26 | 301 383 | 18,50 | 17,00 |
| 31/10/2008 | 15,95 | 115 973 | 18,35 | 15,94 |
| 28/11/2008 | 16,78 | 14 598 | 17,09 | 15,50 |
| 31/12/2008 | 16,02 | 22 991 | 16,78 | 15,55 |
| 30/01/2009 | 15,00 | 6 230 | 16,15 | 14,83 |
| 27/02/2009 | 13,28 | 2 460 | 14,98 | 12,52 |

2. CAPITAL D'ADENCLASSIFIEDS

2.1 Répartition du capital

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--|------------------|---------------|------------------|---------------|
| 0 | Nombre d'actions | % CAPITAL | Nombre d'actions | % CAPITAL |
| PUBLIPRINT | 3 231 664 | 49,70% | 3 231 664 | 49,96% |
| SICCE | 282 706 | 4,35% | 282 706 | 4,37% |
| GROUPE FIGARO | 1 296 541 | 19,94% | 0 | 0,00% |
| Total Concert PUBLIPRINT/SICCE/GPE FIGARO | 4 810 911 | 73,99% | 3 514 370 | 54,33% |
| PORTIMMO | 61 880 | 0,95% | 61 880 | 0,96% |
| SICCER | 108 733 | 1,67% | 108 733 | 1,68% |
| CAPE (Crédit Agricole Private Equity) | 0 | 0,00% | 374 692 | 5,79% |
| Actionnaires nominatifs salariés | 80 716 | 1,24% | 9 513 | 0,15% |
| Autres actionnaires nominatifs | 98 893 | 1,52% | 138 020 | 2,13% |
| Actions propres | 213 502 | 3,28% | 0 | 0,00% |
| Public | 1 128 236 | 17,35% | 2 261 213 | 34,96% |
| Total | 6 502 871 | 100% | 6 468 421 | 100% |

ADENCLASSIFIEDS dispose d'un actionnaire de référence, le Groupe FIGARO (regroupant notamment la société GROUPE FIGARO et ses filiales, directes ou indirectes, SICCE et PUBLIPRINT), qui a accru de près de 20% sa détention au sein de la société au cours de l'exercice 2008.

2.2 Répartition des droits de vote

Ne sont pris en compte pour ce calcul que les droits de vote exerçables (les actions propres en étant exclues).

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Droits de vote | % dt de vote | Droits de vote | % dt de vote |
| PUBLIPRINT | 3 231 664 | 51,38% | 3 231 664 | 49,96% |
| SICCE | 282 706 | 4,49% | 282 706 | 4,37% |
| GROUPE FIGARO | 1 296 541 | 20,61% | 0 | 0,00% |
| Total Concert PUBLIPRINT/SICCE/GPE FIGARO | 4 810 911 | 76,49% | 3 514 370 | 54,33% |
| PORTIMMO | 61 880 | 0,98% | 61 880 | 0,96% |
| SICCER | 108 733 | 1,73% | 108 733 | 1,68% |
| CAPE (Crédit Agricole Private Equity) | 0 | 0,00% | 374 692 | 5,79% |
| Actionnaires nominatifs salariés | 80 716 | 1,28% | 9 513 | 0,15% |
| Autres actionnaires nominatifs | 98 893 | 1,57% | 138 020 | 2,13% |
| Public | 1 128 236 | 17,94% | 2 261 213 | 34,96% |
| Total | 6 289 369 | 100% | 6 468 421 | 100% |

2.3 Autocontrôle et programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2008, ADENCLASSIFIEDS détient au total 213.502 actions (représentant 3,28% du capital), inscrites au passif du bilan consolidé en déduction des capitaux propres pour leur valeur d'acquisition. Le nombre d'actions auto-détenues comprend les 11 617 actions effectivement inscrites au contrat de liquidité à la date du 31 décembre 2008 ainsi que les 201 885 actions destinées à couvrir les plans d'attribution d'actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 février 2007, aux termes de sa 2^{ème} résolution a décidé d'autoriser un programme de rachat d'actions de la société d'une durée de dix-huit mois permettant au Directoire de procéder à des rachats d'actions de la société à hauteur de 10% du capital en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ADENCLASSIFIEDS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- de venir en couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008, aux termes de sa 8^{ème} résolution, a décidé d'autoriser la modification de ce programme de rachat d'actions en procédant à l'abaissement du prix minimal de vente par action de 50% à 25% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. Le reste du programme de rachat d'actions demeure inchangé, et notamment s'agissant du prix maximum de vente par action, établi à 200% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A.. L'autorisation donnée au Directoire aux fins de mise en œuvre du programme de rachat d'actions a été renouvelée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de cette Assemblée Générale soit jusqu'au 25 décembre 2009.

Par contrat en date du 20 avril 2007 et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction, ADENCLASSIFIEDS a confié à la société Natixis la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ADENCLASSIFIEDS conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, ADENCLASSIFIEDS a affecté initialement 350.000 € en 2007, complétés en 2008 par 100.000 € supplémentaires, versés en janvier 2008 à hauteur de 50.000 € puis en juin 2008 à hauteur de 50.000 €.

Le contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 20 février 2007. Le nombre d'actions auto-détenues par ADENCLASSIFIEDS dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 11.617 actions au 31 décembre 2008. Ces actions représentent 0,18% du capital de la société au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la société a ainsi procédé dans le cadre de son contrat de liquidité à l'achat de 49.819 actions à un prix moyen de 20,42 € par action et à la vente de 43.711 actions à un prix moyen de 19,82 € par action. Elle disposait à fin 2007 de 5.509 actions.

La société ADENCLASSIFIEDS a, dans le cadre du programme de rachat, acquis 267.251 de ses propres actions. Lors du dénouement du 1^{er} plan d'attribution d'actions gratuites en octobre 2008, 65.366 de ces actions, acquises à une valeur moyenne de 25,06 € ont été cédées aux bénéficiaires de ce plan. Les 201.885 actions subsistant ont été acquises à une valeur moyenne de 17,45 €. Les frais de négociation dans le cadre de ce programme se sont élevés à 10.323 € hors taxes.

Sur ces 201.885 actions, au 31 décembre 2008, 159.854 actions ont été effectivement attribuées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 201.885 actions lesquelles ont été affectées aux objectifs du Programme de rachat suivant :

- animation du marché secondaire ou liquidité de l'action ADENCLASSIFIEDS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de

la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

11.617 actions ont été acquises dans le cadre du 1^{er} objectif et s'agissant du second objectif, 159.854 actions ont été attribuées à des salariés et/ou membres du Directoire (Cf. paragraphe 7.2 et 9.1.3 du présent rapport)

2.4 Franchissements de seuil au cours de l'exercice écoulé

- Par communiqué en date du 24 avril 2008, les sociétés FIL Limited (FIL) (P.O Box HM, Hamilton HMCX, Bermudes) et FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis) ont fait connaître avoir modifié leur politique de déclaration de franchissements de seuils. A cette occasion, les sociétés FIL et FMR LLC ont précisé :
« Afin d'harmoniser sur le territoire européen l'approche en matière de déclarations de franchissement de seuils, dans le cadre de la transposition de la directive Transparence, FIL et FMR LLC ont décidé de ne plus agréger leurs participations respectives dans des sociétés françaises cotées. A l'avenir, les participations de FIL et FMR LLC seront déclarées de manière séparée et les déclarations de franchissements de seuils de FIL et FMR LLC seront ainsi réalisées de manière autonome.

Par courrier en date du 2 mai 2008, complété par un courrier en date du 6 mai 2008, la Société FMR LLC a déclaré avoir franchi, à la baisse, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et ne plus détenir aucune action ADENCLASSIFIEDS. Il est précisé que FIL n'a franchi aucun seuil et détient désormais 519 568 actions de la société ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 8,03% du capital et des droits de vote de la société ;

- Par courrier en date du 6 août 2008, la société Crédit Agricole Private Equity (100 Bd du Montparnasse, 75014 Paris), contrôlée indirectement à 99,99% par le Crédit Agricole SA, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} août 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action ADENCLASSIFIEDS ;
- Par courrier en date du 7 août 2008, la société par actions simplifiée GROUPE FIGARO (14, Bd Hausmann, 75009 Paris), contrôlée à 100% par SOCPRESSE, elle-même contrôlée par la société Groupe Industriel Marcel Dassault, a déclaré avoir franchi directement en hausse, le 1^{er} août 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 5,78 % du capital et des droits de vote de la société ;
- Par courrier en date du 22 septembre 2008, la société Banexi Ventures Partners (13-15, rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte du fonds commun de placement à risque Banexi Ventures 3 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2008, par suite d'une cession d'actions ADENCLASSIFIEDS, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir pour le compte dudit FCPR, 273 428 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote de cette société ;
- Par courrier en date du 29 septembre 2008, BANEXI VENTURES PARTNERS a déclaré ne plus détenir aucun titre de la société ADENCLASSIFIEDS ;
- Par courrier en date du 26 septembre 2008, la société GROUPE FIGARO a déclaré avoir franchi à la hausse à titre individuel, le 23 septembre 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS, et détenir 786.744 actions de la société représentant autant de droits de vote, soit 12,13 % du capital et des droits de vote de cette société ;
- Par courrier en date du 29 septembre 2008, une déclaration d'intention a été faite par la société GROUPE FIGARO, précisant que les sociétés GROUPE FIGARO, SICCE et PUBLIPRINT agissaient de concert vis-à-vis de la société ADENCLASSIFIEDS, et que suite à l'acquisition, par la société GROUPE FIGARO de 200.000 actions représentant 3,08% du capital social et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et au franchissement de seuil à la hausse à titre individuel des seuils légaux de 10% du capital et des droits de vote, le concert détenait 66,30% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS.
- Par courrier du 30 septembre 2008, la société GROUPE FIGARO a déclaré avoir franchi directement en hausse, le 26 septembre 2008, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir directement 1 069 187 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 16,48% du capital et des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition de 272 596 actions ADENCLASSIFIEDS sur le marché et hors marché.
La société GROUPE FIGARO a ainsi franchi en hausse directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés PUBLIPRINT et SICCE qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détient, directement et indirectement, à la date du 30 septembre 2008, 4 583 557 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 70,65% du capital et des droits de vote de la société ;
- Par courrier en date du 24 novembre 2008, la société FIL Limited (PO Box HM, Hamilton HMCX, Bermudes), société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille dénommé Fidelity International, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir 290 458 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 4,48% du capital et des droits de vote de la société.

2.5 **Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621.18-2 et R 621-43-1 du Code de Commerce** (art. 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE ADENCLASSIFIEDS ET DE SES FILIALES (SITUATION ET EVOLUTION) ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

3.1 Mode de consolidation

Les comptes au 31 décembre 2008, correspondent à la deuxième publication de comptes annuels réalisée par la société sous forme consolidée. A ce titre, les normes IFRS ont été appliquées.

L'agrégation des comptes sociaux a été complétée d'ajustements relatifs aux retraitements IFRS impactant le compte de résultat notamment l'application de la norme IFRS 2 sur les avantages consentis au personnel sous forme d'accès au capital ainsi que sur la prise en compte d'une charge d'impôts différés. Des reclassements de charges ont été également effectués consistant à reprendre en données d'exploitation des éléments considérés comme exceptionnels dans les comptes sociaux d'origine.

3.2 Changements de Périmètre

Le périmètre de consolidation comprend, outre l'activité des sociétés ADENCLASSIFIEDS, DIRECT RECRUIT, COOPTIN, OPEN MEDIA et SEMINUS, celui des sociétés CADRES-ON-LINE, acquise en janvier 2008 et consolidée dès le 1^{er} janvier 2008, ainsi que celui de la société PRO-A-PART, acquise en juillet 2008 et consolidée dès le 1^{er} juillet 2008. La société PRO-A-PART détient 2 filiales détenues à 100% : AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE, également consolidées.

CADRES ON LINE est l'un des premiers sites emploi français lancé dès 1996. La société a développé depuis plusieurs années un réseau de multidiffusion sur une quinzaine de sites spécialisés (dans les secteurs banque/finance, vente, informatique, industrie, assurance, BTP, marketing, distribution...). Cadres On Line a su allier la puissance d'un site généraliste à la pertinence de sites spécialisés (exemples : Jobfinance, Jobvente...). Ainsi, chaque offre diffusée sur Cadres On Line est aussi publiée sur l'un des sites partenaires en fonction du poste proposé.

Cette acquisition, financée sur la trésorerie disponible d'ADENCLASSIFIEDS, a porté sur 100% des titres de la Société CADRES-ON-LINE pour un montant numéraire de 11,7 M€, hors honoraires et frais de conseil. Il n'est prévu aucun complément de prix.

PRO A PART est un spécialiste de la communication auprès des professionnels de l'immobilier en Ile de France. La société propose une offre bi-media, presse et internet avec l'hebdomadaire Pro A Part diffusé à 100.000 exemplaires et le site internet pro-a-part.com. Elle est dotée d'une clientèle très complémentaire à celle d'Explorimmo avec un faible taux de duplication.

L'acquisition de la société PRO-A-PART par ADENCLASSIFIEDS a été valorisée selon un multiple de 7 fois le résultat d'exploitation 2008, incluant un earn-out basé sur le résultat 2008 dont le montant définitif est en cours de finalisation. Le financement a été réalisé sur fonds propres, avec la trésorerie existante d'ADENCLASSIFIEDS.

Il est rappelé que la société ADENCLASSIFIEDS, elle-même issue de la fusion intervenue le 30 septembre 2006 entre les sociétés KELJOB, CADREMPLOI et EXPLORIMMO, est présente sur les trois secteurs d'activité Emploi, Immobilier et Formation. Les activités des sociétés CADRES-ON-LINE, DIRECT RECRUIT et COOPTIN relèvent de l'activité Emploi, celles des sociétés OPEN MEDIA et PRO-A-PART relèvent de l'activité Immobilier, alors que SEMINUS contribue à l'activité Formation.

Les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

| Dénominations sociales | Pays | 31-déc-08 | | 31-déc-07 | |
|---------------------------------------|------------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | | % contrôle | % intérêt | % contrôle | % intérêt |
| Sociétés intégrées globalement | | | | | |
| ADENCLASSIFIEDS | France | Société Mère | | Société Mère | |
| COOPTIN | France | 100% | 100% | 100% | 100% |
| OPEN MEDIA | France | 100% | 100% | 100% | 100% |
| DIRECT RECRUIT | Angleterre | 100% | 100% | 100% | 100% |
| SEMINUS | Allemagne | 100% | 100% | 100% | 100% |
| CADRES ON LINE | France | 100% | 100% | N/A | N/A |
| PRO A PART | France | 100% | 100% | N/A | N/A |
| AGENCE 3 W | France | 100% | 100% | N/A | N/A |
| OFFICIEL COMMERCE | France | 100% | 100% | N/A | N/A |

3.3 Compte de résultat consolidé

| Données en K€ | 31.12.2008 | 31.12.2007 | Var K€ | Var % |
|-------------------------------|------------|------------|--------|-------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 59 055 | 50 184 | 8 871 | 17,7% |
| EBITDA (*) | 10 582 | 8 899 | 1 683 | 18,9% |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 8 458 | 6 971 | 1 487 | 21,3% |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 7 456 | 5 072 | 2 384 | 47,0% |
| PRODUITS FINANCIERS NETS | 2 377 | 2 278 | 99 | 4,3% |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | 6 372 | 4 395 | 1 977 | 45,0% |

(*) L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises d'amortissements et de provisions pour dépréciation, et avant variation des encours de produits finis. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi l'EBITDA reporté par la société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

L'activité de la Société sur l'exercice 2008 a permis d'afficher une forte progression des résultats par rapport à l'exercice 2007 dans un contexte de fin d'année marqué par une dégradation économique et sociale notamment sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier.

Le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 6 372 k€, en forte progression par rapport à 2007, correspondant à un niveau de marge nette ramenée au Chiffre d'Affaires de 10,8%.

3.3.1 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué par les revenus liés au référencement, à la publication d'annonces, à la publicité et aux diverses prestations de services à valeur ajoutée fournies aux clients sur les trois secteurs d'activité que constituent l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

Pour chacun de ces trois secteurs d'activité, la Société fournit à ses clients deux grands types de prestations : la publication d'annonces et communication et la fourniture de services à valeur ajoutée.

Les prestations de publications d'annonces et communication regroupent la publication à destination des internautes d'annonces et d'informations relatives à l'Emploi, à la Formation ou à l'Immobilier. Elles recourent :

- la diffusion sur les sites médias de la Société d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- le référencement : la Société met à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- la vente d'abonnement ou de « packs » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la Société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée,
- des espaces publicitaires (bannières, skyscrapers) et des produits de mise en avant (logos, offre podium) pour une période définie.

La Société propose également à ses clients des prestations de services à valeur ajoutée en complément de la publication d'annonces :

- la fourniture d'accès à des bases de données de CV (CVThèque, Candidathèque) pendant une période définie ;
- la mise à disposition de logiciels en mode ASP (CV mail, Cooptin) ;
- la mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients ;
- la fourniture de services de conception et de développement de sites Internet (web agency).

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée. Les prestations en question couvrent des périodes pouvant dépasser un an. Cette politique de reconnaissance des revenus différée dans le temps, donne lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance au bilan de la Société.

La reconnaissance linéaire du revenu se traduit par une faible saisonnalité du chiffre d'affaires de la Société.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des revenus. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

La Société a noué des partenariats avec des groupes de presse lui permettant de bénéficier de la mise à disposition d'espaces publicitaires en échange de la reprise sur les sites Internet de la Société d'annonces publiées par ces médias sur

leurs supports classiques. Les montants facturés par la Société au titre de ces échanges de marchandises ne sont pas intégrés dans le chiffre d'affaires de la Société. De ce fait, aucune transaction d'échange n'apparaît dans les informations financières.

La Société a enregistré sur l'année 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 59 055 k€, en progression de +17,7% (+8,8% à données comparables).

3.3.1.1 Chiffre d'affaires par activité

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit : 78,2% pour l'Emploi, 16,6% pour l'Immobilier et 5,2 % pour la Formation.

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | Var en % |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Emploi | 46 186 | 39 719 | +16,3% |
| Formation | 3 058 | 2 496 | +22,5% |
| Immobilier..... | 9 812 | 7 969 | +23,1% |
| Total..... | 59 055 | 50 184 | +17,7% |

La progression du chiffre d'affaires combine un taux de croissance élevé du secteur représentant la part la plus importante du chiffre d'affaires (l'emploi) et des activités sur lesquelles la Société dispose d'un fort potentiel de développement (la formation et l'immobilier).

La croissance du chiffre d'affaires s'est ainsi élevée à respectivement 16,3 % pour l'emploi, 22,5 % pour la formation et 23,1% pour l'immobilier, pour une progression d'ensemble de 17,7 %.

Emploi : Pour l'année 2008, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Emploi s'établit à 46.186 k€, en croissance de 16,3% par rapport à 2007 (+9,4% à données comparables compte tenu de l'acquisition de CADRES-ON-LINE en janvier 2008).

La qualité des nouvelles versions des sites Cadreemploi et Keljob, entièrement refondus au cours de l'exercice, a permis de bénéficier d'outils puissants qui ont contribué à l'amélioration du trafic tout au long de l'année. La progression du chiffre d'affaires en 2008 s'est maintenue à un niveau relativement élevé en raison de l'effet de la conversion en revenus des produits constatés d'avance enregistrés antérieurement. Parallèlement, l'activité a connu un ralentissement de ses commandes à compter du 3ème trimestre 2008, dans un contexte de dégradation du tissu économique qui a des répercussions sur l'activité Emploi.

La Société confirme son leadership sur le marché de l'emploi sur internet en France :

- N° 1 des acteurs privés en nombre d'annonces avec un volume moyen 2008 de 122 315 offres d'emploi.
- N° 1 des acteurs privés en trafic avec une moyenne de 2 470 000 visiteurs uniques mensuels dédupliqués et une part d'audience globale moyenne de 26,7% (source : Médiamétrie NetRatings, 2ème Semestre 2008). La qualité des nouvelles versions des sites emploi « phares » du Groupe, Cadreemploi et Keljob (lancés respectivement en juin et octobre derniers), a permis d'enregistrer des progressions respectivement de +12,4% et +15,1% en nombre de visites (source : XITI) au cours du quatrième trimestre 2008 (par rapport au quatrième trimestre 2007).
- N° 1 des acteurs privés sur les cadres avec les marques Cadreemploi et Cadres On Line.

Formation : Pour l'année 2008, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Formation s'établit à 3.058 k€, en croissance de +22,5% par rapport à 2007 (+12,5% à données comparables compte tenu de l'acquisition de SEMINUS en juillet 2007).

La croissance de l'activité s'est principalement réalisée sur de nouveaux clients dans un marché qui offre des perspectives d'évolution intéressantes. Le site Kelformation, fort de sa nouvelle version lancée en octobre dernier, a connu une progression de +66,2% en nombre de visites (source : XITI) au cours du quatrième trimestre 2008 (par rapport au quatrième trimestre 2007). Le site propose 41 600 offres de formation au 31 décembre 2008 et enregistre en moyenne 295 000 visiteurs uniques mensuels (source : Médiamétrie NetRatings, 2^{ème} Semestre 2008).

Immobilier : Pour l'année 2008, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Immobilier s'établit à 9.812 k€, en croissance de +23,1% par rapport à 2007 (+4,7% à données comparables compte tenu de l'acquisition de PRO-A-PART en juillet 2008).

Au cours de cette période, la Société a lancé la nouvelle version du site Explorimmo.com afin de positionner le groupe comme un acteur de référence du marché de l'immobilier sur internet en France. L'acquisition de PRO-A-PART a également permis de renforcer la présence du groupe sur l'Île de France en élargissant son portefeuille de clients immobiliers.

L'audience des sites immobiliers de la Société (Explorimmo, Pro-A-Part, Open Media, Immoision...) a atteint 1 257 000 visiteurs uniques mensuels dédupliqués (source : Médiamétrie NetRatings, 2^{ème} Semestre 2008). Le site Explorimmo enregistre un volume moyen 2008 de 316 153 annonces immobilières.

Le site Explorimmo neuf, leader sur le marché de l'immobilier neuf, enregistre en moyenne 225 000 visiteurs uniques mensuels (source : Médiamétrie NetRatings, 2^{ème} Semestre 2008).

3.3.1.2 Chiffre d'affaires par nature de produits

L'analyse du chiffre d'affaires par activité peut également être décomposée par nature de produits : annonces/communication et services à valeur ajoutée (CVthèques, Web agency, logiciels, etc) :

Au 31 décembre 2008 :

| En milliers d'euros | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|---------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Annonces/communication | 40 677 | 3 058 | 6 641 | 50 375 |
| Services à valeur ajoutée | 5 509 | - | 3 171 | 8 680 |
| Total..... | 46 186 | 3 058 | 9 812 | 59 055 |

Au 31 décembre 2007 :

| En milliers d'euros | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|---------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Annonces/communication | 35 433 | 2 496 | 5 276 | 43 205 |
| Services à valeur ajoutée | 4 286 | - | 2 693 | 6 979 |
| Total..... | 39 719 | 2 496 | 7 969 | 50 184 |

Le poids du chiffre d'affaires réalisé avec les services à valeur ajoutée évolue de 13,9% en 2007 à 14,7% du chiffre d'affaires total sur l'année 2008. Le chiffre d'affaires réalisé sur les services à valeur ajoutée affiche un fort taux de progression (plus de 24%).

3.3.2 Résultat Opérationnel Courant

La Société estime que son modèle économique bénéficie d'un effet de levier opérationnel compte tenu de la maîtrise des coûts de structure et du contrôle de l'évolution des coûts variables.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'exercice s'élève à 8.458 k€ en 2008, en progression de 21,3% par rapport à celui de 2007 qui s'élevait à 6.971 K€. Il représente 14,3% du chiffre d'affaires contre 13,9% en 2007.

Cette évolution du Résultat Opérationnel Courant résulte de la croissance organique du chiffre d'affaires, mais aussi de l'acquisition des sociétés CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART.

- Les charges de personnel constituent le premier poste de charges pour la Société. La force commerciale représente une part significative de ces charges en raison de la commercialisation directe de ses produits et services auprès d'une clientèle professionnelle (activité de type « B to B »). Cette caractéristique nécessite un accompagnement commercial sur le terrain avec un maillage national sur les différents secteurs d'activité. Les effectifs consacrés à l'activité commerciale représentent 48,7 % des effectifs totaux du groupe au 31 décembre 2008. Le mode de rémunération de la force de vente est en grande partie lié à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et comporte donc une composante variable significative liée à l'évolution des prises de commandes (et non pas au chiffre d'affaires qui fait lui l'objet d'un lissage appliqué aux facturations

correspondant à la durée d'utilisation et de consommation des prestations par les clients). Pour autant les rémunérations variables des commerciaux correspondant à ces prises de commandes sont comptabilisées en charges de personnel. Les frais de personnel des fonctions support (systèmes d'information, marketing, administration, direction) comportent également une composante variable non intégralement liée au chiffre d'affaires.

Les charges de personnel ont augmenté de 16% entre 2008 et 2007. Elles intègrent les salaires et rémunérations versées, mais aussi la charge comptable relative à la valorisation de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des programmes d'attribution d'actions conformément à la norme IFRS 2, soit 2.624 k€ en 2008 contre 1.705 k€ en 2007.

Les charges de personnel ont globalement augmenté à un rythme inférieur à celui du chiffre d'affaires malgré le poids supérieur à celui de l'année précédente des charges IFRS 2. Ainsi les charges de personnel, hors prise en compte de la norme IFRS2 ont augmenté de 13,1% et s'élèvent à 24.521 k€, représentant 41,5% du chiffre d'affaires sur 2008 contre près de 43,2 % sur la période précédente.

- Le second poste de charges est constitué par les achats et charges externes. Les charges externes s'élèvent à 18.182 k€ en 2008, en progression de 18 % par rapport à 2007. Ce poste représente 30,8 % du chiffre d'affaires en 2008, stable au regard de 2007 (30,7 % du chiffre d'affaires).

Les achats et charges externes comprennent principalement les dépenses de marketing, de publicité et de communication. Elles sont constituées d'achats d'espaces publicitaires ainsi que d'achats de trafic visant à asseoir la forte notoriété des marques. Elles visent également à promouvoir la fréquentation des sites du groupe par les internautes en complément du référencement naturel bénéficiant du volume important d'annonces proposé et de la pertinence des sites au regard des critères de recherches utilisés. Ce poste regroupe entre autres les achats de prestations informatiques et de technologies en rapport avec l'offre déployée, ainsi que les loyers.

Les lancements des nouveaux sites intervenus au cours du 1^{er} semestre 2008 pour les sites Keljob, Cadremploi, Explorimmo et Kelformation ont été accompagnés par des campagnes publicitaires en TV. Les dépenses marketing ont ainsi été concentrées sur les 8 premiers mois de l'année en restant dans le cadre budgétaire fixé initialement. Ainsi les dépenses de communication publicitaires des différentes marques de la Société se sont élevées à 6.498 k€ contre 6.100 k€ en 2007, soit environ 11 % du chiffre d'affaires 2008, en baisse relative par rapport à la période équivalente de 2007, pour laquelle ces dépenses avaient représenté 12,2 % du chiffre d'affaires. Il est précisé que sur un horizon de moyen terme, la Société envisage un budget normatif en matière de publicité de l'ordre de 15% de son chiffre d'affaires.

- L'EBITDA tel que défini supra ressort à 10.582 k€, soit 17,9% du chiffre d'affaires de l'exercice 2008. Ceci se compare à une marge d'EBITDA de 8.899 k€, soit 17,7% du chiffre d'affaires sur 2007. Si l'on considère la marge d'EBITDA avant prise en compte de l'impact de la norme IFRS2, celle-ci ressort à 13.206 k€ soit 22,4% pour 2008, contre 10.604 k€ soit 21,1% pour 2007.
(voir § 3.6 infra s'agissant de l'EBITDA par secteur d'activité).

- Les dotations aux dépréciations et provisions nettes des variations des encours de produits finis s'élèvent à 206 k€ en 2008, contre 509 k€ de 2007. Elles correspondent principalement à des provisions d'exploitation sur des créances commerciales. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1.917 k€ sur l'exercice 2008, contre 1.419 k€ en 2007. Elles prennent en compte l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles relatives à l'activation des frais de recherche et développement et des sites internet de la Société qui ont fait l'objet d'une refonte au cours de l'exercice.

3.3.3 Résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel 2008 s'établit à 7.456 k€ et représente 12,6% du chiffre d'affaires. Il est en progression de 47% par rapport à celui de 2007, qui s'élevait à 5.072 k€ soit 10,1% du chiffre d'affaires.

Sa progression résulte, d'une part de l'amélioration du résultat opérationnel courant, mais aussi de la diminution des charges nettes incluses dans les autres produits et charges opérationnels.

Le résultat opérationnel intègre des coûts non récurrents pour un montant global de 1.002 k€ en 2008, contre 1.899 k€ en 2007 qui correspondaient notamment aux coûts liés à l'opération d'introduction en bourse intervenue en mars 2007 à hauteur de 1.236 k€.

En 2008, les autres produits et charges opérationnels intègrent la comptabilisation de charges non récurrentes à caractère social à concurrence de 773 k€ (contre 868 k€ en 2007), et une dépréciation sur crédit d'impôt recherche à hauteur de 141 k€.

3.3.4 Résultat Net

- Le montant des produits financiers sur l'exercice 2008, net des frais financiers, s'établit à 2.377 k€, en progression de 4,3% sous l'effet, d'une part de la hausse des taux d'intérêt moyens sur la période et, d'autre part, de l'évolution du niveau moyen de la trésorerie.
Le niveau moyen de la trésorerie a augmenté de près de 50 M€ en mars 2007 du fait de l'introduction en bourse, puis a été impacté en 2008 par les acquisitions de CADRES-ON-LINE et de PRO-A-PART, réalisées respectivement en janvier et juillet 2008.
Le montant des produits financiers résulte d'opérations de placements réalisés par le groupe qui dispose d'excédents de trésorerie nets de 53.430 k€ au 31 décembre 2008. Ces excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention de placement conclue avec la société GROUPE FIGARO et SOCPRESSE (GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT).
- Le groupe affiche une charge d'impôt de 3.416 k€ correspondant pour ce qui concerne la société ADENCLASSIFIEDS à une charge théorique d'impôt. Cette charge correspond à l'amortissement de l'actif d'impôt différé comptabilisé au bilan. La société a consommé la totalité de ses déficits reportables à fin 2008.
- L'actionnariat des filiales de la société ne comporte pas d'actionnaires minoritaires. Le Résultat Net Part du groupe correspond donc à 100% du résultat net consolidé. Il s'élève à 6.372 k€ pour l'exercice 2008, en progression de 45% par rapport à 2007, où il s'élevait à 4.395 k€.

3.4 Bilan simplifié

| En K€ | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Actif immobilisé | 137 341 | 120 891 |
| Créances d'exploitation | 23 722 | 28 390 |
| Trésorerie disponible | 53 513 | 61 874 |
| Total Actif | 214 576 | 211 156 |
| Capitaux propres | 163 659 | 160 041 |
| Passifs non courants | 10 993 | 10 258 |
| Passifs courants | 39 924 | 40 857 |
| Total Passif | 214 576 | 211 156 |

Les principales évolutions bilancielle concernent :

- l'actif immobilisé qui est en hausse de 16,5 M€ en raison principalement de l'acquisition des sociétés CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART pour lesquelles des actifs incorporels ont été reconnus (goodwill et marques),
- la trésorerie nette qui reste fortement positive à plus de 53,5 M€ malgré les investissements réalisés et ce en raison d'une forte progression de la trésorerie d'exploitation,
- les passifs courants qui intègrent également, outre les dettes d'exploitation, les produits constatés d'avance à hauteur de 15,3 M€ à fin 2008 contre 18 M€ à fin 2007 dont l'essentiel est lié au mode de reconnaissance du chiffre d'affaires des activités.

3.5 Flux Financiers

| (En k€) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------|----------------|
| Capacité d'Autofinancement avant coût d'endettement net et impôt | 14 591 | 9 984 |
| Incidence de la variation du BFR | 5 970 | - 1 620 |
| Impôt payé | - 547 | - 638 |
| Flux de trésorerie lié aux opérations | 20 014 | 7 726 |
| Flux de trésorerie lié aux investissements | - 23 272 | -10 205 |
| Flux de trésorerie lié aux financements | - 5 024 | 49 205 |
| Incidence de la variation du taux de change | -94 | -15 |
| Variation de trésorerie | - 8 376 | 46 711 |
| Trésorerie à l'ouverture | 61 763 | 15 052 |
| Trésorerie à la clôture | 53 387 | 61 763 |

La capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôt s'élève à 14 591 k€ (soit 24,7% du chiffre d'affaires) et progresse de 4 607 k€. La variation de BFR par rapport au 31 décembre 2007 est de 5 970 k€. En 2007, cette variation avait été défavorablement impactée par le paiement des coûts liés à la fusion entre CADREMPLOI, KELJOB et EXPLORIMMO qui avaient été engagés par la Société dans le courant de l'année 2006, par les coûts d'introduction en bourse de mars 2007 ainsi que par l'effet de variation de périmètre lié à l'acquisition d'OPEN MEDIA. Au contraire, la variation du BFR de 2008 représente la variation naturelle des activités principales du groupe pour lesquelles la facturation des prestations est encaissée immédiatement tandis que le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée des contrats.

Le flux de trésorerie lié aux investissements de -23 272 k€ correspond principalement à l'effet sur la trésorerie :

- des acquisitions des sociétés CADRES-ON-LINE en janvier 2008, PRO-A-PART en juillet 2008 et au complément de prix sur l'acquisition de la société OPEN MEDIA,
- des investissements réalisés dans la refonte des sites internet du groupe.

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement de -5 024 k€ correspond :

- à hauteur de 5.136 k€ aux acquisitions d'actions destinées à couvrir le programme de rachat d'actions,
- aux augmentations de capital intervenues en juin et décembre 2008 et qui ont constaté l'exercice des BSPCE et BSA.

3.6 Information Sectorielle

La société présente une information sectorielle annuelle permettant d'appréhender la contribution de chacune de ses activités à l'EBITDA et au résultat opérationnel d'ensemble.

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|---|--------|-----------|------------|--------|
| CA | 46 186 | 3 058 | 9 812 | 59 055 |
| EBITDA | 10 109 | -583 | 1 057 | 10 582 |
| % C.A. | 21,9% | -19,1% | 10,8% | 17,9% |
| Résultat Opérationnel Courant | 8 606 | -700 | 553 | 8 458 |
| % C.A. | 18,6% | -22,9% | 5,6% | 14,3% |

L'EBITDA tel que défini supra ressort à 10.582 k€, soit 17,9% du chiffre d'affaires de l'exercice 2008. Ceci se compare à une marge d'EBITDA de 8.899 k€ (17,7% du chiffre d'affaires sur 2007), soit une progression de près de 19%.

Si l'on considère la marge d'EBITDA avant prise en compte de l'impact de la norme IFRS 2, celle-ci ressort à 13.206 k€ soit 22,4% pour 2008, contre 10.604 k€ soit 21,1% pour 2007.

L'amélioration de la marge d'EBITDA est principalement liée à l'amélioration de la marge d'EBITDA de l'activité Emploi qui s'élève à 10 109 k€ et représente 21,9% du chiffre d'affaires, en progression de 2,4 points par rapport à 2007 (7 762 k€, soit 19,5% du chiffre d'affaires).

Elle intègre l'activité Emploi développée sur l'ensemble des marques d'Adenclassifieds, sur Cadres On Line et sur Direct Recruit. L'activité Emploi est la principale contributrice au niveau de l'EBITDA généré, puisqu'elle représente à elle seule 95,5 % de l'EBITDA global consolidé.

L'activité immobilier affiche une marge d'EBITDA de 10,8 % sur l'exercice, en recul par rapport à 2007, en raison notamment de l'effet de la campagne Télé d'Explorimmo en première partie d'année, et ce malgré l'acquisition de PRO-A-PART qui contribue dès le 2^{ème} semestre 2008 à l'EBITDA consolidé.

L'activité Formation est en phase d'investissement sur un marché émergent mais réduit ses pertes en 2008, avec un taux de marge d'EBITDA de -19,1% contre -27,3% en 2007.

3.7 Activités des principales entités du groupe au cours de l'exercice écoulé - Evènements significatifs

Le tableau des filiales et des participations s'établit ainsi au 31 décembre 2008 :

| (En milliers d'unités monétaires) | Siège | Capital détenu (% de contrôle) | V.N.C. des titres (euros) | Données sociales | | Capitaux propres détenus (euros) | |
|-----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------------|----------------------------------|-------|
| | | | | Devises | Capitaux propres | | |
| | | | 31 décembre 2008 | | dont résultat de l'exercice | | |
| DIRECT RECRUIT | Chippenam (GB) | 100 % | 1.704 | GBP | 528 | 203 | 503 |
| COOPTIN | PARIS (F) | 100% | 0 | EUR | 96 | -29 | 96 |
| OPEN MEDIA | Villeneuve-Loubet (F) | 100% | 5.610 | EUR | 982 | 13 | 982 |
| SEMINUS | Dusseldorf (ALL) | 100% | 233 | EUR | 0 | -118 | 0 |
| CADRES-ON-LINE | Paris (F) | 100% | 11 846 | EUR | 9 294 | -82 | 9 294 |
| PRO-A-PART | Boulogne Billancourt (F) | 100% | 5 151 | EUR | 5 250 | -19 | 5 250 |
| Total | - | - | 24 544 | - | - | - | |

3.7.1 DIRECT RECRUIT

La société DIRECT RECRUIT Limited est une société de droit anglais au capital social de 100 livres sterling réparti en 100 actions d'une livre sterling chacune. Son siège social est situé Suite 29, Basepoint Business Centre, Rivermead Drive, Swindon, Wiltshire, SN5 7EX, Grande-Bretagne. Elle est immatriculée auprès du Registre britannique des sociétés sous le numéro 3687074.

La société DIRECT RECRUIT exploite le site Internet 1job.co.uk, métamoteur britannique de sites d'offres d'emploi présenté sous le titre « www.1job.co.uk ». La société DIRECT RECRUIT a connu un niveau d'activité satisfaisant et a réalisé sur l'ensemble de l'exercice un chiffre d'affaires de 798 k£ en progression de 2% par rapport à 2007. Son résultat opérationnel s'est élevé à 254 k£ sur l'exercice 2008 contre 292 k£ en 2007. Le taux de change n'ayant pas évolué de façon favorable (taux de change moyen euro contre Livre Sterling de 1,26 en 2008 contre 1,42 en 2007) le chiffre d'affaires converti en euro baisse de 9,6% entre 2007 et 2008.

3.7.2 COOPTIN

La société COOPTIN SAS est une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 37.000 euros réparti en 7.400 actions de 5 euros chacune. Son siège social est situé 1-3 rue La Fayette à PARIS (75 009). Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 479 951 410.

La société COOPTIN est propriétaire du site Internet Cooptin.com qui propose la mise en place d'un système organisé de gestion informatisée des systèmes de recrutement par cooptation. La commercialisation de ce site est assurée par ADENCLASSIFIEDS de telle sorte que la société COOPTIN n'a pas d'activité propre.

3.7.3 OPEN MEDIA

La société OPEN MEDIA SAS est une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 37.000 euros réparti en trente-sept mille (37.000) actions de un euro (1 EUR) chacune. Son siège social est situé 885 Avenue du Docteur Julien Lefebvre 06 270 Villeneuve Loubet. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Antibes sous le numéro 415 072 891.

OPEN MEDIA propose à ses clients les prestations suivantes :

- Réalisation de sites internet et prestations de référencement
- Publication et gestion de deux portails régionaux de petites annonces immobilières
- Édition de logiciel de transaction immobilière Immovision.

OPEN MEDIA a réalisé un Chiffre d'Affaires de 3.171 k€ en 2008 en progression de 13,8% par rapport au chiffre de 2007 qui s'élevait à 2.787k€. Son résultat opérationnel s'est élevé à 3 k€ sur l'exercice 2008 après prise en compte des redevances de marques et d'utilisation de logiciels versées à ADENCLASSIFIEDS pour un montant global de 375 k€.

3.7.4 SEMINUS

La société SEMINUS GmbH est une société de droit allemand au capital social de 25.000 euros correspondant à 1 action de 25.000 euros. Son siège social est situé, Grünstrasse 5, 40212 Düsseldorf. Elle est immatriculée auprès de l'Amtsgerichts de Düsseldorf sous le numéro HRB 55629.

Cette société est un des leaders allemands du marché des annonces classées sur internet relatives à l'activité de la formation avec une clientèle constituée de divers organismes de formation allemands. Elle exerce son activité à Berlin. La société actuelle a été constituée en 2007 afin de procéder sous forme d'achat d'actifs au rachat de l'ensemble de l'activité formation exploité sous la marque Seminus.de. La société SEMINUS a réalisé sur l'année 2008 un chiffre d'affaires contributif de 478 k€ correspondant à un chiffre d'affaires brut de 1.117 k€ duquel 639 k€ ont été neutralisés ne répondant pas à la définition d'un chiffre d'affaires IFRS. Son résultat opérationnel s'est affiché en perte de -178 k€ sur la période.

3.7.5 CADRES-ON-LINE

La société CADRES-ON-LINE est une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 183.415 € divisé en 183.415 actions de 1€ de valeur nominale chacune. Son siège social est situé 1-3 Rue La Fayette, 75 009 Paris. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 664 569.

La société CADRES-ON-LINE détient le site éponyme, l'un des premiers sites emploi français lancé dès 1996. Ayant développé depuis plusieurs années un réseau de multidiffusion sur une quinzaine de sites spécialisés (dans les secteurs banque/finance, vente, informatique, industrie, assurance, BTP, marketing, distribution...), Cadres On Line allie la puissance d'un site généraliste à la pertinence de sites spécialisés (exemples : Jobfinance, Jobvente...). Ainsi, chaque offre diffusée sur Cadres On Line est aussi publiée sur l'un des sites partenaires en fonction du poste proposé.

Au cours de l'exercice 2008, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2.747 k€ dont 289 k€ ont été neutralisés sous forme d'opérations intra-groupe, soit un chiffre d'affaires net de 2.458 k€ pour un résultat opérationnel en perte de 118 k€. A noter que le résultat 2008 a été impacté par la commercialisation des produits sur de longues durées (jusqu'à 12 mois) qui a entraîné une reconnaissance du chiffre d'affaires étalée sur la durée de ces contrats. Au contraire, en 2007, le mode de commercialisation conduisait à une reconnaissance beaucoup plus rapide du chiffre d'affaires sur la base de la même méthode comptable.

3.7.6 PRO-A-PART

La société PRO-A-PART est une société par actions simplifiée de droit français au capital social de 3.630.020 euros divisé en 363.002 actions d'une valeur de 10 euros chacune. Son siège social est situé, depuis le 1^{er} janvier 2009, au 1-3 Rue Lafayette, 75 009 Paris. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 438 755 639.

Spécialiste de la communication auprès des professionnels de l'immobilier en Ile de France, PRO-A-PART propose une offre bi-media, presse et internet avec l'hebdomadaire Pro A Part diffusé à 100.000 exemplaires et le site internet pro-a-part.com. Elle est dotée d'une clientèle très complémentaire à celle d'EXPLORIMMO avec un faible taux de duplication.

Du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.455 k€ pour un résultat opérationnel de 547 k€.

3.8 Evènements importants survenus au cours de l'exercice 2008

La fin de l'année 2008 a, notamment, été marquée par une crise économique et financière qui impacte l'activité de la Société et dont l'ampleur et la durée, au-delà du 31 décembre 2008, ne peuvent être anticipées avec précision. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

3.9 Evolution Prévisible et Perspectives 2009

Le Groupe évolue sur 3 activités : Emploi, Formation et Immobilier. Compte tenu de la dégradation de la situation financière et économique à fin 2008, la société a annoncé qu'elle s'attendait à une baisse de son activité en 2009.

Par ailleurs, il est prévu au cours de l'exercice 2009 de réaliser une simplification de l'organigramme juridique du Groupe Adenclassifieds, et notamment :

- Dissolution de COOPTIN, avec transmission universelle de patrimoine à ADENCLASSIFIEDS ;
- Dissolution d'OFFICIEL COMMERCE et d'Agence 3 W, avec transmission universelle de patrimoine à PRO-A-PART, puis dissolution de PRO-A-PART avec transmission universelle de patrimoine à ADENCLASSIFIEDS ;
- Dissolution de CADRES-ON-LINE, avec transmission universelle de patrimoine à ADENCLASSIFIEDS ;
- Dissolution d'OPEN MEDIA, avec transmission universelle de patrimoine à ADENCLASSIFIEDS.

3.10 Eléments susceptibles d'avoir une Incidence en matière d'OPA

Néant.

Pour les besoins du présent Document, il est précisé que la Société ne dispose d'aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas de d'offre publique, et il est notamment précisé qu'il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

4. RISQUES FINANCIERS

4.1 Risque de liquidité

La société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2008. Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec SOCPRESSE et GROUPE FIGARO. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclue entre ADENCLASSIFIEDS et ses actionnaires directs ou indirects, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, GROUPE FIGARO et SOCPRESSE se comportant comme des établissements centralisateurs de la trésorerie de leurs filiales, ces comptes courants actifs sont classés au sein de la trésorerie nette.

4.2 Risque de taux

En l'absence d'endettement, le Groupe n'est pas soumis aux fluctuations des taux de rémunérations. En revanche la rémunération des excédents de trésorerie étant indexée sur des taux court ou moyen terme (EONIA et Euribor 1 an) le rendement de cet excédent de trésorerie est affecté par toute variation de cet indice.

4.3 Risque de change

Les flux provenant de la filiale anglaise DIRECT RECRUIT ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe. Aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

4.4 Risque de crédit

L'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

| En K€ | Solde | < 90 jrs Décembre | > 90 jrs < 180 jrs < | > 180 jrs |
|------------------|---------------|----------------------|----------------------------|------------|
| Créances clients | 22 045 | 18 044 | 2 017 | 1 984 |
| Provision HT | 2 284 | 373 | 492 | 1 419 |
| Net | 19 761 | 17 671 | 1 525 | 565 |

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

5.1 Recherche et développement

La Société a développé en interne des technologies innovantes et performantes dans ses domaines d'activité que sont l'Emploi, la Formation et l'Immobilier.

La Société a mis en place une direction des systèmes d'information commune à tous ses domaines d'activité. Cette direction est chargée d'optimiser les technologies complémentaires issues de KELJOB, CADREMPLOI et EXPLORIMMO ainsi que de poursuivre le développement de solutions innovantes applicables à l'ensemble du marché des annonces classées sur Internet et déclinables sur tous les domaines d'activité de la Société. Cette direction se compose d'un pôle Développement en charge de l'évolution et du développement des applications et de leur maintenance, d'un pôle Technique en charge de l'exploitation, de la recherche et développement ainsi que des relations avec les clients et d'un pôle Internet en charge du « web mastering », de la « web agency » et de la gestion de trafic. Ce département regroupe 42 personnes.

La Société optimise par ailleurs l'hébergement des serveurs et équipements de télécommunications, tout en renforçant la sécurité par un recours systématique à la redondance matérielle et logicielle des applications.

Afin de proposer un service intégrant les dernières évolutions technologiques, la Société met en œuvre des améliorations de ses sites, optimise ses architectures techniques (déploiement sur tous ses sites des techniques orientées vers le web 2.0 et optimisation des temps de réponse) ou encore procède à la standardisation de certaines méthodes de publication.

5.1.1 Développement de métamoteurs (keljob.com / kelformation.com)

KELJOB a été le premier acteur du marché français des annonces classées dans le domaine de l'Emploi à développer un métamoteur (keljob.com) permettant de collecter, d'analyser et d'indexer automatiquement dans ses bases de données les informations hétérogènes disponibles sur les sites Internet de ses clients. A partir de ces informations, le site keljob.com peut ensuite proposer aux internautes une interface unique avec des liens les dirigeant directement vers les pages pertinentes des sites Internet indexés. Ce métamoteur a obtenu le label Anvar en 2000.

Cette technologie permet aux internautes de disposer d'une information plus complète sur l'annonceur, d'accéder à l'ensemble de ses offres (Emploi, Formation) et de postuler directement à une offre sur le site de l'annonceur. Elle permet pour leur part aux clients de générer de l'audience sur leurs sites Internet, de communiquer à travers ces sites sur leurs marques, produits et métiers et de collecter des informations concernant les internautes directement sur leurs sites.

5.1.2 Développement de fonctions de recherche spécifiques

Tous les sites de la Société disposant d'un ou de plusieurs moteurs de recherche, la Société a développé de nombreuses compétences autour des fonctions de recherche permettant l'accès aux offres diffusées sur ses sites. Ces fonctions de recherche sont mises en œuvre, soit via l'utilisation de technologies libres de droit (open source) de type LUCENE ou de logiciels propriétaires spécialisés comme la solution ENDECA ou encore SINEQUA.

5.1.3 Gestion des flux

La Société a également développé en interne des technologies permettant d'optimiser la gestion des importants flux d'informations échangées entre la Société et ses clients dans le cadre de l'actualisation permanente de ses sites. Par exemple, la Société permet notamment aux annonceurs de ses sites média de transmettre à la Société le contenu de leurs annonces sous forme de fichiers informatiques, que la Société intègre dans ses bases de données. Afin d'accélérer et d'améliorer le traitement des informations ainsi transmises par ses clients, la Société a développé des passerelles spécifiques permettant la transmission entièrement automatisée des informations.

5.1.4 Gestion du contenu des sites Internet de la Société

Afin de gérer au mieux l'exploitation de ses sites Internet, la Société a développé des systèmes (content management systems) propres à partir de technologies libres de droits (open source). Ces systèmes permettent d'insérer et de modifier facilement le contenu des sites sans que leur architecture générale ne puisse être altérée. La Société converge vers une solution unique de CMS pour gérer le contenu de l'ensemble de ses sites, le TYPO3 (open source).

5.2 Propriété intellectuelle

5.2.1 Brevets

ADENCLASSIFIEDS est titulaire d'un contrat de sous-licence portant sur un brevet visant à protéger un procédé qui permet de construire de façon incrémentale un arbre de propagation d'une offre d'emploi.

Le contrat de sous-licence a été conclu avec la société COOPTIN, cette dernière ayant elle-même conclu un contrat de licence avec les inventeurs du procédé. Lesdits inventeurs ont consenti à la Société un droit exclusif d'acquisition du brevet pour une période expirant le 30 juin 2009. Ce contrat de sous-licence ne sera pas reconduit.

5.2.2 Marques

La Société est titulaire d'un portefeuille de marques françaises et étrangères qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Elle est notamment titulaire des marques Kelcoach, Kelformation, Kelsearch, Kelimmobilier, Kelauto, Kelcar, Keljob, Kelstage, PublicRH, CVmel, CVmail, MailDRH, Cooptin, Formatel, Webcible, Explorimmo, Explorimmo neuf, Aden, Adenclassifieds, Aden Web, Annoncecadre, Cadremploi, Cadre On Line, Cadrejob, Candidathèque, Cmesannonces, Cmonalerte, CmonCV, Cmonjob, Direct Annonce, Emploidescadres, Infocadre, Immo vision, Imovision, Jobcadre, Jobscadre, Job Connection, Jobntic, Le Site Emploi des Cadres, Offrecadre, Open Media, ou encore Seminus ou Weljob.

La marque Keljob a également été déposée à l'OHMI. Elle fait donc l'objet d'une protection sur le territoire français mais également au niveau européen.

5.2.3 Noms de domaine

La Société mène une politique active d'enregistrement, d'acquisition et de gestion de noms de domaine dans le cadre de l'exploitation et du développement de l'ensemble de ses activités.

La Société détient à date plus de deux cent noms de domaine dont keljob.fr, keljob.com, keljob.net, formatel.com, formatel.net, formatel.org, webtrophees.com, publicrh.fr, public-rh.fr, cadremploi.fr, cadremploi.com, cadremploi.info, cadresonline.com, explorimmo.fr, explorimmo.com, explorimmo.net, explorimmo neuf.com, pro-a-part.com, cmonjob.fr, cmaregion.fr, kelformation.com.

5.2.4 Logiciels, bases de données et droits d'auteurs

La Société est titulaire de droits de propriété intellectuelle sur les bases de données utilisées dans le cadre de ses activités.

La Société possède par ailleurs les logiciels administratifs et d'exploitation nécessaires à la conduite de ses activités. Certains logiciels administratifs sont constitués de licences pour Sage, Microsoft et Oracle.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET CHARGES MAJEURES PESANT DESSUS

Le siège social de la Société se situe dans des locaux à usage de bureaux situés au 1-3 rue La Fayette à Paris (75009), dont elle est locataire aux termes d'un bail conclu pour une durée de neuf ans à compter du 31 octobre 2006, comprenant une durée ferme de six ans. Ces locaux sont d'une superficie totale de 4.910 m².

La Société occupe par ailleurs des locaux à Lille, Lyon, Marseille, Aix-en-Provence, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Villeneuve-Loubet dans le cadre de contrats de bail ou de contrats de prestation de services, tels que des contrats d'hébergement en centre d'affaires, pour des coûts non significatifs.

Les mandataires sociaux de la Société ne détiennent aucun bien immobilier loué à cette dernière ou à ses filiales. A l'exception de serveurs dont l'hébergement est confié à des prestataires externes spécialisés, la Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation corporelle importante et n'envisage pas l'acquisition dans un avenir proche d'une telle immobilisation.

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas identifié de risque de nature environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles.

7. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIES

7.1 Opérations de souscription d'actions

Les opérations de souscription d'actions par voies d'exercice des BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises) ou par voie d'exercice des BSA (Bons de Souscription d'Actions) réalisées par les mandataires sociaux et par les salariés au cours de l'exercice ont été les suivantes :

7.1.1 Par des mandataires sociaux

| Souscripteur | Plan | Date | Nombre de bons | Prix d'exercice en € | Nombre d'actions |
|--------------------|------------|------------|----------------|----------------------|------------------|
| Olivier FECHEROLLE | BCE / 2004 | 08.01.2008 | 1 000 | 5,4 | 10 000 |
| | BCE / 2005 | 09.01.2008 | 200 | 5,4 | 2 000 |
| | BCE / 2006 | 10.01.2008 | 392 | 16 | 3 920 |

Il est précisé que Olivier FECHEROLLE était membre du Directoire jusqu'au 13 février 2008, mais qu'il a quitté la Société le 31 décembre 2007.

7.1.2 Par des salariés

| Souscripteur | Plan | Date | Nombre de bons | Prix d'exercice en € | Nombre d'actions |
|------------------|------------|------------|----------------|----------------------|------------------|
| Régis GREAU | BCE / 2005 | 01.01.2008 | 40 | 5,4 | 400 |
| Laurent FRANCOIS | BCE / 2006 | 02.01.2008 | 15 | 16 | 150 |
| | BCE / 2006 | 08.04.2008 | 15 | 16 | 150 |
| Christophe KOUBI | BCE / 2006 | 12.03.2008 | 122 | 16 | 1 220 |
| | BCE / 2006 | 08.04.2008 | 18 | 16 | 180 |
| Julian BIZOT | BCE / 2006 | 12.03.2008 | 20 | 16 | 200 |
| Julien EHRET | BCE / 2006 | 08.04.2008 | 32 | 16 | 320 |
| Olivier MALKI | BCE / 2006 | 11.04.2008 | 56 | 16 | 560 |
| Bernard BLOTTIN | BCE / 2006 | 22.10.2008 | 135 | 16 | 1 350 |
| Julian FELSTEAD | BSA | 15.09.2008 | 6 300 | 1 | 6 300 |
| Kerry TORCHIA | BSA | 15.09.2008 | 1 400 | 1 | 1 400 |
| Julia FELSTEAD | BSA | 16.09.2008 | 6 300 | 1 | 6 300 |

7.2 Attributions gratuites d'actions

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2006 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires. Par une décision en date du 2 octobre 2006, le Directoire de la Société a attribué gratuitement 26.823 actions au profit de certains salariés de la Société.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires, tout en indiquant que le nombre d'actions attribuées gratuitement au profit de certains salariés de la Société ne pourrait dépasser la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société. Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 20 février 2007, attribué gratuitement 9.800 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 21 mai 2007, attribué gratuitement 21.790 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société précitée, le Directoire a, par une décision en date du 24 juillet 2007, attribué gratuitement 119.948 actions au profit de certains salariés de la Société.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 25 janvier 2008, attribué gratuitement un total de 20.000 actions, dont 10.000 actions ont été attribuées gratuitement au profit de certains salariés et 10.000 au profit de membres du Directoire.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 Juillet 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 58.673 actions, dont 52.673 ont été attribuées gratuitement au profit de 73 managers et 6.000 au profit d'un des membres du Directoire.

Le Directoire a également, par décision en date du 15 Décembre 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 7.250 actions, dont 7.250 ont été attribuées gratuitement au profit de certains salariés.

Lesdites assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société ont également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans.

Le tableau ci-après indique le nombre et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement à tous les salariés de la Société :

| Date d'attribution | Nombre d'actions attribuées | Période d'acquisition | Période de conservation |
|--------------------|-----------------------------|--|--|
| 2 octobre 2006 | 65.366 | Du 2 octobre 2006 Au 2 octobre 2008 | Du 2 octobre 2008 Au 2 octobre 2010 |
| 19 février 2007 | 9.800 | Du 19 février 2007 Au 19 février 2009 | Du 19 février 2009 Au 19 février 2011 |
| 21 mai 2007 | 21.790 | Du 21 mai 2007 Au 21 mai 2009 | Du 21 mai 2009 Au 21 mai 2011 |
| 24 juillet 2007 | 119.948 | Du 24 juillet 2007 Au 24 juillet 2009 | Du 24 juillet 2009 Au 24 juillet 2011 |
| 25 janvier 2008 | 20.000 | Du 25 janvier 2008 Au 25 janvier 2010 | Du 25 janvier 2010 Au 25 janvier 2012 |
| 9 juillet 2008 | 58.673 | Du 9 juillet 2008 Au 9 juillet 2010 | Du 9 juillet 2010 Au 9 juillet 2012 |
| 15 décembre 2008 | 7.250 | Du 15 décembre 2008 Au 15 décembre 2010 | Du 15 décembre 2010 Au 15 décembre 2012 |

8. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2008

8.1 Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de la société était composé de huit (8) membres, pris en la personne de :

- Monsieur Francis MOREL, Président ;
- Monsieur Laurent SORBIER, Vice-Président ;
- Madame Sofia BENGANA, membre du Conseil ;
- Monsieur Christophe VICTOR, membre du Conseil ;
- Monsieur Benoît HABERT, membre du Conseil ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD, membre du Conseil ;
- Monsieur Michel WOLFOVSKI, membre du Conseil ;
- SIC CER, représentée par Monsieur François SANCHEZ, membre du Conseil.

Durant l'exercice 2008, certains membres ont démissionné de leurs fonctions de membre du Conseil de Surveillance, à savoir :

- La société CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, représentée par Monsieur Antoine COLBOC, a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 1^{er} août 2008, démission constatée par le Conseil de Surveillance du 3 septembre 2008. Il a été pourvu à son remplacement par une cooptation à titre provisoire lors du Conseil de Surveillance du 27 janvier 2009 ;
- Madame Marie-Christine LEVET a démissionné de ses fonctions lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2008, lequel a décidé lors de sa séance du 27 janvier 2009 de ne pas procéder à son remplacement.

Dans sa séance du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a coopté Monsieur Alain CADIOU en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, représentée par Antoine COLBOC, membre démissionnaire. Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, il sera proposé de ratifier cette nomination.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la société sis 1-3 rue La Fayette à PARIS (75009) :

- Dans sa séance du 16 janvier 2008, une version actualisée du budget 2008 a été présentée au Conseil de Surveillance, ainsi qu'un point sur l'acquisition de la société CADRES-ON-LINE ;
- Dans sa séance du 13 février 2008, le chiffre d'affaires 2007 et une nouvelle version du budget 2008 ont été présentés au Conseil de Surveillance. Divers projets d'acquisition ont également été présentés lors de ce Conseil, et ce même Conseil a pris acte de la démission de Messieurs Olivier FECHEROLLE et Carlos GONCALVES de leurs fonctions de membre du Directoire. Le Conseil de surveillance a également constaté que l'atteinte de l'objectif résultat net d'exploitation consolidée de l'exercice 2007, conditionnant l'attribution gratuite d'actions pour les membres du Directoire avait été atteinte et a décidé de la levée consécutive de cette condition et a précisé la nature de la condition suspensive valable pour l'année 2008 ;
- Dans sa séance du 27 mars 2008, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des résultats de l'exercice 2007, et un point sur l'ensemble des activités a eu lieu au cours de cette même séance. Enfin, le comité d'Audit a exposé et présenté au Conseil le résultat des réunions tenues avec les Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Dans sa séance du 25 juin 2008, le Conseil de Surveillance a rappelé la liste des membres du Conseil de Surveillance tel que décidé par l'AGO du jour même, et a procédé à la nomination des membres du Directoire, les mandats étant arrivés à expiration à l'issue de l'AGO du 25 juin 2008 ;
- Lors de sa séance du 22 Juillet 2008, le Conseil de Surveillance a constaté la démission de Monsieur Stéphane SCARELLA de ses fonctions de membre du Directoire et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ;
- Dans sa séance du 3 septembre 2008, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des comptes semestriels 2008, et pris acte de la démission de la société CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, représentée par Monsieur Antoine COLBOC, de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- Dans sa séance du 12 novembre 2008, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Madame Marie-Christine LEVET de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance, et décidé qu'il serait procédé au remplacement de celle-ci, ainsi qu'au remplacement du mandat de CAPE, lors d'un prochain Conseil de Surveillance. Lors de cette séance, le conseil a pris connaissance du rapport AFEP-MEDEF, sur la rémunération des dirigeants, le conseil devant se prononcer avant le 31.12.2008 sur l'adhésion ou non au Code Gouvernement Entreprise. Le Conseil de Surveillance a également pris connaissance du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2008 ;
- Dans sa séance du 9 décembre 2008, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des recommandations du comité des rémunérations préconisant la suspension du contrat de travail de Thibaut GEMIGNANI. Le Conseil de Surveillance a également décidé d'adhérer au Code gouvernement Entreprise, un Communiqué de Presse actant cette adhésion. Lors de cette séance, le Conseil a approuvé le budget 2009.

8.2 Directoire

Au 31 décembre 2008, le Directoire de la Société était composé de trois membres, à savoir :

- Pierre CONTE, Président du Directoire,
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire,
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire.

Durant l'exercice 2008, certains membres ont démissionné de leurs fonctions de membre du Directoire, à savoir :

- Lors de sa séance du 13 février 2008, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Messieurs Olivier FECHEROLLE et Carlos GONCALVES de leurs fonctions de membres du Directoire et décidé de ne pas procéder à leur remplacement ;
- Lors de sa séance du 25 juin 2008, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Eric MAGNE de ses fonctions de membre du Directoire en date du 20 mai 2008 ;
- Lors de sa séance du 22 Juillet 2008, le Conseil de Surveillance a constaté la démission de Monsieur Stéphane SCARELLA de ses fonctions de membre du Directoire et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

9. REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil de Surveillance de la Société a décidé, lors de sa réunion du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code Gouvernement Entreprise AFEP/MEDEF et d'appliquer les recommandations AFEP/MEDEF du 3 octobre 2008. L'ensemble de ces recommandations ont été appliquées pour la rédaction du présent Document de référence.

Les rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 de la part de la Société se sont établies ainsi :

9.1 Rémunérations des membres du Directoire

9.1.1 Rémunérations des membres du Directoire au titre de leur contrat de travail

Chacune de ces rémunérations a été versée au cours de l'exercice 2008, au titre d'un contrat de travail, et non en qualité de mandataire social.

Les montants indiqués comme « pris en charge » correspondent aux « montants dus » et sont calculés de la façon suivante : montants versés + provision N – provision N-1.

Les montants figurant dans la colonne « versés » au titre des rémunérations variables correspondent aux salaires variables bruts versés en année N+1 au titre de l'année N.

Données en Euros

| Pierre CONTE, Président du Directoire | Montants 2007 | | Montants 2008 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pris en charge | Versés | Pris en charge | Versés |
| Rémunération fixe | 350 000 | 350 000 | 350 000 | 350 000 |
| Rémunération variable | 120 000 | 120 000 | 100 000 | 100 000 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | | | | |
| Total | 470 000 | 470 000 | 450 000 | 450 000 |

Les rémunérations perçues par Pierre CONTE ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS, mais par la société PUBLIPRINT.

| Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général, Membre du Directoire | Montants 2007 | | Montants 2008 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pris en charge | Versés | Pris en charge | Versés |
| Rémunération fixe | 150 000 | 150 000 | 165 000 | 165 000 |
| Rémunération variable | 70 000 | 50 000 | 58 000 | 60 000 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | 9 013 | 9 013 | 11 234 | 11 234 |
| Total | 229 013 | 209 013 | 234 234 | 236 234 |

Lors d'une réunion en date du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la suspension du contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur Thibaut GEMIGNANI est rémunéré en qualité de mandataire social.

| Jean-François BUSNEL * Membre du Directoire | Montants 2007 | | Montants 2008 | |
|--|----------------|----------|----------------|---------------|
| | Pris en charge | Versés | Pris en charge | Versés |
| Rémunération fixe | - | - | 74 749 | 74 749 |
| Rémunération variable | - | - | 27 500 | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | - | - | - | - |
| Total | - | - | 102 249 | 74 749 |

* Mr BUSNEL est membre du Directoire depuis le 25 juin 2008.

| Cyril JANIN ** | Montants 2007 | | Montants 2008 | |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pris en charge | Versés | Pris en charge | Versés |
| Rémunération fixe | 153 658 | 153 658 | 55 238 | 55 238 |
| Rémunération variable | 50 000 | 50 000 | - | - |
| Rémunération exceptionnelle *** | 225 000 | - | - | 94 886 |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | 5 740 | 5 740 | 863 | 863 |
| Total | 434 398 | 209 398 | 56 101 | 150 987 |

** Mr JANIN a quitté la société le 14 janvier 2008 (rémunération sur 14 jours en 2008)

*** Clause de non concurrence versée à Mr JANIN durant 18 mois, à compter de sa sortie de l'effectif intervenue le 14 janvier 2008, qui a été versée jusqu'au 31 août 2008. A compter de septembre 2008, la Société a cessé de procéder au versement de l'indemnité de non concurrence de Mr Janin. Celui-ci a mis la Société en demeure de lui payer cette indemnité pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2008 mais la Société a opposé une demande reconventionnelle en compensation de leurs créances réciproques dès lors qu'elle avait engagé à son encontre une procédure judiciaire au terme de laquelle elle lui réclame une somme de 500 000 € à titre de dommages et intérêts

| Stéphane SCARELLA**** | Montants 2007 | | Montants 2008 | |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pris en charge | Versés | Pris en charge | Versés |
| Rémunération fixe | 108 000 | 108 000 | 70 000 | 70 000 |
| Rémunération variable | 70 000 | 50 000 | 26 000 | 40 000 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | 17 486 | 17 486 | 13 761 | 13 761 |
| Total | 195 486 | 175 486 | 109 761 | 123 761 |

**** Mr SCARELLA a quitté le Directoire le 22 juillet 2008

| Eric MAGNE | Montants 2007 | | Montants 2008 | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pris en charge | Versés | Pris en charge | Versés |
| Rémunération fixe | 120 000 | 120 000 | 77 000 | 77 000 |
| Rémunération variable | 30 000 | - | -20 000 | 10 000 |
| Rémunération exceptionnelle ***** | - | - | 250 000 | 250 000 |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | 3 190 | 3 190 | 3 029 | 3 029 |
| Total | 153 190 | 123 190 | 310 029 | 340 029 |

***** Mr Eric MAGNE a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire le 20 mai 2008 et a perçu une indemnité transactionnelle lors de sa sortie des effectifs de la société

9.1.2 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués aux membres du Directoire

En application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce et de l'article 163 bis du Code général des impôts, la Société a procédé à quatre plans d'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »), en 2004, en 2005 et en 2006, attribués notamment aux membres du Directoire de la Société.

Les membres du Directoire bénéficiaires de ces BSPCE étaient Messieurs Cyril JANIN, Fabrice ROBERT, Carlos GONCALVES et Olivier FECHEROLLE. Messieurs JANIN et ROBERT ont quitté la société respectivement les 14 janvier 2008 et 1^{er} janvier 2007. Messieurs GONCALVES et FECHEROLLE ont quitté la société respectivement les 15 août et 31 décembre 2007, et ont démissionné de leurs fonctions de membres du Directoire le 13 février 2008. Pour l'ensemble des personnes citées ci-avant, les BSPCE des plans de 2004, 2005 et 2006 qui n'ont pas été exercés sont dès lors perdus.

Seul Monsieur FECHEROLLE a exercé des BSPCE après son départ au cours de l'exercice 2008, cf. § 7.1.1 du présent rapport.

9.1.3 Attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire

Au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008, certains membres du Directoire se sont vus attribuer des actions gratuites.

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 25 janvier 2008, attribué gratuitement un total de 20.000 actions, dont 10.000 actions ont été attribuées gratuitement au Président du Directoire, Pierre CONTE.

Le Directoire a également, par décision en date du 9 Juillet 2008, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, attribué gratuitement un total de 58.673 actions, dont 6.000 ont été attribuées gratuitement à un des membres du Directoire, Jean-François BUSNEL.

Ladite Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le directoire, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant également fixée à deux ans.

L'attribution d'actions gratuites du 24 juillet 2007 de 119.948 actions prévoyait que 80.000 actions seraient attribuées définitivement à leur bénéficiaires sous réserve de remplir des conditions de performance collectives. Ces conditions de performance ont été arrêtées pour 50% à l'atteinte d'un EBITDA pré IFRS 2 au titre de 2007 (objectif atteint à 100%) et à 50% à l'atteinte d'un EBITDA pré IFRS2 au titre de 2008 (objectif atteint à 96,6% conduisant à l'attribution de 66% des actions gratuites).

Le tableau ci-après indique le nombre, la valeur et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire. Les actions gratuites ont été valorisées conformément à la norme IFRS 2, avant étalement de la charge.

| Bénéficiaire | Date d'attribution | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions attribuées en K€ | Date d'acquisition | Période de conservation |
|----------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Pierre CONTE | 25 janvier 2008 | 10.000 | 205 K€ | 25 janvier 2010 | Du 25 janvier 2010 au 25 janvier 2012 |
| Jean-François BUSNEL | 9 juillet 2008 | 6.000 | 67 K€ | 9 juillet 2010 | Du 9 juillet 2010 au 9 juillet 2012 |

Ces actions gratuites ont été attribuées sans conditions de performance. Conformément aux dispositions du Rapport AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance définira les conditions de performance attachées aux futures attributions.

Au cours des exercices antérieurs

Dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 septembre 2006, le Directoire a, par deux décisions, procédé à l'attribution gratuite d'actions à certains membres du Directoire de la Société.

Par décision en date du 2 octobre 2006, le Directoire a attribué gratuitement un total de 65.366 actions, dont 31.221 actions ont été attribuées gratuitement à Thibaut GEMIGNANI, membre du Directoire.

Ladite Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le Directoire, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant également fixée à deux ans.

Le Directoire, dans une décision en date du 3 octobre 2008, a constaté que la période d'acquisition était arrivée à terme et a décidé d'attribuer de façon définitive :

- 31.221 actions à Monsieur Thibaut GEMIGNANI ;
- 3.661 actions à Monsieur Pierre CONTE (Président du Directoire depuis le 2 octobre 2007).

Par décision en date du 19 février 2007, le Directoire a attribué gratuitement un total de 9.800 actions dont 5.300 actions au bénéfice de Monsieur Eric MAGNE.

Il est précisé que le 20 mai 2008, Eric MAGNE a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de la Société. Lors de son départ, il a été prévu que le bénéfice de 5.000 des actions qui lui avaient été attribuées gratuitement soit maintenu. Le Directoire a, dans une décision du 19 février 2008, constaté que la période d'acquisition était arrivée à terme et décidé d'attribuer de manière définitive 5.000 actions à Monsieur Eric MAGNE.

Par ailleurs, dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 février 2007, le Directoire a, par décision en date du 24 juillet 2007, attribué gratuitement un total de 119.948 actions dont 55.776 actions ont été attribuées gratuitement à certains membres du Directoire de la façon suivante : 30.000 actions au bénéfice de Thibaut GEMIGNANI, 13.272 actions au bénéfice de Eric MAGNE et 12.504 actions au bénéfice de Stéphane SCARELLA.

Ladite Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société a également décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive sous réserve de remplir des conditions de performance collectives. Ces conditions de performance ne concernent que 40.000 de ces actions attribuées gratuitement et sont définies par rapport à un objectif à atteindre (i) pour moitié sur la base des résultats de la Société au titre de l'exercice 2007 et (ii) pour moitié sur la base des résultats de la Société au titre de l'exercice 2008. Il est toutefois précisé que, s'agissant des résultats de la Société au titre de l'exercice 2007, l'objectif suspensif de l'attribution gratuite des actions a été atteint.

Le tableau ci-après indique le nombre et les principales caractéristiques des actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire, au cours des exercices 2006 et 2007. Les actions gratuites ont été valorisées conformément à la norme IFRS 2, avant étalement de la charge.

| Bénéficiaire | Date d'attribution | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions attribuées en k€ | Date d'acquisition | Période de conservation |
|----------------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Thibaut GEMIGNANI | 2 octobre 2006 | 31.221 | 1.220 | 2 octobre 2008 | du 2 octobre 2008 au 2 octobre 2010 |
| | 24 juillet 2007 | 30.000 ^{(1) (2)} | 1.192 | 24 juillet 2009 | du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011 |
| Stéphane SCARELLA ^(*) | 2 octobre 2006 | 6.068 | 237 | 2 octobre 2008 | du 2 octobre 2008 au 2 octobre 2010 |
| | 24 juillet 2007 | 10.000 ⁽¹⁾ | 397 | 24 juillet 2009 | du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011 |
| | 24 juillet 2007 | 2.504 | 99 | 24 juillet 2009 | du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011 |
| Pierre CONTE | 2 octobre 2006 | 3.661 ⁽³⁾ | 143 | 2 octobre 2008 | du 2 octobre 2008 au 2 octobre 2010 |
| Eric MAGNE | 19 février 2007 | 5.300 ⁽⁴⁾ | 173 | 19 février 2009 | du 19 février 2009 au 19 février 2011 |
| | 24 juillet 2007 | 10.000 ⁽¹⁾ | 397 | 24 juillet 2009 | du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011 |
| | 24 juillet 2007 | 3.272 | 130 | 24 juillet 2009 | du 24 juillet 2009 au 24 juillet 2011 |

⁽¹⁾ Il est précisé que, pour ces actions, il a été décidé d'assortir leur attribution d'une condition de performance collective de leurs bénéficiaires (cf. infra).

⁽²⁾ Les 30.000 actions gratuites attribuées à Thibaut Gemignani le 24 juillet 2007 sont toutes conditionnées à des critères de performance de l'EBITDA pré IFRS 2 des exercices 2007 et 2008. Sur ces 30.000 actions, 25.000 ont finalement réuni les conditions liées à la performance requise.

⁽³⁾ Il est précisé que Pierre Conte, bénéficiaire de l'attribution gratuite d'actions, n'était pas membre du Directoire à la date de la décision du Directoire. A la date d'établissement du présent Document, il est membre du Directoire de la Société.

⁽⁴⁾ Monsieur Eric Magne ayant quitté le Directoire le 20 mai 2008 et la Société le 21 Août 2008, seule l'attribution du 19 février 2007, conformément aux dispositions du Directoire en date du 20 mai 2008, est valable. Lors de son départ, il a notamment été prévu de maintenir le bénéfice de 5.000 des actions attribuées.

^(*) Il est précisé que Monsieur Scarella a été membre du Directoire du 22 mars 2007 au 22 juillet 2008. Il n'était pas membre du Directoire lors de la décision d'attribution du Directoire du 2 octobre 2006.

9.1.4 Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les actions gratuites ont été valorisées selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge. Il n'y a pas eu d'attributions d'option de souscription d'actions.

Données en Euros

| Pierre CONTE | Montants au titre de 2007 | Montants au titre de 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Rémunérations prises en charge | 470 000 | 450 000 |
| Valorisation des options attribuées | - | - |
| Valorisations des actions gratuites attribuées | - | 205 400 |
| Total | 470 000 | 655 400 |

Les rémunérations perçues par Pierre CONTE ne sont pas supportées par la société ADENCLASSIFIEDS, mais par la société PUBLIPRINT.

| Thibaut GEMIGNANI | Montants au titre de 2007 | Montants au titre de 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Rémunérations prises en charge | 229 013 | 234 234 |
| Valorisation des options attribuées | - | - |
| Valorisations des actions gratuites attribuées | 1 191 600 | - |
| Total | 1 420 613 | 234 234 |

| Jean-François BUSNEL | Montants au titre de 2007 | Montants au titre de 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Rémunérations prises en charge | - | 102 249 |
| Valorisation des options attribuées | - | - |
| Valorisations des actions gratuites attribuées | - | 67 440 |
| Total | 0 | 169 689 |

| Cyril JANIN | Montants au titre de 2007 | Montants au titre de 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Rémunérations prises en charge | 434 398 | 56 101 |
| Valorisation des options attribuées | - | - |
| Valorisations des actions gratuites attribuées | - | - |
| Total | 434 398 | 56 101 |

| Stéphane SCARELLA | Montants au titre de 2007 | Montants au titre de 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Rémunérations prises en charge | 195 486 | 109 761 |
| Valorisation des options attribuées | - | - |
| Valorisations des actions gratuites attribuées | 496 659 | - |
| Total | 692 145 | 109 761 |

| Eric MAGNE | Montants au titre de 2007 | Montants au titre de 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Rémunérations prises en charge | 153 190 | 310 029 |
| Valorisation des options attribuées | - | - |
| Valorisations des actions gratuites attribuées | 699 785 | - |
| Total | 852 975 | 310 029 |

9.2 Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

9.2.1 Jetons de présence

Seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance ont perçu des jetons de présence, déterminés au prorata de leur participation aux Conseil de Surveillance et aux Comités spécialisés au cours de l'exercice 2008. Cette rémunération a été versée fin 2008.

| Jetons de présence | | | |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Membres du Conseil de Surveillance | | 2007 | 2008 |
| Nom | Prénom | | |
| GERMAIN-PICHON * | Pierre | 24.750 € | - |
| LEVET | Marie-Christine | 8.000 € | 15.000 € |
| SANCHEZ ** | François | - | 5.000 € |
| SORBIER | Laurent | - | 17.500 € |
| WOLFOVSKI | Michel | 15.000 € | 15.000 € |
| TOTAL | | 47.750 € | 52.500 € |

* Monsieur Germain PICHON a quitté la société le 12 novembre 2007

** Monsieur SANCHEZ n'ayant perçu cette rémunération qu'en qualité de Président du Comité des Rémunérations.

9.2.2 Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil de Surveillance

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mars 2006, le Directoire a émis des bons de souscriptions d'actions (les « BSA ») et a déterminé la liste des bénéficiaires. Par décision du même jour, le Directoire a émis 1.704 BSA au profit de Monsieur Laurent Sorbier. Chaque BSA lui donne droit de souscrire à une action nouvelle de la Société pour un prix d'exercice égal à 16 euros, soit la valeur nominale de l'action (1 euro) augmentée d'une prime d'émission de 15 euros.

Le tableau ci-après présente le nombre et les principales caractéristiques des BSA attribués à Laurent Sorbier, membre du Conseil de surveillance de la Société :

| Bénéficiaire | Plan | Date d'attribution | Nombre de BSA attribués | Nombre de BSA encore exerçables | Nombre d'actions auxquelles les BSA encore exerçables donnent droit | Prix unitaire d'exercice (en euros) | Période d'exercice |
|-----------------|------|--------------------|-------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------------|----------------------------------|
| Laurent SORBIER | 2006 | 30/03/06 | 1.704 | 703 | 703 | 16 | du 30 mars 2006 au 29 mars 2011* |

* L'exercice des BSA s'effectue à compter de leur date d'attribution par le directoire de la Société, soit le 30 mars 2006, à hauteur de 12,5 % des BSA attribués à Laurent Sorbier par trimestre civil. Etant précisé que les BSA exerçables au cours d'un trimestre civil mais non effectivement exercés resteront exerçables au cours des trimestres civils ultérieurs et au plus tard, dans les cinq ans qui suivent leur émission, soit au plus tard le 29 mars 2011.

Laurent Sorbier a exercé 1 BSA le 21 juin 2006, 550 BSA le 26 avril 2007 et 450 BSA le 29 juin 2007, soit au total 1.001 BSA. Au 31 décembre 2008, le solde des BSA exerçable s'élève donc à 703.

10. LISTE DES MANDATS SOCIAUX DETENUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, est détaillé ci-après, la liste des mandats et fonctions détenues au cours de l'exercice écoulé par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
L'année au cours de laquelle sont arrivés à terme les autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années a été insérée entre parenthèses, lorsque l'information était disponible.

10.1 Mandats détenus par les membres du Conseil de Surveillance

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|-----------------------|---|-----------------------------|--|--|---|
| Francis MOREL | Président du Conseil de Surveillance | 2 /10/07 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Directeur Général</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Société du Figaro • Groupe Figaro • Figaro Magazine KK <u>Président du Directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Journal des Finances • Société de Gestion du Figaro <u>Président</u> : <ul style="list-style-type: none"> • SPQN • I.S Matériels • Soc Invest 1 • Soc Invest 3 • Sté d'Edition TV Magazine <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> • A.G.P.I • PROMOPORTE <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Roissy PRINT • SOGIDE • SPORT 24 <u>Membre du Comité de Direction</u> : <ul style="list-style-type: none"> • IS MATERIELS • L'IMPRIMERIE • MIDI PRINT | <u>Président</u> : <ul style="list-style-type: none"> • SPMI (mandat échu en 2004) • Axel Springer France |
| Laurent SORBIER | Vice-président du Conseil de Surveillance | 30/03/06 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Membre du conseil d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> • association Art 30 • association Cube • association ARCAD | - |
| Marie-Christine LEVET | Membre du Conseil de Surveillance | 12/11/07 | Démission de ses fonctions de membres du Conseil le 12 novembre 2008 | - | <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Club-Internet (T-Online France) <u>Président du conseil d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Club-Internet (T-Online France) <u>Président du directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Club-Internet (T-Online France) |

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|---------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|---|
| Benoît HABERT | Membre du Conseil de Surveillance | 29/08/06 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Président directeur général</u> : • Dassault Développement <u>Directeur Général Adjoint Stratégie & Développement</u> : • Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Gérant</u> : • Habert Dassault Finance <u>Administrateur</u> : • Groupe Industriel Marcel Dassault • Dassault Développement • Socpresse SA • SA du Figaro • Sport24 • Transgène • KTO TV • LSF Network (USA) • Dupuis (Belgique) • TM4 (Canada) • Dargaud <u>Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au conseil d'administration</u> : • Biomérieux • Shanh <u>Censeur</u> : • Relaxnews <u>Membre du Comité de suivi</u> • Cooltech applications | <u>Administrateur</u> : • Chapitre.com (mandat échu en 2008) • Unimédecine (mandat échu en 2008) |

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|--|
| Olivier COSTA DE BEAUREGARD | Membre du Conseil de Surveillance | 29/08/06 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> Financière Dassault <u>Directeur général délégué</u> : <ul style="list-style-type: none"> Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Président du directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> Immobilière Dassault <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Socpresse SA du Figaro <u>Administrateur délégué</u> : <ul style="list-style-type: none"> Dassault Belgique Aviation <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Journal des Finances Groupe Industriel Marcel Dassault <u>Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au conseil</u> : <ul style="list-style-type: none"> Artcurial Dassault Développement | <u>Directeur de</u> : <ul style="list-style-type: none"> CCF (mandat échu en 2005) <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> Netvalor SA (mandat échu en 2005) Delaroche SA (mandat échu en 2006) <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Banque Accord (mandat échu en 2005) Loxxia (mandat échu en 2005) A.G.I.R. (mandat échu en 2006) Groupe Progres SA (mandat échu en 2006) Le Bien Public (mandat échu en 2006) Les Journaux de Saône et Loire (mandat échu en 2006) Publiprint Province n°1 (mandat échu en 2006) Thalès (mandat échu en 2007) <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Banque Dupuy, de Parseval (mandat échu en 2005) <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> SCPI (mandat échu en 2006) <u>Représentant permanent de Socpresse au Conseil de</u> : <ul style="list-style-type: none"> Le Dauphiné Libéré (mandat échu en 2006) <u>Représentant permanent de Delaroche au Conseil de</u> : <ul style="list-style-type: none"> Lyon Matin (mandat échu en 2006) |
| Sofia BENGANA | Membre du Conseil de Surveillance | 29/08/06 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> Ticketac Météoconsult Evène TV Météo Sport 24 <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Bazarchic SICCE <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Société de gestion du Figaro | <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) Explorimmo (mandat échu en 2006) |

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|---|-----------------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY (CAPE), représentée par Antoine COLBOC | Membre du Conseil de Surveillance | 20/11/02 | Démission de ses fonctions de membre du Conseil le 3 septembre 2008 | <u>Président du conseil d'administration</u> : <ul style="list-style-type: none"> Crédit Lyonnais Venture Capital <u>Président du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Arialcom <u>Représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity</u> : <ul style="list-style-type: none"> au conseil d'administration de Ariane Systems au conseil de surveillance de Open Trust au conseil de surveillance de Reportive au comité de supervision de Sparus Software SAS | <u>Membre du Conseil de Surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Solsoft (mandat échu en 2006) Netcelo (mandat échu en 2005) Cybersphère (mandat échu en 2005) Si Automation (mandat échu en 2007) Soamai(mandat échu en 2004) |
| SICCER, représentée par François SANCHEZ | Membre du Conseil de Surveillance | 29/08/06 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> Siccer <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> Groupe FSC | <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Cadremploi (mandat échu en 2006) <u>Président directeur général</u> : <ul style="list-style-type: none"> François Sanchez Consultants Monceau Carrière <u>Gérant</u> : <ul style="list-style-type: none"> François Sanchez Consultant Région Sud. |
| Michel WOLFOVSKI | Membre du Conseil de Surveillance | 16/05/07 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | <u>Directeur Général Délégué</u> : <ul style="list-style-type: none"> Club Méditerranée SA <u>Représentant permanent de Club Méditerranée SA dans</u> : <ul style="list-style-type: none"> Club Med World Holding <u>Administrateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> Jet Tours SA (jusqu'au 4 août 2008) <u>Membre du conseil</u> : <ul style="list-style-type: none"> Euronext Paris <u>Membre du conseil de surveillance</u> : <ul style="list-style-type: none"> Financière Club Med Gym | <u>Membre du Directoire</u> : <ul style="list-style-type: none"> Club Méditerranée SA (mandat échu en 2005) |

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Christophe VICTOR | Membre du Conseil de Surveillance | 12/11/07 | <u>4 années</u> Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | - <u>Président</u> : • Soc Invest 6 SAS - <u>Vice président du conseil de surveillance</u> : • Société de gestion du Figaro - <u>Gérant</u> : • A.P.I SARL - <u>Administrateur</u> : • Sport 24 • Représentant permanent de GROUPE FIGARO, administrateur de Roissy Print SA - <u>Membre du conseil de surveillance</u> : • Société de gestion du Figaro - <u>Membre du Directoire</u> : Société du Journal des Finances - <u>Membre du comité de direction</u> : • I.S. Matériels SAS • L'Imprimerie SAS • Midi Print SAS - <u>Liquidateur</u> : • GIE APEP • P.P.M. SNC | - <u>Président du conseil d'administration</u> : • Modulo • SIRLO (mandat échu en 2006) - <u>Directeur Général</u> • SIRLO (mandat échu en 2006) - <u>Administrateur</u> : • Kenzo • Cadremploi (mandat échu en 2006) - <u>Membre du comité de direction</u> : • Modulo B.V. - <u>Auditeur</u> : • Kenzo Japan K.K. • Kenzo Paris K.K. - <u>Director of the Board of Directors</u> : • Kenzo UK Ltd - <u>Représentant permanent</u> : • Modulo - <u>Gérant</u> : • AG PRESSE (mandat échu en 2007) - <u>Liquidateur au sein de sociétés étrangères</u> : • S.E.P.P. (mandat échu en 2007) |

A toutes fins utiles, il est précisé que Monsieur Alain CADIOU a été nommé par le Conseil de Surveillance du 27 janvier 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Crédit Agricole Private Equity.

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|--------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Alain CADIOU | Membre du Conseil de Surveillance | 27/01/2009 | Pour la durée du mandat restant à courir de CAPE, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. | - <u>Administrateur indépendant</u> : • Groupe FLOIRAT SA - <u>Membre du comité d'audit</u> : • AFD | |

Il est précisé que le Comité Stratégique du Conseil de Surveillance de la Société ne dispose d'aucun pouvoir de veto. Les attributions du Comité Stratégique sont décrites à l'article 3.1.3 du Règlement Intérieur de la Société, reproduit ci-après :
« Le Comité Stratégique a pour but d'accompagner la Société dans sa politique d'acquisitions, et notamment dans la détermination des sociétés cibles, de leur intérêt stratégique, de leur valorisation et de la capacité d'ADENCLASSIFIEDS à bien les intégrer.

Le Comité Stratégique se réunit, donc, préalablement à toutes acquisitions et accompagne ainsi l'équipe de Business Développement dans la stratégie à mettre en place. »

10.2 Mandats détenus par les membres du Directoire

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|----------------------|---|-----------------------------|---|--|---|
| Pierre CONTE | Président du Directoire | 02/10/2007 | 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire 1an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2009, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, pour le mandat de Président du Directoire | <u>Président Directeur général</u> : • Publiprint <u>Président du Conseil d'administration</u> : • CADRES-ON-LINE <u>Président</u> : • Audipresse SAS <u>Gérant</u> : • Zefir Web SNC <u>Co-gérant</u> : • Interquot <u>Membre du Directoire</u> : • Société de Gestion du Figaro | <u>Président du Conseil d'Administration</u> : • Cadremploi (mandat échu en 2006) • Explorimmo (mandat échu en 2006) <u>Administrateur</u> : • Publiprint <u>Gérant</u> : • Socprint <u>Président Directeur Général</u> : • Socprint (mandat échu en 2007) • TLR Régies Associées (mandat échu en 2008) • Sport 24 (mandat échu en 2008) <u>Administrateur</u> : • Cadremploi (mandat échu en 2006) • Explorimmo (mandat échu en 2006) |
| Thibaut GEMIGNANI | Directeur Général et membre du Directoire | 29/08/2006 | 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire | <u>Directeur Général</u> : • CADRES-ON-LINE | <u>Directeur Général</u> : • Cadremploi (mandat échu en 2006) <u>Administrateur</u> : • Cadremploi (mandat échu en 2006) |
| Jean-François BUSNEL | Membre du Directoire | 25/06/2008 | 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour le mandat de membre du Directoire | | <u>Administrateur</u> : • Football Club des Girondins de Bordeaux (mandat échu en 2004) |

| Nom | Mandat | Date de première nomination | Durée - Date de fin du mandat actuel | Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2008 | Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années en dehors de la Société et non exercés à la date du présent Document |
|--------------------|----------------------|-----------------------------|---|---|---|
| Stéphane SCARELLA | Membre du Directoire | 21/03/2007 | Démission de ses fonctions de membre du Directoire le 22 Juillet 2008 | | <u>Directeur Général:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Explorimmo (mandat échu en 2006) <u>Administrateur:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Explorimmo (mandat échu en 2006) |
| Eric MAGNE | Membre du Directoire | 12/11/2006 | Démission de ses fonctions de membre du Directoire le 20 Mai 2008 | | <u>Représentant Permanent de Grévin & Compagnie au sein du Conseil d'administration de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Musée Grévin SA • La Société de Mise en valeur du Patrimoine • Safari Africain de Port Saint Père |
| Carlos GONCALVES | Membre du Directoire | 19 mai 2004 | Démission de ses fonctions de membre du Directoire le 13 février 2008 | | |
| Olivier FECHEROLLE | Membre du Directoire | 30 avril 2002 | Démission de ses fonctions de membre du Directoire le 13 février 2008 | | |

11. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la Société n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives. La Société a néanmoins initié une démarche en faveur de la protection environnementale « Aden Earth » relayée par l'ensemble de ses salariés en vue d'assurer le tri sélectif des déchets, ainsi que la mise en place d'un plan d'économie d'énergie. Les locaux de son siège social à Paris ont été entièrement rénovés en 2006 et répondent aux dernières normes en matière d'isolation et d'économie d'énergie.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

11.1 Effectifs de la Société

Au 31 décembre 2008, ADENCLASSIFIEDS et ses filiales employaient 427 salariés, dont 403 en contrats à durée indéterminée et 24 contrats à durée déterminée (dont 11 contrats de professionnalisation).

ADENCLASSIFIEDS a ponctuellement recours à des contrats de prestations de service avec des SSII.

L'effectif moyen du Groupe en 2008 s'élève à 419 salariés, contre 331 salariés en 2007.

La progression des effectifs est principalement liée à :

- la progression des effectifs de la société ADENCLASSIFIEDS, l'effectif moyen en 2008 s'élevant à 332 salariés, contre 293 en 2007 ;
- l'intégration courant janvier 2008 de la société CADRES-ON-LINE, qui comporte, au 31 décembre 2008, un effectif de 19 personnes ;
- l'intégration de la société PRO-A-PART en juillet 2008, qui comporte, au 31 décembre 2008, un effectif de 16 personnes.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les effectifs de la Société se décomposaient de la façon suivante :

| Société | Pays | 31.12.2008 | | | 31.12.2007 | | |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | Cadres | Non Cadres | TOTAL | Cadres | Non Cadres | TOTAL |
| ADENCLASSIFIEDS | France | 275 | 60 | 335 | 260 | 56 | 316 |
| OPEN MEDIA | France | 11 | 24 | 35 | 8 | 23 | 31 |
| CADRES-ON-LINE | France | 13 | 6 | 19 | N/A | N/A | N/A |
| PRO-A-PART | France | 7 | 9 | 16 | N/A | N/A | N/A |
| COOPTIN | France | - | - | - | - | - | - |
| AGENCE 3W | France | - | - | - | - | - | - |
| OFFICIEL COMMERCE | France | - | - | - | - | - | - |
| EFFECTIFS FRANCE | | 306 | 99 | 405 | 268 | 79 | 347 |
| DIRECT RECRUIT | Angleterre | | | 9 | | | 8 |
| SEMINUS | Allemagne | | N/A | 13 | | N/A | 7 |
| EFFECTIFS ETRANGER | | | | 22 | | | 15 |
| EFFECTIFS GROUPE | | | | 427 | | | 362 |

| Société | Pays | 31.12.2008 | | | 31.12.2007 | | |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | Hommes | Femmes | TOTAL | Hommes | Femmes | TOTAL |
| ADENCLASSIFIEDS | France | 152 | 183 | 335 | 142 | 174 | 316 |
| OPEN MEDIA | France | 28 | 7 | 35 | 24 | 7 | 31 |
| CADRES-ON-LINE | France | 13 | 6 | 19 | N/A | N/A | N/A |
| PRO-A-PART | France | 13 | 3 | 16 | N/A | N/A | N/A |
| COOPTIN | France | - | - | - | - | - | - |
| AGENCE 3W | France | - | - | - | - | - | - |
| OFFICIEL COMMERCE | France | - | - | - | - | - | - |
| EFFECTIFS FRANCE | | 206 | 199 | 405 | 166 | 181 | 347 |
| DIRECT RECRUIT | Angleterre | 8 | 1 | 9 | nc | nc | 8 |
| SEMINUS | Allemagne | 4 | 9 | 13 | nc | nc | 7 |
| EFFECTIFS ETRANGER | | 12 | 10 | 22 | nc | | 15 |
| EFFECTIFS GROUPE | | 218 | 209 | 427 | nc | | 362 |

S'agissant d'ADENCLASSIFIEDS, l'âge moyen est stable, à 30,8 ans en 2008 contre 29,5 en 2007, tout comme l'ancienneté moyenne, qui s'élève à 2 ans en 2008 contre 1,8 en 2007.

11.2 Eléments relatifs à la politique sociale de la Société

ADENCLASSIFIEDS représentant l'essentiel (78%) des effectifs de la Société, les éléments présentés ci-après, sauf mention contraire, concernent cette dernière.

11.2.1 La politique d'emploi

La priorité pour la Société demeure la mobilité, qu'elle soit verticale ou horizontale. Les souhaits de mobilité des salariés de la Société sont identifiés au cours d'entretiens annuels individualisés.

Les salariés ont la possibilité de suivre à travers une bourse de l'emploi interne les offres de recrutement.

Un processus de recrutement est clairement identifié de la signature de la demande de recrutement initiale par un membre du comité de direction à la présentation des candidats. Une politique active de cooptation a été mise en place.

11.2.2 L'égalité professionnelle

La Société est particulièrement attentive au respect de l'égalité de traitement entre ses salariés tant en ce qui concerne le recrutement que l'embauche, l'évolution professionnelle, les sanctions disciplinaires, la formation ou la promotion.

11.2.3 L'organisation du temps de travail

La durée du temps de travail des salariés d'ADENCLASSIFIEDS est en conformité avec les exigences législatives et réglementaires. La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.

En date du 1er octobre 2007, un accord d'entreprise a été signé avec les représentants du personnel de la société ADENCLASSIFIEDS, relatif à la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail au sein de la société. Conformément aux dispositions de la loi N° 2000-37 du 19 janvier 2000, la société a réduit la durée du travail de ses salariés, soit à 1.607 heures de travail, soit à 218 jours de travail sur l'année, selon la catégorie de personnel.

Un nouvel accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail a été signé le 20 novembre 2008. Il permet la mise en place de la législation sur le temps de travail issue des dispositions de la loi numéro 2008-789 du 20 août 2008 qui privilégie notamment la négociation dans le cadre de l'entreprise.

11.2.4 La politique de rémunération

La politique de rémunération de la Société intéresse l'ensemble des fonctions et vise à valoriser la performance des salariés.

Des révisions salariales individuelles annuelles sont réalisées au début de chaque année. Elles font l'objet d'entretiens individualisés entre les salariés et leurs managers.

Dans le cadre d'une politique de rémunération globale, et pour répondre à un objectif de fidélisation des managers, a été mis en place en juillet 2008 un plan de distribution d'actions gratuites pour 73 managers d'ADENCLASSIFIEDS.

11.2.5 Les relations collectives

Antérieurement à la fusion entre KELJOB, CADREMPLOI et EXPLORIMMO, la représentation du personnel de KELJOB et de CADREMPLOI était assurée par deux délégations uniques du personnel. Il est précisé qu'il n'y avait pas d'organe représentatif du personnel au sein d'EXPLORIMMO.

Suite à la fusion des sociétés, la représentation des salariés d'ADENCLASSIFIEDS avait été assurée par une délégation unique du personnel dite élargie, qui résultait d'un accord d'entreprise conclu par les comités d'entreprise de KELJOB et de CADREMPLOI.

Des élections ont été tenues en novembre 2007 afin de désigner les membres des instances représentatives du personnel (Comité d'entreprise, Délégués du personnel) et en décembre 2007 (CHSCT) pour la société ADENCLASSIFIEDS. Les réunions du comité d'entreprise résultant de ces élections se tiennent mensuellement.

Depuis juin 2007, le syndicat reconnu ou représenté dans la Société est le syndicat CFE CGC.

Des élections d'un délégué du personnel titulaire et suppléant ont aussi été organisées sur OPEN MEDIA en juillet 2008.

11.3 Rémunérations, avantages, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes constatées en charges en 2008 s'élève à 16.483 k€, contre 14.987 k€ en 2007. S'agissant des charges patronales, elles s'élèvent à 7.532 k€ en 2008, contre 6.781 k€ en 2007.

Les variations constatées entre 2007 et 2008 s'expliquent essentiellement par la croissance des effectifs d'ADENCLASSIFIEDS, et par l'intégration des sociétés CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, respectivement en janvier et juillet 2008.

Antérieurement à la fusion entre KELJOB, CADREMPLOI et EXPLORIMMO, un accord de participation avait été conclu par CADREMPLOI le 23 mars 2006.

Postérieurement à la fusion, et en l'absence d'accord de participation au sein de KELJOB, les dispositions de l'accord de participation mis en place le 23 mars 2006, en vigueur au sein de CADREMPLOI, se sont poursuivies au sein de la Société.

Le 8 février 2007, a été signé par les instances représentatives du personnel de la Société un avenant à l'accord de participation ayant pour objet d'élargir à l'ensemble des salariés d'ADENCLASSIFIEDS les dispositions de l'accord de participation mis en place par CADREMPLOI en 2006.

Par ailleurs, un plan d'épargne d'entreprise a été mis en place par CADREMPLOI le 13 septembre 2006. En raison de la fusion, et en l'absence d'un plan d'épargne d'entreprise applicable au sein de KELJOB, les dispositions du plan mis en place par CADREMPLOI se sont poursuivies au sein de la Société.

Le 2 mars 2007, a été conclu un avenant au plan d'épargne d'entreprise de 2006 ayant pour objet d'élargir à l'ensemble des salariés d'ADENCLASSIFIEDS les dispositions du plan d'épargne d'entreprise mis en place par CADREMPLOI en 2006.

Au cours de l'exercice 2008, aucune participation n'a été versée aux salariés, et aucun nouvel accord n'est intervenu.

La Société a procédé à des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, à l'émission de bons de souscription d'actions, et à l'attribution gratuite d'actions, au profit notamment de certains salariés (cf. § 7 infra).

11.4 Formation

Au cours de l'exercice 2008, près de 6.000 heures de formation ont été dispensées au sein de la Société, pour un coût d'environ 150 k€.

Ces heures se répartissent essentiellement de la façon suivante :

- Plus de 5.600 heures de formation dispensées aux salariés d'ADENCLASSIFIEDS, dont 3.750 heures de formation externes pour un coût de près de 130 k€ ;
- Environ 350 heures de formation dispensées aux salariés d'OPEN MEDIA, pour un coût de 11 k€.

S'agissant du Droit Individuel à la Formation (DIF), la politique d'ADENCLASSIFIEDS est de permettre au plus grand nombre de ses collaborateurs d'en bénéficier, via la mutualisation des demandes.

A ce titre, il peut être constaté en 2008 une augmentation de 66% du nombre des demandes émises par les salariés d'ADENCLASSIFIEDS, soit 96 personnes qui ont pu faire valoir leur demande de DIF.

Deux demandes de Congé Individuel de Formation (CIF) ont été acceptées sur 2008, correspondant à un volume de 1.800 heures de formation.

11.5 Hygiène et sécurité

Au cours de l'exercice 2008, il n'y a eu aucun accident du travail au sein de la société ADENCLASSIFIEDS. Seuls quatre accidents de trajets bénins se sont produits, et n'ont pas donné lieu à un arrêt.

Sur l'exercice 2008 le CHSCT s'est réuni 3 fois. Le CE a dû procéder à une nouvelle désignation suite au départ d'un membre en cours d'année.

Le document unique d'évaluation des risques a été formalisé et est régulièrement mis à jour.

12. INFORMATIONS SOCIALES (ADENCLASSIFIEDS S.A.)

12.1 Faits majeurs de la période

L'exercice 2008 a été marqué, en particulier, par les acquisitions des sociétés CADRES-ON-LINE en janvier 2008 et PRO-A-PART en juillet 2008.

12.2 Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

A l'exception du changement de présentation des charges de personnel, aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les charges de personnel intègrent désormais, conformément à l'avis n° 2008-17 du CNC du 06 novembre 2008, le coût des actions gratuites. En 2007, celui-ci figurait dans le résultat financier.

12.3 Situation de la Société du début de l'exercice en cours à la date du présent rapport

Aucun évènement majeur n'est survenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent rapport.

12.4 Chiffre d'Affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Emploi..... | 43 062 | 38 605 |
| Formation..... | 2 580 | 2 315 |
| Immobilier..... | 6 026 | 5 715 |
| Total..... | 51 669 | 46 635 |

Les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2008 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Immobilier | Formation |
|--------------------------------|---------------|-------------------|------------------|
| Annonces / Communication..... | 37 553 | 6 026 | 2 580 |
| Services à Valeur Ajoutée..... | 5 509 | | |
| Total..... | 43 062 | 6 026 | 2 580 |

Au 31 décembre 2007 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Immobilier | Formation |
|--------------------------------|---------------|-------------------|------------------|
| Annonces / Communication..... | 34 319 | 5 715 | 2 315 |
| Services à Valeur Ajoutée..... | 4 286 | - | - |
| Total..... | 38 605 | 5 715 | 2 315 |

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

12.5 Personnel

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2008 s'élève à 332 salariés, contre 293 salariés pour 2007.

La répartition de l'effectif moyen entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|--------------------|------------|------------|
| Cadres | 273 | 234 |
| Non cadres..... | 59 | 59 |
| Total | 332 | 293 |

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Salaires et traitements..... | 15 223 | 13 749 |
| Charges sociales et fiscales..... | 7 129 | 6 909 |
| Attribution d'Actions gratuites | 2 230 | |
| Total..... | 24 582 | 20 658 |

Au 31 décembre 2008, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 46,8 % de la masse salariale brute (50,2 % au 31 décembre 2007). Les charges de personnel comprennent le coût de l'attribution des actions gratuites. Sur l'exercice 2007, ce coût s'élevait à 708 k€ et figurait en résultat financier.

12.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des dépenses excédentaires telles que visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'est élevé à 63.141 € au cours de l'exercice écoulé.

12.7 Conventions relevant de l'article L 225-86 du Code de commerce

12.7.1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2008

Conventions de gestion centralisée de Trésorerie entre ADENCLASSIFIEDS et ses filiales :

La société ADENCLASSIFIEDS a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008 à mettre en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec ses filiales:

- DIRECT RECRUIT (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008),
- CADRES-ON-LINE (avec effet rétroactif au 18 janvier 2008),
- PRO-A-PART (avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2008).

La société ADENCLASSIFIEDS a été également autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008, à procéder à la mise en place d'un avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008, avec ses filiales :

- OPEN MEDIA et COOPTIN ;
- SEMINUS.

12.7.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieures dont l'exécution s'est poursuivie en 2008

Conventions d'avance en compte courant

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 décembre 2007 a autorisé une convention d'avance en compte courant par la société ADENCLASSIFIEDS à la société SOCPRESSE, d'un montant initial de 50.000.000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société ADENCLASSIFIEDS.

Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.

Cette convention s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2008.

Conventions GSC

Le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un contrat auprès de la société GAN destiné à couvrir Messieurs Cyril JANIN, Thibaut GEMIGNANI et Stéphane SCARELLA du risque de chômage eu égard à leur statut de mandataire social.

Cette convention s'est interrompue pour monsieur Cyril JANIN, le 31 janvier 2008, et a perduré pour Messieurs GEMIGNANI et SCARELLA tout au long de l'exercice 2008.

12.8 Contrôle des Comptes

S'agissant du contrôle de la Société, il est rappelé que le Commissariat aux Comptes de la Société est assumé conjointement par :

- la société DELOITTE & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
 - la société APLITEC, Co-Commissaire aux comptes titulaire, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- ET,
- la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
 - Monsieur Pierre LAOT, Co-Commissaire aux comptes suppléant, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

12.9 Affectation du résultat

Il sera proposé, lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui se solde par un résultat s'élevant à 8.351.469,91 €, comme suit :

- Dotation à la réserve légale : 417.573,50 €
- Report à nouveau antérieur : 279.659,22 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice,
après dotation à la réserve légale,
en totalité au compte de report
à nouveau : 7.933.896,41 €

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à un montant de 8.213.555,63 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le 10 Mars 2009

Le Directoire

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| <i>Nature des Indications / Périodes</i> | <i>31/12/2008 (12 mois)</i> | <i>31/12/2007 (12 mois)</i> | <i>31/12/2006 (15 mois)</i> | <i>30/09/2005 (9 mois)</i> | <i>31/12/2004 (12 mois)</i> |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| I - Situation Financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 6 502 871 | 6 468 421 | 4 897 974 | 1 794 511 | 1 739 090 |
| b) Nombre d'actions émises | 6 502 871 | 6 468 421 | 4 897 974 | 1 794 511 | 1 739 090 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |
| II - Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| a) Chiffre d'Affaires hors taxes | 51 669 263 | 46 634 560 | 35 747 612 | 6 459 617 | 5 433 787 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 11 675 825 | 9 452 170 | 1 241 621 | 118 656 | -1 176 981 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 266 330 | | 2 504 | -141 176 | -20 991 |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 11 409 495 | 9 452 170 | 1 239 116 | 259 832 | -1 155 990 |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 8 351 470 | 7 335 522 | -762 661 | 87 973 | -1 240 615 |
| f) Montants des bénéfices distribués | | | | | |
| g) Participation des salariés | | | | | |
| III - Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 1.75 | 1.46 | 0.25 | 0.14 | -0.66 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 1.28 | 1.13 | -0.16 | 0.05 | -0.71 |
| c) Dividende versé à chaque action | | | | | |
| IV - Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés moyen | 332 | 293 | 267 | 70 | 70 |
| b) Montant de la masse salariale | 15 223 262 | 13 748 834 | 13 385 374 | 2 564 535 | 2 712 529 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 9 358 827 | 6 909 034 | 6 192 581 | 1 152 933 | 1 251 962 |

| | | | |
|--|------------|----------------------|------------|
| A. CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIERE EN 2009 | 113 | C. DIVIDENDES | 116 |
| 1. Publication du Chiffre d'Affaires | 113 | | |
| 2. Publication des comptes | 113 | | |
| 3. Assemblée Générale des actionnaires | 113 | | |
| B. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 114 | | |

A. CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIERE EN 2009

1. Publication du Chiffre d'Affaires

28 Janvier 2009

Chiffre d'affaires annuel 2008 et du 4^{ème} trimestre 2008 du Groupe Adenclassifieds.

28 Avril 2009

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009 du Groupe Adenclassifieds.

28 Juillet 2009

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2009 du Groupe Adenclassifieds.

3 Novembre 2009

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009 du Groupe Adenclassifieds.

2. Publication des comptes

30 Avril 2009

Rapport Financier Annuel 2008 du Groupe Adenclassifieds (maison mère et comptes consolidés).

31 Août 2009

Comptes semestriels 2009 consolidés du Groupe Adenclassifieds.

3. Assemblée Générale des actionnaires

30 Juin 2009

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

B. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document sont disponibles sans frais auprès de la société, ainsi que sur le site Internet de la société (<http://www.adenclassifieds.com>) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la société et devant être mis à la disposition de l'ensemble des actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur, peuvent être consultés au siège social de la société.

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois :

| <i>Informations communiquées ou rendues publiques</i> | <i>Date de publication</i> |
|---|----------------------------|
| Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres réalisées en mai 2008 | 03/06/2008 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 mai 2008 | 03/06/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 03/06/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 09/06/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 16/06/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 23/06/2008 |
| Communiqué de presse relatif à l'avenant au contrat de liquidité | 23/06/2008 |
| Communiqué de presse relatif à la poursuite de la politique d'innovation et de renforcement de la qualité éditoriale | 24/06/2008 |
| Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale | 25/06/2008 |
| Communiqué de mise à disposition du document de référence 2007 | 25/06/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 30/06/2008 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 juin 2008 | 01/07/2008 |
| Rapport spécial du directoire sur la mise en œuvre du programme de rachat d'actions en cours le descriptif du nouveau programme de rachat d'actions | 01/07/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 04/07/2008 |
| Communiqué de presse relatif à la journée Vis mon job | 07/07/2008 |
| Communiqué de presse relatif au bilan semestriel du contrat de liquidité | 07/07/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 07/07/2008 |
| Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres réalisées en juin 2008 | 07/07/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 15/07/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 21/07/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 29/07/2008 |
| Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du premier semestre 2008 | 31/07/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 04/08/2008 |
| Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de juillet 2008 | 04/08/2008 |
| Chiffre d'affaires du premier semestre 2008 | 04/08/2008 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les résultats annuels 2007 | 06/08/2008 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 juillet 2008 | 11/08/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 11/08/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 18/08/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 25/08/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 01/09/2008 |
| Communiqué de presse relatif aux résultats semestriels 2008 | 03/09/2008 |
| Rapport financier semestriel 2008 | 03/09/2008 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 31 Août 2008 | 08/09/2008 |
| Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois d'août 2008 | 08/09/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 08/09/2008 |
| Communiqué de presse relatif aux excellentes audiences pour les sites d'Adenclassifieds | 15/09/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 15/09/2008 |
| Communiqué de presse relatif au lancement de CVaden | 06/10/2009 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au 30 septembre 2008 | 06/10/2008 |
| Déclaration mensuelle des transactions sur actions propres réalisées en septembre 2008 | 06/10/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 06/10/2008 |
| Communiqué de presse relatif au 2 ^{ème} anniversaire d'Adenclassifieds | 10/10/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 13/10/2008 |

| <i>Informations communiquées ou rendues publiques</i> | <i>Date de publication</i> |
|--|----------------------------|
| Communiqué de presse relatif à la nomination d'Alexandra Richert au poste de responsable de la communication corporate | 20/10/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 20/10/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 28/10/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 03/11/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 10/11/2008 |
| Rapport narratif troisième trimestre 2008 | 12/11/2008 |
| Rapport financier semestriel 2008 | 14/11/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 17/11/2008 |
| Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs | 21/11/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 24/11/2008 |
| Communiqué de presse relatif au trophée de la Meilleure IPO Euronext 2007 | 25/11/2008 |
| Communiqué relatif à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | 19/12/2008 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 15 décembre 2008 | 19/12/2008 |
| Communiqué de presse relatif au calendrier de la communication financière 2009 | 22/12/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 29/12/2008 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 05/01/2009 |
| Communiqué relatif au bilan semestriel du contrat de liquidité | 06/01/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 12/01/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 19/01/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 26/01/2009 |
| Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires annuel 2008 | 28/01/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 02/02/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 09/02/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 16/02/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 23/02/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 02/03/2009 |
| Communiqué de presse relatif à l'avancée de la publication des résultats annuels 2008 | 05/03/2009 |
| Communiqué de presse relatif à l'apport complémentaire au contrat de liquidité | 06/03/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 09/03/2009 |
| Communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2008 | 12/03/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 16/03/2009 |
| Communiqué de presse relatif au lancement du site Internet Adenweb | 18/03/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 23/03/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 30/03/2009 |
| Communiqué relatif au projet de création d'un puissant pôle immobilier multi-supports | 02/04/2009 |
| Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | 03/04/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 06/04/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 14/04/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 27/04/2009 |
| Information financière du 1er trimestre 2009 | 28/04/2009 |
| Rapport financier annuel 2008 | 30/04/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 04/05/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 11/05/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 18/05/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 25/05/2009 |
| Communiqué de presse relatif à l'Assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 juin 2009 | 29/05/2009 |
| Communiqué de presse relatif à l'information publiée ou rendue publique au cours des douze derniers mois | 29/05/2009 |
| Avis de projet d'apport partiel d'actif | 29/05/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 02/06/2009 |
| Communiqué de presse relatif au projet d'apport partiel d'actif du "Groupe Indicateur Bertrand" à Adenclassifieds | 03/06/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 08/06/2009 |
| Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte | 10/06/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 15/06/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 22/06/2009 |
| Communiqué de presse relatif au projet d'apport partiel d'actif du "Groupe Indicateur Bertrand" à Adenclassifieds | 23/06/2009 |

| <i>Informations communiquées ou rendues publiques</i> | <i>Date de publication</i> |
|--|----------------------------|
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 29/06/2009 |
| Bilan semestriel 2009 du contrat de liquidité | 02/07/2009 |
| Descriptif du programme de rachat d'actions | 02/07/2009 |
| Communiqué de presse relatif à l'approbation à l'unanimité l'apport partiel du "Groupe Indicateur Bertrand" par l'assemblée Générale Mixte | 02/07/2009 |
| Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres | 06/07/2009 |
| Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 16 juillet 2009 | 21/07/2009 |
| Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009 | 28/07/2009 |
| Adenclassifieds, le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi annoncent la création d'une Joint Venture sur le marché de l'emploi sur Internet "Aden Grand Sud Ouest" | 29/07/2009 |
| Rapport financier semestriel 2009 | 31/08/2009 |
| Communiqué de presse relatif aux résultats semestriels 2009 | 31/08/2009 |
| Leadership confirmé des sites Emploi d'Adenclassifieds | 17/09/2009 |
| Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne * | 28/09/2009 |
| Communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009 | 03/11/2009 |
| Communiqué de presse relatif aux Records d'audience en septembre | 04/11/2009 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle Interne* | 09/11/2009 |

* Etant précisé que ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet de la Société le 29/05/2009

C. DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes fait l'objet d'un examen lors de chaque exercice social, prenant en compte le résultat de la Société, sa situation financière et ses besoins de financement.

La société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

| | | | |
|---|------------|---|------------|
| A. COMPTES CONSOLIDES | 118 | B. NOTE COMPLEMENTAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES | 157 |
| Bilan consolidé | 118 | | |
| Compte de résultat consolidé | 119 | C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES | 158 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 120 | | |
| Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 121 | | |
| Notes annexes aux comptes consolidés | 122 | | |

A. COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

| ACTIF | Notes | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|--------------|-----------------|-----------------|
| Goodwill | 8.3 | 93 906 | 79 285 |
| Immobilisations incorporelles | 8.1 | 41 061 | 36 385 |
| Immobilisations corporelles | 8.2 | 1 363 | 1 415 |
| Autres actifs financiers | 8.5 | 789 | 783 |
| Impôts différés | 7.7 | 222 | 3 023 |
| Total Actifs non courants | | 137 341 | 120 891 |
| Clients et autres débiteurs | 8.6.1 | 21 893 | 26 984 |
| Créances d'impôt | | 761 | 429 |
| Autres actifs courants | 8.5.2 | 1 068 | 977 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 8.7 | 53 513 | 61 875 |
| Total Actifs courants | | 77 235 | 90 265 |
| Total Actif | | 214 576 | 211 156 |
| PASSIF | Notes | 31.12.08 | 31.12.07 |
| Capital | 8.8 | 6 503 | 6 468 |
| Primes liées au capital | 8.8 | 77 609 | 76 891 |
| Autres réserves | 8.8 | 73 824 | 72 395 |
| Réserves de conversion | | -649 | -108 |
| Résultat - part du groupe | | 6 372 | 4 395 |
| Total capitaux propres, part du groupe | | 163 659 | 160 041 |
| Total intérêts minoritaires | | - | - |
| Total des capitaux propres | | 163 659 | 160 041 |
| Passifs financiers non courants | | 67 | |
| Engagements envers le personnel | 7.2.5 | 189 | 167 |
| Provisions | 8.9 | 474 | 497 |
| Passif d'impôts différés | 7.7 | 10 263 | 9 594 |
| Passif non courant | | 10 993 | 10 258 |
| Passifs financiers courants | | 83 | 111 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 8.6.3 | 23 283 | 22 671 |
| Dettes d'impôt | | 266 | |
| Autres passifs courants | 8.6.4 | 16 292 | 18 075 |
| Passif courant | | 39 924 | 40 857 |
| Total des passifs et capitaux propres | | 214 576 | 211 156 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| (en milliers d'euros) | Notes | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|-------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 7.1 | 59 055 | 50 184 |
| Autres produits de l'activité | | 609 | 94 |
| Achats consommés | | -1 729 | -865 |
| Charges externes | | -18 182 | -15 408 |
| Charges de personnel | 7.2.2 | -27 145 | -23 391 |
| Impôts et taxes | | -1 473 | -1 318 |
| Dotation aux amortissements | 7.3 | -1 917 | -1 419 |
| Dotation aux provisions | 7.3 | -206 | -509 |
| Autres produits et charges courants | 7.4 | -553 | -398 |
| Résultat opérationnel courant | | 8 458 | 6 971 |
| Autres produits et charges opérationnels | 7.5 | -1 002 | -1 899 |
| Résultat opérationnel | | 7 456 | 5 072 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 2 406 | 2 286 |
| Coût de l'endettement financier brut | | -29 | -8 |
| Coût de l'endettement financier net | 7.6 | 2 377 | 2 278 |
| Autres produits et charges financiers | 7.6 | -45 | |
| Résultat avant impôt | | 9 788 | 7 350 |
| Charge d'impôt | 7.7 | -3 416 | -2 955 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | | 6 372 | 4 395 |
| Intérêts minoritaires | | | - |
| Résultat net part du Groupe | | 6 372 | 4 395 |
| Résultat net par action (en €) | 7.8.1 | 1,00 | 0.73 |
| Résultat net dilué par action (en €) | 7.8.2 | 0.97 | 0.70 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

| | Notes | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|-------|----------------|----------------|
| (en milliers d'euros) | | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 6 372 | 4 395 |
| Elimination des amortissements et provisions | | 2 059 | 927 |
| Elimination des plus ou moins-values de cessions | | 2 | |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | 7.2.2 | 2 735 | 1 705 |
| Marge brute d'autofinancement après coût financier net et impôt | | 11 168 | 7 027 |
| Elimination des impôts | 7.7 | 3 416 | 2 955 |
| Elimination coût endettement financier | | 7 | 2 |
| Marge brute d'autofinancement avant coût financier net et impôt | | 14 591 | 9 984 |
| Incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement | | 5 970 | -1 620 |
| Impôts payés | | -547 | -638 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 20 014 | 7 726 |
| Incidence des variations de périmètre et complément de prix | | -17 933 | -3 814 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | -4 332 | -6 362 |
| Acquisitions d'actifs financiers | | -1 000 | -22 |
| Autres | | -7 | -7 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | -23 272 | -10 205 |
| Augmentation de capital | | 211 | 49 435 |
| Intérêts financiers nets versés | | -7 | -60 |
| Emission/remboursement d'emprunts | | -92 | |
| Actions propres | | -5 136 | -170 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | -5 024 | 49 205 |
| Incidence de la variation des taux de change | | -94 | -15 |
| Variation de trésorerie | | -8 376 | 46 711 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture | 8.7 | 61 763 | 15 052 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture | 8.7 | 53 387 | 61 763 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| (en milliers d'euros) | Nombre d'actions | Capital | Primes liées au capital | Instruments de capitaux propres | Réserves de conversion | Actions propres | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Intérêts minoritaires | Total |
|---|------------------|--------------|-------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------|------------------------|-----------------------|----------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2006 | 1 794 511 | 4 898 | 29 740 | 315 | 41 | | 68 993 | 967 | | 104 954 |
| Affectation du résultat 2006 | | | | | | | 967 | -967 | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | | -149 | | | | | -149 |
| Résultat 2007 | | | | | | | 690 | 4 395 | | 4 395 |
| Augmentation de capital | 4 673 910 | 1 570 | 47 151 | 1 705 | | | | | | 49 411 |
| Paiements en actions | | | | | | | | | | 1 705 |
| Actions propres | | | | | | -170 | -58 | | | -228 |
| Autres variations | | | | | | | -47 | | | -47 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 6 468 421 | 6 468 | 76 891 | 2 020 | -108 | -170 | 70 545 | 4 395 | | 160 041 |
| Affectation du résultat 2007 | | | | | | | 4 395 | -4 395 | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | | -541 | | | | | -541 |
| Résultat 2008 | | | | | | | | 6 372 | | 6 372 |
| Augmentation de capital | 34 450 | 35 | 718 | 2 735 | | | | | | 753 |
| Paiements en actions | | | | | | | | | | 2 735 |
| Juste valeur IFRS actions livrées en 2008 | | | | -2 556 | | | | | | -2 556 |
| Gains sur actions livrées en 2008 | | | | | | | 918 | | | 918 |
| Actions propres | | | | | | -3 548 | -57 | | | -3 605 |
| Autres variations | | | | | | | -458 | | | -458 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 | 6 502 871 | 6 503 | 77 609 | 2 199 | -649 | -3 718 | 75 343 | 6 372 | | 163 659 |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

| | | |
|----------|--|------------|
| 1 | Informations relatives au Groupe | 124 |
| 2 | Evènements et transactions significatifs intervenus | 124 |
| 2.1 | Evènements significatifs de la période..... | 124 |
| 3 | Principes et méthodes comptables | 124 |
| 3.1 | Règles et méthodes comptables | 124 |
| 3.2 | Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés..... | 126 |
| 3.3 | Recours à des estimations | 126 |
| 3.4 | Méthodes de consolidation..... | 127 |
| 3.5 | Regroupements d'entreprises et Goodwill..... | 127 |
| 3.6 | Transactions intragroupes | 128 |
| 3.7 | Conversion opérations en devises..... | 128 |
| 3.8 | Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes | 128 |
| 3.9 | Immobilisations incorporelles | 128 |
| 3.10 | Immobilisations corporelles | 129 |
| 3.11 | Dépréciation d'actifs..... | 130 |
| 3.12 | Contrats de location | 130 |
| 3.13 | Coûts d'emprunt | 131 |
| 3.14 | Actifs financiers | 131 |
| 3.15 | Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 132 |
| 3.16 | Capital..... | 132 |
| 3.17 | Plans de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites | 133 |
| 3.18 | Engagements envers les salariés..... | 134 |
| 3.19 | Provisions pour risques et charges | 134 |
| 3.20 | Instruments financiers dérivés | 135 |
| 3.21 | Chiffre d'affaires | 135 |
| 3.22 | Echanges de publicité..... | 135 |
| 3.23 | Impôts différés | 136 |
| 3.24 | Autres produits et charges opérationnels..... | 136 |
| 3.25 | Résultat net par action | 136 |
| 3.26 | Traitement des variations du périmètre dans l'analyse des flux de trésorerie | 136 |
| 4 | Gestion du risque financier | 136 |
| 5 | Périmètre de consolidation | 137 |
| 6 | Information sectorielle | 138 |
| 6.1 | Premier Niveau : Information par secteurs d'activité | 138 |
| 6.2 | Deuxième Niveau : Information par zones géographiques | 139 |

| | | |
|----------|--|------------|
| 7 | Notes sur le compte de résultat | 139 |
| 7.1 | Chiffre d'affaires | 139 |
| 7.2 | Personnel | 140 |
| 7.3 | Amortissements et provisions | 142 |
| 7.4 | Autres produits et charges courants | 143 |
| 7.5 | Autres produits et charges opérationnels | 143 |
| 7.6 | Résultat Financier | 143 |
| 7.7 | Impôts sur les résultats | 144 |
| 7.8 | Résultats par action | 145 |
| 8 | Notes sur le bilan | 146 |
| 8.1 | Immobilisations incorporelles nettes | 146 |
| 8.2 | Immobilisations corporelles nettes | 147 |
| 8.3 | Goodwill | 148 |
| 8.4 | Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée | 149 |
| 8.5 | Autres actifs financiers | 150 |
| 8.6 | Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement | 150 |
| 8.7 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 151 |
| 8.8 | Capitaux propres | 152 |
| 8.9 | Provisions pour risques et charges | 152 |
| 9 | Informations complémentaires | 153 |
| 9.1 | Suivi des instruments financiers sur capital | 153 |
| 9.2 | Engagements hors bilan | 155 |
| 9.3 | Transactions avec les parties liées | 155 |
| 9.4 | Honoraires des commissaires aux comptes | 156 |
| 9.5 | Evènements postérieurs à la clôture | 156 |

1 Informations relatives au Groupe

La société Adenclassifieds et ses filiales (« Le Groupe ») est un acteur sur le marché internet, dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'immobilier. Son chiffre d'affaires est réalisé majoritairement sur le marché des annonces classées : publication payante sur Internet d'offres d'emploi, d'offres de sessions de formation et d'annonces immobilières.

L'activité d'Adenclassifieds est essentiellement B to B avec une offre principalement commercialisée auprès de professionnels du recrutement, de la formation et de l'immobilier.

La société Adenclassifieds est une société anonyme de nationalité française, domiciliée au 1-3 Rue Lafayette – 75009 PARIS, au capital entièrement libéré de 6.502.871 euros (valeur nominale des actions : 1 euro).

La société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext – Compartiment B, depuis le 22 mars 2007 et Compartiment C, depuis le 21 janvier 2009.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 10 mars 2009 par le Directoire.

2 Evènements significatifs intervenus

2.1 Evènements significatifs de la période

2.1.1 Acquisition de la société CADRES-ON-LINE

Adenclassifieds a acquis en janvier 2008 la société CADRES-ON-LINE, l'un des premiers sites emploi français lancé dès 1996. Cette acquisition lui permet de renforcer son leadership sur le marché du recrutement sur Internet en France, en particulier auprès des cadres avec Cadremploi.

Ayant développé depuis plusieurs années un réseau de multidiffusion sur une quinzaine de sites spécialisés (dans les secteurs banque/finance, vente, informatique, industrie, assurance, BTP, marketing, distribution...), CADRES-ON-LINE a su allier la puissance d'un site généraliste à la pertinence de sites spécialisés (exemples : Jobfinance, Jobvente...). Ainsi, chaque offre diffusée sur CADRES-ON-LINE est aussi publiée sur l'un des sites partenaires en fonction du poste proposé.

Cette acquisition, financée sur la trésorerie disponible d'Adenclassifieds, a porté sur 100% des titres de la Société CADRES-ON-LINE pour un montant numéraire de 11,7 M€, hors honoraires et frais de conseils. Il n'est prévu aucun complément de prix.

2.1.2 Acquisition de la société Pro A Part

Adenclassifieds a acquis la société Pro A Part en juillet 2008. Spécialiste de la communication auprès des professionnels de l'immobilier en Ile de France, Pro A Part propose une offre bi-media, presse et internet avec l'hebdomadaire Pro A Part diffusé à 100.000 exemplaires et le site internet pro-a-part.com. Dotée d'une clientèle très complémentaire à celle d'Explorimmo avec un faible taux de duplication, Pro a Part a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2 M€ et un EBITDA de 0,65 M€. Au titre de l'année 2008, le chiffre d'affaires de Pro a Part s'est élevé à 2,8M€. La société a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 1,5M€ depuis son entrée dans le groupe.

L'acquisition de la société Pro A Part par Adenclassifieds a été valorisée selon un multiple de 7 fois le résultat d'exploitation 2008, incluant un earn-out dont le montant définitif est en cours de finalisation. Le financement a été réalisé sur fonds propres, avec la trésorerie existante d'Adenclassifieds.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Règles et méthodes comptables

3.1.1 Contexte général

En application du règlement n° 1126/2008 adopté le 03 novembre 2008 par le Parlement Européen et le Conseil Européen, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces comptes.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

La fin de l'année 2008 a été marquée par une crise économique et financière qui impacte l'activité d'ADENCLASSIFIEDS et dont l'ampleur et la durée, au-delà du 31 décembre 2008, ne peuvent être anticipées avec précision. Les actifs dont la valeur

s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

3.1.2 Mise en œuvre des normes IFRS

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables au Groupe sont les suivantes :

| Norme | Date d'application | | Impacts Groupe | |
|------------------------------------|----------------------------------|--|------------------------------|--|
| | UE* | Groupe | | |
| Amendement IAS 39 et IFRS 7 | Reclassement d'actifs financiers | Reclassement à compter du 1 ^{er} octobre 2008 | 1 ^{er} octobre 2008 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |

* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne

Nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application anticipée est permise mais n'ont pas été appliqués par le groupe en 2008 :

| Norme | Date d'application | | Impacts Groupe attendus en 2009 | |
|--------------------------|--|------------------------------|---------------------------------|--|
| | UE* | Groupe | | |
| IAS 1 Révisée | Présentation des états financiers | 1 ^{er} janvier 2009 | 1 ^{er} janvier 2009 | Présentation modifiée des états financiers |
| IAS 23 Révisée | Coûts d'emprunts | 1 ^{er} janvier 2009 | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 11 | IFRS2 – actions propres et transactions intra-groupe | 1 ^{er} mars 2008 | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 13 | Programme de fidélisation des clients | 1 ^{er} janvier 2009 | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 14 | IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies | 1 ^{er} janvier 2009 | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence significative sur les comptes du Groupe |
| IFRS 8 | Segments opérationnels | 1 ^{er} janvier 2009 | 1 ^{er} janvier 2009 | Pas d'incidence significative identifiée |
| IFRS 2 Amendement | Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulation | 1 ^{er} janvier 2009 | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |

* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne :

| Norme | | Date d'application IASB | Impacts groupe attendus |
|---|---|------------------------------|---|
| IAS 39 amendement | Instruments financiers – Eligibilité des instruments couverts | 1 ^{er} juillet 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRS 1 Révisée | Première adoption des IFRS | 1 ^{er} juillet 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRS 3 révisée | Regroupement d'entreprises | 1 ^{er} juillet 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe en l'absence d'opération de regroupement |
| IAS 27 Révisée | Etats financiers consolidés et individuels | 1 ^{er} juillet 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| Amendement à IAS 32 et IAS 1 | Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées la liquidation | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 12 | Concessions | 1 ^{er} janvier 2008 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 15 | Accords pour la construction d'un bien immobilier | 1 ^{er} janvier 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 16 | Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger | 1 ^{er} octobre 2008 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| IFRIC 17 | Distributions en nature aux actionnaires | 1 ^{er} juillet 2009 | Sans incidence sur les comptes du Groupe |
| Premier projet annuel d'améliorations des IFRS | | 1 ^{er} janvier 2009 | Impacts en cours d'évaluation |

* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne

En tant que premier adoptant des normes IFRS, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 selon ces nouvelles normes. Pour l'élaboration de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé à la règle générale d'application rétrospective telle que définie par la norme IFRS 1. Il a retenu certaines dérogations facultatives à cette application rétrospective prévue par la norme IFRS 1 :

- Les écarts actuariels non encore reconnus au titre des provisions pour engagement de retraite ont été comptabilisés en capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 ;
- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été retraités conformément à la norme IFRS 3 ;
- Seuls les plans d'options d'achat et de souscription d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 2.

La présentation du bilan est conforme aux critères de classement en éléments courants et non courants requis par la norme IAS 1, y compris les amendements relatifs aux informations sur le capital.

3.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. C'est ainsi que les passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur.

3.3 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Certaines de ces estimations s'appuient sur des éléments prévisionnels. Le contexte de dégradation de la conjoncture économique, marquée par son caractère incertain et volatile, fait peser un risque sur les estimations qui en résultent.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe sont incluses dans les notes suivantes :

- Notes 3.5 et 8.3 – Goodwill
- Note 3.11 – Dépréciations des actifs immobilisés
- Note 3.18 – Engagements envers les salariés
- Note 3.19 – Provisions pour risques et charges

3.4 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les sociétés (y compris les entités ad-hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint avec un nombre limité de partenaires extérieurs au Groupe, en vertu d'un contrat qui requiert un accord unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres de sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidées, sont inscrits en titres de participation.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont déterminées au regard de l'application des principes suivants :

- sociétés qui seraient susceptibles d'être consolidées selon les modes d'intégration globale ou proportionnelle : les seuils sont appréciés au regard du poids relatif des entités concernées dans le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel consolidé, les capitaux propres consolidés et le total du bilan ;
- sociétés qui seraient susceptibles d'être consolidées par mise en équivalence : les seuils sont appréciés au regard du poids relatif des entités concernées dans les capitaux propres consolidés, le résultat consolidé et le montant total des Goodwill.

Compte tenu du caractère particulièrement exhaustif du périmètre du Groupe, il n'a pas été nécessaire à ce jour de définir des seuils de signification.

3.5 Regroupements d'entreprises et Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, (y compris les éventuels compléments de prix qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable), augmenté des frais directs liés à l'opération.

Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en Goodwill. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir 3.11 Dépréciation d'actifs et 8.3 : Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée).

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

3.6 Transactions intragroupes

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, l'élimination est réalisée à concurrence de la quote-part d'intérêt du Groupe.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur.

3.7 Conversion opérations en devises

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro :

- Les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges de ces entités sont convertis aux taux de change moyens ;
- Toutes les différences en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres, étant entendu qu'aucune entité du Groupe n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

S'agissant des transactions en monnaie étrangère :

- Elles sont converties dans les monnaies fonctionnelles des entités aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie ;
- Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère, dans un premier temps, sont converties dans les monnaies fonctionnelles sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat.

3.8 Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste "Ecart de conversion" dans les capitaux propres et au poste "Intérêts minoritaires" pour la part revenant aux tiers, de manière à en neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

3.9 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels,
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les frais de développement, les fonds commerciaux et les logiciels.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11 « Dépréciation d'actifs »). Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif dans le cadre de regroupement d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Frais de développement

Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque la Société est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement,
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le produit issu du projet de développement,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Dès lors que l'une de ces conditions n'est pas remplie, les frais de développement, tout comme les frais de recherche, sont comptabilisés en charges.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, ces derniers sont amortis sur la durée d'utilité des projets comprise entre 1 et 5 ans.

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce acquis ou reçus par voie de fusion ont une durée d'utilité indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à des tests annuels de perte de valeur tels que décrits dans la note 3.11 « Dépréciation d'actifs ».

Logiciels et technologie logicielle

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées entre 1 an et 3 ans,

3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériels de bureau et informatiques, de mobiliers de bureaux.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Installations et agencements | 2 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 2 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| • Mobilier | 5 à 10 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.11 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient est déterminée. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles auxquelles il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au moment de leur première comptabilisation à l'UGT à laquelle ils appartiennent. Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenues au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupes d'actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (cinq ans) élaboré par la direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés;
- le taux d'actualisation retenu des flux est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel cf. note 8.3.

Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les marques sont évaluées selon la méthode des redevances consistant à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui sont exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Le montant théorique des ces redevances est assimilé aux revenus potentiels après impôt qui seraient générés par la marque si elle était détenue par un tiers.

3.12 Contrats de location

3.12.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

3.12.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Les engagements locatifs sont présentés dans la note 9.2 « Engagements hors bilan ».

3.13 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés lorsqu'ils ne concernent pas l'acquisition d'un actif.

3.14 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à la norme IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transactions ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis.

3.14.1 Actifs détenus à des fins de transactions

Ce sont des actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de réalisation d'un profit à court terme, ou bien encore volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Ces actifs sont classés au bilan en tant qu'actifs courants.

3.14.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Les prêts et autres créances sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Les prêts et créances sont classés au bilan dans les Rubriques Clients et autres débiteurs, Autres actifs courants.

Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable.

C'est ainsi qu'une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction, les indicateurs de dépréciation étant constitués de la connaissance de difficultés financières du débiteur, de la défaillance ou défaut de paiement ou de la remise au contentieux de la créance.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision identifié en tant que tel au compte de résultat (cf. note 7.3). Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée (la perte étant classée au résultat en autres produits et charges d'exploitation – cf. note 7.4), en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances (cf. note 7.3).

3.14.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3.14.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Les plus ou moins value latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession, à l'exception des pertes de valeur qui sont enregistrées en résultat lors de leur détermination.

Les pertes et gains de change des actifs en devises sont enregistrés en résultat pour les actifs monétaires et en capitaux propres pour les actifs non monétaires.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV, dépôts à terme et comptes courants, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires figurent au bilan, dans le poste « passifs financiers courants ».

3.16 Capital

Les actions ordinaires, sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

ADENCLASSIFIEDS a activé le 10 janvier 2008 un programme de rachat d'actions renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2008 pour une période de 18 mois soit jusqu'au 25 décembre 2009. Ce programme porte sur 10 % maximum du capital en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ADENCLASSIFIEDS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- venir en couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

Au 31 décembre 2008, ADENCLASSIFIEDS détient au total 213.502 actions (représentant 3,28% du capital). Cette auto-détention est affectée d'une part à l'attribution gratuite d'actions pour 201 885 actions d'autre part à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à NATIXIS depuis mars 2007 pour 11 617 actions effectivement inscrites au contrat de liquidité à la date du 31 décembre 2008.

3.17 Plans de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des options de souscription d'actions (plans de stocks-options) et d'attribution d'actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, ces options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée en utilisant le modèle Black & Scholes, prenant en compte les termes et les conditions auxquelles les options ont été attribuées. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| | BCE 2006 | BSA (03/2006) | BSA (06/2006) |
|-----------------------------------|----------|------------------|------------------|
| Volatilité historique | 60% | 60% | 60% |
| Taux sans risque | 3,60% | 3,60% | 3,6% |
| Prix d'exercice en € | 16 | 16 | 16 |
| Cours de l'action en € | 40,98 | 40,98 | 40,98 |
| Durée de vie attendue de l'option | 5 ans | 5 ans | 5 ans |

La durée attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas nécessairement indicative des exercices d'options qui peuvent survenir. La volatilité estimée sur la base de comparables boursiers, se base sur les hypothèses selon lesquelles la volatilité historique est un indice des tendances futures et n'indique pas non plus forcément ce qui va se passer à l'avenir.

Le nombre de BSA, BSPCE pouvant être exercés n'étant pas encore connu, l'hypothèse retenue correspond à l'hypothèse maximale.

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « capital social » et « primes d'émission ».

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été calculée en utilisant le modèle Black & Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes :

| | Actions Gratuites (3/10/200 6) | Actions Gratuites (19/02/200 7) | Actions Gratuites (21/05/200 7) | Actions Gratuites (24/07/200 7) | Actions Gratuites (25/01/200 8) | Actions Gratuites (09/07/200 8) | Actions Gratuites (15/12/200 8) |
|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|
| Taux sans risque | 4,42% | 4,41% | 4,41% | 4,5% | 3,48% | 4,76% | 2,21% |
| Cours de l'action en € | 42 | 35 | 41,7 | 43,7 | 22,5 | 12,0 | 16,25 |
| Nombre d'actions gratuites attribuées | 65 366 | 9 800 | 21 790 | 119 948 | 20 000 | 58 673 | 7 250 |
| Nombre d'actions devenues caduques | - | 3 800 | 15 365 | 56 189 | - | 2 253 | - |
| Nombre d'actions cédées | 65 366 | - | - | - | - | - | - |
| Nombre d'actions valorisées fin 2008 | - | 6 000 | 6 425 | 63 759 | 20 000 | 56 420 | 7 250 |
| Taux de distribution des dividendes | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% | 2% |
| Taux de turnover | 12.5% | 12.5% | 12.5% | 12.5% | 12.5% | 12.5% | 12.5% |
| Période d'acquisition des droits | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans |

3.18 Engagements envers les salariés

3.18.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation,
- un taux d'inflation,
- un taux d'augmentation de salaires,
- un taux de rotation du personnel.

Les hypothèses retenues sont décrites dans la note 7.2.5.1.

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du « corridor » : la part supérieure à 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs de régime (le montant le plus important des deux est retenu comme base) est étalée sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les fonds externes sont appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés ;
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de la société n'étant pas susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

3.18.2 Autres engagements envers les salariés

Les engagements afférents aux médailles d'honneur du travail sont provisionnés par le Groupe.

3.19 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

Si aucune évaluation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

3.20 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat sauf si ces instruments dérivés sont désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Il n'existe aucun instrument de ce type au 31 décembre 2008.

3.21 Chiffre d'affaires

La société fournit à ses clients plusieurs types de prestations :

- Le référencement : Adenclassifieds met à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée,
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie,
- La commercialisation de prestations destinées à fournir aux clients des sites internet clés en main,
- La mise à disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

3.22 Echanges de publicité

Les échanges de publicité dans le cadre d'activité Internet doivent être évalués à la valeur vénale de celui des deux lots dont l'estimation est la plus fiable.

La valeur vénale d'un lot s'obtient par référence à des ventes « normales ». Les ventes normales sont définies comme des ventes équivalentes réalisées par la même entreprise payées en espèces ou contre remise d'autres actifs, monétaires ou non.

Ainsi, les ventes doivent :

- être de même nature et avoir un contenu comparable,
- intervenir fréquemment,
- ne pas faire intervenir la même contrepartie.

Lorsque la valeur vénale est estimée de façon fiable, l'entreprise ajuste la valeur comptable de l'échange de façon à faire apparaître celle-ci pour la valeur vénale la plus sûre.

Lorsque la valeur vénale ne peut pas être estimée de façon fiable, les achats et chiffres d'affaires correspondants sont annulés sauf si un actif est remis en échange.

La société Adenclassifieds estime que la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre des opérations d'échanges qu'elle a contracté avec des tiers ne peut être évaluée de façon fiable. De ce fait aucune transaction d'échange n'est incluse dans les informations financières consolidées.

3.23 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il provient de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à la norme IAS 12 *Impôts*, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Le montant des impôts différés reconnu dans les comptes du Groupe est déterminé au niveau de chacune des entités fiscales qu'il recouvre.

3.24 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Cette rubrique n'est donc alimentée que dans le cas où un évènement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

3.25 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net – Part du Groupe » par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.26 Traitement des variations du périmètre dans l'analyse des flux de trésorerie

Une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie consolidé présente l'effet net :

- du prix payé ou reçu par le Groupe lors de l'acquisition ou de la cession de sociétés consolidées ;
- et de la trésorerie détenue par ces dernières en conséquence ajoutée à, ou soustraite de la trésorerie consolidée.

4 Gestion du risque financier

Risque de liquidité

La société ne supporte aucune dette financière au 31 décembre 2008. Les excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'une convention conclue avec Socpresse et Groupe Figaro. Par voie de conséquence, elle ne supporte pas de risque financier inhérent.

Du fait de la convention de trésorerie et de la convention de compte courant conclue entre Adenclassifieds et ses actionnaires directs ou indirects, Groupe Figaro et Socpresse, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, Groupe Figaro et Socpresse se comportant comme des établissements centralisateurs de la trésorerie de leurs filiales, ces comptes courants actifs sont classés au sein de la trésorerie nette.

Risque de taux

En l'absence d'endettement, le Groupe n'est pas soumis aux fluctuations des taux de rémunérations. En revanche la rémunération des excédents de trésorerie étant indexée sur des taux court ou moyen terme (EONIA et Euribor 1 an) le rendement de cet excédent de trésorerie est affecté par toute variation de cet indice.

Risque de change

Les flux provenant de la filiale anglaise Direct Recruit ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe. Aucune couverture de change n'a été mise en place sur l'exercice.

Risque de crédit

A fin décembre 2008, l'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

| En K€ | Solde | < 90 jrs | > 90 jrs < 180 jrs | > 180 jrs |
|------------------|---------------|---------------|-----------------------|------------|
| Créances clients | 22 045 | 18 044 | 2 017 | 1 984 |
| Provision HT | 2 284 | 373 | 492 | 1 419 |
| Net | 19 761 | 17 671 | 1 525 | 565 |

Au 31 décembre 2007 les en cours clients par antériorité se présentaient de la manière suivante :

| En K€ | Solde | < 90 jrs | > 90 jrs < 180 jrs | > 180 jrs |
|------------------|---------------|---------------|-----------------------|--------------|
| Créances clients | 26.327 | 23.212 | 1.088 | 2.027 |
| Provision HT | 1.131 | 70 | 123 | 938 |
| Net | 25.196 | 23.142 | 965 | 1.089 |

5 Périmètre de consolidation

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

| Dénominations sociales | Pays | 31-déc-08 | | 31-déc-07 | |
|---------------------------------------|------------|------------|-----------|--------------|-----------|
| | | % contrôle | % intérêt | % contrôle | % intérêt |
| Sociétés intégrées globalement | | | | | |
| ADENCLASSIFIEDS | France | | | Société Mère | |
| COOPTIN | France | 100% | 100% | 100% | 100% |
| OPEN MEDIA | France | 100% | 100% | 100% | 100% |
| DIRECT RECRUIT | Angleterre | 100% | 100% | 100% | 100% |
| SEMINUS | Allemagne | 100% | 100% | 100% | 100% |
| CADRESONLINE | France | 100% | 100% | | |
| PRO A PART | France | 100% | 100% | | |
| AGENCE 3 W | France | 100% | 100% | | |
| OFFICIEL COMMERCE | France | 100% | 100% | | |

6 Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14 – Information sectorielle, Adenclassifieds a reconnu comme premier niveau de l'information sectorielle les secteurs d'activités dans lesquels le Groupe intervient, et comme second niveau une répartition par zone géographique.

L'application de la norme IFRS 8 – Segment opérationnel sera sans impact sur l'information financière communiquée par le Groupe.

6.1 Premier Niveau : Information par secteurs d'activité

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|---|--------|-----------|------------|--------|
| CA | 46 186 | 3 058 | 9 812 | 59 055 |
| EBITDA | 10 109 | -583 | 1 057 | 10 582 |
| % C.A. | 21,9% | -19,1% | 10,8% | 17,9% |
| Résultat Opérationnel Courant | 8 606 | -700 | 553 | 8 458 |
| % C.A. | 18,6% | -22,9% | 5,6% | 14,3% |

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Structure | Total |
|---|--------|-----------|------------|-----------|--------|
| Goodwill | 80 978 | 2 176 | 10 752 | | 93 906 |
| Marques | 29 241 | 835 | 2 945 | | 33 021 |

| | | | | | |
|--------------------------|-----|----|----|-----|-----|
| Effectifs fin de période | 152 | 21 | 35 | 219 | 427 |
|--------------------------|-----|----|----|-----|-----|

| Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|---|--------|-----------|------------|--------|
| CA | 39 719 | 2 496 | 7 969 | 50 184 |
| EBITDA | 7 762 | -681 | 1 818 | 8 898 |
| % C.A. | 19,5% | -27,3% | 22,8% | 17,7% |
| Résultat Opérationnel Courant | 6 309 | -825 | 1 486 | 6 970 |
| % C.A. | 15,9% | -33,1% | 18,6% | 13,9% |

| Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Structure | Total |
|---|--------|-----------|------------|-----------|--------|
| Goodwill | 72 009 | 2 176 | 5 100 | | 79 285 |
| Marques | 27 269 | 835 | 2 895 | | 30 999 |

| | | | | | |
|--------------------------|-----|----|----|-----|-----|
| Effectifs fin de période | 142 | 16 | 29 | 175 | 362 |
|--------------------------|-----|----|----|-----|-----|

La présentation de l'information sectorielle a été modifiée en 2008 par rapport aux états financiers de 2007 afin de fournir une information plus pertinente. Ne sont mentionnés que les éléments d'actifs directement affectables à une activité ainsi que l'effectif fin de période.

6.2 Deuxième Niveau : Information par zones géographiques

Les zones géographiques sont définies en 2 secteurs : France et Europe

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | France | Europe | Total |
|---|--------|--------|--------|
| CA | 57 571 | 1 484 | 59 055 |
| EBITDA | 10 323 | 259 | 10 582 |
| % C.A. | 17,9% | 17,5% | 17,9% |
| Résultat Opérationnel Courant | 8 316 | 143 | 8 458 |
| % CA | 14,4% | 9,6% | 14,3% |

| Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros) | France | Europe | Total |
|---|--------|--------|--------|
| CA | 48 889 | 1 295 | 50 184 |
| EBITDA | 8 503 | 396 | 8 898 |
| % C.A. | 17,4% | 30,6% | 17,7% |
| Résultat Opérationnel Courant | 6 646 | 325 | 6 970 |
| % CA | 13,6% | 25,1% | 13,9% |

7 Notes sur le compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADENCLASSIFIEDS a enregistré sur l'année 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 59 055 k€, en progression de +17,7%, (+8,8% à données comparables).

La décomposition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | Var en % |
|---------------------|------------------|------------------|---------------|
| Emploi | 46 186 | 39 719 | +16,3% |
| Formation | 3 058 | 2 496 | +22,5% |
| Immobilier | 9 812 | 7 969 | +23,1% |
| Total | 59 055 | 50 184 | +17,7% |

L'analyse du chiffre d'affaires par activité peut également être décomposée par nature de produits : annonces/communication et services à valeur ajoutée (CVthèques, Web agency, logiciels, etc).

Au 31 décembre 2008 :

| En milliers d'euros | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|--------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Annonces/communication..... | 40 677 | 3 058 | 6 641 | 50 375 |
| Services à valeur ajoutée..... | 5 509 | - | 3 171 | 8 680 |
| Total | 46 186 | 3 058 | 9 812 | 59 055 |

Au 31 décembre 2007 :

| En milliers d'euros | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|--------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Annonces/communication..... | 35 433 | 2 496 | 5 276 | 43 205 |
| Services à valeur ajoutée..... | 4 286 | - | 2 693 | 6 979 |
| Total | 39 719 | 2 496 | 7 969 | 50 184 |

7.2 Personnel

7.2.1 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe en 2008 s'élève à 419 salariés contre 331 salariés en 2007. La répartition de l'effectif moyen entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

| | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--------------|------------|------------|
| Cadres | 322 | 251 |
| Non cadres | 97 | 80 |
| TOTAL | 419 | 331 |

7.2.2 Charges de personnel

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et traitements | 16 895 | 14 905 |
| Options sur actions et attribution d'actions gratuites (1) | 2 624 | 1 705 |
| Charges sociales et fiscales | 7 621 | 6 781 |
| Autres | 5 | 0 |
| TOTAL | 27 145 | 23 391 |

A fin 2008, l'effectif consolidé du groupe représente 427 personnes contre 362 à fin 2007 représentant une hausse de près de 18% de l'effectif fin de période.

Outre les effectifs des sociétés CADRES-ON-LINE et Pro a Part et ses filiales respectivement 19 et 16 personnes à fin 2008 qui sont venus grossir les rangs des effectifs consolidés, Adenclassifieds a procédé à des recrutements essentiellement en première partie d'année. Ainsi les effectifs d'Adenclassifieds ont évolué de 316 à 335 personnes à fin 2008.

(1) Il s'agit de la charge de personnel comptabilisé au titre de la norme IFRS 2 portant sur les actions gratuites attribuées. La différence avec le tableau de flux de trésorerie résulte du reclassement d'attribution d'actions gratuites pour un montant de 111 k€ dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». Cette charge non courante résulte de l'application d'un protocole transactionnel ayant bénéficié à un salarié parti en juin 2008 et qui a conservé le bénéfice de l'attribution de 5.000 actions dont la période d'acquisition a pris fin au 19 février 2009. Le montant total de la charge s'élève donc à 2 624 k€ + 111 k€ soit un montant total de 2 735 k€.

Paiements fondés sur des actions

Les caractéristiques, les conditions et le suivi des plans en cours sont présentés en note 9.1.

La juste valeur des services reçus en contrepartie des actions gratuites attribuées est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'attribution, à la volatilité attendue du titre, au taux sans risques, taux de distribution et taux de turnover tels qu'exposés en note 3.17.

L'impact de ces plans sur les charges de personnel est le suivant :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Actions gratuites attribuées en 2006 | - 1 249 | - 915 |
| Actions gratuites attribuées en 2007 | - 1 127 | - 790 |
| Actions gratuites attribuées en 2008 | - 248 | |
| Total | - 2 624 | - 1 705 |

Au cours de l'exercice 2008, le premier plan d'attribution d'actions gratuites est arrivé à échéance. Les 3 plans lancés en 2007 à des cours d'attribution supérieurs ou égaux au cours d'introduction en bourse ont poursuivi leurs effets. De plus 3 nouveaux plans ont été attribués au cours de l'exercice 2008. Les mouvements intervenus sur les plans depuis leur attribution sont également exposés en note 3.17.

7.2.3 Rémunération allouée aux membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire de la société, incluse dans les charges de personnel mentionnées ci-dessus, s'établit à 703 K€, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 contre 1 051 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Chacune de ces rémunérations a été versée au cours de l'exercice 2008, au titre d'un contrat de travail, et non en qualité de mandataire social.

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Rémunération brute versée | 703 | 1 051 |
| Total | 703 | 1 051 |

Les rémunérations versées au Directoire au cours de l'exercice 2007 ont concerné 6 membres tous présents durant tout l'exercice 2007. Pierre Conte nommé Président du Directoire de la société le 2 octobre 2007 n'a perçu aucune rémunération ni en 2007 ni en 2008.

Les rémunérations versées au Directoire au cours de l'exercice 2008 ont concerné 4 membres. Seul le Directeur Général de la société Thibaut Gemignani a été présent sur l'ensemble des deux exercices 2007 et 2008.

La diminution de la partie variable des membres du directoire s'explique par le fait qu'à fin 2008 le Directoire est composé de 3 membres dont 2 seulement sont rémunérés tandis qu'à fin 2007 le Directoire était composé de 6 membres.

7.2.4 Droits individuels à la formation

La loi 2004-391 du 4 juin 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit, d'une durée de 20 heures par an (calculée prorata temporis en cas de travail à temps partiel), est ouvert à tout salarié sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Les intéressés peuvent cumuler ce droit d'une année sur l'autre dans la limite de 6 ans pour les salariés travaillant à temps plein et de 120 heures, quel que soit le nombre d'années, pour ceux à temps partiel. A défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

Le volume des heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis ainsi que les heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation se présentent comme suit :

| | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|---|-----------|-----------|
| Droits acquis en heures | 15 266 | 10 210 |
| Heures n'ayant pas donné lieu à demande | 14 184 | 10 210 |

7.2.5 Avantages au personnel

7.2.5.1 Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

| | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Taux d'actualisation..... | 4,0% | 4,75% |
| Taux d'augmentation des salaires..... | 3% | 3% |
| Taux de charges sociales..... | 45% | 45% |

7.2.5.2 Evolution de la provision au cours des périodes présentées

| En milliers d'euros | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|------------------|
| Provision à l'ouverture de l'exercice | 167 | 154 |
| Charge de retraite de l'exercice | 22 | 13 |
| <i>Dont coût des services rendus.....</i> | <i>100</i> | <i>40</i> |
| <i>Dont charges d'intérêt.....</i> | <i>14</i> | <i>7</i> |
| <i>Dont amortissement des gains / (pertes) actuarielles</i> | <i>-136</i> | <i>-34</i> |
| <i>Dont amortissement des services passés¹</i> | | |
| Provision à la clôture de l'exercice | 189 | 167 |

⁽¹⁾ Montants non présentés car non significatifs.

7.3 Amortissements et provisions

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|---|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | -1 331 | -895 |
| Immobilisations corporelles | -586 | -524 |
| Dotations aux amortissements | -1 917 | -1 419 |
| Provisions risques et charges (dotations) | -242 | -125 |
| Provisions risques et charges (reprises) | 114 | 294 |
| Clients et autres actifs circulants (dotations) | -844 | -1 914 |
| Clients et autres actifs circulants (reprises) | 766 | 1 236 |
| Dotations aux provisions | -206 | -509 |

7.4 Autres produits et charges courants

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Pertes sur créances | -302 | -301 |
| Redevances | -151 | -14 |
| Jetons de présence | -56 | -45 |
| Autres | -44 | -38 |
| TOTAL | -553 | -398 |

7.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 1 002 k€ en baisse de 897 k€ par rapport à 2007. Les comptes de l'exercice 2007 avaient en effet supportés en résultat à hauteur de 1 236 k€ des frais d'introduction en bourse.

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--|---------------|---------------|
| Frais d'introduction en bourse non imputés sur la prime d'émission | | -1 236 |
| Coût des locaux non occupés nets de reprise de provisions | | 203 |
| - loyers | | -39 |
| - reprise de provisions | | 242 |
| Provision sur créance d'impôt | -141 | |
| Transactions | -773 | -864 |
| Autres | -88 | -2 |
| TOTAL | -1 002 | -1 899 |

Les transactions intervenues en 2008 incluent notamment les rémunérations versées à l'ancien Directeur Financier sous toutes formes (salaires au cours de la période de préavis et indemnités transactionnelles).

7.6 Résultat Financier

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|---|--------------|--------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 2 406 | 2 286 |
| Coût de l'endettement financier brut | -29 | -8 |
| Coût de l'endettement financier net | 2 377 | 2 278 |
| Dotation aux provisions financières | -45 | 0 |
| Autres produits et charges financiers | -45 | 0 |
| Résultat Financier | 2 332 | 2 278 |

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie intègrent la rémunération des excédents de trésorerie placés auprès de Socpresse à hauteur de 38,3 M€ à fin 2008 et indexés sur l'EURIBOR 1 an tandis que 13,9 M€ à fin 2008 sont placés auprès de Figaro Holding et indexé sur EONIA.

Ces deux taux se sont maintenus en 2008 à des niveaux plus élevés que la moyenne de 2007 jusqu'à la crise financière qui a vu un recul brutal de ces indices à partir d'octobre 2008 pour l'EONIA et novembre 2008 pour l'EURIBOR 1 an. Les moyennes 2007 et 2008 de ces deux indicateurs sont les suivantes :

| | EONIA | Euribor 1 an |
|--------------|--------------|-------------------------|
| Moyenne 2008 | 3,857 | 4,814 |
| Moyenne 2007 | 3,862 | 4,448 |

7.7 Impôts sur les résultats

7.7.1 Taux effectif d'impôt

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Résultat net | 6 372 | 4 395 |
| Impôts sur le résultat | 3 416 | 2 955 |
| Résultat net avant impôt | 9 788 | 7 350 |
| Taux effectif d'imposition | 34,90% | 40,20% |

7.7.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 34,43 % en 2008 et 2007, s'établit comme suit :

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net avant impôt | 9 788 | 7 350 |
| Taux d'imposition de la société | 34,43% | 34,43% |
| Charge d'impôt théorique | -3 370 | -2 530 |
| Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de : | | |
| - IFRS 2 | -136 | -343 |
| - Différence de taux sur IS étranger | 36 | 60 |
| - Ajustement sur déficit activés | | -163 |
| - Autres | 54 | 21 |
| Charge réelle d'impôt | -3 416 | -2 955 |

7.7.3 Source d'impôt différé au bilan

| (En milliers d'euros) | 01.01.07 | Ecart de conversion | Mouvements | Charge/Produit au compte de | 31.12.07 |
|-----------------------------|--------------|---------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| Actifs d'impôts différés | 4 946 | 0 | 0 | -1 933 | 3 013 |
| - Déficit reportables | 4 973 | | | -1 994 | 2 979 |
| - Différences temporaires | 28 | | | 45 | 73 |
| - Autres retraitements | -55 | | | 16 | -39 |
| Passifs d'impôts différés | 0 | 0 | -9 594 | 0 | -9 594 |
| Impôts différés nets | 4 946 | 0 | -9 594 | -1 933 | -6 581 |

| (En milliers d'euros) | 01.01.08 | Ecart de conversion | Incidence des variations de nérimètre | Charge/Produit au compte de résultat | 31.12.08 |
|-----------------------------|---------------|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Actifs d'impôts différés | 3 013 | 0 | 14 | -2 805 | 222 |
| - Déficit reportables | 2 979 | | | -2 926 | 53 |
| - Différences temporaires | 73 | | 12 | 82 | 167 |
| - Autres retraitements | -39 | | 2 | 39 | 2 |
| Passifs d'impôts différés | -9 594 | 0 | -679 | 10 | -10 263 |
| Impôts différés nets | -6 581 | 0 | -665 | -2 795 | -10 041 |

Les impôts différés passifs correspondent à l'affectation :

- de la marque Keljobb au 31.12.2007, représentant un montant d'impôt différé passif de 9 594 K€
- de la marque Cadre On Line sur l'exercice 2008, représentant un montant d'impôt différé passif de 679 K€.

7.8 Résultats par action

7.8.1 Résultat net de base par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice :

| | | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net de base (en milliers d'euros) | (a) | 6 372 | 4 395 |
| Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période: | (b) | 6 378 895 | 6 055 726 |
| - nombre d'actions à l'ouverture | | 6 468 421 | 4 897 974 |
| - nombre d'actions à la clôture | | 6 502 871 | 6 468 421 |
| Résultat net de base par action (en euro) | (a) / (b) | 1,00 | 0,73 |

7.8.2 Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

| | | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|---------------------|---------------------|
| Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>) | (a) | 6 372 | 4 395 |
| Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période: | (b) | 6 378 895 | 6 055 726 |
| Nombre d'actions potentiellement dilutives | (c) | 161 375 | 209 357 |
| Nombre d'actions prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action | (d) = (b)+(c) | 6 540 270 | 6 265 083 |
| Résultat net dilué par action (en euro) | (a) / (d) | 0,97 | 0,70 |

8 Notes sur le bilan

8.1 Immobilisations incorporelles nettes

8.1.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

La présentation des immobilisations incorporelles a été modifiée en 2008 par rapport aux états financiers de 2007, notamment en identifiant une rubrique « Licences, logiciels et sites internet ». Les montants ont été réaffectés dans les bonnes natures de bilan. Afin de faciliter la compréhension de l'année 2008, l'année 2007 a été modifiée dans le même esprit.

| (En milliers d'euros) | 01.01.07 | Augmentation | Diminution | Autres Mouvements | 31.12.07 |
|---------------------------------------|---------------|--------------|------------|----------------------|---------------|
| Frais de développement | 1 506 | | | | 1 506 |
| Fonds commerciaux | 2 153 | 760 | | 4 | 2 917 |
| Marques | 269 | 2 895 | | 27 835 | 30 999 |
| Licences, logiciels et sites internet | 2 434 | 1 609 | | -105 | 3 938 |
| Autres immobilisations | 147 | | | -47 | 100 |
| En-cours | | 617 | | 147 | 764 |
| Immobilisations brutes | 6 509 | 5 881 | 0 | 27 834 | 40 224 |
| Frais de développement | -936 | -393 | | | -1 329 |
| Fonds commerciaux | | -15 | | | -15 |
| Marques | | | | | 0 |
| Licences, logiciels et sites internet | -1 997 | -432 | | | -2 429 |
| Autres immobilisations | -31 | -35 | | | -66 |
| Cumuls amortissements | -2 964 | -875 | 0 | 0 | -3 839 |
| Valeurs nettes | 3 545 | 5 006 | 0 | 27 834 | 36 385 |

Il a été décidé d'affecter une partie de l'écart d'acquisition Keljob à la marque Keljob et Kelformation à hauteur de 27.835 K€.

8.1.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| (En milliers d'euros) | 01.01.08 | Augmentation | Diminution | Variation de périmètre | Autres Mouvements | 31.12.08 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| Frais de développement | 1 506 | | | 21 | | 1 527 |
| Fonds commerciaux | 2 917 | 105 | | 0 | -17 | 3 005 |
| Marques | 30 999 | 50 | | 1 980 | | 33 029 |
| Licences, logiciels et sites internet | 3 938 | 508 | -143 | 635 | 2 916 | 7 854 |
| Autres immobilisations | 100 | | | | | 100 |
| En-cours | 764 | 3 055 | | | -2 804 | 1 015 |
| Immobilisations brutes | 40 224 | 3 718 | -143 | 2 636 | 95 | 46 530 |
| Frais de développement | -1 329 | -115 | | -21 | | -1 465 |
| Fonds commerciaux | -15 | -29 | | | | -44 |
| Marques | 0 | | | | | 0 |
| Licences, logiciels et sites internet | -2 429 | -1 152 | 143 | -374 | -59 | -3 871 |
| Autres immobilisations | -66 | -33 | | | 10 | -89 |
| Cumuls amortissements | -3 839 | -1 329 | 143 | -395 | -49 | -5 469 |
| Valeurs nettes | 36 385 | 2 389 | 0 | 2 241 | 46 | 41 061 |

Il a été décidé d'affecter une partie de l'écart d'acquisition Cadres On Line à la marque Cadres On Line à hauteur de 1.972 K€ (valeur brute).

8.2 Immobilisations corporelles nettes

8.2.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

| (En milliers d'euros) | 01.01.07 | Augmentation | Diminution | Autres Mouvements | 31.12.07 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|----------------------|---------------|
| Immobilisations corporelles en cours | 4 | | | | 4 |
| Autres | 2 093 | 599 | -4 | 99 | 2 787 |
| Immobilisations brutes | 2 097 | 599 | -4 | 99 | 2 791 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | |
| Autres | -764 | -544 | 4 | -73 | -1 377 |
| Cumuls amortissements | -764 | -544 | 4 | -73 | -1 377 |
| Valeurs nettes | 1 333 | 55 | 0 | 25 | 1 415 |

8.2.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| (En milliers d'euros) | 01.01.08 | Augmentation | Diminution | Variation de périmètre | Autres Mouvements | 31.12.08 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|-------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| Immobilisations corporelles en cours | 4 | 57 | -4 | | | 57 |
| Autres | 2 787 | 557 | -157 | 199 | -177 | 3 209 |
| Immobilisations brutes | 2 791 | 614 | -161 | 199 | -177 | 3 266 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | | |
| Autres | -1 377 | -589 | 153 | -177 | 86 | -1 904 |
| Cumuls amortissements | -1 377 | -589 | 153 | -177 | 86 | -1 904 |
| Valeurs nettes | 1 415 | 25 | -8 | 22 | -91 | 1 363 |

8.3 Goodwill

L'évolution des goodwill s'analyse comme suit :

| (En milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|---------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Goodwill au 1er janvier 2007 | 89 267 | 2 699 | 0 | 91 966 |
| Acquisitions | 582 | 24 | 5 100 | 5 706 |
| Cessions | | | | |
| Affectations | -17 704 | -547 | | -18 251 |
| Autres | -136 | | | -136 |
| Pertes de valeur | | | | 0 |
| Goodwill au 31 décembre 2007 | 72 009 | 2 176 | 5 100 | 79 285 |
| dont montant brut | 72 009 | 2 176 | 5 100 | 79 285 |
| dont dépréciation cumulée | | | | |
| (En milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
| Goodwill au 1er janvier 2008 | 72 009 | 2 176 | 5 100 | 79 285 |
| Acquisitions | 11 101 | | 5 652 | 16 753 |
| Cessions | | | | 0 |
| Affectation à la marque nette d'IS | -1 293 | | | -1 293 |
| Correction du goodwill Direct Recruit | -491 | | | -491 |
| Variation des cours de change | -348 | | | -348 |
| Pertes de valeur | | | | 0 |
| Goodwill au 31 décembre 2008 | 80 978 | 2 176 | 10 752 | 93 906 |
| dont montant brut | 80 978 | 2 176 | 10 752 | 93 906 |
| dont dépréciation cumulée | | | | |

Par ailleurs, la détermination des goodwill de l'exercice s'établit comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Prix d'acquisition | 17 997 |
| Valeur comptable de l'actif net acquis | 2 200 |
| Dividendes 2007 distribués | -236 |
| Affectation à la marque Cadres On Line | 1 972 |
| Imposition différée sur la marque Cadre | -679 |
| Corrections des situations nettes acquises | -350 |
| Eliminations de titres | 370 |
| Goodwill non affecté | 15 460 |

Le goodwill non affecté concerne l'acquisition de Cadres On Line à hauteur de 9.808 k€ d'une part et l'acquisition de Pro A Part à hauteur de 5.652 k€ d'autre part. L'acquisition de Pro A Part ayant eu lieu en juillet 2008, l'affectation définitive n'interviendra qu'en juillet 2009.

Les fonds de commerce de Cadres On Line et de Pro A Part au bilan des comptes statutaires ont été considérés comme du goodwill dans les comptes consolidés.

8.4 Tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Les flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de la façon suivante :

UGT Emploi et Immobilier :

- les flux de trésorerie futurs du plan à moyen terme à l'horizon de 5 ans soit 2009 à 2013,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle de 3% en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation avant impôt retenu est de 9,2%. Ce taux tient compte d'un taux sans risque indexé sur l'OAT 10 ans ainsi que d'une prime de risque estimée selon une approche raisonnable et cohérente avec les données historiques.

Les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les goodwill n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

L'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse de taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

UGT Formation :

- les flux de trésorerie futurs du plan à moyen terme à l'horizon de 5 ans soit 2009 à 2013 complétés par 3 années de flux de trésorerie de 2014 à 2016. L'activité Formation étant encore en phase d'investissement en 2008, l'horizon sur lequel la société a réalisé le test de dépréciation a été allongé de manière à permettre à l'activité de trouver son objectif de marge.
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle de 3% en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- pour tenir compte du risque plus élevé de réalisation du plan à moyen terme de cette UGT, le taux d'actualisation avant impôt retenu est de 12,48 %. Ce taux tient compte d'un taux sans risque indexé sur l'OAT 10 ans ainsi que d'une prime de risque plus élevée que les activités Emploi et Immobilier afin de tenir compte de la différence de maturité entre ces activités.

Les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les goodwill n'ont pas mis en évidence de pertes de valeur.

L'évolution à la hausse d'un point du taux d'actualisation et à la baisse de taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

Confronté à un net ralentissement des affaires et à un fort manque de visibilité chez ses clients, le groupe a indiqué qu'il s'attendait à une baisse de son activité en 2009. Cependant, pour chaque UGT une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée et aucune n'a fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

8.5 Autres actifs financiers

8.5.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

| (En milliers d'euros) | 01.01.07 | Augmentations | Remboursements | Variation de périmètre | 31.12.07 |
|--|------------|---------------|----------------|---------------------------|------------|
| Dépôts et autres immobilisations financières | 755 | | 49 | | 706 |
| Prêts, créances et autres | 7 | 7 | | | 14 |
| Autres | 46 | 63 | 46 | | 63 |
| Total des autres actifs financiers | 808 | 70 | 95 | | 783 |

8.5.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| (En milliers d'euros) | 01.01.08 | Augmentations | Remboursements | Variation de périmètre | 31.12.08 |
|--|------------|---------------|----------------|---------------------------|------------|
| Dépôts et autres immobilisations financières | 706 | 33 | -24 | 104 | 819 |
| Prêts, créances et autres | 14 | | | | 14 |
| Autres | 63 | | -61 | | 2 |
| Dépréciation | | -46 | | | -46 |
| Total des autres actifs financiers | 783 | -13 | -85 | 104 | 789 |

8.6 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement

8.6.1 Clients et autres débiteurs

Le poste clients et autres débiteurs comprend les éléments suivants :

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--|---------------|---------------|
| Fournisseurs, avances et acomptes | 249 | 356 |
| Clients | 22 045 | 26 353 |
| Créances fiscales hors IS | 1 836 | 1 279 |
| Créances personnel | 118 | 66 |
| Autres créances | 72 | 91 |
| Sous total | 24 319 | 28 144 |
| Dépréciation clients | -2 285 | -1 156 |
| Autres dépréciations | -141 | -4 |
| Total des clients et autres débiteurs | 21 893 | 26 984 |

8.6.2 Autres actifs courants

Il s'agit exclusivement de charges payées d'avance.

8.6.3 Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste fournisseurs et autres créditeurs comprend les éléments suivants :

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--|---------------|---------------|
| Avances et acomptes | 42 | 6 |
| Fournisseurs | 9 406 | 7 076 |
| Dettes sur acquisitions d'actifs | 1 412 | 1 830 |
| Dettes sociales | 5 443 | 4 715 |
| Dettes fiscales | 4 730 | 5 115 |
| Clients avoir à accorder | 2 168 | 3 890 |
| Autres dettes | 82 | 39 |
| Total des fournisseurs et autres créditeurs | 23 283 | 22 671 |

8.6.4 Autres passifs courants

Il s'agit principalement des produits perçus d'avance.

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|--|---------------|---------------|
| Disponibilités | 1 306 | 1 264 |
| Compte courant actionnaires | 52 164 | 60 610 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 470 | 61 874 |
| Concours bancaires courants | 83 | 111 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nette | 53 387 | 61 763 |

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social et primes liées au capital

Au 31 décembre 2008, le capital social est fixé à 6 502 871€ divisés en 6 502 871 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Les mouvements qui ont impactés le capital social et la prime d'émission entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 sont les suivants :

| | Nombre d'actions | Valeur en K€ | Prime d'émission en K€ |
|--|------------------|--------------|------------------------|
| - Capital social au 1 ^{er} janvier 2008 | 6 468 421 | 6 468 | 76 891 |
| - Augmentation de capital BSA Managers | 14 000 | 14 | 543 |
| - Augmentation de capital BCE Managers | 20 450 | 20 | 175 |
| Total | 6 502 871 | 6 503 | 77 609 |

8.8.2 Autres réserves

Conformément à la norme IFRS 2, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur et comptabilisés en charges de personnel (cf § 7.2.2). La différence entre la charge ainsi déterminée et le prix d'achat des actions relatives au plan dénoué en 2008 constitue un gain de 918 k€ et est enregistrée directement en réserves consolidées et non en résultat.

8.9 Provisions pour risques et charges

8.9.1 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

| (En milliers d'euros) | 01.01.07 | Dotation | Reprises | | 31.12.07 |
|-------------------------------------|--------------|------------|-------------|-----------------|------------|
| | | | Utilisation | Non utilisation | |
| Risques juridiques | 15 | | | | 15 |
| Risques sociaux | 751 | 431 | 699 | | 483 |
| Locaux non occupés | 241 | | 241 | | 0 |
| Total provision pour risques | 1 007 | 431 | 940 | 0 | 498 |
| Avantages au personnel | 154 | 13 | | | 167 |
| Total provision pour charges | 154 | 13 | 0 | 0 | 167 |
| Dont résultat opérationnel courant | | 91 | 267 | | |

8.9.2 Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| (En milliers d'euros) | 01.01.08 | Dotation | Reprises | | Variation de périmètre | 31.12.08 |
|-------------------------------------|------------|-----------|-------------|-----------------|------------------------|------------|
| | | | Utilisation | Non utilisation | | |
| Risques juridiques | 15 | | | | | 15 |
| Risques sociaux | 483 | | 34 | | 10 | 459 |
| Total provision pour risques | 498 | 0 | 34 | 0 | 10 | 474 |
| Avantages au personnel | 167 | 21 | 22 | 7 | 30 | 189 |
| Total provision pour charges | 167 | 21 | 22 | 7 | | 189 |
| Dont résultat opérationnel courant | | 21 | 22 | 7 | | |

9 Informations complémentaires

9.1 Suivi des instruments financiers sur capital

Caractéristiques des instruments financiers émis au 31 décembre 2008 :

| Nature | BSA | BSA |
|----------------------|---|---|
| Date d'émission | 30/03/2006 | 28/06/2006 |
| Prix de souscription | 1,00 € | 1,00 € |
| Quantité | 1.704 | 14.000 |
| Parité | 1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 € | 1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 € |
| Échéance | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du Directoire, à hauteur de 12,5 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil | les BSA 06/2006 pourront être exercés par leur titulaire, sous la condition suspensive de l'absence de démission, par le titulaire, de ses fonctions de salarié ou de mandataire social au sein de Direct Recruit, entre la date d'émission des BSA 06/2006 et le 30 juin 2008. Etant précisé que les BSA 06/2006 resteront exerçables pendant une période de cinq ans à compter de leur date d'émission. |
| Commentaires | 1 001 bons exercés 703 bons attribués et non exercés | Intégralement attribués, intégralement exercés au cours de l'exercice 2008 |

| Nature | BCE | BCE | BCE |
|----------------------|--|---|---|
| Date d'émission | « S &D » 30/03/2006 | 20/06/2005 | 15/09/2004 |
| Prix d'exercice en € | 16,0 | 5,4 | 5,4 |
| Quantité | 4.150 | 720 | 20.000 |
| Parité | 1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 € | 1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 € | 1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 € |
| Échéance | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire, à hauteur de 50 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil. | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire,. | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire |
| Commentaires | 2 741 bons ont été exercés dont 1 173 en 2008 591 bons sont devenus caducs en 2008 818 bons restent à attribuer | 680 bons ont été exercés dont 200 bons en 2008. 40 sont devenus caducs en 2008. | 20.000 bons ont été exercés dont 1.000 en 2008. |

| Nature | Actions Gratuites | Actions Gratuites | Actions Gratuites | Actions Gratuites |
|---------------------------|---|---|---|---|
| Date d'émission | 30/09/2006 | 20/02/2007 | 21/05/2007 | 24/07/2007 |
| Prix d'attribution | 42,0 € | 35,0 € | 41,7 € | 43,5 € |
| Quantité | 65.366 | 9.800 | 21.790 | 119.948 |
| | Terme de la Période Acquisition : 30/09/2008 | Terme de la Période Acquisition : 20/02/2009 | Terme de la Période Acquisition : 21/05/2009 | Terme de la Période Acquisition : 24/07/2009 |
| Échéance | Terme de la Période de Conservation : 30/09/2010 | Terme de la Période de Conservation : 20/02/2011 | Terme de la Période de Conservation : 21/05/2011 | Terme de la Période de Conservation : 24/07/2011 |
| | | Toutes les actions ont été attribuées | | Toutes les actions ont été attribuées |
| Commentaires | Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition | 3.800 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition Sur les 6.000 actions qui seront cédées aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, 5.000 sont relatives à un salarié parti depuis juin 2008 pour lequel la clause de présence avait été levée | Toutes les actions ont été attribuées 15.365 actions ne satisfont pas dès la fin 2008 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition | 49.522 actions ne satisfont pas dès la fin 2008 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition et 6.667 actions ne satisfont pas à la condition de performances 2008 |

| Nature | Actions Gratuites | Actions Gratuites | Actions Gratuites |
|---------------------------|--|--|--|
| Date d'émission | 25/01/2008 | 09/07/2008 | 15/12/2008 |
| Prix d'attribution | 22,5 € | 12,0 € | 16,3 € |
| Quantité | 20.000 | 58.673 | 7.250 |
| | Terme de la Période Acquisition : 25/01/2010 | Terme de la Période Acquisition : 09/07/2010 | Terme de la Période Acquisition : 15/12/2010 |
| Échéance | Terme de la Période de Conservation : 25/01/2012 | Terme de la Période de Conservation : 09/07/2012 | Terme de la Période de Conservation : 15/12/2012 |
| Commentaires | Toutes les actions ont été attribuées | Toutes les actions ont été attribuées 2.253 actions ne satisfont pas dès la fin 2008 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition | Toutes les actions ont été attribuées |

9.2 Engagements hors bilan

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Engagements donnés | | |
| - Baux | 9.050 | 11.449 |
| - Crédit bail | 477 | |
| Total des engagements donnés | 9 527 | |
| Engagements reçus | | |
| - Cautions, avals..... | | 606 |
| - Garanties de passif | 1 300 | 1.150 |
| Total des engagements reçus | 1 300 | 1 756 |

Les garanties de passif figurant en engagements reçus concernent, Cadres On Line, Pro A Part et Open Média.

9.3 Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société PUBLIPRINT SAS (RCS PARIS 552 037 244), qui détient 49.70% du capital de la société. Au cours de l'exercice la société groupe Figaro a acquis 19,94% de la société ADENCLASSIFIEDS. Les 30,36% restant sont détenus par un nombre important d'actionnaires essentiellement investisseurs. La société mère ultime du Groupe est la société GIMD (RCS PARIS 400 628 079). Les comptes consolidés d'Adenclassifieds sont consolidés dans GIMD.

9.3.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et les soldes entre Adenclassifieds et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale.

Relations avec les filiales consolidées

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 |
|--|-------------------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 679 |
| Comptes courants d'associés débiteurs | 552 |
| Comptes courants d'associés créditeurs | 2 293 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 49 |
| Chiffre d'Affaires | 1 270 |
| Charges d'exploitation | -165 |
| Produits financiers | 11 |
| Charges financiers..... | -129 |

9.3.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 1.410 | 1.282 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | 25 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 250 | 519 |
| Paiement fondé sur des actions | 1.437 | 1.089 |

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects

En milliers d'euros

31 décembre 2008

| | |
|---|--------|
| Créances clients et comptes rattachés | 1 073 |
| Comptes courants d'associés débiteurs | 52 164 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... | 162 |
| Chiffre d'Affaires | 2 507 |
| Charges d'exploitation | -552 |
| Produits financiers | 2 352 |

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | | 31-déc-07 | |
|--|----------------------|------------|----------------------|------------|
| | Deloitte et Associés | Aplitec | Deloitte et Associés | Aplitec |
| Audit | | | | |
| Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés | 210 | 210 | 149 | 135 |
| Honoraires relatifs à l'opération d'introduction en | | | 371 | |
| Honoraires liés aux audits d'acquisitions | 46 | 50 | 23 | |
| TOTAL | 256 | 260 | 543 | 135 |

Les charges de l'exercice 2008 intègrent à hauteur de 100 K€ (50% pour chacun des 2 commissaires aux comptes) une charge relative à l'exercice 2007.

9.5 Evènements postérieurs à la clôture

Une opération de simplification de l'organigramme est prévue au cours du 1^{er} semestre 2009 visant les sociétés suivantes :

- Cooptin,
- CADRES-ON-LINE,
- Pro A Part,
- Officiel Commerce,
- Agence 3 W.

A l'issue de cette simplification dont la forme n'est pas encore arrêtée, la société ADENCLASSIFIEDS détiendra une participation à 100% dans les filiales suivantes : Direct Recruit, Seminus et Open Média.

B. NOTE COMPLEMENTAIRE de l'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

En complément de la note 8.4 des comptes consolidés figurant à la page 148, les points suivants sont précisés :

Concernant les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des goodwill :

Le coût moyen pondéré du capital utilisé au 31 décembre 2008 pour les tests de dépréciation des goodwill est de 9,2% à comparer à un taux de 7,4% utilisé au titre de l'exercice précédent. Son évolution résulte notamment de l'évolution du taux de l'OAT 10 ans retenu en moyenne sur 12 mois et de la prime de risque qui s'élève à 5% à fin 2008 contre 4,2% à fin 2007 en augmentation afin de tenir compte des effets de la crise économique et financière.

Le taux de croissance perpétuelle de 3% correspond à la meilleure estimation de la Direction compte tenu du positionnement de la société ainsi que de son historique.

Concernant les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des marques :

UGT Emploi :

Il est précisé les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation des marques de l'activité Emploi. Ces tests reposent sur la méthode des redevances. Celle-ci consiste à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances qui seraient exigées pour l'utilisation d'actifs comparables. Compte tenu du positionnement des sites, les taux de redevances suivants ont été retenus : Keljob 9% et Cadres On Line 5%.

UGT Formation :

Pour les besoins du Document de Référence il est précisé les hypothèses retenues concernant les tests de dépréciation de la marque Kelformation. Compte tenu de la place de premier entrant occupée par le site sur ce marché émergent en forte croissance, un taux de 3% a été retenu.

Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour ces tests est identique à celui retenu pour les tests réalisés sur les valeurs d'usages des actifs auxquels sont rattachés les goodwill.

En complément de la note 8.5 des comptes consolidés figurant à la page 150, les points suivants sont précisés :

Aucun des actifs financiers décrits dans cette note n'est disponible à la vente au 31/12/08.

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADENCLASSIFIEDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel entraîne pour les entreprises un manque de visibilité sur le futur, notamment au plan de leur activité. Ceci crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Les conditions sont décrites dans la note 3.1.1. de l'annexe aux états financiers.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 3.9 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles lors de leur acquisition et aux tests d'impairment réalisés afin de mesurer leur juste valeur.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations données dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues ainsi que la documentation disponible, et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

APLITEC

Stéphane LAMBERT

DELOITTE
& ASSOCIES

Dominique JUMAUCOURT

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| A. COMPTES ANNUELS – ADENCLASSIFIEDS S.A. | 160 | B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 190 |
| Bilan annuel | 160 | | |
| Compte de résultat annuel | 162 | | |
| Notes annexes aux comptes annuels | 164 | | |
| Tableau des flux de trésorerie | 179 | | |
| Tableau des filiales et participations | 189 | | |

A. COMPTES ANNUELS – ADENCLASSIFIEDS S.A.

BILAN ANNUUEL - ACTIF

| <i>Rubriques</i> | <i>Montant Brut</i> | <i>Amortissements</i> | <i>31/12/2008</i> | <i>31/12/2007</i> |
|---|---------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | 1 506 281 | 1 444 182 | 62 099 | 248 461 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 9 802 751 | 3 249 682 | 6 553 069 | 4 560 967 |
| Fonds commercial | 20 267 749 | | 20 267 749 | 20 267 749 |
| Autres immobilisations incorporelles | 100 000 | 89 132 | 10 868 | 34 484 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 927 160 | | 927 160 | 670 193 |
| Avances, acomptes sur immo. Incorporelles | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel, outillage | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 3 000 404 | 1 773 258 | 1 227 146 | 1 286 469 |
| Immobilisations corporelles en cours | 57 194 | | 57 194 | 4 400 |
| Avances et acomptes | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Participations par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | 26 101 925 | 558 433 | 25 543 492 | 7 943 353 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | 663 732 | | 663 732 | 663 732 |
| Prêts | 13 780 | | 13 780 | 13 780 |
| Autres immobilisations financières | 84 043 | | 84 043 | 78 027 |
| ACTIF IMMOBILISE | 62 525 019 | 7 114 687 | 55 410 332 | 35 771 613 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | |
| En-cours de production de biens | | | | |
| En-cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3 248 | | 3 248 | 5 332 |
| CREANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 18 531 126 | 1 038 375 | 17 492 751 | 21 844 171 |
| Autres créances | 2 171 816 | 141 176 | 2 030 640 | 2 028 551 |
| Comptes courants actifs | 52 716 580 | | 52 716 580 | 61 170 921 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 3 718 012 | 62 551 | 3 655 461 | 162 512 |
| (dont actions propres :3 718 012) | | | | |
| Disponibilités | 195 485 | | 195 485 | 654 381 |
| COMPTE DE REGULARISATION | | | | |
| Charges constatées d'avance | 1 035 151 | | 1 035 151 | 936 615 |
| ACTIF CIRCULANT | 78 371 418 | 1 242 102 | 77 129 316 | 86 802 483 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecart de conversion actif | 20 649 | | 20 649 | |
| TOTAL GENERAL | 140 917 086 | 8 356 790 | 132 560 296 | 122 574 096 |

BILAN ANNUEL - PASSIF

| <i>Rubriques</i> | 31/12/08 | 31/12/07 |
|--|--------------------|--------------------|
| Capital social ou individuel (dont versé : 6 502 871) | 6 502 871 | 6 468 421 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 77 608 605 | 76 890 515 |
| Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) | | |
| Réserve légale | 14 719 | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées (dont rés. prov. fluctuation de cours) | | |
| Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes) | | |
| Report à nouveau | 279 659 | -7 041 144 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | 8 351 470 | 7 335 522 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| CAPITAUX PROPRES | 92 757 324 | 83 653 315 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 1 862 203 | 154 800 |
| Provisions pour charges | 144 835 | 1 165 891 |
| Provisions pour risques de change | 20 649 | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 2 027 687 | 1 320 691 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 79 364 | 88 734 |
| Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs) : | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 173 760 | 278 887 |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 708 761 | 7 052 512 |
| Dettes fiscales et sociales | 8 960 000 | 9 090 311 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 000 000 | 1 542 780 |
| Autres dettes | 1 785 688 | 1 614 896 |
| Comptes courants passif | 2 293 290 | 1 094 945 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance | 14 774 383 | 16 835 983 |
| DETTES | 37 775 245 | 37 599 049 |
| Ecart de conversion passif | 40 | 1 042 |
| TOTAL GENERAL | 132 560 296 | 122 574 096 |

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL – 1^{ère} partie

| <i>Rubriques</i> | <i>France</i> | <i>Exportation</i> | 31/12/08 | 31/12/07 |
|--|-------------------|--------------------|---|--|
| Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services | 51 669 263 | | 51 669 263 | 46 634 560 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 51 669 263 | | 51 669 263 | 46 634 560 |
| Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits | 338 044 | | 338 044 1 832 030 34 139 | 2 400 2 122 686 79 664 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 53 873 475 | 48 839 309 |
| Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Actions gratuites pour les salariés | | | 16 982 863 1 363 921 15 223 262 7 128 744 2 230 083 | 15 430 683 1 287 091 13 748 934 6 909 034 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | 1 692 260 671 764 204 257 | 1 210 105 1 904 841 124 888 |
| Autres charges | | | 462 453 | 395 644 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 45 959 606 | 41 011 219 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 7 913 869 | 7 828 090 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 2 369 857 1 978 407 26 818 | 2 247 788 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 4 375 082 | 2 261 404 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de VMP | | | 2 613 114 128 716 152 538 | 714 585 41 820 96 182 |
| CHARGES FINANCIERES | | | 2 894 368 | 852 586 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 1 480 714 | 1 408 817 |
| RESULTAT COURANT | | | 9 394 583 | 9 236 908 |

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL – 2ème partie

| <i>Rubriques</i> | 31/12/08 | 31/12/07 |
|--|-------------------|-------------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 62 662 | 7 062 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 3 828 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 416 568 | 673 551 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 483 059 | 680 613 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 826 350 | 1 005 140 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 42 315 | 1 236 388 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 250 000 | 340 470 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 118 665 | 2 581 999 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -635 607 | -1 901 386 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | |
| Impôts sur les bénéfices | 266 330 | |
| Provision pour Impôts | 141 176 | |
| TOTAL DES PRODUITS | 58 731 616 | 51 781 326 |
| TOTAL DES CHARGES | 50 380 146 | 44 445 804 |
| BENEFICE OU PERTE | 8 351 470 | 7 335 522 |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

| | |
|---|------------|
| 1. Introduction aux Comptes annuels | 166 |
| 1.1. Faits majeurs de la période..... | 166 |
| 1.2. Changements de méthode comptable & de présentation des comptes | 166 |
| 1.3. Comparabilité des comptes | 166 |
| 2. Principes et méthodes comptables | 166 |
| 2.1. Contexte général..... | 166 |
| 2.2. Recours à des estimations | 167 |
| 2.3. Ecart de conversion..... | 167 |
| 2.4. Immobilisations incorporelles | 167 |
| 2.5. Frais de recherche et développement..... | 167 |
| 2.6. Immobilisations corporelles | 168 |
| 2.7. Dépréciation d'actifs..... | 168 |
| 2.8. Coûts d'emprunt | 168 |
| 2.9. Immobilisations financières..... | 168 |
| 2.10. Créances et comptes rattachés | 169 |
| 2.11. Disponibilités | 169 |
| 2.12. Valeurs mobilières de placement | 169 |
| 2.13. Engagements envers les salariés..... | 169 |
| 2.14. Provisions pour risques et charges | 169 |
| 2.15. Dettes | 169 |
| 2.16. Chiffre d'affaires | 170 |
| 2.17. Résultat exceptionnel | 170 |
| 2.18. Echanges de publicité | 170 |
| 2.19. Impôt sur les sociétés | 170 |
| 2.20. Résultat par action..... | 171 |
| 3. Produits d'exploitation | 171 |
| 3.1. Chiffre d'affaires | 171 |
| 3.2. Reprises de provisions et transferts de charges | 172 |
| 4. Personnel | 172 |
| 4.1. Effectifs..... | 172 |
| 4.2. Charges de personnel | 172 |
| 4.3. Rémunérations allouées aux membres du directoire..... | 172 |
| 4.4. Droits individuels à la formation | 173 |
| 5. Amortissements, provisions et pertes de valeur | 173 |
| 6. Résultat Financier | 174 |
| 7. Résultat Exceptionnel | 174 |
| 8. Impôts sur les résultats | 174 |
| 8.1. Charge d'impôt..... | 174 |
| 8.2. Déficit fiscal reportable | 175 |

| | |
|--|------------|
| 9. Résultats par action | 176 |
| 9.1. Résultat net de base par action | 176 |
| 9.2. Résultat net dilué par action | 176 |
| 10. Immobilisations incorporelles nettes | 177 |
| 11. Immobilisations corporelles nettes | 177 |
| 12. Immobilisations financières | 178 |
| 13. Clients et comptes rattachés | 178 |
| 14. Autres créances | 178 |
| 15. Comptes courants actifs | 178 |
| 16. Trésorerie | 179 |
| 16.1. Eléments constitutifs de la trésorerie nette | 179 |
| 16.2. Valeurs mobilières de placement | 180 |
| 17. Charges constatées d'avance | 180 |
| 18. Produits à recevoir | 180 |
| 19. Capital et capitaux propres | 181 |
| 20. Provisions pour risques et charges | 181 |
| 21. Fournisseurs et comptes rattachés | 181 |
| 22. Dettes fiscales et sociales | 182 |
| 23. Autres dettes | 182 |
| 24. Produits constatés d'avance | 182 |
| 25. Charges à payer | 182 |
| 26. Echéance des dettes et des créances | 183 |
| 27. Engagements et passifs éventuels | 183 |
| 28. Informations relatives aux parties liées | 184 |
| 28.1 Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects..... | 184 |
| 28.2 Relations avec les filiales consolidées | 184 |
| 29. Suivi des instruments financiers sur capital | 185 |
| 30. Eléments relatifs aux tableaux de flux de trésorerie | 187 |
| 30.1. Amortissements et provisions..... | 187 |
| 30.2. Autres variations..... | 187 |
| 30.3. Variation du besoin en fonds de roulement | 187 |
| 30.4. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations | 188 |
| 30.5. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | 188 |
| 31. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice | 188 |
| 32. Tableau des filiales et des participations | 189 |
| 33. Honoraires d'Audit et Commissariat aux comptes | 189 |

1. Introduction aux Comptes annuels

1.1. Faits majeurs de la période

Acquisition de la société Cadresonline

Adenclassifieds a acquis en janvier 2008 la société Cadresonline, l'un des premiers sites emploi français lancé dès 1996. Cette acquisition lui permet de renforcer son leadership sur le marché du recrutement sur Internet en France, en particulier auprès des cadres avec Cadremploi.

Ayant développé depuis plusieurs années un réseau de multidiffusion sur une quinzaine de sites spécialisés (dans les secteurs banque/finance, vente, informatique, industrie, assurance, BTP, marketing, distribution...), Cadresonline a su allier la puissance d'un site généraliste à la pertinence de sites spécialisés (exemples : Jobfinance, Jobvente...). Ainsi, chaque offre diffusée sur Cadresonline est aussi publiée sur l'un des sites partenaires en fonction du poste proposé.

Cette acquisition, financée sur la trésorerie disponible d'Adenclassifieds, a porté sur 100% des titres de la Société Cadresonline.

Acquisition de la société Pro A Part

Adenclassifieds a acquis la société Pro A Part en juillet 2008. Spécialiste de la communication auprès des professionnels de l'immobilier en Ile de France, Pro A Part propose une offre bi-media, presse et internet avec l'hebdomadaire Pro A Part diffusé à 100.000 exemplaires et le site internet pro-a-part.com. Dotée d'une clientèle très complémentaire à celle d'EXPLORIMMO avec un faible taux de duplication, Pro a Part a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2,0 M€ et un EBITDA de 0,65 M€. Au titre de l'année 2008, le chiffre d'affaires de Pro a Part s'est élevé à 2,8M€. La société a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 1,3M€ depuis son entrée dans le groupe.

L'acquisition de la société Pro A Part par Adenclassifieds a été valorisée selon un multiple de 7 fois le résultat d'exploitation 2008, incluant un earn-out dont le montant définitif est en cours de finalisation.. Le financement a été réalisé sur fonds propres, avec la trésorerie existante d'Adenclassifieds.

1.2. Changements de méthode comptable & de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice

A l'exception du changement de présentation des charges de personnel, aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les charges de personnel intègrent désormais, conformément à l'avis n° 2008-17 du CNC du 06 novembre 2008, le coût des actions gratuites. En 2007 celui-ci figurait dans le résultat financier.

1.3. Comparabilité des comptes

L'exercice clos le 31/12/2008 est un exercice de 12 mois comme le précédent exercice.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Contexte général

Les comptes annuels ont donc été établis conformément aux règles françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable général 1999. Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La fin de l'année 2008 a été marquée par une crise économique et financière qui impacte notre activité et dont l'ampleur et la durée, au-delà du 31 décembre 2008, ne peuvent être anticipées avec précision.. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

Les comptes annuels sont présentés en euros. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire en date du 10 mars 2009.

2.2. Recours à des estimations

Pour établir ces comptes annuels la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction de la société portent notamment sur l'évaluation des engagements envers les salariés, les immobilisations incorporelles et les provisions.

2.3. Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir Note 2.7).

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 3 ans selon le mode linéaire.

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce acquis ou reçus par voie de fusion ont une durée d'utilité indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement, mais sont soumis à des tests annuels de perte de valeur (voir Note 2.7).

Le mali de fusion ou de confusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante ou confondante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée ou confondue, et la valeur nette comptable de cette dernière.

Le traitement comptable du mali de fusion et de confusion résulte du Règlement CRC 2004-01 pour des opérations placées sous contrôle commun.

Le mali technique résultant d'une opération de fusion ou de transmission universelle de patrimoine, relatif à des opérations impliquant des entreprises sous contrôle commun, est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Les malis de fusion et de confusion dégagés lors des opérations décrites en Note 1.2 ont été affectés au poste « fonds de commerce ».

2.5. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères suivants sont simultanément remplis :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dès lors que l'ensemble de ces conditions n'est pas rempli, les frais de développement sont comptabilisés en charges.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, ces derniers sont amortis sur la durée d'utilité des projets. Cette dernière est comprise entre 1 et 5 ans.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte dans la base amortissable des immobilisations corporelles à leur date d'acquisition, la société prévoyant de les utiliser sur leur durée de vie. Cependant, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues annuellement par la société et les modifications éventuelles sont prises en compte dans le calcul de la base amortissable des immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| - Installations et agencements | 2 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 2 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |

2.7. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus non actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires validées par le Directoire.

En cas d'indice de perte de valeur sur les fonds de commerce, ceux-ci n'étant pas dissociables de l'entreprise, leur valeur nette comptable est comparée aux flux de trésorerie futurs non actualisés attendus des activités de l'entreprise.

2.8. Coûts d'emprunt

Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs pour la location de locaux ainsi que de Valeurs Mobilières de Placement Nanties ou dont la maturité est supérieure à trois mois. Lorsque la valeur recouvrable à la clôture de ces immobilisations financières est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque des clauses de compléments de prix sont contractuellement prévues, celles-ci sont prises en compte dès lors que leur application est probable et que leur montant peut être mesuré de façon fiable.

S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par les redevances, approche par la méthode des « discounted cash flow »).

L'estimation de la valeur d'utilité peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

2.10. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2.11. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

2.12. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

2.13. Engagements envers les salariés

Les salariés de la société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an par des actuaires externes, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 4%,
- un taux d'augmentation de salaires de 3%,

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées. L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, la société n'ayant pas son effectif de population susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

2.14. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.15. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

2.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

La société fournit à ses clients plusieurs types de prestations :

- Du référencement, Adenclassifieds (Ex Keljob) mettant à la disposition de ses clients, à partir de ses propres sites et pour une période donnée, des liens renvoyant vers le site de l'annonceur ;
- La fourniture d'accès à des bases de données ou logiciel (CVThèque, CVMail, CVAden) pendant une période définie contractuellement ;
- La diffusion sur Internet d'annonces individualisées pour une période donnée ;
- La vente d'abonnement ou de « pack » permettant aux annonceurs de déposer sur les différents sites Internet de la société un nombre prédéfini d'annonces pendant une période déterminée ;
- Des espaces publicitaires sous forme de bannières pour une période définie,
- La fourniture clés en main de sites internet dédiés,
- La mise en disposition pour des périodes déterminées de solutions logicielles destinées aux clients

Pour l'ensemble de ces prestations, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

2.17. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, ou de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que les cessions d'immobilisations, les litiges portés devant les tribunaux, etc...

2.18. Echanges de publicité

Les échanges de publicité dans le cadre d'activité Internet doivent être évalués, conformément au Règlement CRC N°2003-01 à la valeur vénale de celui des deux lots dont l'estimation est la plus fiable.

La valeur vénale d'un lot s'obtient par référence à des ventes « normales ». Les ventes normales sont définies comme des ventes équivalentes réalisées par la même entreprise payées en espèces ou contre remise d'autres actifs, monétaires ou non.

Ainsi, les ventes doivent :

- être de même nature et avoir un contenu comparable,
- intervenir fréquemment,
- ne pas faire intervenir la même contrepartie.

Lorsque la valeur vénale est estimée de façon fiable, l'entreprise ajuste la valeur comptable de l'échange de façon à faire apparaître celle-ci pour la valeur vénale la plus sûre.

Lorsque la valeur vénale ne peut pas être estimée de façon fiable, les achats et chiffres d'affaires correspondant sont annulés sauf si un actif est remis en échange.

La société Adenclassifieds estime que la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre des opérations d'échanges qu'elle a contractées avec des tiers ne peut être évaluée de façon fiable. De ce fait ces échanges n'ont aucun impact sur le résultat de la société.

2.19. Impôt sur les sociétés

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture des comptes annuels.

Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

2.20. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par la société de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

3. Produits d'exploitation

3.1. Chiffre d'affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Emploi | 43 062 | 38 605 |
| Formation..... | 2 580 | 2 315 |
| Immobilier | 6 026 | 5 715 |
| Total | 51 669 | 46 635 |

Les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2008 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Immobilier | Formation |
|--------------------------------|---------------|-------------------|------------------|
| Annonces / Communication | 37 553 | 6 026 | 2 580 |
| Services à Valeur Ajoutée..... | 5 509 | | |
| Total | 43 062 | 6 026 | 2 580 |

Au 31 décembre 2007 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Immobilier | Formation |
|--------------------------------|---------------|-------------------|------------------|
| Annonces / Communication | 34 319 | 5 715 | 2 315 |
| Services à Valeur Ajoutée..... | 4 286 | - | - |
| Total | 38 605 | 5 715 | 2 315 |

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

3.2. Reprises de provisions et transferts de charges

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Reprises de provisions sur créances clients | 765 | 1 236 |
| Reprises de provisions sur risques et charges | 56 | 269 |
| Transferts de charges | 1 011 | 618 |
| Total | 1 833 | 2 123 |

Les transferts de charges sont constitués à hauteur de 586k€ du reclassement en exceptionnel de charges salariales, la différence de 425k€ correspond aux différents remboursements par les organismes sociaux.

4. Personnel

4.1. Effectifs

L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2008 s'élève à 332 salariés, contre 293 salariés pour 2007.

La répartition des effectifs entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

| | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|------------------|-------------------------|-------------------------|
| Cadres | 273 | 234 |
| Non cadres | 59 | 59 |
| Total | 332 | 293 |

4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Salaires et traitements | 15 223 | 13 749 |
| Charges sociales et fiscales | 7 129 | 6 909 |
| Attribution d'Actions gratuites | 2 230 | |
| Total | 24 582 | 20 658 |

Au 31 décembre 2008, le taux moyen de charges sociales et fiscales atteint 46,83 % de la masse salariale brute (50,25 % au 31 décembre 2007). Les charges de personnel comprennent le coût de l'attribution des actions gratuites conformément à l'avis n° 2008-17 du CNC du 06 novembre 2008. Sur l'exercice 2007, ce coût s'élevait à 708k€ et figurait en résultat financier.

4.3. Rémunérations allouées aux membres du directoire

La rémunération des membres du Directoire de la société, incluse dans les charges de personnel mentionnées ci-dessus, s'établit à 703 K€, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008 contre 1 051 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Chacune de ces rémunérations a été versée au cours de l'exercice 2008, au titre d'un contrat de travail, et non en qualité de mandataire social.

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Rémunération brute versée | 703 | 1 051 |
| Total | 703 | 1 051 |

Les rémunérations versées au Directoire au cours de l'exercice 2007 ont concerné 6 membres tous présents durant l'exercice 2007. Pierre Conte nommé Président du Directoire de la société le 2 octobre 2007 n'a perçu aucune rémunération ni en 2007 ni en 2008. Les rémunérations versées au Directoire au cours de l'exercice 2008 ont concerné 4 membres. Seul le Directeur Général de la société Thibaut Gemignani a été présent sur l'ensemble des deux exercices 2007 et 2008.

La diminution de la partie variable des membres du directoire s'explique par le fait qu'à fin 2008 le Directoire est composé de 3 membres dont 2 seulement sont rémunérés tandis qu'à fin 2007 le Directoire était composé de 6 membres.

Par ailleurs, la provision liée aux Indemnités de Départ à la Retraite comptabilisée pour un montant total de 145 k€ intègre 20 k€ au profit des membres du directoire.

4.4. Droits individuels à la formation

La loi 2004-391 du 4 juin 2004 reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit, d'une durée de 20 heures par an (calculée au prorata temporis en cas de travail à temps partiel), est ouvert à tout salarié sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Les intéressés peuvent cumuler ce droit d'une année sur l'autre dans la limite de 6 ans pour les salariés travaillant à temps plein, et de 120 heures, quel que soit le nombre d'années pour ceux à temps partiel. A défaut de son utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

Le volume des heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis ainsi que les heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation se présentent comme suit :

| | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--|------------------|------------------|
| Droits acquis en heures | 13 147 | 10 210 |
| Heures n'ayant pas donné lieu à demande..... | 12 065 | 10 210 |

5. Amortissements, provisions et pertes de valeur

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------------|------------------------|
| Immobilisations incorporelles..... | 1 151 | 742 |
| Immobilisations corporelles..... | 541 | 468 |
| Total immobilisations [A]..... | 1 692 | 1.210 |
| Engagements envers les salariés | 28 | 34 |
| Provisions pour risques et charges..... | 119 | 91 |
| Total provision [B]..... | 147 | 125 |
| Total des dotations nettes hors actifs courants [C = A+B]..... | 1 839 | 1.335 |
| Clients et autres actifs circulants | -92 | 1.912 |
| Total actifs [D]..... | -92 | 1.912 |
| Total Exploitation [E = C+D]..... | 1 747 | 3.240 |
| Provisions pour risques financiers | 1 336 | 708 |
| Total Financier [F]..... | 1 336 | 708 |
| Provisions pour créances d'impôt [G] | 141 | - |
| Provisions pour litiges sociaux [H] | -163 | - |
| Autres provisions [I] | -4 | 341 |
| Total Exceptionnel [J= G+H+I] | -26 | 341 |

6. Résultat Financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Revenu des VMP | -126 | -82 |
| Intérêts des comptes courants | 2 305 | 2 228 |
| Provision financière | -635 | -708 |
| Abandon de créances sur compte courant | -67 | |
| Divers | 4 | -30 |
| Résultat financier..... | 1 481 | 1 408 |

7. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Provisions pour double loyers..... | | 241 |
| Frais de déménagement..... | | -45 |
| Frais liés à IPO | | -1 236 |
| Provision Indemnité de Non Concurrence | | -341 |
| Indemnités transactionnelles | -607 | -524 |
| Divers | -29 | 4 |
| Résultat exceptionnel..... | -636 | -1 901 |

8. Impôts sur les résultats

8.1. Charge d'impôt

8.1.1. Taux effectif d'impôt

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Résultat net..... | 8 351 | 7.335 |
| Impôts sur le résultat | 266 | - |
| Résultat net avant impôt..... | 8 617 | 7.335 |
| Taux effectif d'imposition | 3,09 % | - |

8.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux de droit commun d'imposition en France, soit 33.33 % en 2008 et 33.33% en 2007, s'établit comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Résultat net avant impôt | 8 617 | 7.335 |
| Taux d'imposition de la société | 33.33% | 33.33% |
| Charge d'impôt théorique | 2 872 | 2 445 |
| Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de : | | |
| - Imputation des déficits antérieurs reportables | -2 885 | -1.831 |
| - Déficités nés au cours de l'exercice | | |
| - Autres différences permanentes | 191 | -666 |
| - Différences temporaires | 88 | -28 |
| Charge réelle d'impôt | 266 | - |

8.1.3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2008 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Avant impôt | Impôt | Après impôt (net) |
|---|--------------------|--------------|--------------------------|
| Résultat courant | 9 394 | -525 | 8 869 |
| Résultat exceptionnel (et participation) | -636 | 118 | -518 |
| Crédit d'impôt | | | |
| Résultat comptable | 8 758 | -407 | 8 351 |

Au 31 décembre 2007 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Avant impôt | Impôt | Après impôt (net) |
|---|--------------------|--------------|--------------------------|
| Résultat courant | 9 236 | - | 9 236 |
| Résultat exceptionnel (et participation) | -1 901 | - | -1 901 |
| Crédit d'impôt | - | - | - |
| Résultat comptable | 7 335 | - | 7 335 |

8.2. Déficités fiscaux reportables

Le montant des déficités fiscaux reportables de la société Adenclassifieds se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Déficités reportables à l'ouverture de la période | | 13 975 |
| Déficités nés au cours de la période | 8 656 | - |
| Déficités consommés au cours de la période | -8 656 | -5 319 |
| Déficités transférés | | - |
| Déficités reportables à la clôture de la période | - | 8 656 |

Par ailleurs, les éléments constitutifs de l'allègement de la dette future d'impôt s'établissent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Taux de droit commun | 34.43% | 34.43% |
| Déficits reportables | | 8 656 |
| Contribution Sociale de Solidarité | -98 | - 80 |
| Participation à l'effort construction | -65 | - 68 |
| Base Fiscale Différée | -163 | 8 508 |
| Impôts Différés à 34.43% | -54 | 2 929 |

9. Résultats par action

9.1. Résultat net de base par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période.

| | | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>)..... | (a) | 8 351 | 7 335 |
| Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période: | | | |
| - nombre d'actions à l'ouverture..... | (b) | 6 378 895 | 6 055 726 |
| - nombre d'actions à la clôture..... | | 6 468 421 | 4 897 974 |
| | | 6 502 871 | 6 468 421 |
| Résultat net de base par action (en euros) | (a) / (b) | 1.31 | 1.21 |

9.2. Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

| | | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Résultat net de base (<i>en milliers d'euros</i>)..... | (a) | 8 351 | 7 335 |
| Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période: | (b) | 6 378 895 | 6 055 726 |
| Nombre d'actions potentiellement dilutives | (c) | 161 375 | 209 357 |
| Nombre d'actions prise en compte dans le calcul du résultat net dilué par action..... | (d) = (b)+(c) | 6 540 270 | 6 265 083 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | (a) / (d) | 1.28 | 1.17 |

10. Immobilisations incorporelles nettes

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| En milliers d'euros | 1 ^{er} janvier 2008 | Mouvements de la période | | | 31 décembre 2008 |
|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------|----------------------|------------------------|
| | | Augmentation | Diminution | Autres Mouvements | |
| Frais de développement..... | 1 506 | - | - | | 1 506 |
| Fonds commerciaux | 20.268 | - | - | | 20 268 |
| Concession, brevet et logiciels | 6 870 | 135 | - | 2 798 | 9 803 |
| Logiciels..... | | - | - | | - |
| En cours..... | 670 | 3 055 | - | -2798 | 927 |
| Autres | 100 | - | - | | 100 |
| Immobilisations brutes..... | 29 414 | 3 190 | - | -0 | 32 604 |
| Frais de développement..... | 1 258 | 186 | - | - | 1 444 |
| Logiciels..... | 2 309 | 931 | - | 10 | 3 250 |
| Autres..... | 66 | 33 | - | -10 | 89 |
| Cumul des amortissements | 3 633 | 1 150 | - | - | 4 783 |
| Immobilisations nettes..... | 25 781 | 2 040 | - | - | 27 821 |

Les principales évolutions de la période concernent la mise en production de nouvelles versions de nos logiciels d'exploitation, et notamment Keljob (lots 1&2 : 588k€), Web Cadremploi (478k€), Kelformation (404 k€), CVAden (350k€), Explorimmo V5 (lot 3 : 272k€), Alerte email (267 k€)

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de la période.

11. Immobilisations corporelles nettes

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| En milliers d'euros | 1 ^{er} janvier 2008 | Mouvements de la période | | | 31 décembre 2008 |
|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------|----------------------|------------------|
| | | Augmentation | Diminution | Autres Mouvements | |
| Installation et agencement..... | 504 | 85 | - | - | 589 |
| Matériel de transport..... | 2 | - | - | - | 2 |
| Matériel de bureau et informatique | 1.638 | 376 | -3 | | 2 011 |
| Mobilier | 375 | 23 | - | - | 398 |
| En cours..... | 4 | -57 | -4 | - | 57 |
| Immobilisations brutes..... | 2.523 | 541 | -7 | | 3 057 |
| Installations & agencements | 70 | 65 | - | - | 135 |
| Matériel de transport..... | 2 | - | - | - | 2 |
| Matériel de bureau, informatique | 1 073 | 400 | - | - | 1 473 |
| Mobilier | 87 | 76 | - | - | 163 |
| Cumul des amortissements... | 1 232 | 541 | - | - | 1 773 |
| Immobilisations nettes..... | 1 291 | - | -7 | - | 1 284 |

12. Immobilisations financières

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008

| <i>En milliers d'euros</i> | 1 ^{er} janvier 2008 | Acquisitions | Diminutions | Reclassements | 31 décembre 2008 |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------|-------------|---------------|---------------------|
| Titres de participation | 7 943 | 18 159 | - | - | 26 102 |
| Prêts et autres | 14 | - | - | - | 14 |
| Titres Immobilisés..... | 664 | - | - | - | 664 |
| Dépôt et cautionnement..... | 77 | 30 | 23 | - | 84 |
| Total | 8 698 | 18 189 | 23 | - | 26 864 |

13. Clients et comptes rattachés

Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

L'état des en cours clients par antériorité se présente de la manière suivante :

| | Solde | <30 jours | Entre 30 et 60 jours | Entre 61 et 90 jours | Entre 91 et 180 jours | Entre 181 et 360 jours | >360 jours |
|-------------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------|
| Créances Clients | 16 434 | 13 694 | 229 | 233 | 1 092 | 347 | 838 |
| Provision HT | -1 038 | | -59 | -112 | -121 | -169 | -576 |
| Net/Risque | 15 396 | 13 694 | 170 | 121 | 971 | 178 | 262 |
| Clients - EAR | 253 | 229 | 24 | | | | |
| Clients - FAE | 1 844 | 1 844 | | | | | |
| Créances | 17 493 | 15 767 | 194 | 121 | 971 | 178 | 262 |

14. Autres créances

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an et comprennent les éléments suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Créances IS et CIR..... | 429 | 429 |
| T.V.A. | 1 458 | 1 160 |
| Autres créances d'exploitation | 284 | 443 |
| Provision pour dépréciation | -141 | -4 |
| Total autres créances..... | 2 031 | 2 028 |

15. Comptes courants actifs

Les comptes courants actifs se décomposent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2008 |
|---|------------------|------------------|
| Compte courant Le Figaro | 13 864 | 10 617 |
| Compte courant Socpresse | 38 300 | 50 000 |
| Compte courant Direct Recruit..... | 55 | 75 |
| Compte courant Cooptin..... | 7 | 29 |
| Compte courant Seminus | 490 | 450 |
| Total comptes courants actifs..... | 52 716 | 61 171 |

16. Trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

| <i>En milliers d'euros</i> | Annexe Note N° | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-------------------|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | | |
| Résultat net | | 8 351 | 7 335 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | | |
| - Amortissements et provisions | 30.1 | 3 058 | 2 118 |
| - Plus et moins values de cessions nettes d'impôts | | | |
| - Autres variations | 30.2 | | |
| Marge brute d'autofinancement | | 11 409 | 9 453 |
| Variation du BFR liée à l'activité | 30.3 | 4 389 | -171 |
| - variation de l'actif circulant | | 4 204 | -5 726 |
| - variation des dettes d'exploitation | | 185 | 5 555 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | | 15 798 | 9 282 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | | | |
| Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations..... | 30.4 | -4 731 | -6 992 |
| Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières..... | 30.5 | -16 618 | -4 493 |
| Cessions d'immobilisations | | | |
| Autres flux liés aux opérations d'investissements | | -17 | -56 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements | | -21 366 | -11 541 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement..... | | | |
| Augmentation de capital et de prime d'émission Adenclassifieds | | 211 | 48 721 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | | 211 | 48 721 |
| VARIATION DE TRESORERIE NETTE..... | | -5 357 | 46 462 |
| Trésorerie nette d'ouverture | 16.1 | 61 355 | 14 893 |
| Trésorerie nette de clôture | 16.1 | 55 998 | 61 355 |
| Variation de trésorerie nette | | - 5 357 | 46 462 |

16.1. Eléments constitutifs de la trésorerie nette

Du fait de la convention de trésorerie conclue entre Adenclassifieds et leur actionnaire, Le Figaro et Socpresse, l'exigibilité de ce compte courant peut être requise à tout moment, sur simple demande des intéressés. Du fait de son caractère hautement liquide, le Figaro se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ce compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette (1)

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, la trésorerie dont dispose la société comprend les éléments suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Disponibilités..... | 195 | 655 |
| Valeurs mobilières de placement..... | 3 718 | 170 |
| Compte courant Le Figaro et Socpresse ⁽¹⁾ (Note 15)..... | 52 164 | 60 618 |
| Trésorerie active | 56 077 | 61 443 |
| Concours bancaires..... | 79 | 88 |
| Trésorerie passive | 79 | 88 |
| Trésorerie Nette | 55 998 | 61 355 |

16.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent des fonds investis dans des organismes collectifs de placement sans risque (SICAV de trésorerie ou supports analogues pour l'essentiel) et sont présentées à leur coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2008, le poste VMP est composé d'actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (contrat de liquidité d'une part et actions acquises en vue de couvrir le programme d'attribution d'actions gratuites d'autre part). Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et dépréciées, s'il y a lieu, en fonction du cours de clôture.

La variation pluriannuelle des valeurs mobilières de placement se présente comme suit :

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| <i>En milliers d'euros</i> | 1^{er} janvier 2008 | Acquisitions | Cessions | 31 décembre 2008 |
|----------------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|
| SICAV | | | | - |
| Actions propres..... | 170 | 5 186 | -1 638 | 3 718 |
| Total | 170 | 5 186 | -1 638 | 3 718 |

17. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance relèvent toutes de l'exploitation.

18. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Créances clients et comptes rattachés..... | 1 844 | 965 |
| Autres créances..... | 197 | 39 |
| Total des produits à recevoir | 2 041 | 1 004 |

19. Capital et capitaux propres

Au 31 décembre 2008 le capital social était fixé à 6.502 871 euros divisés en 6.502 871 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2008

| En milliers d'euros | Capital | Primes d'émission | Report à nouveau | Reserves | Résultat | Total capitaux propres |
|----------------------------------|--------------|----------------------|---------------------|-----------|--------------|------------------------------|
| Au 31 décembre 2007 | 6 468 | 76 891 | -7 041 | | 7 335 | 83 653 |
| Augmentation de capital | 35 | 718 | - | | - | 753 |
| Affectation du résultat | - | - | 7 320 | 15 | -7 335 | - |
| Résultat de la période | - | - | - | | 8 351 | 8 351 |
| Au 31 décembre 2008 | 6 503 | 77 609 | 279 | 15 | 8 351 | 92 757 |

20. Provisions pour risques et charges

Evolution du poste du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

| En milliers d'euros | 1 ^{er} janvier 2008 | Évolution au cours de la période | | | 31 décembre 2008 |
|---|------------------------------|----------------------------------|--------------|-----------------|------------------|
| | | Dotations | Reprises | | |
| | | | Utilisation | Non utilisation | |
| Risques juridiques | 13 | 120 | | - | 133 |
| Risques sociaux..... | 483 | 307 | 469 | | 321 |
| Provision pour perte de change | | 21 | | | 21 |
| Plan de Rachat d'actions | 708 | 1 978 | 1 277 | - | 1 409 |
| Avantages au personnel | 117 | 28 | - | - | 145 |
| Total Provisions pour risques et charges | 1 321 | 2 453 | 1 746 | | 2 028 |
| - dont résultat opérationnel courant | | 204 | 53 | | |
| - dont résultat financier | | 1 999 | 1 277 | | |
| - dont résultat exceptionnel..... | | 250 | 417 | | |

Au 31 décembre 2008 les provisions pour risques et charges comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour couvrir des litiges ou des transactions suite aux départs de personnel.

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites en cours, et compte-tenu de la décision de la Direction d'acquiescer sur le marché des titres à livrer, une provision pour risque de 1978 k€ a été constituée afin de couvrir, pour la période d'acquisition courue sur l'exercice, la charge liée à la réalisation de la moins value d'attribution. La reprise correspond aux actions acquises par les salariés en octobre 2008 pour 1277 k€.

21. Fournisseurs et comptes rattachés

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

22. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| T.V.A. à payer..... | 3 858 | 4 542 |
| Impôt société | 266 | |
| Autres dettes fiscales..... | 59 | 130 |
| Rémunération du personnel..... | 2 068 | 1 804 |
| Charges sociales | 2 709 | 2 613 |
| Total des dettes fiscales et sociales | 8 960 | 9 089 |

23. Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Avoirs à établir | 1 767 | 1.611 |
| Compte courant passif..... | 2 293 | 1 095 |
| Autres dettes d'exploitation..... | 20 | 5 |
| Total des autres dettes..... | 4 080 | 2.711 |

24. Produits constatés d'avance

Des produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les prestations sont facturées et non encore totalement réalisées.

Au 31 décembre 2008, il s'agit pour l'essentiel de prestations continues relatives à des contrats qui produiront leurs effets sur la période subséquente (13 880 k€), ainsi que du montant restant à courir sur l'étalement de la franchise de loyer sur le durée du bail (895 k€).

Les produits constatés d'avance relèvent tous de l'exploitation.

25. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes du bilan se décompose comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... | 3 553 | 1 894 |
| Dettes fiscales et sociales..... | 3 643 | 3 415 |
| Autres dettes..... | 1766 | 1 611 |
| Total des charges à payer..... | 8 962 | 6 920 |

26. Echéance des dettes et des créances

Etat des Dettes

| | Montant Brut | 1 an au plus | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Emprunts obligataires | - | - | | |
| Emprunts et autres dettes fin. | 79 | 79 | | |
| Fournisseurs et rattachés | 8 709 | 8 709 | | |
| Personnel et rattachés | 2 068 | 2 068 | | |
| Dettes sociales | 2 709 | 2 709 | | |
| Dettes fiscales | 4 183 | 4 183 | | |
| Dettes sur immobilisations | 1 000 | 1 000 | | |
| Groupe et associés | 2 293 | 2 293 | | |
| Autres | 1 786 | 1 786 | | |
| Produits constatés d'avance | 14 774 | 14 135 | 383 | 256 |
| TOTAL | 37 601 | 36 962 | 383 | 256 |

Etat des Créances

| | Montant Brut | 1 an au plus | Plus d'un an |
|----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Autres titres immobilisés | 664 | 32 | 632 |
| Prêt et autres immo. financières | 97 | | 97 |
| Clients et rattachés | 18 531 | 17 693 | 838 |
| Personnel et comptes rattachés | 34 | 34 | |
| Etat et autres collectivités | 1 887 | 1 458 | 429 |
| Groupe et associés | 52 716 | 52 716 | |
| Autres | 197 | 197 | |
| Charges constatées d'avance | 1 035 | 1 035 | |
| TOTAL | 75 161 | 73 165 | 1 996 |

27. Engagements et passifs éventuels

En milliers d'euros

31 décembre 2008 31 décembre 2007

| | | |
|--|--------------|---------------|
| Engagements donnés | | |
| - Baux | 8 963 | 11 374 |
| - cautions, avals, | - | - |
| - crédit bail, location longue durée | 478 | 291 |
| Total des engagements donnés | 9 441 | 11 665 |
| Engagements reçus | | |
| - cautions, avals, | | 606 |
| - garanties de passif | 1 300 | 1 150 |
| - crédit bail, location | - | - |
| Total des engagements reçus | 1 300 | 1 756 |

28. Informations relatives aux parties liées**28.1 Relations avec les dirigeants et actionnaires directs ou indirects***En milliers d'euros***31 décembre 2008**

| | |
|--|--------|
| Créances clients et comptes rattachés..... | 1 073 |
| Comptes courants d'associés débiteurs..... | 52 164 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 162 |
| Chiffre d'Affaire..... | 2 507 |
| Charges d'exploitation..... | -552 |
| Produits financiers..... | 2 352 |

28.2 Relations avec les filiales consolidées*En milliers d'euros***31 décembre 2008**

| | |
|---|-------|
| Créances clients et comptes rattachés | 679 |
| Comptes courants d'associés débiteurs | 552 |
| Comptes courants d'associés créditeurs | 2 293 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... | 49 |
| Chiffre d'Affaires | 1 270 |
| Charges d'exploitation..... | -165 |
| Produits financiers | 11 |
| Charges financiers..... | -129 |

La Société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault dont la société mère est :

GIMD
 SAS au capital de 512 851 968 euros
 9 Rond Point des Champs Elysées Marcel Dassault – 75008 PARIS

29. Suivi des instruments financiers sur capital

Caractéristique des instruments financiers émis au 31 décembre 2008.

| Nature | BSA | BSA |
|-----------------------------|---|---|
| Date d'émission | 30/03/2006 | 28/06/2006 |
| Prix de souscription | 1,00 € | 1,00 € |
| Quantité | 1.704 | 14.000 |
| Parité | 1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 € | 1 pour 1 d'une valeur nominale de 1 € |
| Échéance | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du Directoire, à hauteur de 12,5 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil | les BSA 06/2006 pourront être exercés par leur titulaire, sous la condition suspensive de l'absence de démission, par le titulaire, de ses fonctions de salarié ou de mandataire social au sein de Direct Recruit, entre la date d'émission des BSA 06/2006 et le 30 juin 2008. Etant précisé que les BSA 06/2006 resteront exerçables pendant une période de cinq ans à compter de leur date d'émission. |
| Commentaires | 1 001 bons exercés 703 bons attribués et non exercés | Intégralement attribués, intégralement exercés au cours de l'exercice 2008 |

| Nature | BCE | BCE | BCE |
|-----------------------------|--|--|---|
| Date d'émission | « S &D» 30/03/2006 | 20/06/2005 | 15/09/2004 |
| Prix d'exercice en € | 16,0 | 5,4 | 5,4 |
| Quantité | 4.150 | 720 | 20.000 |
| Parité | 1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 15 € | 1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 € | 1 pour 10 d'une valeur nominale de 1 € + prime d'émission de 4,40 € |
| Échéance | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire, à hauteur de 50 % des bons attribués par titulaire par trimestre civil. | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire, | 5 ans. Exercice possible à compter de la date du directoire |
| Commentaires | 2 741 bons ont été exercés dont 1 173 en 2008 591 bons sont devenus caducs en 2008 818 bons restent à attribuer | 680 bons ont été exercés dont 200 bons en 2008. 40 sont devenus caducs 2008. | 20.000 bons ont été exercés dont 1.000 en 2008. |

| Nature | Actions Gratuites | Actions Gratuites | Actions Gratuites | Actions Gratuites |
|---------------------------|---|---|---|---|
| Date d'émission | 30/09/2006 | 20/02/2007 | 21/05/2007 | 24/07/2007 |
| Prix d'attribution | 42,0 € | 35,0 € | 41,7 € | 43,5 € |
| Quantité | 65.366 | 9.800 | 21.790 | 119.948 |
| | Terme de la Période Acquisition : 30/09/2008 | Terme de la Période Acquisition : 20/02/2009 | Terme de la Période Acquisition : 21/05/2009 | Terme de la Période Acquisition : 24/07/2009 |
| Échéance | Terme de la Période de Conservation : 30/09/2010 | Terme de la Période de Conservation : 20/02/2011 | Terme de la Période de Conservation : 21/05/2011 | Terme de la Période de Conservation : 24/07/2011 |
| Commentaires | Toutes les actions ont été attribuées et cédées gratuitement aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition | Toutes les actions ont été attribuées 3.800 actions ne satisfont pas à la condition de présence au terme de la période d'acquisition Sur les 6.000 actions qui seront cédées aux salariés bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, 5.000 sont relatives à un salarié parti depuis juin 2008 pour lequel la clause de présence avait été levée | Toutes les actions ont été attribuées 15.365 actions ne satisfont pas dès la fin 2008 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition | Toutes les actions ont été attribuées 49.522 actions ne satisfont pas dès la fin 2008 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition et 6.667 actions ne satisfont pas à la condition de performances 2008 |

| Nature | Actions Gratuites | Actions Gratuites | Actions Gratuites |
|---------------------------|--|--|--|
| Date d'émission | 25/01/2008 | 09/07/2008 | 15/12/2008 |
| Prix d'attribution | 22,5 € | 12,0 € | 16,3 € |
| Quantité | 20.000 | 58.673 | 7.250 |
| | Terme de la Période Acquisition : 25/01/2010 | Terme de la Période Acquisition : 09/07/2010 | Terme de la Période Acquisition : 15/12/2010 |
| Échéance | Terme de la Période de Conservation : 25/01/2012 | Terme de la Période de Conservation : 09/07/2012 | Terme de la Période de Conservation : 15/12/2012 |
| Commentaires | Toutes les actions ont été attribuées | Toutes les actions ont été attribuées 2.253 actions ne satisfont pas dès la fin 2008 à la condition de présence au terme de la période d'acquisition | Toutes les actions ont été attribuées |

30. Eléments relatifs aux tableaux de flux de trésorerie

30.1. Amortissements et provisions

La décomposition du poste se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 |
|---|-----------------------------|
| - immobilisations incorporelles..... | 1 151 |
| - immobilisations corporelles..... | 541 |
| Provision pour titres de participation..... | 558 |
| - provisions pour risques et charges..... | 2 650 |
| - reprises de provisions risques et charges..... | -1 750 |
| - provisions sur actif circulant..... | 672 |
| - reprises de provisions sur actif circulant..... | -764 |
| Total | 3 058 |

30.2. Autres variations

Les autres variations comprennent pour l'essentiel les frais de développement activés pour leur montant net d'impôt.

30.3. Variation du besoin en fonds de roulement

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 |
|--|-----------------------------|
| Variation de l'actif circulant | 4 204 |
| Variation des créances clients | 4 444 |
| - à l'ouverture de la période | 22 975 |
| - à la clôture de la période | 18 531 |
| Variation des autres actifs circulant ⁽¹⁾ | -239 |
| - à l'ouverture de la période | 2971 |
| - à la clôture de la période | 3.210 |
| - Comptes courants Actif..... | -1 |
| Variation du passif d'exploitation | 185 |
| Variation des dettes fournisseurs..... | 1 656 |
| - à l'ouverture de la période | 7 053 |
| - à la clôture de la période | 8 709 |
| Variation des autres passifs d'exploitation ⁽²⁾ | - 2 669 |
| - à l'ouverture de la période | 29 363 |
| - à la clôture de la période | 26 694 |
| Variation Comptes courants Passif..... | 1 198 |
| Total | 4 389 |

⁽¹⁾ Comprend les avances et acomptes, les autres créances et les charges constatées d'avance.

⁽²⁾ Comprend les dettes fiscales et sociales, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

30.4. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations

La décomposition du poste se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 |
|---|-------------------------|
| - Acquisitions d'immobilisations incorporelles (Note 10) ⁽¹⁾ | -3 190 |
| - Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 10)..... | -541 |
| - Dettes sur immobilisations..... | -1 000 |
| Total | -4 731 |

⁽¹⁾ Hors frais de développement activés au cours de la période.

30.5. Effets des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières

La décomposition du poste se présente comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | 31 décembre 2008 |
|---|-------------------------|
| Trésorerie versée pour l'acquisition des titres Cadres on Line..... | -11 700 |
| Avance de Trésorerie Direct Recruit | |
| Trésorerie versée pour l'acquisition des titres Cooptin..... | -37 |
| Avance de Trésorerie Cooptin..... | |
| Trésorerie versée pour l'acquisition des titres Pro A Part | -4 851 |
| Transfert de trésorerie Open Media | |
| Trésorerie versée pour l'acquisition des titres Seminus | |
| Avance de Trésorerie Seminus | |
| SICAV Nanties | |
| Dépôts et cautionnements | -30 |
| Total | -16 618 |

31. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Une opération de simplification de l'organigramme est prévue au cours du 1^{er} semestre 2009 visant les sociétés suivantes :

- Cooptin,
- Cadresonline,
- Pro A Part,
- Officiel Commerce,
- Agence 3 W.

A l'issue de cette simplification dont la forme n'est pas encore arrêtée, la société ADENCLASSIFIEDS ne détiendra plus que les 3 filiales détenues à 100% suivantes :

- Direct Recruit,
- Seminus GmbH,
- Open Média

32. Tableau des filiales et des participations

| (En milliers d'unités monétaires) | Siège | Capital détenu (% de contrôle) | V.N.C. des titres (euros) | Données sociales (devises) | | | Capitaux propres détenus (euros) |
|-----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| | | | | Devises | Capitaux propres | dont résultat de l'exercice | |
| | | | | | | | |
| Direct Recruit | Chippenam (GB) | 100 % | 1.704 | GBP | 528 | 203 | 503 |
| Cooptin | PARIS (F) | 100% | 0 | EUR | 96 | -29 | 96 |
| Open Media | Villeneuve-Loubet (F) | 100% | 5.610 | EUR | 982 | 13 | 982 |
| Seminus | Dusseldorf (ALL) | 100% | 233 | EUR | 0 | -118 | 0 |
| Cadres On Line | Paris (F) | 100% | 11 846 | EUR | 9 294 | -82 | 9 294 |
| Pro A Part | Boulogne Billancourt (F) | 100% | 5 151 | EUR | 5 250 | -19 | 5 250 |
| Total | - | - | 24 544 | - | - | - | |

33. Honoraires d'Audit et Commissariat aux comptes

| (En milliers d'euros) | 31-déc-08 | | 31-déc-07 | |
|--|----------------------|------------|----------------------|------------|
| | Deloitte et Associés | Aplitec | Deloitte et Associés | Aplitec |
| Audit | | | | |
| Commissariat aux comptes, certificat, examen des comptes individuels et consolidés | 210 | 210 | 149 | 135 |
| Honoraires relatifs à l'opération d'introduction en bourse | | | 371 | |
| Honoraires liés aux audits d'acquisitions | 46 | 50 | 23 | |
| TOTAL | 256 | 260 | 543 | 135 |

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADENCLASSIFIEDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes 1.2 et 4.2 de l'annexe, indiquant que la société a procédé à un changement de méthode de présentation du coût des actions gratuites attribuées au personnel, dans le cadre de la première application de l'avis n°2008-17 du CNC du 6 novembre 2008.

II. Justification des appréciations

Le contexte économique actuel entraîne pour les entreprises un manque de visibilité sur le futur, notamment au plan de leur activité. Ceci crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations dont nous portons à votre connaissance les éléments suivants, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La note 2.9 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes relatives à la valorisation des titres de participation.

Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Comme indiqué, ci-avant dans l'expression de notre opinion, la société a procédé à un changement de méthode de présentation du coût des actions gratuites. Les notes 1.2 et 4.2 de l'annexe précisent que ce coût des actions gratuites a été comptabilisé en charges de personnel plutôt qu'en résultat financier comme cela avait été le cas pour l'exercice précédent, et ceci en application de l'avis N°2008-17 du CNC du 6 novembre 2008. Nous nous sommes assurés du bien fondé du principe comptable retenu et de sa correcte application. A ce titre, nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de ce changement de méthode de présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, appelle de notre part l'observation suivante :

Les informations prévues à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

APLITEC

DELOITTE
& ASSOCIES

Stéphane LAMBERT

Dominique JUMAUCOURT

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| A. COMPTES SEMESTRIELS – ADENCLASSIFIEDS S.A. | 192 | B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE | 216 |
| Attestation du responsable | 192 | | |
| Rapport semestriel d'activité | 192 | | |
| Comptes consolidés semestriels résumés | 196 | | |
| Notes Annexes aux comptes Consolidés résumés | 202 | | |

A. COMPTES SEMESTRIELS – ADENCLASSIFIEDS S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris le 31 aout 2009

Pierre Conte

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 30 JUIN 2009

1 - Evénements marquants du 1^{er} semestre 2009

1.1 - Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS

Les actionnaires de la Société, réunis à l'occasion de son assemblée générale du 30 juin 2009, ont approuvé à l'unanimité les résolutions relatives à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand » par FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS.

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont donc rejoint ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités sera pris en compte à compter du 1^{er} juillet 2009.

L'activité Immobilier d'ADENCLASSIFIEDS repose désormais sur 6 pôles d'activités : **Généraliste** (Explorimmo, ProAPart), **Prestige** (Propriétés de France), **Neuf** (Indicateur Bertrand, Explorimmoneuf), **Loisirs** (Bertrand Vacances, Belles maisons à louer), **Immobilier commercial** (Officiel-commerce) et **Services** (Open Media, Imovision), susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins des professionnels de l'immobilier.

Les apports n'ont pas d'effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec la date de réalisation de l'apport soit le 30 juin 2009. Ainsi les

opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité au 30 juin 2009 bénéficient à la seule société apporteuse.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FIGAROMEDIAS de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

1.2 - Acquisition de la société Microcode

Fin Mars 2009, OPEN MEDIA a acquis la société MICROCODE, laquelle édite notamment le site Internet Habitesurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transaction immobilière Immociel, développé par cette société. Cette acquisition permet à OPEN MEDIA :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitesurlacote.com.

Cette acquisition, d'un montant de 310 K€, a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société MICROCODE a réalisé un chiffre d'affaires de 155 K€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

1.3 - Simplification de l'organigramme

Au cours du premier semestre, le groupe a réalisé plusieurs restructurations juridiques afin de simplifier son organisation.

A ce titre, le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé, lors de sa réunion du 30 mars 2009, de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale à 100%, la société COOPTIN, la date d'effet comptable de cette dissolution-confusion ayant été fixée au 30 avril 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

L'Associée Unique de la société PRO-A-PART a décidé le 30 mars 2009 de procéder à la dissolution sans liquidation de ses deux filiales, la société AGENCE 3W et la société OFFICIEL COMMERCE.

Le Conseil de Surveillance d'ADENCLASSIFIEDS a décidé le 28 avril 2009 de procéder à la dissolution sans liquidation des filiales CADRES-ON-LINE et PRO-A-PART, la date d'effet comptable de ces dissolution-confusion ayant été fixée au 31 mai 2009, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

2 – Activité du 1er semestre 2009

Au Premier semestre 2009 ADENCLASSIFIEDS a réalisé un chiffre d'affaires de 25,4 M€ en retrait de 14,6% et -16,7% à données comparables. L'activité Emploi représente 73% de l'activité du groupe, contre 19% pour l'Immobilier et 8% pour la Formation. Ces proportions ont évolué par rapport à la même période en 2008 en raison de l'évolution à la baisse de l'activité Emploi qui reste la plus importante, mais aussi de la croissance des activités Formation et Immobilier. L'écart entre la croissance du chiffre d'affaires reporté et la croissance à données comparables s'explique principalement par l'effet des variations de périmètre (acquisition de Pro A Part au 1^{er} juillet 2008, de Microcode au 31 mars 2009) et marginalement de l'impact de la variation du taux de change relatif à l'activité de la filiale anglaise Direct Recruit.

2.1 - Activité Emploi

Le chiffre d'affaires de l'activité Emploi s'établit à 18,6 M€ au premier semestre 2009, en recul de 22,2% par rapport au premier semestre 2008 (et de -22,0% à données comparables), dont 9,0 M€ au deuxième trimestre 2009 (-21,7%).

Dans un contexte de forte récession, le marché de l'Emploi reste particulièrement exposé, avec une envolée des chiffres du chômage et une prévision de l'INSEE de près de 600 000 destructions nettes d'emplois en France en 2009, un chiffre trois fois supérieur à celui constaté en 1993. En conséquence, le marché de l'emploi sur Internet connaît sa première « crise », avec une baisse observée au cours du premier semestre 2009 de plus de 40% du nombre d'offres diffusées sur Internet (source : baromètre KELJOB).

Le marché des cadres, qui bénéficie pourtant de facteurs structurels favorables liés à la démographie, est également rattrapé par la dégradation du marché de l'emploi, avec une baisse accentuée du volume d'offres cadres diffusées sur Internet au deuxième trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2009.

Dans ce contexte inédit de baisse de l'activité Emploi sur Internet, ADENCLASSIFIEDS s'efforce, faute de croissance, de gagner des parts de marché sur ses concurrents, à l'image du succès grandissant de CVAden, sa base de données de plus de 2 millions de CV. La Société confirme son leadership sur le marché de l'Emploi sur Internet en France, avec un volume moyen de 67 131 offres d'emploi diffusées au cours du premier semestre 2009, soit un chiffre plus de 3 fois supérieur à ses principaux concurrents privés.

2.2 - Activité Formation

Le chiffre d'affaires de l'activité Formation s'établit à 2,0 M€ au premier semestre 2009, en croissance de 45,8% par rapport au premier semestre 2008, dont 0,9 M€ au deuxième trimestre 2009 (+35,2%). La Formation représente ainsi 8% du chiffre d'affaires total du groupe au premier semestre, confirmant la très bonne tenue de cette activité depuis le début d'année 2009.

Le site KELFORMATION poursuit sa dynamique de croissance, avec une moyenne de 41 885 formations en ligne au premier semestre 2009 et une audience en progression de 48,5% au cours de la même période (source : XITI, en nombre de visites), et ce juste avant la sortie de la nouvelle version du site le 1er juillet 2009. Le nouveau site KELFORMATION s'enrichit d'une rubrique dédiée à la formation en alternance, qui vient compléter les rubriques formation continue et formation initiale, afin de couvrir l'ensemble du secteur de la Formation. Le site propose également, outre un design modernisé et une ergonomie plus agréable, de nouveaux contenus éditoriaux de type conseils, analyses et témoignages, pour aider l'internaute à identifier la formation qui lui convient le mieux.

2.3 - Activité Immobilier

Le chiffre d'affaires de l'activité Immobilier s'établit à 4,7 M€ au premier semestre 2009, en progression de 7,3% par rapport au premier semestre 2008 (-8,1% à données comparables), dont 2,3 M€ au deuxième trimestre 2009 (+3,2%).

Compte tenu du contexte économique difficile, le marché de l'immobilier a été marqué au cours du premier semestre 2009 par une baisse sensible dans l'Ancien du nombre de transactions (-30% selon les Notaires de France, premier trimestre 2009) et des prix (-7,5% en juin 2009 par rapport à juin 2008 selon la FNAIM), malgré une légère reprise observée sur le Neuf (grâce notamment aux effets de la Loi Scellier).

Dans ce marché dégradé, ADENCLASSIFIEDS a plutôt bien résisté, grâce à une offre élargie et couplée (Explorimmo, Pro A Part, Open Media, ImmoVision), une politique tarifaire agressive et ciblée, et des solutions mixant médias et services adaptés aux attentes actuelles des professionnels de l'immobilier. 444 479 annonces immobilières ont ainsi été diffusées en moyenne sur EXPLORIMMO au cours du premier semestre 2009.

Leader sur le marché de l'immobilier Neuf, ADENCLASSIFIEDS a lancé fin mai dernier la nouvelle version de son site ExplorimmoNeuf

3 – Résultats Financiers au 30 juin 2009

3.1 - Compte de Résultat

ADENCLASSIFIEDS réalise ainsi un chiffre d'affaires total de 25,4 M€ au 1^{er} semestre 2009 et un EBITDA courant pré-IFRS 2 de 5,5 M€, soit 21,8% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA post IFRS 2 s'élève à 4,4 M€ représentant une marge de 17,5% contre 17,7% à la même période l'an dernier. Les charges IFRS 2 s'élèvent 1,1 M€ au 30 juin 2009 contre 1,6 M€ au 30 juin 2008. La diminution de cette charge est liée à la fin de la période d'acquisition de 3 plans d'actions gratuites depuis le 30 juin 2008 (sur 7 plan au total) c'est à dire ceux d'octobre 2006, de février et mai 2007. N'impactent ainsi les comptes à fin juin 2009 que les plans

d'attribution d'actions gratuites encore en période d'acquisition de 2 ans à savoir ceux de juillet 2007, de janvier, juillet et décembre 2008 et février 2009.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 2,5 M€ en retrait de 43,2% par rapport à l'an dernier et représente 9,9% du chiffre d'affaires contre 14,8% au 1^{er} semestre 2008. Cette évolution est liée à la baisse du chiffre d'affaires au cours du 1^{er} semestre 2009, les économies réalisées au cours de la période n'ayant qu'en partie produit les effets positifs attendus. Ceux-ci n'interviendront pleinement qu'au second semestre 2009. Parmi ces charges, les coûts marketing ont représenté 9,5% au 1^{er} semestre 2009 contre 11,5% l'an dernier à la même période, illustrant ainsi les efforts réalisés par le groupe pour réduire l'impact de l'évolution de l'activité sur la marge opérationnelle. Enfin, les risques clients ont été maîtrisés sur les activités liées à l'Emploi et la Formation, en revanche les risques clients de l'activité Immobilier ont été revus pour tenir compte du contexte du marché de l'immobilier, essentiellement composé de petites agences dont la surface financière n'est pas comparable à celle des clients des autres activités.

Le résultat opérationnel représente 1,7 M€ soit 6,7% du chiffre d'affaires, en recul de 55,6% par rapport au même niveau de résultat du 1^{er} semestre 2008 qui s'élevait à 3,8 M€ soit 12,9% du chiffre d'affaires. Cette dégradation provient de la prise en compte d'un résultat opérationnel non courant de -0,8 M€ qui intègre des éléments transactionnels non récurrents avec des salariés mais aussi une charge de dépréciation du goodwill pour 224 K€. Celle-ci traduit, au niveau consolidé, la reconnaissance de vrais malis constatés au niveau social à raison des diverses opérations de TUP intervenues sur la période. En tant que de besoin, les éventuelles économies d'impôts réalisées à raison de la déductibilité définitive des frais d'acquisition de titres sont venues minorer les dépréciations à constater.

Le résultat financier de 0,4 M€ contre 1,2 M€ à fin juin 2008 reflète l'évolution du niveau des taux de rémunération de la trésorerie du groupe ADENCLASSIFIEDS au cours du 1^{er} semestre 2009. En effet, les taux Euribor 12 mois et EONIA qui sont les indicateurs de suivi de cette rémunération ont respectivement évolué de 5,093% à fin juin 2008 à 1,434% à fin juin 2009 et de 3,9871% à fin juin 2008 à 0,6831% à fin juin 2009.

Le résultat net part du Groupe est en baisse de 63,1% et s'établit à 1,2 M€ contre 3,2 M€ au 30 juin 2008. Il tient compte d'un impôt sur les résultats de 0,9M€.

3.2 - Bilan

Au 30 juin 2009, le total bilan s'établit à 217,4 M€ en légère progression de + 2,8 M€ (+ 1,3%) par rapport au 31 décembre 2008.

Les actifs non courants s'élèvent à 138,2 M€ en hausse de + 0,9 M€ (+ 0,6%) par rapport à fin 2008. Cette hausse est essentiellement liée à l'acquisition de Microcode à fin mars 2009, aux développements informatiques ainsi qu'à l'augmentation des impôts différés.

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants s'établissent à 23,5 M€ en diminution de 0,2 M€ par rapport au 31 décembre 2008. Cette variation résulte de la légère augmentation des créances clients (0,35 M€) et de l'encaissement de créances d'impôt au cours du semestre.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 55,7 M€ et progressent de 2,2 M€ par rapport au 31 décembre 2008.

Au passif du bilan, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 167,0 M€. Leur variation (+3,3 M€) s'explique principalement :

- par l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand » réalisé le 30 juin 2009 pour une valeur nette comptable de 1,5 M€ avant imputation des frais d'apport dont 0,5 M€ en capital et 1,0 M€ en prime d'apport,
- par le résultat net du 1^{er} semestre (+1,2 M€),
- par les opérations affectant les actions propres (rachat d'actions pour attribution) dont l'impact net sur les capitaux propres ressort à +0,7 M€.

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 50,4 M€ en diminution de -0,5 M€.

3.3 – Tableau de Flux de Trésorerie

A fin juin 2009, la trésorerie nette représente 55 M€ en progression de 1,6 M€ par rapport au 31 décembre 2008.

Le groupe a généré au cours du 1^{er} semestre un flux de trésorerie opérationnelle de 3,9 M€ en retrait par rapport aux 12 M€ dégagés au cours du 1^{er} semestre 2008. Cette évolution s'explique d'une part par le niveau de marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et avant impôt qui est en retrait de 2,4 M€ mais aussi en raison d'une variation du Besoin en Fonds de Roulement défavorable essentiellement impacté par la baisse des produits constatés d'avance à fin juin 2009.

Au 1^{er} semestre 2009 des investissements pour un montant de 1,9 M€ ont été réalisés contre 14,5 M€ au 1^{er} semestre 2008. Sur l'ensemble, 0,5 M€ ont été consacrés à l'acquisition de Microcode au complément de prix Séminus ainsi qu'à un remboursement de prix au titre de Pro A Part. D'autre part, 1,5 M€ ont été décaissés au titre des investissements technologiques.

4- Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant concernant les entreprises liées |
|----------------------------|--|
| Créances clients | 439 |
| Comptes courants | 54 743 |
| Dettes fournisseurs | 273 |
| Chiffre d'affaires | 1 550 |
| Charges opérationnelles | 321 |
| Produits financiers | 403 |

5 - Evénements post-clôture

5.1 - Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, ADENCLASSIFIEDS annonce la création d'une Joint Venture, dénommée « Aden Grand Sud Ouest », avec le Groupe Sud Ouest (Sud Ouest, Midi Libre) et le Groupe La Dépêche du Midi.

Cette Joint Venture, détenue à 51% par ADENCLASSIFIEDS, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leurs sites Internet respectifs, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), « Aden Grand Sud Ouest » proposera ainsi aux professionnels de l'Emploi dès l'automne prochain des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

La création de cette Joint Venture marque l'ambition d'ADENCLASSIFIEDS de se renforcer encore en régions, en signant des partenariats de premier plan avec des groupes leaders de la Presse Quotidienne Régionale.

5.2 - Franchissement de seuil à la hausse

Au 30 juin 2009, FIGAROMEDIAS a franchi en hausse les seuils des 50% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS à la suite de l'opération d'apport partiel d'actif de l'activité « Indicateur Bertrand » de FIGAROMEDIAS à ADENCLASSIFIEDS, une rémunération de 541.905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euros chacune ayant été attribuée à FIGAROMEDIAS.

Le 13 juillet 2009, la société GROUPE FIGARO a franchi en hausse les seuils des 20% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS à la suite d'un achat de 300.000 actions sur le marché réglementé et le 14 juillet 2009, la société GROUPE FIGARO a franchi en hausse les seuils des 25% du capital et des droits de vote d'ADENCLASSIFIEDS à la suite d'un achat de 93.648 actions sur le marché réglementé.

GROUPE FIGARO détient directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés FIGAROMEDIAS et SICCE qu'elle contrôle, 82,99% du capital et des droits de vote de ADENCLASSIFIEDS.

5.3 - Transmission Universelle de patrimoine de la société MICROCODE à la société OPEN MEDIA

L'Associée Unique de la société MICROCODE, la société OPEN MEDIA, a décidé par décision en date du 28 juillet 2009 de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale à 100%. Sur le plan comptable, cette dissolution-confusion prendra effet au 31 août 2009.

6 - Description des principaux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis le Groupe sont détaillés dans le Rapport Financier Annuel 2008 disponible sur le site de la société www.adenclassifieds.com. Y sont notamment décrits les facteurs de risques, les assurances et les couvertures des risques ainsi que la méthode de provisionnement des risques et litiges.

A la connaissance de la société, aucun événement survenu depuis le 1er janvier 2009, hors éléments déjà mentionnés, ne modifie la description des principaux risques et incertitudes telle qu'effectuée dans le Rapport Financier Annuel.

Les risques identifiés du semestre à venir ont bien été pris en considération.

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2009

| | |
|--|------------|
| Etat du résultat global total – Partie 1 | 197 |
| Etat du résultat global total – Partie 2 | 198 |
| Bilan consolidé | 199 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidé | 200 |
| Tableau de variation des capitaux propres | 201 |
| | |
| ● Annexe aux comptes consolidés intermédiaires | 202 |
| | |
| ● Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières intermédiaires..... | 216 |

Etat du résultat global total – Partie 1

| En milliers d'euros | Notes | 30 juin 2009 6 mois | 31 déc. 2008 12 mois | 30 juin 2008 6 mois |
|---|-------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires | 6.1 | 25 355 | 59 055 | 29 680 |
| Autres produits de l'activité | | 344 | 609 | |
| Achats consommés | | -871 | -1 729 | -797 |
| Charges externes | 6.2 | -6 461 | -18 182 | -9 209 |
| Charges de personnel | 6.3 | -13 113 | -27 145 | -13 551 |
| Impôts et taxes | | -799 | -1 473 | -671 |
| Dotations nettes aux amortissements | 6.4 | -1 420 | -1 917 | -739 |
| Dotations nettes aux provisions | 6.4 | -527 | -206 | -112 |
| Autres produits et charges courants | | -11 | -553 | -206 |
| Résultat opérationnel courant | | 2 498 | 8 458 | 4 395 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | | -459 | -1 034 | -580 |
| Charges nettes de dépréciation et amortissements non courants | | -347 | 32 | |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | 6,5 | -806 | -1 002 | -580 |
| Résultat opérationnel | | 1 692 | 7 456 | 3 815 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 6,6 | 412 | 2 406 * | 1 199 |
| Coût de l'endettement financier brut | | 1 | -29 | |
| Coût de l'endettement financier net | | 413 | 2 377 | 1 199 |
| Autres produits et charges financiers | | -18 | -45 | |
| Résultat avant impôt | | 2 087 | 9 788 | 5 014 |
| Charge d'impôt | 6,7 | -925 | -3 416 | -1 864 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| Intérêts minoritaires | | - | - | |
| Résultat net part du Groupe | | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| Résultat par action | 6,8 | 0,17 | 1,00 | 0,49 |
| Résultat dilué par action | 6,8 | 0,17 | 0,97 | 0,47 |

* les autres produits et charges financiers au 30 juin 2008 ont été reclassés en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie correspondant à leur nature.

Etat du résultat global total – Partie 2

| Etat du résultat global total - Partie 2 (en milliers d'euros) | 30 juin 2009 | 31 déc. 2008 | 30 juin 2008 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| RESULTAT DE LA PERIODE | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL | | | |
| Ecart de conversion des activités à l'étranger | | | |
| Actifs financiers disponible à la vente | | | |
| Partie efficace des produits ou perte sur instruments de couverture | | | |
| Réévaluation d'immobilisations corporelles | | | |
| Ecart actuariels sur obligations des régimes à prestations définies | | | |
| Quote part des autres éléments du Résultat Global dans les participations en équivalence | | | |
| Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global | | | |
| AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS | -95 | | |
| RESULTAT GLOBAL TOTAL | 1 067 | 6 372 | 3 150 |
| RESULTAT GLOBAL TOTAL ATTRIBUABLE | | | |
| Aux propriétaires de la société mère | 1 067 | 6 372 | 3 150 |
| Aux intérêts minoritaires | | | |
| RESULTAT GLOBAL TOTAL | 1 067 | 6 372 | 3 150 |

Etat de la situation financière

| En milliers d'euros | Notes | Exercice | |
|---|-------|----------------|----------------|
| | | 30 juin 2009 | 31 déc. 2008 |
| Immobilisations incorporelles | 7.1 | 41 397 | 41 061 |
| Goodwill | 7.2 | 93 973 | 93 906 |
| Immobilisations corporelles | | 1 335 | 1 363 |
| Titres mis en équivalence | | - | - |
| Autres actifs financiers | | 905 | 789 |
| Impôts différés | 6,7 | 610 | 222 |
| Autres actifs long terme | | 1 | - |
| Actifs non-courants | | 138 221 | 137 340 |
| Stocks et en-cours | | - | - |
| Clients et autres débiteurs | | 22 244 | 21 893 |
| Créances d'impôt | | 176 | 761 |
| Autres actifs courants | | 1 087 | 1 068 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7,3 | 55 655 | 53 513 |
| Disponibilités | | | |
| Actifs courants | | 79 162 | 77 235 |
| Total Actifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | - | - |
| Total Actif | | 217 383 | 214 576 |
| Capital | | 7 045 | 6 503 |
| Primes liées au capital | 7,4 | 78 429 | 77 609 |
| Réserves de conversion | | 444 | 649 |
| Autres réserves | | 80 783 | 73 823 |
| Résultat de l'exercice | | 1 162 | 6 372 |
| Total Capitaux propres, part du groupe | | 166 974 | 163 659 |
| Total Intérêts minoritaires | | - | - |
| Total des capitaux propres | | 166 974 | 163 659 |
| Emprunts et dettes financières | | - | 67 |
| Engagements envers le personnel | 7.5 | 630 | 189 |
| Autres provisions | 7.5 | 1 036 | 474 |
| Impôts différés | 6,7 | 10 263 | 10 263 |
| Autres passifs long terme | | 6 | - |
| Total Passifs non courants | | 11 935 | 10 993 |
| Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) | 7,3 | 668 | 83 |
| Provisions (part à moins d'un an) | | - | - |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 23 258 | 23 283 |
| Dettes d'impôt | | 928 | 266 |
| Autres passifs courants | | 13 620 | 16 292 |
| Total Passifs courants | | 38 474 | 39 924 |
| Total des passifs | | 50 408 | 50 917 |
| Total Passif | | 217 383 | 214 576 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 dec. 2008 | 30 juin 2008 |
|---|---------------|----------------|----------------|
| Résultat net total consolidé | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| Elim. des amortissements et provisions | 1 920 | 2 059 | 908 |
| Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution | -1 | 2 | |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | 1 094 | 2 735 | 1 566 |
| Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | 4 175 | 11 168 | 5 624 |
| Elim. de la charge (produit) d'impôt | 925 | 3 416 | 1 864 |
| Elim. du coût de l'endettement financier net | 3 | 7 | |
| Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | 5 103 | 14 591 | 7 488 |
| Incidence de la variation du BFR | -1 334 | 5 970 | 4 686 |
| Impôts payés | 130 | -547 | -146 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 3 899 | 20 014 | 12 028 |
| Incidence des variations de périmètre | -473 | -17 933 | -12 894 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | -1 472 | -4 332 | -1 645 |
| Acquisition d'actifs financiers | | -1 000 | |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | -7 | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | -1 945 | -23 272 | -14 539 |
| Augmentation de capital | | 211 | 175 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | -331 | -5 136 | -2 200 |
| Emission d'emprunts | - | | |
| Remboursement d'emprunts | -67 | -92 | |
| Intérêts financiers nets versés | -3 | -7 | |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | -401 | -5 024 | -2 025 |
| Incidence de la variation des taux de change | 48 | -94 | -21 |
| Variation nette de la trésorerie | 1 601 | -8 376 | -4 557 |
| Trésorerie d'ouverture | 53 387 | 61 763 | 61 763 |
| Trésorerie de clôture | 54 988 | 53 387 | 57 207 |

- les autres flux liés aux opérations d'investissement au 30 juin 2008 ont été reclassés en acquisition nette d'actions propres correspondant à leur nature.

Etat de variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Nombre d'actions | Capital | Primes liées au capital | Instruments de capitaux propres | Réserves de conversion | Actions propres | Réserves consolidées | Résultat | Intérêts minoritaires | Total |
|---|------------------|--------------|-------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------|-----------------------|----------------|
| Capitaux propres au 31 déc. 2007 | 6 468 421 | 6 468 | 76 891 | 2 020 | -108 | -170 | 70 545 | 4 395 | | 160 041 |
| Affectation du résultat 2007 | | | | | | | 4 395 | -4 395 | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | | -120 | | | | | -120 |
| Résultat semestriel 2008 | | | | | | | | 3 150 | | 3 150 |
| Augmentation de capital | 19 100 | 20 | 155 | | | | | | | 175 |
| Paiements en actions | | | | 1 566 | | | | | | 1 566 |
| Actions propres | | | | | | -2 142 | | | | -2 142 |
| Autres variations | | | | | 11 | -53 | -392 | | | -434 |
| Capitaux propres au 30 juin 2008 | 6 487 521 | 6 488 | 77 046 | 3 586 | -217 | -2 365 | 74 548 | 3 150 | | 162 236 |
| Capitaux propres au 31 déc. 2007 | 6 468 421 | 6 468 | 76 891 | 2 020 | -108 | -170 | 70 545 | 4 395 | | 160 041 |
| Affectation du résultat 2007 | | | | | | | 4 395 | -4 395 | | 0 |
| Ecart de conversion | | | | | -541 | | | | | -541 |
| Résultat 2008 | | | | | | | | 6 372 | | 6 372 |
| Augmentation de capital | 34 450 | 35 | 718 | | | | | | | 753 |
| Paiements en actions | | | | 2 735 | | | | | | 2 735 |
| Juste valeur IFRS actions livrées en 2008 | | | | -2 556 | | | | | | -2 556 |
| Gains sur actions livrées en 2008 | | | | | | | 918 | | | 918 |
| Actions propres | | | | | | -3 548 | -57 | | | -3 605 |
| Autres variations | | | | | | | -458 | | | -458 |
| Capitaux propres au 31 déc. 2008 | 6 502 871 | 6 503 | 77 609 | 2 199 | -649 | -3 718 | 75 343 | 6 372 | | 163 659 |
| Affectation du résultat 2008 | | | | | | | 6 372 | -6 372 | | 205 |
| Ecart de conversion | | | | | 205 | | | | | 205 |
| Résultat semestriels 2009 | | | | | | | | 1 162 | | 1 162 |
| Augmentation de capital (1) | 541 905 | 542 | 870 | | | | | | | 1 412 |
| Paiements en actions | | | | 1 094 | | | | | | 1 094 |
| Juste valeur IFRS actions livrées | | | | -331 | | | | | | -331 |
| Gains sur actions livrées 2009 | | | | | | | 124 | | | 124 |
| Actions propres | | | | | | -132 | -36 | | | -168 |
| Autres variations | | | | | | | -183 | | | -183 |
| Capitaux propres au 30 juin 2009 | 7 044 776 | 7 045 | 78 479 | 2 962 | -444 | -3 850 | 81 620 | 1 162 | | 166 974 |

(1) Augmentation de capital dans le cadre de la rémunération de l'apport partiel d'actif des activités de l'« Indicateur Bertrand » par FigaroMédias : Création de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € et d'une prime d'apport de 965 K€ imputée des frais de l'opération d'apport pour un montant total de 145 K€.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RESUMES

| | | |
|----------|---|------------|
| 1 | INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE | |
| 2 | EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS INTERVENUS | |
| 2.1 | <i>Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS</i> | |
| 2.2 | <i>Acquisition de Microcode</i> | |
| 2.3 | <i>Simplification de l'organigramme</i> | |
| 3 | PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES | |
| 4 | PERIMETRE DE CONSOLIDATION | |
| 5 | INFORMATION SECTORIELLE | |
| 6 | NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT | |
| 6.1 | <i>Chiffre d'affaires</i> | |
| 6.2 | <i>Charges externes</i> | |
| 6.3 | <i>Personnel</i> | |
| 6.3.1 | Effectifs | |
| 6.3.2 | Charges de personnel | |
| 6.4 | <i>Dotations nettes aux amortissements et aux provisions</i> | |
| 6.5 | <i>Autres produits et charges opérationnels non courants</i> | |
| 6.6 | <i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i> | |
| 6.7 | <i>Impôts sur les résultats</i> | 203 |
| 6.7.1 | Taux effectif d'impôt | |
| 6.7.2 | Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique | 203 |
| 6.7.3 | Source d'impôt différé au bilan | |
| 6.8 | <i>Résultats par action</i> | 203 |
| 6.8.1 | Résultat net de base par action | 203 |
| 6.8.2 | Résultat net dilué par action | 203 |
| 7 | NOTES SUR LE BILAN | 203 |
| 7.1 | <i>Immobilisations incorporelles nettes</i> | 204 |
| 7.2 | <i>Ecarts d'acquisition</i> | 205 |
| 7.2.1 | Ecarts d'acquisition nets au bilan | |
| 7.2.2 | Pertes de valeur des écarts d'acquisition | 206 |
| 7.3 | <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 207 |
| 7.4 | <i>Capitaux propres</i> | 207 |
| 7.5 | <i>Provisions pour risques et charges</i> | 208 |
| 7.6 | <i>Transactions avec les parties liées</i> | 209 |
| 7.6.1 | Relations avec les filiales consolidées | 209 |
| 7.6.2 | Relations avec les dirigeants et les actionnaires | 209 |
| 8 | EVENEMENTS POSTERIEURS AU SEMESTRE | 209 |

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe ADENCLASSIFIEDS est un acteur sur le marché Internet, dans les domaines de l'emploi, de la Formation et de l'immobilier. Son chiffre d'affaires est réalisé majoritairement sur le marché des annonces classées : publication payante sur Internet d'offres d'emploi, d'offres de sessions de formation et d'annonces immobilières.

L'activité d'ADENCLASSIFIEDS est essentiellement B to B avec une offre principalement commercialisée auprès de professionnels du recrutement, de la formation et de l'immobilier.

La société ADENCLASSIFIEDS est une société anonyme de nationalité française, domiciliée au 1-3 rue La Fayette à Paris (75009), au capital entièrement libéré de 7 044 776 euros (valeur nominale des actions : 1 euro).

Introduite sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, ADENCLASSIFIEDS est depuis le 21 janvier 2009 cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe ont été arrêtés le 31 août 2009 par le Directoire.

2 EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS INTERVENUS

2.1 Apport de la branche d'activité INDICATEUR BERTRAND par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS

Les actionnaires d'ADENCLASSIFIEDS, réunis à l'occasion de son assemblée générale du 30 juin 2009, ont approuvé à l'unanimité les résolutions relatives à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Indicateur Bertrand ».

Les activités du « groupe Indicateur Bertrand » ont donc rejoint ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009 pour constituer l'offre immobilière la plus complète du marché, dotée de marques fortes, d'un portefeuille de clients enrichi et d'une couverture commerciale complète sur l'ensemble du territoire national. Le chiffre d'affaires de ces nouvelles activités sera pris en compte à compter du 1er juillet 2009.

L'activité Immobilier d'ADENCLASSIFIEDS repose désormais sur 6 pôles d'activités : Généraliste (Explorimmo, Pro A Part), Prestige (Propriétés de France), Neuf (Indicateur Bertrand, Explorimmoneuf), Loisirs (Bertrand Vacances, Belles maisons à louer), Immobilier commercial (Officiel-commerce) et Services (Open Media, Imovision), susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins des professionnels de l'immobilier.

Les apports n'ont pas fait l'objet d'un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, la date d'effet de l'apport coïncide avec la date de réalisation de l'apport soit le 30 juin 2009. Ainsi les opérations de la société apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité Indicateur Bertrand au cours du 1er semestre 2009 bénéficient à la seule société apporteuse.

Sur la base du traité d'apport, l'actif net apporté ressort à 1 506 758 euros rémunéré par l'attribution à FIGAROMEDIAS de 541 905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune et d'une prime d'apport de 964 853 euros.

2.2 Acquisition de Microcode

Fin Mars 2009, OPEN MEDIA a acquis la société MICROCODE, laquelle édite notamment le site Internet Habitesurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transaction immobilière Immociel, développé par cette société. Cette acquisition permet à OPEN MEDIA :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitesurlacote.com.

Cette acquisition, d'un montant de 310 K€, a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société MICROCODE a réalisé un chiffre d'affaires de 155 K€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Simplification de l'organigramme

Au cours du premier semestre 2009, le groupe a réalisé plusieurs restructurations juridiques afin de simplifier son organisation. A ce titre, les sociétés COOPTIN, CADRESONLINE et PRO A PART ont fait l'objet d'une transmission universelle de leur patrimoine à ADENCLASSIFIEDS. Préalablement à cette opération, les sociétés AGENCE 3W et OFFICIEL COMMERCE ont fait l'objet d'une transmission universelle de leur patrimoine à PRO A PART.

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes intermédiaires au 30 juin 2009 sont identiques à celles appliquées aux états financiers annuels clos au 31 décembre 2008 à l'exception des normes et interprétations obligatoires au 30 juin 2009.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ADENCLASSIFIEDS, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. Ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes :

- l'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié le 23 janvier 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne
- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers »
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », sans impact sur les comptes.
- Amendements IAS1 et IAS 32« Instruments financiers – classification des puttable instruments », sans impact sur les comptes
- IAS 40 amendée « Immeubles de placement en cours de construction ou d'aménagement », sans impact sur les comptes
- IFRS 2 « Amendements relatifs aux conditions d'acquisitions et aux annulations », sans impact sur les comptes
- Amendement IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une joint-venture, sans impact sur les comptes
- Amendement IFRS 7 « Informations communiquées au titre des instruments financiers »,non adopté par l'Union Européenne
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : la présentation sectorielle historique sur laquelle le Management de la société fonde ses décisions répond aux caractéristiques de IFRS 8. ,
- IFRIC 12 « Accords de concessions de services » (entrée en vigueur le 29 mars 2009)
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »
- IFRIC 14 et IAS 19 « Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction », sans impact sur les comptes.

L'application de la révision d'IAS 1 – « Présentation des Etats financiers » a un impact en terme de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, ADENCLASSIFIEDS a pris pour option de :

- Modifier l'appellation du bilan qui devient « Etat de la situation financière »,
- Compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, n'a pas d'impact sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter du 1^{er} juillet 2009. Il s'agit des normes et interprétations :

- l'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié en avril 2009 par l'IASB et non encore adopté par l'Union Européenne
- IFRS 5 amendée « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009
- IAS 27 révisée suite au projet « Business Combination phase II », obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009
- IAS 38 amendée « Immobilisations incorporelles » : coût de publicité et de promotion, obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009
- Amendement IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »(entrée en vigueur le 30 juin 2009) : reclassement des actifs financiers, éléments couverts éligibles, non adopté par l'Union Européenne
- Amendement IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés » et IAS 39, non adopté par l'Union Européenne
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009
- IFRIC 15 « Accords de construction immobilière », non adoptée par l'Union Européenne
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires », obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009, non adoptée par l'Union Européenne

- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part des clients », obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2009, non adoptée par l'Union Européenne.

En cas d'application anticipée, ces normes n'auraient pas eu d'impact sur les comptes arrêtés au 30 juin 2009.

Traitement comptable de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité Indicateur Bertrand au 30 juin 2009

Les sociétés FIGAROMEDIAS (apporteuse) et ADENCLASSIFIEDS (bénéficiaire) sont sous contrôle commun. En effet :

- à la date de signature du traité d'apport partiel d'actif, la société FIGAROMEDIAS détenait 49,70 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS,
- la société SICCE, contrôlée à hauteur de 91,94 % par FIGAROMEDIAS, détenait 4,35 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS.

Les sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS ont également un dirigeant commun, le Président de la société FIGAROMEDIAS étant le Président du Directoire de la société ADENCLASSIFIEDS.

Toutes les entités concernées par l'opération d'apport de la branche d'activité sont donc des entités placées sous contrôle commun.

Le paragraphe 3 de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » prévoit que la norme ne s'applique pas aux regroupements d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun. Dans ces circonstances, les normes IFRS préconisent l'utilisation des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8, qui prévoient notamment le recours à d'autres corps de normes, à condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec les normes IFRS en vigueur ainsi qu'avec leur cadre conceptuel.

C'est ainsi que le Groupe a retenu la méthode de la mise en commun d'intérêts comme méthode comptable pour présenter dans ses comptes consolidés les opérations de regroupement d'entités sous contrôle commun.

L'apport a été évalué à sa valeur nette comptable au 30 juin 2009.

La société ADENCLASSIFIEDS ne présente pas de comptes comparatifs retraités reprenant l'activité de l'Indicateur Bertrand au 30 juin 2008.

Il est à noter que les retombées économiques de cet apport interviendront sur le second semestre 2009.

4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

| Dénominations sociales | Pays | 30 juin 2009 | | 31 décembre 2008 | |
|---------------------------------------|------------|--------------|-----------|------------------|-----------|
| | | % contrôle | % intérêt | % contrôle | % intérêt |
| Sociétés intégrées globalement | | | | | |
| ADENCLASSIFIEDS | France | | | Société Mère | |
| COOPTIN (1) | France | | | 100% | 100% |
| OPEN MEDIA | France | 100% | 100% | 100% | 100% |
| DIRECT RECRUIT | Angleterre | 100% | 100% | 100% | 100% |
| SEMINUS | Allemagne | 100% | 100% | 100% | 100% |
| CADRESONLINE (1) | France | | | 100% | 100% |
| PRO A PART (1) | France | | | 100% | 100% |
| AGENCE 3 W (2) | France | | | 100% | 100% |
| OFFICIEL COMMERCE (2) | France | | | 100% | 100% |
| MICROCODE | France | 100% | 100% | | |

- Variation de périmètre

- (1) et (2) Dans le cadre des opérations de restructurations juridiques réalisées sur le 1^{er} semestre 2009, ces sociétés ont fait l'objet d'une transmission universelle de leur patrimoine à ADENCLASSIFIEDS, société mère (1) ou à Pro A Part (2)

Entrée de périmètre : Acquisition fin mars 2009 de la société MICROCODE (cf § 2.2)

Sortie de périmètre : Néant

5 INFORMATION SECTORIELLE

Premier Niveau : Information par secteurs d'activité

| Au 30 juin 2009 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|---------------------------------------|--------|-----------|------------|--------|
| CA | 18 572 | 2 037 | 4 746 | 25 355 |
| EBITDA | 4 084 | -101 | 462 | 4 445 |
| % C.A. | 22,0% | -5,0% | 9,7% | 17,5% |
| Résultat Opérationnel Courant | 2 759 | -251 | -9 | 2 498 |
| % C.A. | 14,9% | -12,3% | -0,2% | 9,9% |

| Au 30 juin 2009 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Structure | Total |
|--|--------|-----------|------------|-----------|--------|
| Goodwill | 80 880 | 2 176 | 10 917 | | 93 973 |
| Marques | 29 248 | 835 | 2 970 | | 33 053 |
| Effectifs | 132 | 20 | 29 | 203 | 384 |

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|---|--------|-----------|------------|--------|
| CA | 46 186 | 3 058 | 9 812 | 59 055 |
| EBITDA | 10 109 | -583 | 1 057 | 10 582 |
| % C.A. | 21,9% | -19,1% | 10,8% | 17,9% |
| Résultat Opérationnel Courant | 8 606 | -700 | 553 | 8 458 |
| % C.A. | 18,6% | -22,9% | 5,6% | 14,3% |

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Structure | Total |
|--|--------|-----------|------------|-----------|--------|
| Goodwill | 80 978 | 2 176 | 10 752 | | 93 906 |
| Marques | 29 248 | 835 | 2 945 | | 33 029 |
| Effectifs fin de période | 152 | 21 | 35 | 219 | 427 |

| Au 30 juin 2008 (en milliers d'euros) | Emploi | Formation | Immobilier | Total |
|---------------------------------------|--------|-----------|------------|--------|
| CA | 23 860 | 1 397 | 4 422 | 29 680 |
| EBITDA | 5 244 | -289 | 290 | 5 246 |
| % C.A. | 22,0% | -20,6% | 6,6% | 17,7% |
| Résultat Opérationnel Courant | 4 570 | -342 | 166 | 4 395 |
| % C.A. | 19,2% | -24,5% | 3,8 % | 14,8% |

Deuxième Niveau : Information par zones géographiques

Les zones géographiques sont définies en 2 secteurs : France et Europe

| Au 30 juin 2009 (en milliers d'euros) | France | Europe | Total |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|
| CA | 24 702 | 653 | 25 355 |
| EBITDA | 4 330 | 115 | 4 445 |
| % C.A. | 17,5% | 17,6% | 17,5% |
| Résultat Opérationnel Courant | 2 467 | 31 | 2 498 |
| % CA | 10,0% | 4,7% | 9,9% |

| Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros) | France | Europe | Total |
|---|--------|--------|--------|
| CA | 57 571 | 1 484 | 59 055 |
| EBITDA | 10 323 | 259 | 10 582 |
| % C.A. | 17,9% | 17,5% | 17,9% |
| Résultat Opérationnel Courant | 8 316 | 143 | 8 458 |
| % CA | 14,4% | 9,6% | 14,3% |

| Au 30 juin 2008 (en milliers d'euros) | France | Europe | Total |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|
| CA | 28 884 | 796 | 29 680 |
| EBITDA | 5 043 | 203 | 5 246 |
| % C.A. | 17,5% | 25,5% | 17,7% |
| Résultat Opérationnel Courant | 4 240 | 155 | 4 395 |
| % CA | 14,7% | 19,4% | 14,8% |

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 Chiffre d'affaires**

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente comme suit :

| En milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|---------------------|---------------|------------------|---------------|
| Emploi | 18 572 | 46 186 | 23 858 |
| Formation | 2 037 | 3 058 | 4 424 |
| Immobilier..... | 4 746 | 9 812 | 1 398 |
| Total | 25 355 | 59 055 | 29 680 |

Par nature, les données chiffrées sectorielles présentées ci-dessus se décomposent comme suit :

Au 30 juin 2009 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|----------------------------------|---------------|------------------|-------------------|---------------|
| Petites annonces | 14 859 | 2 037 | 3 524 | 20 420 |
| Autres services et produits..... | 3 713 | | 1 222 | 4 935 |
| Total | 18 572 | 2 037 | 4 746 | 25 355 |

Au 31 décembre 2008 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|----------------------------------|---------------|------------------|-------------------|---------------|
| Petites annonces | 40 677 | 3 058 | 6 641 | 50 375 |
| Autres services et produits..... | 5 509 | | 3 171 | 8 680 |
| Total | 46 186 | 3 058 | 9 812 | 59 055 |

Au 30 juin 2008 :

| <i>En milliers d'euros</i> | Emploi | Formation | Immobilier | TOTAL |
|----------------------------------|---------------|------------------|-------------------|---------------|
| Petites annonces | 21 235 | 1 397 | 2 880 | 25 513 |
| Autres services et produits..... | 2 625 | | 1 542 | 4 167 |
| Total | 23 860 | 1 397 | 4 422 | 29 680 |

6.2 Charges externes

| En milliers d'Euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|--|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Locations et charges locatives | 1 991 | 3 966 | 1 957 |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires | 1 007 | 3 728 | 1 725 |
| Autres charges externes | 340 | 658 | 337 |
| Entretien et réparations | 288 | 611 | 177 |
| Personnel extérieur à l'entreprise | 115 | 1 187 | 804 |
| Commissions sur ventes et de publicité | 42 | 296 | 174 |
| Pub., publication, relations publiques | 2 025 | 6 102 | 3 239 |
| Transp. de biens, transp coll. personnel | 21 | 23 | 8 |
| Déplacements, missions et réceptions | 399 | 1 183 | 577 |
| Frais postaux et de télécommunications | 232 | 429 | 211 |
| Charges externes | 6 461 | 18 182 | 9 209 |

Les efforts de réduction de coûts réalisés au cours du 1^{er} semestre 2009 ont essentiellement porté sur :

- Les dépenses de marketing qui ont été adaptées au niveau du chiffre d'affaires,
- La diminution du recours aux tiers (intermédiaires, personnel extérieur à l'entreprise),
- La réduction des dépenses de voyages et déplacements.

6.3 Personnel

6.3.1 Effectifs

L'effectif du Groupe au 30 juin 2009 s'élève à 384 salariés contre 404 salariés au 30 juin 2008.

La répartition des effectifs entre les populations cadres et non cadres se présente comme suit :

| | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|------------------|--------------|------------------|--------------|
| Cadres | 306 | 322 | 303 |
| Non cadres | 78 | 97 | 101 |
| Total | 384 | 419 | 404 |

Les effectifs de la branche d'activité apportée de l'Indicateur Bertrand ont rejoint le groupe au 1^{er} juillet 2009.

6.3.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|---|---------------|------------------|---------------|
| Salaires et traitements | 8 172 | 16 895 | 8 225 |
| Options sur actions et attributions d'actions gratuites ... | 1 094 | 2 624 | 1 566 |
| Charges sociales et autres | 3 847 | 7 626 | 3 760 |
| Total | 13 113 | 27 145 | 13 551 |

6.4 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

| en milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|---|---------------|------------------|--------------|
| Amortissements sur immobilisation incorporelles | -1 160 | -1 332 | -433 |
| Amortissements sur immobilisation corporelles | -260 | -586 | -306 |
| Sous total dotations nettes aux amortissements | -1 420 | -1 917 | -739 |
| | | 0 | |
| Dotation aux dépréciations des actifs circulants | -789 | -844 | -607 |
| Reprise sur dépréciations sur actifs circulants | 288 | 766 | 431 |
| Dotation aux provisions d'exploitation | -13 | -193 | -36 |
| Reprise sur provisions d'exploitation | 33 | 57 | 148 |
| Dotation aux provisions sur engagements de retraite | -53 | -49 | -48 |
| Reprise sur provisions sur engagements de retraite | 7 | 57 | |
| Sous total dotations nettes aux dépréciations / provisions | -527 | -206 | -112 |

L'évolution des amortissements sur immobilisations incorporelles est essentiellement liée à la politique de modernisation des sites internet du groupe développée sur les 3 activités, lesquels ont été mise en service progressivement depuis 12 mois.

Les dépréciations sur actifs circulants concernent principalement les créances clients des activités Immobilier.

6.5 Autres produits et charges opérationnels non courants

| En milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|--|--------------|------------------|--------------|
| Provision sur créance d'impôt..... | | -141 | |
| Dépréciation de goodwill (2)..... | -224 | | |
| Transactions (1) | -389 | -773 | -360 |
| Divers (3)..... | -193 | -88 | -220 |
| Total autres produits et charges opérationnels..... | -806 | - 1 002 | -580 |

- (1) Correspondent principalement à des indemnités transactionnelles, litige et indemnités commerciales présentant un caractère inhabituel, peu fréquent et pour des montants particulièrement significatifs.
- (2) Il s'agit des Frais d'acquisitions de Cadres On Line et de Pro A Part constatés en charge net d'impôt du fait des transmissions universelles de patrimoine.
- (3) Les autres charges opérationnelles de la période correspondent essentiellement à des provisions pour risques et charges

6.6 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élèvent à 412 k€ au 30 juin 2009 et sont en forte diminution par rapport au 30 juin 2008. Cette évolution est intégralement imputable à la baisse du taux de rémunération de la trésorerie indexé sur l'Euribor 12 mois pour les deux tiers du volume géré et sur l'EONIA pour le tiers restant.

| En milliers d'Euros | 30 juin 2009 | 31 dec. 2008 | 30 juin 2008 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Produits nets s/ cession de VMP | 2 | 24 | -14 |
| Revenus des équivalents de trésorerie | 410 | 2 382 | 1 213 |
| Charges d'intérêts | -3 | -7 | |
| Gains et pertes de change | 4 | -22 | |
| Coût de l'endettement financier net | 413 | 2 377 | 1 199 |
| Autres produits et charges financiers | 1 | 0 | |
| Dotation aux dépréciations financières | -19 | -45 | |
| Autres produits et charges financiers | -18 | -45 | - |
| Total | 395 | 2 332 | 1 199 |

6.7 Impôts sur les résultats

6.7.1 Taux effectif d'impôt

| En milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|-----------------------------------|----------------|------------------|--------------|
| Résultat net | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| Impôts sur le résultat | -925 | -3 416 | -1 864 |
| Résultat net avant impôt | 2 087 | 9 788 | 5 014 |
| Taux effectif d'imposition | 44,32 % | 34,90 % | 37,2% |

6.7.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au résultat net avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 34,43 % en 2008 et 2009, s'établit comme suit :

| En milliers d'euros | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|---|--------------|------------------|--------------|
| Résultat net avant impôt..... | 2 087 | 9 788 | 5 014 |
| Taux d'imposition de la société | 34,43 % | 34,43 % | 34,43% |
| Charge d'impôt théorique..... | 719 | 3 370 | 1 726 |
| Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de :..... | | | |
| - Dépréciation du goodwill | 77 | | |
| - IFRS 2..... | 157 | -136 | 182 |
| - Différence de taux sur IS étranger | -11 | 36 | -18 |
| - Imputation déficit COL..... | -30 | | |
| - Différences permanentes | 69 | | 4 |
| - Autres différences | -56 | 54 | -30 |
| Charge réelle d'impôt..... | 925 | 3 416 | 1 864 |

6.7.3 Source d'impôt différé au bilan

| | déc. 2008 | Variations | Variations des cours de change | Variations de périmètre | Activités reprises | Activités abandonnées | Autres | juin 2009 |
|--|----------------|------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------|----------|---------------|
| Impôts différés - actif | 222 | 252 | - | - | 136 | - | | 610 |
| Impôts différés - passif sur marque internet | 10 263 | | - | - | | - | - | 10 263 |
| Solde net d'impôt différé | -10 041 | 252 | - | - | 136 | - | - | -9 653 |

IMPOTS DIFFERES NET ACTIFS / PASSIFS PAR NATURE

| En milliers d'Euros | Actif | Passif | ID nets déc. 2008 | Actif | Passif | ID nets juin 2009 |
|--|------------|---------------|-------------------|------------|---------------|-------------------|
| ID/ Retraitement divers | -63 | - | -63 | -79 | - | -79 |
| ID/ Différences temporaires | 166 | - | 166 | 194 | 0 | 194 |
| ID/ Retraitements fiscaux et harm | - | - | - | - | - | - |
| ID/ Retraitements des frais d'établissen | 0 | - | 0 | - | -0 | 0 |
| ID/ Retraitements des engagements de | 65 | - | 65 | 217 | -0 | 217 |
| ID/ écarts d'évaluation à 100% | 0 | 10 263 | -10 263 | - | 10 263 | -10 263 |
| Activation de reports déficitaires | 53 | - | 53 | 278 | - | 278 |
| Solde net d'impôt différé | 222 | 10 263 | -10 041 | 610 | 10 263 | -9 653 |

6.8 Résultats par action

6.8.1 Résultat net de base par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période.

| | | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| Résultat net de base (en milliers d'euros) | (a) | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période:..... | (b) | 6 681 832 | 6 378 895 | 6 470 310 |
| - nombre d'actions à l'ouverture | | 6 502 871 | 6 468 421 | 6 468 421 |
| - nombre d'actions à la clôture | | 7 044 776 | 6 502 871 | 6 487 521 |
| Résultat net de base par action (en euro) | (a) / (b) | 0,17 | 1,00 | 0,49 |

6.8.2 Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

| | | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| Résultat net de base (en milliers d'euros) | (a) | 1 162 | 6 372 | 3 150 |
| Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période: | (b) | 6 681 832 | 6 378 895 | 6 470 310 |
| Nombre d'actions potentiellement dilutives | (c) | 161 607 | 161 375 | 194 082 |
| Nombre d'actions prise en compte dans le calcul du résultat net dilué par action | (d) = (b)+(c) | 6 843 439 | 6 540 270 | 6 664 392 |
| Résultat net dilué par action (en euro) | (a) / (d) | 0,17 | 0,97 | 0,47 |

7 NOTES SUR LE BILAN

7.1 Immobilisations incorporelles nettes

| | déc. 2008 | Acquisitions | Cessions | Dotations nettes de l'exercice | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclassements & mises au rebut | juin 2009 |
|--|----------------|--------------|----------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------------------|----------------|
| Frais de recherche & développement | 1 527 | - | | | - | - | -21 | 1 506 |
| Licences, logiciels et sites internet | 7 854 | 89 | | - | 28 | 199 | -444 | 7 726 |
| Marques | 33 029 | - | - | | - | 24 | | 33 053 |
| Fonds commercial | 3 005 | - | | | 7 | 141 | | 3 153 |
| Avances et acomptes s/imm. incorp. | - | - | - | | - | 3 | - | 3 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 1 015 | 1 211 | - | | - | - | -1 411 | 815 |
| Autres immobilisations incorporelles | 100 | - | | | - | - | -100 | - |
| Total Immobilisations incorporelles | 46 530 | 1 300 | - | - | 35 | 367 | - 1 976 | 46 256 |
| Amt/Dép. frais de rech. & développ. | -1 465 | - | - | -31 | - | - | 21 | -1 475 |
| Amt/Dép. licences, logiciels et sites internet | -3 871 | - | | -1 131 | -17 | -148 | 1 855 | -3 312 |
| Amt/Dép. Marques | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Amt/Dép. fonds commercial | -44 | - | - | -28 | - | - | - | -72 |
| Amt/Dép. autres immos incorp. | -89 | - | - | -11 | - | - | 100 | - |
| Total Amt/prov. Immobilisations incorporelles | - 5 469 | - | - | - 1 201 | - 17 | - 148 | 1 976 | - 4 859 |
| Total Valeur Nette | 41 061 | 1 300 | - | -1 201 | 18 | 219 | -0 | 41 397 |

7.2 Ecarts d'acquisition

7.2.1 Ecarts d'acquisition nets au bilan

L'évolution des Ecarts d'acquisition s'analyse comme suit entre 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2009 :

| Goodwill au 1er janvier 2009 | 80 978 | 2 176 | 10 752 | 93 906 |
|-------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Acquisitions | | | 303 | 303 |
| Cessions | | | | 0 |
| Affectation à la marque nette d'IS | | | | 0 |
| Variation des cours de change | -12 | | | -12 |
| Pertes de valeur | -95 | | -129 | -224 |
| Goodwill au 30 juin 2009 | 80 871 | 2 176 | 10 926 | 93 973 |
| dont montant brut | 80 966 | 2 176 | 11 055 | 94 197 |
| dont dépréciation cumulée | -95 | 0 | -129 | -224 |

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition fin mars 2009 de la société Microcode n'a pas été affecté au 30 juin 2009.

7.2.2 Pertes de valeur des écarts d'acquisition

Les dépréciations des écarts d'acquisition pour un montant de 224k€ traduisent au niveau consolidé la reconnaissance de vrais malis constatés au niveau social à raison des diverses opérations de TUP intervenues sur la période. En tant que de besoin, les éventuelles économies d'impôts réalisées à raison de la déductibilité définitive des frais d'acquisition de titres sont venues minorer les dépréciations à constater.

7.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2009, la trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

| (en milliers d'euros) | 30 juin 2009 | 31 décembre 2008 | 30 juin 2008 |
|---|---------------|------------------|---------------|
| Disponibilités | 912 | 1 349 | 1 308 |
| Compte courant actionnaires ⁽¹⁾ | 54 743 | 52 164 | 56 702 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie active | 55 655 | 53 513 | 58 010 |
| Concours bancaires courants | 668 | 83 | 803 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nette | 54 987 | 53 430 | 57 207 |

⁽¹⁾ Du fait de la convention de trésorerie conclue entre Adenclassifieds et Groupe Figaro d'une part, de la convention de compte courant conclue entre Adenclassifieds et Socpresse d'autre part, l'exigibilité de ces comptes courants peut être requise à tout moment. Du fait de son caractère hautement liquide le groupe Figaro se comportant comme un établissement centralisateur de la trésorerie de ses filiales, ce compte courant actif est classé au sein de la trésorerie nette.

7.4 Capitaux propres

Au 30 juin 2009, le capital social est fixé à 7 044 776 € divisés en 7 044 776 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Les mouvements qui ont impactés les capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2009 sont les suivants :

| (en euros) | Nombre d'actions | Valeur en K€ | Prime d'émission En k€ |
|--|------------------|--------------|------------------------|
| - Capital social au 1 ^{er} janvier 2009 | 6 502 871 | 6 503 | 77 609 |
| - Rémunération des apports | 541 905 | 542 | 870 |
| Total | 7 044 776 | 7 045 | 78 479 |

Conformément au traité d'apport les frais relatifs à l'opération d'apport ont été imputés sur la prime d'apport pour un montant de 145 k€, net de l'économie d'impôt de 50k€.

7.5 Provisions pour risques et charges

| En milliers d'Euros | déc. 2008 | Dotations | Reprises | | Total | Variation de périmètre | Reclassement | Activités reprises | Activités abandonnées | juin 2009 |
|--|------------|------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------|------------------------|--------------|--------------------|-----------------------|--------------|
| | | | Utilisées au cours de l'exercice | Non utilisées au cours de l'exercice | | | | | | |
| Provisions pour retraites et mutuelles | 189 | 53 | 0 | -7 | -7 | 395 | 0 | 0 | 0 | 630 |
| Provisions pour retraites et obligations assimilées | 189 | 53 | - | -7 | -7 | 395 | - | - | - | 630 |
| Provisions pour litiges | 155 | 183 | -20 | -12 | -32 | 400 | 0 | 0 | 0 | 706 |
| Autres provisions pour risques | 319 | 13 | 0 | -2 | -2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 330 |
| Autres provisions pour risques | 474 | 196 | -20 | -14 | -34 | 400 | - | - | - | 1 036 |
| Total provisions pour risques et charges | 663 | 249 | -20 | -21 | -41 | 795 | 0 | 0 | 0 | 1 666 |

7.6 Transactions avec les parties liées

7.6.1 Relations avec les filiales consolidées

Les transactions et les soldes entre ADENCLASSIFIEDS et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale.

7.6.2 Relations avec les dirigeants et les actionnaires

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant concernant les entreprises liées : |
|----------------------------|---|
| Créances clients | 439 |
| Compte courant | 54 743 |
| Dettes fournisseurs | 273 |
| Chiffre d'affaires | 1 550 |
| Charges opérationnelles | 321 |
| Produits financiers | 403 |

Au 30 juin 2009, les rémunérations nettes versées aux membres du Directoire s'élèvent à 180 K€.

8 EVENEMENTS POSTERIEURS AU SEMESTRE

Création d'une Joint Venture avec le Groupe Sud Ouest et le Groupe La Dépêche du Midi

Afin de renforcer sa présence en régions sur son activité Emploi, ADENCLASSIFIEDS a créé une Joint Venture, dénommée « Aden Grand Sud Ouest », avec le Groupe Sud Ouest (Sud Ouest, Midi Libre) et le Groupe La Dépêche du Midi.

Cette Joint Venture, détenue à 51% par ADENCLASSIFIEDS, à 24,5% par le Groupe Sud Ouest et à 24,5% par le Groupe La Dépêche du Midi, a pour objectif de développer un portail Emploi régional, rassemblant l'ensemble des offres d'emploi des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon (à l'exception de la Lozère) et Poitou-Charentes (hors les Deux-Sèvres et la Vienne).

S'appuyant sur la notoriété des titres de Presse Quotidienne Régionale Sud Ouest, Midi Libre et La Dépêche du Midi, et l'audience de leur site Internet respectif, ainsi que sur le volume d'offres et le savoir-faire Internet des sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS (Cadremploi, Keljob, Cadres On Line), « Aden Grand Sud Ouest » proposera ainsi aux professionnels de l'Emploi dès l'automne prochain des solutions de recrutement alliant la puissance de sites Emploi leaders nationaux à la pertinence de sites Emploi leaders régionaux et locaux.

La création de cette Joint Venture marque l'ambition d'ADENCLASSIFIEDS de se renforcer encore en régions, en signant des partenariats de premier plan avec des groupes leaders de la Presse Quotidienne Régionale.

Transmission Universelle de patrimoine de la société MICROCODE à la société OPEN MEDIA

L'Associée Unique de la société MICROCODE, la société OPEN MEDIA, a décidé par décision en date du 28 juillet 2009 de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale à 100%. Sur le plan comptable, cette dissolution-confusion prendra effet au 31 août 2009.

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009

*Comptes Semestriels – Période du 01 janvier 2009
au 30 juin 2009*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Adenclassifieds, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire , dans un contexte de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode exposés dans la note « principes et méthodes comptables » des comptes semestriels résumés, relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « secteurs opérationnels » adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 aout 2009

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

Stéphane LAMBERT

DELOITTE
& ASSOCIES

Dominique JUMAUCOURT

INFORMATION TRIMESTRIELLE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2009 (chiffre d'affaires non audité)

I. CHIFFRE D'AFFAIRES

| C.A. en milliers d'euros | 3ème trimestre | | | 9 mois | | |
|--------------------------|----------------|--------|---------|--------|--------|---------|
| | 2009 | 2008 | Var. | 2009 | 2008 | Var. |
| Emploi | 8.120 | 11.118 | - 27,0% | 26.692 | 34.978 | - 23,7% |
| % du total | 59% | 77% | | 68% | 79% | |
| Formation | 983 | 776 | + 26,7% | 3.020 | 2.173 | + 39,0% |
| % du total | 7% | 5% | | 8% | 5% | |
| Immobilier | 4.722 | 2.619 | + 80,3% | 9.468 | 7.041 | + 34,5% |
| % du total | 34% | 18% | | 24% | 16% | |
| Total | 13.825 | 14.513 | - 4,7% | 39.180 | 44.193 | - 11,3% |

Le chiffre d'affaires consolidé d'ADENCLASSIFIEDS au troisième trimestre 2009 a atteint 13,8 M€, en retrait de 4,7% par rapport au troisième trimestre 2008.

Les activités du « Groupe Indicateur Bertrand » ont rejoint ADENCLASSIFIEDS le 30 juin 2009. Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009 de la Société intègre donc, pour la première fois, le chiffre d'affaires des mois de juillet, août et septembre 2009 de ces nouvelles activités.

A périmètre comparable, l'activité du troisième trimestre 2009 d'ADENCLASSIFIEDS aurait été en recul de -22,0% à 11,3 M€.

Le chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de l'année 2009 s'établit à 39,2 M€, en décroissance de 11,3% par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice 2008. A périmètre comparable, ce recul atteint -18,4%.

Le niveau d'activité atteint par les services à valeur ajoutée (bases de données de CV, web agency, logiciels professionnels...) est en croissance tant au troisième trimestre que sur les neuf premiers mois de l'année 2009 par rapport à 2008, respectivement de +12,5% à 2,5 M€ et de +16,4% à 7,4 M€, soit 17,9% et 18,9% du chiffre d'affaires de la période concernée.

Au 30 septembre 2009, les produits constatés d'avance s'établissent à 9,7 M€, en recul de 36,1% par rapport au 30 septembre 2008.

II. INFORMATION SECTORIELLE

L'ensemble des sites d'ADENCLASSIFIEDS enregistrent en septembre 2009 un record historique de 4.525.000 visiteurs uniques dédupliqués (source : Médiamétrie Netratings).

Emploi

Au troisième trimestre 2009, le chiffre d'affaires de l'activité Emploi reste fortement pénalisé par le marché de l'emploi en France qui continue de se dégrader. Il est en recul de -27,0% (- 26,8% à données comparables) pour s'établir à 8,1 M€.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires de cette activité s'élève à 26,7 M€. Il est en retrait de -23,7% et de -23,5% à données comparables.

Au 30 septembre 2009, les produits constatés d'avance de l'activité Emploi s'établissent à 7,8 M€, en recul de 40,6% par rapport au 30 septembre 2008.

Le marché de l'emploi continue de souffrir considérablement avec une prévision de 450 000 destructions nettes d'emplois en 2009 contre 67 000 en 2008 (source : INSEE). Le taux de chômage atteint 9,5% au troisième trimestre 2009 contre 7,8% au troisième trimestre 2008 (source : INSEE). En octobre 2009, le nombre d'offres d'emploi diffusées sur Internet est en baisse de -29% par rapport à octobre 2008 (source : baromètre KELJOB).

Dans ce contexte de marché difficile, les sites Emploi d'ADENCLASSIFIEDS confirment leur leadership sur le marché de l'Emploi en France :

- N°1 des acteurs privés de l'Emploi sur Internet en nombre d'annonces, avec un volume moyen de 65 286 offres d'emploi diffusées au cours des neuf premiers mois de l'année 2009 ;
- N°1 des acteurs privés de l'Emploi sur Internet en audience, avec un record de 3,3 millions de visiteurs uniques dédupliqués au mois de septembre 2009 (source : Médiamétrie)

Netratings), dont 3 sites d'ADENCLASSIFIEDS dans le TOP 5 :

- ✓ 2,3 millions de visiteurs uniques mensuels pour CADREMPLOI (nouveau record et premier site emploi privé) ;
- ✓ 1,5 million de visiteurs uniques mensuels pour KELJOB ;
- ✓ 0,5 million de visiteurs uniques mensuels pour CADRESONLINE.
- 2,6 millions de CV disponibles dans CVAden, la base de données unique regroupant les CV déposés sur CADREMPLOI, KELJOB, CADRESONLINE et l'ensemble de leurs partenaires.

Formation

L'activité Formation a poursuivi sa croissance au troisième trimestre 2009 avec un chiffre d'affaires de près de 1,0 M€, en progression de +26,7%. Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires atteint 3,0 M€, en croissance de +39,0%, en particulier grâce à l'activité en France (+43,2%).

Le site KELFORMATION poursuit sa dynamique de croissance avec une audience en hausse de 40,7% sur les neuf premiers mois de l'année 2009 (source : XITI, en nombre de visites). Il a rassemblé 315 000 visiteurs uniques en septembre 2009 (source : Médiamétrie Netratings). Le site proposait en moyenne 41 388 formations en ligne au troisième trimestre 2009.

Immobilier

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009 de l'activité Immobilier est en forte croissance de +80,3% à 4,7 M€. Cette progression est la conséquence de l'intégration des activités du « Groupe Indicateur Bertrand » et du contrat de régie de la rubrique immobilière du FIGARO, qui permettent à ADENCLASSIFIEDS de disposer de l'offre Immobilier la plus complète du marché (généraliste, prestige, neuf, loisirs et services). A périmètre comparable, le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009 s'élève à 2,2 M€, en retrait de -15,9%.

Par ailleurs, la croissance continue du chiffre d'affaires des services à valeur ajoutée permet de compenser partiellement la baisse du chiffre d'affaires des annonces.

Enfin, l'apport des activités du « Groupe Indicateur Bertrand » prend tout son sens dans le contexte actuel, en constituant un relais de croissance significatif pour ADENCLASSIFIEDS.

Le recul des commandes et donc des produits constatés d'avance, notamment pour l'activité Emploi, laisse d'ores et déjà présager un exercice 2010 difficile. Néanmoins, cette atonie pourrait être compensée en chiffre d'affaires par l'apport des activités du « Groupe Indicateur Bertrand » qui sera, pour la première fois, comptabilisé sur 12 mois.

Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires de l'activité Immobilier atteint 9,5 M€, en croissance de +34,5% (-11,0% à périmètre comparable).

L'activité Immobilier a représenté 34,2% du chiffre d'affaires total d'ADENCLASSIFIEDS au troisième trimestre 2009. Il s'agit là d'une tendance de fond permettant d'une part de rééquilibrer la contribution de chacune des activités au chiffre d'affaires consolidé de la Société et, d'autre part, d'inscrire durablement ADENCLASSIFIEDS comme un acteur majeur de l'Immobilier sur Internet en France.

Les sites Immobilier d'ADENCLASSIFIEDS génèrent un record de 1,65 million de visiteurs uniques mensuels dédupliqués au mois de septembre 2009 (source : Médiamétrie Netratings), dont :

- ✓ 1,3 million de visiteurs uniques mensuels pour EXPLORIMMO ;
- ✓ 206 000 visiteurs uniques mensuels pour EXPLORIMMONEUF, qui confirme son leadership sur le marché de l'Immobilier neuf sur Internet en France.

Le site EXPLORIMMO propose en moyenne 447 809 annonces immobilières au troisième trimestre 2009, en progression de 37% par rapport au troisième trimestre 2008.

Enfin, PROPRIETES DE FRANCE, marque phare de l'Immobilier de prestige au sein d'ADENCLASSIFIEDS, confirme son leadership avec l'édition récente de son numéro des 20 ans.

III. PERSPECTIVES ET SITUATION FINANCIERE

L'activité d'ADENCLASSIFIEDS au troisième trimestre 2009 est venue confirmer la tendance du premier semestre 2009 avec les activités Emploi et Immobilier qui pâtissent encore largement de la situation économique actuelle.

Dans ce contexte, ADENCLASSIFIEDS a réussi à améliorer les audiences de ses sites, ce qui constitue un élément fidélisant pour ses clients et un avantage compétitif.

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| A. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES | 220 | C. INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES | 221 |
| 1. Comptes consolidés 2007 | 220 | 1. Trésorerie et Capitaux | 221 |
| 2. Comptes sociaux 2007 et 2006 | 220 | 2. Informations sur les tendances | 222 |
| 3. Rapport de Gestion 2007 | 220 | 3. Estimations | 223 |
| B. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES | 220 | 4. Investissements | 223 |
| | | 5. Changements significatifs | 224 |
| | | 6. Contrats importants | 227 |
| | | 7. Procédures judiciaires et d'arbitrage | 228 |

A. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

1. Comptes consolidés 2007

Les comptes consolidés du Groupe Adenclassifieds pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne aux 31 décembre 2007, figurent dans le Document de référence afférent à l'exercice 2007, enregistré auprès de l'AMF le 17 juin 2008 sous le n° R.08-071, aux pages 244 à 280.

2. Comptes sociaux 2007 et 2006

Les comptes annuels d'Adenclassifieds SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, figurent dans le Document de référence afférent à l'exercice 2007, enregistré auprès de l'AMF le 17 juin 2008 sous le n° R.08-071, respectivement aux pages 281 à 307, et aux pages 214 à 243.

3. Rapport de gestion 2007

Le rapport de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'Adenclassifieds SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, figurent dans le rapport Financier Annuel 2007, publié le 30 avril 2008, en pages 89 à 126.

B. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société présentée dans le Document de référence afférent à l'exercice 2007, enregistré auprès de l'AMF le 17 juin 2008 sous le n° R.08-071, à la page 309.
- Les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la société présentée respectivement, dans le Document de référence afférent à l'exercice 2007 enregistré auprès de l'AMF le 17 juin 2008 sous le n° R.08-071, aux pages 311 et 307.

C. INFORMATIONS FINANCIERES COMPLEMENTAIRES

1. Trésorerie et capitaux

1.1 Présentation générale

La Société opère selon un modèle économique générateur de flux de trésorerie opérationnels excédentaires.

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société est reconnu linéairement sur la durée contractuelle pendant laquelle la prestation est réalisée. Les prestations en question couvrent des périodes allant de quelques jours à plus d'un an. Cette politique de reconnaissance des revenus différée dans le temps donne lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance au bilan de la Société.

Les filiales de la société procèdent au recouvrement des créances auprès de leurs clients à partir de la date de facturation en application des conditions générales de vente, lesquelles peuvent varier selon la nature des prestations fournies. L'encaissement relatif aux facturations intervient à un rythme sensiblement plus court que le rythme d'étalement et de constatation du chiffre d'affaires qui correspond quant à lui à la durée des prestations fournies. Ce traitement génère ainsi un flux additionnel de trésorerie positif structurel, qui est appréhendé dans le flux net de trésorerie généré par l'activité. Le besoin en fonds de roulement est négatif et contribue de manière significative à la génération de flux de trésorerie de l'activité.

La Société dispose d'une trésorerie nette excédentaire, qui s'élève à 54,6 M€ au 31 mai 2009. Elle n'a pas recours à l'emprunt. Il n'existe pas de restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

La gestion quotidienne de la trésorerie de la Société est traitée dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie conclue avec notamment la société Groupe Figaro, et une convention d'avance en compte courant conclue avec Socpresse (pour une présentation desdites conventions, cf. § D-4 et D-5 de la section « Informations complémentaires », en pages 242 et 243 du présent Document).

La Société entend conserver cette modalité de gestion de ses excédents de trésorerie et de financement, en veillant à ce que cette modalité lui procure une rémunération compétitive de ses placements par rapport au marché, tout en lui garantissant la disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation de son développement.

Le recouvrement des créances d'Adenclassifieds fait l'objet d'un contrat de prestations de services de recouvrement conclu avec la société Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias) pour l'ensemble des activités portées par la société (cf. § D-3 de la section « Informations complémentaires », en page 242 du présent Document). Cette gestion lui permet d'optimiser son recouvrement et de réduire le délai moyen d'encaissement de ses créances.

1.2 Comparaison des tableaux de flux de trésorerie entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008

| En milliers d'euros | 31-déc-08 | 31-déc-07 |
|---|---------------|---------------|
| Capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôts | 14.591 | 9.984 |
| Variation du BFR | 5.970 | -1.620 |
| Impôt | -547 | -638 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations | 20.014 | 7.726 |
| Flux de trésorerie liés aux investissements | -23.272 | -10.205 |
| Flux nets liés aux opérations de financement | -5.024 | 49.205 |
| Incidence de la variation du taux de change | -94 | -15 |
| Variation de trésorerie | -8.376 | 46.711 |

Sur l'année 2008, la Société a consommé 8.376 k€, après une année 2007 au cours de laquelle le Groupe a dégagé une trésorerie positive de 46.711 k€ essentiellement impactée par l'introduction en bourse intervenue en mars 2007.

La capacité d'autofinancement avant coût d'endettement net et impôt s'élève à 14 591 k€ (soit 24,7% du chiffre d'affaires) et progresse de 4 607 k€. La variation de BFR par rapport au 31 décembre 2007 est de 5 970 k€. En 2007, cette variation avait été défavorablement impactée par le paiement des coûts liés à la fusion entre Cadremploi, Keljob et Explorimmo qui avaient été engagés par la société Adenclassifieds dans le courant de l'année 2006, par les coûts d'introduction en bourse de mars 2007 ainsi que par l'effet de variation de périmètre lié à l'acquisition d'Open Média. La variation du BFR de 2008 représente la variation naturelle des activités principales du Groupe pour lesquelles la facturation des prestations est encaissée immédiatement tandis que le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée des contrats.

Le flux de trésorerie lié aux investissements de -23 272 k€ correspond principalement à l'effet sur la trésorerie :

- des acquisitions des sociétés Cadres-On-Line en janvier 2008, Pro-A-Part en juillet 2008, et au dernier complément de prix de 1 M€ versé au titre de l'acquisition de la société Open Média ;

- des investissements réalisés dans la refonte des sites internet du groupe.

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement de -5 024 k€ correspond :

- à hauteur de 5 135 k€ aux acquisitions d'actions destinées à couvrir le programme de rachat d'actions,
- aux augmentations de capital intervenues en juin et décembre 2008 et qui ont constaté l'exercice des BSPCE et BSA.

1.3 Mode de financement des investissements futurs

La Société dispose d'une capacité d'autofinancement et de la trésorerie disponible lui permettant de financer les investissements propres à son activité courante ainsi que les investissements relatifs à la politique de croissance externe qu'elle entend conduire.

2. Informations sur les tendances

Le Groupe Adenclassifieds est un groupe internet leader en France d'annonces et de services pour les professionnels de l'Emploi, de la Formation et de l'Immobilier.

Ses clients sont donc des entreprises, cabinets de recrutement, sociétés d'intérim, agences immobilières, promoteurs, écoles, universités, sociétés de formation... Le Groupe Adenclassifieds leur fournit des outils et services d'intermédiation leur permettant d'optimiser l'efficacité de leurs actions vers les internautes ciblés.

Sur chacun de ces marchés, les fondamentaux structurels permettent d'envisager des croissances crédibles.

Le Groupe Adenclassifieds est le leader national du recrutement en ligne. Cette position, l'antériorité de ses marques (Cadremploi - 1991) et l'expertise de ses managers font de la Société la référence privée online incontestable du marché de l'Emploi. Sur celui-ci, la pyramide des âges, très spécifique à la France, fera arriver sur le marché du travail des populations moins nombreuses que celles partant à la retraite. Ce marché, de remplacement, déséquilibré, exigera des entreprises un marketing de recrutement soutenu.

Le marché de la Formation est naissant. La prise de conscience tardive des possibilités et contraintes du DIF par les salariés et les DRH ouvre un marché soutenu pour les professionnels de la Formation. Ceux-ci rencontrent vite l'efficacité compétitive du média Internet pour recruter les clients.

Premier entrant sur ce marché, le Groupe Adenclassifieds y a investi raisonnablement depuis quatre ans, de façon principalement organique,

cette activité étant un relais de croissance à long terme.

Sur l'Immobilier neuf, le très faible stock d'appartements du marché français assure un développement structurel de long terme de l'offre. Le Groupe Adenclassifieds est leader sur cette profession et compte améliorer encore sa part de marché auprès des promoteurs.

Sur l'Immobilier ancien, principal marché des annonces classées, la bascule presse/web est désormais engagée, les principaux gisements de chiffre d'affaires demeurant en presse gratuite. Encore challenger sur ce secteur, la Société a clairement annoncé sa volonté de s'imposer comme un acteur leader des annonces et des services aux professionnels de l'Immobilier.

Le Business Plan du Groupe Adenclassifieds est donc basé sur des hypothèses de croissance, de gains de parts de marché et d'amélioration progressive de la rentabilité.

Sans prendre aucun engagement ni donner de garantie sur la réalisation des objectifs, la Société avait indiqué en janvier 2007 dans son Document de base qu'elle s'était donnée comme objectif d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de 83,3 M€ au titre de l'exercice 2009 ainsi qu'une marge d'EBITDA de l'ordre de 25% à horizon 2009.

La Société n'échappe cependant pas à la crise mondiale. La dégradation du contexte économique et social, et ses répercussions notamment sur les marchés de l'Emploi et de l'Immobilier, ainsi que le fort manque de visibilité de ses clients, ont entraîné dès 2008 un ralentissement du rythme de croissance de l'activité de la Société par rapport aux années précédentes. Pour 2009, la Société prévoit une baisse de son chiffre d'affaires. Si la croissance attendue de l'activité Formation ne devrait guère être affectée, les activités Emploi et Immobilier sont touchées. Comme déjà annoncé, la Société ne pourra donc atteindre les objectifs présentés lors de son introduction en bourse en Mars 2007. Ces objectifs ne sont donc pas maintenus.

Dans ce contexte, le Groupe Adenclassifieds a engagé, dès octobre 2008, les mesures nécessaires à la défense de la rentabilité, notamment en termes de masse salariale et d'investissement marketing, afin de minimiser les impacts de cette situation sur son résultat 2009. En provoquant le gel de l'inflation des salaires du secteur Internet et une baisse du coût des médias utilisés, les difficultés économiques généralisées devraient faciliter l'application de cette discipline.

La Société a cependant décidé de maintenir ses investissements IT au même niveau que celui de l'exercice 2008. Le Groupe Adenclassifieds considère en effet que son principal atout réside dans l'avance technologique de ses sites et

services à valeur ajoutée (bases de données, logiciels professionnels, webagency...). Dans une conjoncture difficile, l'objectif est donc de renforcer encore cet avantage compétitif en ne baissant pas le rythme des investissements.

La Société considère que les difficultés actuelles altéreront certes à court terme ses résultats, mais qu'elles ne changent pas le potentiel économique de son activité.

La Société reste confiante dans sa capacité à gagner des parts de marché. En effet, le Groupe Adenclassifieds dispose d'une offre de sites totalement renouvelée, fédérant une audience dynamique et saine, et de marques « phares » considérées par ses clients comme des valeurs sûres. De plus, le développement volontariste des services à valeur ajoutée offre un relais de croissance précieux aux annonces et à la communication.

Dans un contexte exacerbant les difficultés des entreprises les plus fragiles, le Groupe Adenclassifieds entend jouer un rôle majeur dans le processus de concentration du marché des annonces classées en ligne, dès lors que les opportunités offriront un potentiel de croissance rentable. Son assise financière solide et la détermination de son actionnaire principal lui en donnent moyens et volonté.

3. Estimations

La Société a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice dans le présent Document.

4. Investissements

4.1 Principaux investissements réalisés

Au cours des deux derniers exercices, les investissements réalisés par la Société se décomposent de la façon suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2008 | 2007 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Financiers | 18.940 | 3.843 |
| Incorporels | 3.718 | 5.631 |
| Corporels | 614 | 731 |
| Investissements | 23.272 | 10.205 |

Les investissements de l'exercice 2008 correspondent essentiellement :

- à l'acquisition des sociétés Cadres-On-Line (janvier 2008) et Pro-A-Part (juillet 2008) ;

- au versement du dernier complément de prix au titre de l'acquisition de la société Open Média ;
- aux investissements réalisés dans le cadre de la refonte des sites internet du groupe.

Tous ces investissements ont été financés sur les ressources propres de la Société.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, plus précisément fin mars 2009, Open Média a acquis la société Microcode, laquelle édite notamment le site Internet Habitesurlacote.com, qui regroupe les clients utilisant le logiciel de transaction immobilière Immociel, développé par cette société.

Cette acquisition permet à Open Média :

- de renforcer la présence du groupe dans la région PACA où elle est déjà présente,
- d'enrichir son bouquet de sites immobiliers régionaux avec Habitesurlacote.com.

Cette acquisition a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

A la clôture de son exercice social le 30 septembre 2008, la société Microcode a réalisé un chiffre d'affaires de 155 k€, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

La société Microcode est consolidée au résultat de la Société dès le mois d'avril 2009.

4.2 Principaux investissements en cours

A la date d'établissement du présent Document, la Société n'a procédé à aucun investissement significatif depuis la clôture au 30 juin 2009. Il n'existe aucun investissement en cours dont les dépenses ont été engagées en 2008.

4.3 Investissements à venir

La Société n'a pris aucun engagement ferme en vue de la réalisation d'investissements à venir à la date d'établissement du présent Document.

5. Changements significatifs

A la date d'établissement du présent Document, le seul changement significatif correspond à la réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif de l'Activité « Indicateur Bertrand » de FigaroMédias à Adenclassifieds, lequel a été approuvé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Société le 30 juin 2009.

FigaroMédias a apporté sa branche complète et autonome d'activité dénommée Groupe Indicateur Bertrand à Adenclassifieds.

Cette opération est, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, placée sous le régime juridique des scissions tel que défini aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce

Les comités d'entreprise respectifs des sociétés Adenclassifieds et FigaroMédias ont été consultés préalablement à la réalisation de cette opération et ont rendu un avis favorable.

Caractéristiques des sociétés concernées et liens juridiques existants entre elles

– Caractéristiques des sociétés concernées par l'opération

▪ FigaroMédias :

La société FigaroMédias, la « *Société Apporteuse* », est une société par actions simplifiée dont l'objet est notamment toutes opérations de publicité et annonces classées, sous quelque forme que ce soit, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher à son objet social et à tous objets similaires ou connexes.

FigaroMédias a été constituée pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 1er janvier 2054, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Son exercice social commence le 1er janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année

Son capital social est fixé à la somme de 36.573.104 euros. Il est divisé en 2.285.819 actions de seize (16) euros chacune, entièrement libérées.

FigaroMédias n'a émis aucune action de priorité, aucune action de préférence, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des titres de capital. D'une manière générale, FigaroMédias n'a pas émis de valeur mobilière donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à terme, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital ou des droits de vote de FigaroMédias.

▪ Adenclassifieds :

La société Adenclassifieds, « *Société bénéficiaire* », n'a émis aucun emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni actions de préférence, ni certificats

d'investissements autres que ceux dont l'émission a été décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Adenclassifieds le 30 mars 2006 :

- 1.710 Bons de souscriptions d'actions (BSA), dont 703 restent exerçables ;
- 1.910 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) au profit de salariés de la société, dont 766 ont été exercés, 326 ont été perdus et 818 restent exerçables.

Les actions de la Société sont admises à la négociation sur le marché Eurolist d'Euronext Compartiment B depuis le 22 mars 2007 et Compartiment C depuis le 21 janvier 2009.

– Liens juridiques existants entre les sociétés concernées

A la date de signature du projet de traité d'apport partiel d'actifs, le 28 mai 2009, FigaroMédias détenait 3.231.664 actions des 6.502.871 actions qui composait le capital social d'Adenclassifieds, soit 49,7% du capital social.

Il est précisé que FigaroMédias contrôle, à hauteur de 91,94 % la société Sicce (Société d'Investissement des Conseils en Communication pour l'Emploi), société anonyme à conseil d'administration, laquelle détient 282.706 actions d'Adenclassifieds, soit 4,35 % du capital social d'Adenclassifieds.

Les parties sont en conséquence sous contrôle commun.

FigaroMédias et Adenclassifieds ont un dirigeant commun, Monsieur Pierre CONTE, à la fois Président Directeur Général de FigaroMédias et Président du Directoire d'Adenclassifieds.

Motifs et buts de l'opération

Groupe Indicateur Bertrand constitue une branche d'activité complète et autonome de la société FigaroMédias. Plus précisément, ce sont les actifs incorporels (marques, sites Internet, etc.), ainsi que les services commerciaux, technologie, marketing et supports d'Indicateur Bertrand qui ont été apportés à Adenclassifieds, l'aspect industriel (fabrication et distribution des publications) étant conservé par FigaroMédias.

Groupe Indicateur Bertrand évolue sur trois marchés BtoB spécialisés, et propose une offre bi-média Presse payante / Internet :

- L'immobilier de caractère, avec les marques « Propriétés de France » et « Résidences Secondaires » et leurs sites respectifs Proprietesdefrance.com et Residences-secondaires.com ;
- L'immobilier neuf, avec l'« Indicateur Bertrand », déjà en charge de la régie du site Explorimmonneuf.com ;

- Les locations saisonnières, avec les publications «Bertrand Vacances» et «Belles Maisons à louer» ainsi que leurs sites dédiés, Bertrandvacances.com et Bellesmaisonsalouer.com.

Cette opération d'apport partiel d'actifs permet à Adenclassifieds de se renforcer sur ces trois marchés BtoB spécialisés, devenant ainsi un acteur majeur du marché des petites annonces immobilières.

L'accélération du passage au web des marques du Groupe Indicateur Bertrand permet également à Adenclassifieds de se renforcer sur des cibles légitimes haut de gamme et à grand potentiel.

Les marques et le savoir-faire apportés à l'occasion de cette opération sont venus conforter la stratégie multi-marques déjà engagée par Adenclassifieds sur tous ses métiers.

Il est précisé qu'un contrat de prestation de service relatif à l'activité exclue de l'apport (fabrication et distribution) a été concomitamment signé entre Adenclassifieds et FigaroMédias.

Adenclassifieds confie à FigaroMédias, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2009, la fabrication en direct ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs, des publications de l'Indicateur Bertrand.

A ce titre, FigaroMédias percevra :

- D'une part, une rémunération forfaitaire couvrant le coût du personnel impliqué dans l'exécution des prestations et les charges de structure, augmentée d'une marge, dont le montant s'élève à 932 K€/an. Cette rémunération est plafonnée à ce montant pour l'année 2010, sauf accroissement du volume d'annonces supérieur à 30% ;
- D'autre part, une rémunération variable dépendant des volumes commandés et des prix pratiqués par les fournisseurs, dont le montant a été fixé à 1.963 K€ pour l'exercice 2009. Cette rémunération n'est pas plafonnée. En outre, FigaroMédias percevra une rémunération complémentaire calculée sur l'évolution à la baisse de ces prix pratiqués d'une année sur l'autre.

Ce contrat n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L 225-88 du Code de Commerce ; cette convention portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En 2008, Groupe Indicateur Bertrand a réalisé un chiffre d'affaires de 17,2 M€ pour un EBITDA de 4,0 M€. En 2007, Groupe Indicateur Bertrand a réalisé un chiffre d'affaires de 19,9 M€ pour un EBITDA de 4,0 M€.

L'EBITDA de Groupe Indicateur Bertrand se définit comme le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et reprises d'amortissements et de provisions.

Principaux termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actifs

Conformément aux termes du projet de traité d'apport partiel d'actifs :

- la Société Apporteuse s'est engagée à faire l'apport à la société de sa branche d'activité complète et autonome Indicateur Bertrand, à l'exclusion de l'aspect industriel (fabrication et distribution) qui sera conservé par la Société Apporteuse (l'« Apport ») ;
- la date de réalisation définitive de l'Apport correspond à la date à laquelle l'ensemble des conditions suspensives suivantes :
 - l'approbation par l'Associé Unique de FigaroMédias du Projet de Traité ainsi que de ses annexes, et de l'évaluation de l'Apport telle que définie au Projet de Traité ; et
 - l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Adenclassifieds du Projet de Traité ainsi que de ses annexes, de l'évaluation de l'Apport telle que définie au Projet de Traité, de l'augmentation de son capital social en rémunération de l'Apport et de l'émission des actions nouvelles au bénéfice de FigaroMédias dans les conditions et selon les termes du Projet de Traité,
 auront été réalisées (la « Date de Réalisation de l'Apport ») ;
- les conditions du Projet de Traité ont été déterminées sur la base d'un bilan relatif à la Branche d'Activité estimé au 30 juin 2009 (le « Bilan d'Apport »), lui-même déterminé par extrapolation d'une situation comptable intermédiaire de la Société Apporteuse établie au 31 mars 2009 ;
- les méthodes d'évaluation des éléments d'actifs apportés et de passif pris en charge ainsi que la valorisation des actions destinées à rémunérer l'apport ont été définies dans le projet de traité d'apport.

Il est précisé que les Parties ont décidé expressément de ne pas donner d'effet rétroactif à l'Apport, tant aux plans comptable que fiscal. La date d'effet de l'Apport coïncidera, tant aux plans fiscal que comptable, avec la Date de Réalisation de l'Apport.

En conséquence, les opérations de la Société Apporteuse provenant de l'exploitation de la Branche d'Activité jusqu'à la Date de Réalisation de l'Apport bénéficieront à la seule Société Apporteuse ou seront à sa charge exclusive.

Il ressort du traité d'apport que :

- sur la base du Bilan d'Apport, l'actif apporté s'élèverait à 5.567.971 euros et le passif pris

en charge s'élèverait à 4.061.213 euros, et que l'actif net apporté, étant défini comme étant la différence entre l'évaluation de l'actif apporté et celle du passif pris en charge, s'élèverait à 1.506.758 euros ;

- qu'en rémunération de l'apport, il est prévu qu'il soit attribué à FigaroMédias 541.905 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune entièrement libérées à créer par la société à titre d'augmentation de son capital social d'une somme de 541.905 euros, le portant ainsi de 6.502.871 euros à 7.044.776 euros ;
- ces 541.905 actions nouvelles porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées aux actions anciennes composant le capital social. Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris dans les meilleurs délais afin qu'elles soient négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée rémunérant l'apport partiel d'actif, et ce, conformément à l'article L. 228-10 alinéa 1 du Code de commerce.

En conséquence, la différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net apporté soit 1.506.758 euros et, d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation du capital par la société soit 541.905 euros, constituera une prime d'apport d'un montant de 964.853 euros (sous réserve de ce qui suit) qui sera inscrit sur un compte « prime d'apport » de la société sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de la société,

- étant précisé que l'Apport prenant effet à la Date de Réalisation de l'Apport, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire feront leurs meilleurs efforts afin d'arrêter, d'un commun accord, dans les meilleurs délais après la Date de Réalisation de l'Apport, un bilan comptable reflétant la valeur des actifs apportés et des passifs pris en charge à la Date de Réalisation de l'Apport, selon la même méthode d'évaluation que celle définie au projet de traité pour l'établissement du Bilan d'Apport (le « *Bilan à la Date de Réalisation* ») ;
- étant précisé que la différence entre la valeur de l'actif net apporté calculée sur la base du Bilan d'Apport et celle résultant du Bilan à la Date de Réalisation est ci-après dénommée la « *Variation d'Actif Net* », les parties conviennent que, au plus tard le 30 septembre 2009 :
 - soit le Directoire de la Société décidera d'augmenter la prime d'apport, évaluée provisoirement à 964.853 euros sur la base du Bilan d'Apport, en affectant au compte « prime d'apport » une somme égale à la Variation d'Actif Net si la valeur de l'actif net apporté est inférieure à celle résultant du Bilan à la Date de Réalisation. Il est indiqué que cette situation sera sans conséquence sur le

nombre d'actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport.

- soit la Société Apporteuse versera en numéraire à la Société une somme égale à la Variation d'Actif Net si la valeur de l'actif net apporté est supérieure à celle résultant du Bilan à la Date de Réalisation. Dans ce cas, il sera proposé au Directoire de la Société de constater la réalisation de l'engagement exprès de la Société Apporteuse de compléter son Apport par un versement en numéraire à due concurrence dans l'hypothèse d'une Variation d'Actif Net négative.

Il n'est prévu aucune clause de complément de prix pour cette opération.

Calendrier de l'opération

Une requête a été déposée le 3 avril 2009 auprès du Tribunal de Commerce de Paris, en vue de désigner un ou plusieurs Commissaires « à la scission » chargés :

- d'une part, conformément aux articles L 225-147 et R 225-136 du Code de commerce, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs par FigaroMédias à Adenclassifieds ;
- et, d'autre part, conformément aux articles L 236-10, L 236-16 et R 236-6 du Code de commerce, d'établir un rapport écrit sur les modalités dudit apport partiel d'actifs placé sous le régime des scissions.

Le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné par ordonnance du 16 avril 2009 et du 6 mai 2009 Monsieur Stéphane MARIE, du cabinet Corevise situé 3 rue Scheffer - 75016 Paris, en qualité de Commissaire à la scission. Le rapport du Directoire, le projet de traité d'apport partiel d'actifs ainsi que le rapport du Commissaire à la scission ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social et disponibles sur le site Internet de la société à compter du 29 mai 2009.

Le Commissaire à la scission s'est prononcé sur le caractère équitable de la parité d'échange de cette opération dans son rapport.

Conclusions du commissaire aux apports :

Le commissaire aux apports a rendu ses conclusions, d'une part sur la valeur des apports, rédigées comme suit :

« *En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à un montant minimum de 1.506.708 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif majorée de la prime d'émission.* »

Et, d'autre part sur la rémunération des apports, rédigées comme suit :

« En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 541 905 actions de la société ADENCLASSIFIEDS est équitable. »

L'Associée Unique de la société FigaroMédias a statué, le 29 juin 2009, sur ledit projet de traité ainsi que ses annexes.

Les résolutions relatives à cette opération d'apport partiel ont été approuvées à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Adenclassifieds du 30 juin 2009 selon les termes et conditions décrits ci-dessus.

L'ensemble des conditions suspensives prévues audit Traité ont donc été réalisées.

6. Contrats importants

Le 16 juin 2006, un protocole d'accord a été conclu entre la société Publiprint (devenu Figaromédias, le 16 mars 2009) et la société Siccer, en présence de la société Cadremploi (intégrée au sein de Keljob le 29 août 2006, devenue ADENCLASSIFIEDS, en décembre 2006).

Ce protocole a pour objet :

- a) La cession d'actions Siccer à Publiprint, cette cession étant soumise à la réalisation de conditions suspensives ;
- b) La mise en place d'une promesse d'achat d'actions.

a) Cession d'actions :

Siccer, sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires de la décision du Conseil d'administration du 17 mai 2006, de céder à Publiprint un nombre d'actions détenues par Siccer représentant 12,67% du capital de Cadremploi, a la possibilité au travers de ce protocole de céder à Publiprint 12,67% du capital de Cadremploi.

L'Assemblée Générale de Siccer qui s'est tenu le 21 juin 2006 a ratifié cette décision.

En conséquence, Siccer a cédé à Publiprint 30.398 actions de la société Cadremploi, soit 12,67% du capital social, à un prix d'acquisition et aux conditions définies dans le protocole du 16 juin 2006, révisé par voie d'avenant en date de 22 juin 2006 et du 30 juin 2006.

b) Promesse d'achat :

La promesse d'achat porte sur 12.000 actions détenues par Siccer, suite à la cession d'actions, au sein du capital de la société Cadremploi, Publiprint s'étant engagé à lui acheter tout ou partie de ces 12.000 actions.

Siccer a accepté cette promesse. Il est toutefois précisé que Siccer demeure libre de céder tout ou partie de ces actions visées par la Promesse à un tiers, aux prix et conditions qu'il lui appartiendra de déterminer.

De même, le protocole prévoit, qu'à compter de l'admission des actions visées sur un marché réglementé, Publiprint pourra refuser d'acquiescer les actions visées dès lors que l'acquisition desdites actions visées aurait pour conséquence de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique obligatoire sur l'intégralité des titres de capital et donnant accès au capital de la Société émettrice des actions visées.

Siccer a la possibilité de lever la promesse par l'envoi à Publiprint d'une notification, l'informant de sa décision de lever la promesse. Cette notification ne pourra être adressée à Publiprint qu'au cours d'une période de 10 jours ouvrés à compter du 16 juin 2008 et ensuite à compter de chacun des quatre (4) anniversaires de cette date.

Chaque notification devra préciser le nombre d'actions visées par ladite notification, étant précisé que le nombre d'actions prévues à chaque notification est égal à 2.400 actions de la société.

Si la promesse est levée dans les termes et conditions définies ci-avant, la réalisation effective de la cession des actions interviendra dans les 10 jours ouvrés suivant la date de réception par Publiprint de la notification. La réalisation effective interviendra par l'inscription des actions visées sur le compte ouvert au nom de Publiprint ou par la remise à Publiprint de tous documents dont la remise s'avérerait nécessaire pour opérer et constater le transfert à Publiprint de la propriété des actions visées contre le paiement du prix d'exercice. Etant précisé que le prix d'exercice sera payé par Publiprint en une seule fois au jour de la réalisation effective de la cession des actions visées par virement bancaire sur le compte indiqué par Siccer dans la notification.

Le prix d'exercice est déterminé dans le protocole. En cas de levée de la promesse, il serait égal, à la moyenne du cours de clôture de l'action de la société sur le marché réglementé pendant les 10 jours de négociations précédant l'envoi de la notification par Siccer.

Par ailleurs, il est expressément convenu, dans ce protocole que Publiprint et Siccer n'agissent pas de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de Commerce, à l'égard de la Société.

A la date du présent Document de référence, cette promesse court toujours, Siccer n'ayant pas levé cette promesse aux périodes indiquées.

La Société n'a pas conclu d'autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux derniers exercices.

7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Sous réserve de ce qui est mentionné au présent paragraphe, et au § E-5 'Risques juridiques' de la section « Activité » (en page 63 du présent Document), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

7.1 Litige civil en matière de contrefaçon sur des œuvres numériques d'un projet immobilier

Le 29 mars 2007, une artiste infographiste a assigné à jour fixe la société devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de voir cette dernière condamnée *in solidum* avec d'autres sociétés pour contrefaçon sur des œuvres numériques d'un projet immobilier dont l'artiste revendique ses droits d'auteur.

Par jugement en date du 15 juin 2007, le Tribunal a débouté la demanderesse de l'ensemble de ses demandes.

Cette dernière a interjeté appel. A l'appui de son appel, elle sollicite que le jugement rendu en première instance soit infirmé, que les œuvres numériques bénéficient du droit d'auteur, que soit constaté les actes de contrefaçon commis et, par conséquent, que la société soit condamnée *in solidum* à réparer le préjudice patrimonial subi qu'elle estime à 350 k€, ainsi que le préjudice porté à ses droits moraux qu'elle estime s'élever à 100 k€. La demanderesse demande également à ce que la société soit condamnée à publier l'arrêt par extraits dans cinq journaux ou revues à concurrence de 7 k€ par insertion et qu'elle soit condamnée *in solidum* à la somme de 40 k€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, ainsi qu'aux entiers dépens.

Par un arrêt rendu le 18 mars 2009, la Cour d'Appel de Paris a confirmé en toutes ses dispositions le jugement rendu en première instance qui avait débouté la demanderesse. Le pourvoi en cassation est ouvert à l'encontre de cet arrêt.

En tout état de cause, ce litige ne serait pas susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

7.2 Litige devant le TGI de Paris pour inexécution contractuelle

La société ADENCLASSIFIEDS a assigné l'ancien Président du Directoire de la société, Monsieur Cyril JANIN, le 8 octobre 2008 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, pour défaut du respect des obligations contractuelles définies dans le

protocole d'accord qui a été signé lors du départ de ce dernier.

Aux termes de conclusions signifiées le 6 mars 2009, Monsieur Cyril JANIN a soulevé l'incompétence du Tribunal de Grande Instance de Paris pour connaître des demandes formées par la Société, au profit du Conseil de prud'hommes de Paris.

Une ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de Paris a été rendue le 2 juin 2009, aux termes de laquelle le Tribunal se déclare incompétent au profit du Conseil de prud'hommes de Paris.

La Société a interjeté appel de ce jugement le 14 septembre 2009. A date, ce litige est pendant devant la Cour d'appel de Paris.

7.3 Litiges prud'homaux

Au 31 décembre 2008, à la suite de leurs licenciements, quatre litiges opposaient la Société à d'anciens salariés. Ne pouvant être exclu que la responsabilité de la Société soit engagée, une provision de 143 k€ a été constatée au 31 décembre 2008 pour l'ensemble de ces litiges.

Au 30 juin 2009, la Société a constaté une augmentation nette de 64 k€ qui porte ainsi la provision à 207 k€, pour l'ensemble de ces litiges.

| | |
|--|---|
| <p>A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE ADENCLASSIFIEDS 230</p> | <p>D. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 240</p> <p>1. Contrats d'échange de marchandises 240</p> <p>2. Contrats de régie publicitaire 241</p> <p>3. Contrat de prestations de service de recouvrement avec Publiprint 242</p> <p>4. Convention de gestion centralisée de trésorerie 242</p> <p>5. Convention d'avance en compte courant 243</p> |
| <p>B. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL 233</p> <p>1. Capital social et droits de vote 233</p> <p>2. Modifications du capital et des droits affectés aux actions 236</p> <p>3. Acquisition par la société de ses propres actions 236</p> <p>4. Capital potentiel 238</p> <p>5. Capital autorisé non émis 239</p> <p>6. Titres non représentatifs de capital 239</p> <p>7. Engagements de conservation 239</p> | <p>E. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES 244</p> |
| <p>C. RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DES TITRES 240</p> <p>1. Evolution du cours de Bourse et volumes de transaction 240</p> <p>2. Contrat de liquidité 240</p> <p>3. Dividendes 240</p> | <p>F. CONVENTIONS OU ENGAGEMENTS REGLEMENTES CONCLUS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2009 246</p> |

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE ADENCLASSIFIEDS

Dénomination sociale (art. 2 des statuts)

La société est dénommée ADENCLASSIFIEDS.

Siège social (art. 4 des statuts)

Le siège social de la société est situé 1-3 rue La Fayette, 75 009 – Paris.

Forme juridique et législation applicable (art. 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Date de constitution, durée de vie (art. 5 des statuts)

La société a été constituée le 10 mai 2000, pour une durée de quatre vingt dix neuf ans expirant le 10 mai 2099.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification SIREN 431 373 471.

Son code d'activité économique est le 7810 Z.

Objet social (art. 3 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- la prestation de services de communication et d'informations en matière d'emploi, de recrutement de personnel, de formation, d'immobilier, et plus généralement d'annonces classées au travers d'Internet ainsi que la mise au point et la commercialisation d'outils informatiques s'y rapportant ;
- toutes opérations se rapportant à la publicité sous toutes ses formes ;
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Exercice social (art. 31 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Droits et obligations attachées aux actions (art. 11 des statuts)

- Chaque action de la société donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre droit au vote et à la représentation aux assemblées générales des actionnaires de la société, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

- Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées Générales de la société.

- Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

- Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires, à moins que l'Assemblée Générale n'ait décidé que les droits formant rompus ne sont ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus.

- Les actions étant indivisibles à l'égard de la société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule personne.

Modification des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Forme des actions et identification des actionnaires (art. 9 des statuts)

- Les actions de la société entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société peut demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce, à savoir le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations que celles décrites au paragraphe précédent concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société ou au dépositaire central.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la société, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler, dans les délais réglementaires, l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la société estime que certains détenteurs de titres dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers, propriétaires de ces titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A l'issue de cette demande, la société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du

capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la société.

En cas de violation des obligations décrites aux présents paragraphes, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute Assemblée Générale d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où une personne inscrite méconnaîtrait sciemment les obligations décrites aux paragraphes ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social pourra, sur demande de la société ou d'un ou plusieurs de ses actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la société et, éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

Assemblées Générales (art. 30 des statuts)

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours calendaires au moins la date de réunion de l'Assemblée Générale, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, dans les mêmes délais, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée Générale. Le Directoire peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours calendaires par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

- Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées Générales par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Tout actionnaire peut voter à distance, sous réserve que le formulaire de vote soit parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

- Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son président.

- Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

- Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

- L'ordre du jour des Assemblées Générales d'actionnaires est arrêté par l'organe qui a fait la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, ou le comité d'entreprise, ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement. Elle peut révoquer un ou plusieurs membres du Directoire sur proposition du Conseil de Surveillance.

Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Stipulations particulières régissant les modifications du capital social

Les statuts de la société (art. 7) stipulent que le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL

1. Capital social et droits de vote

Au 30 juin 2009, le capital social d'Adenclassifieds s'élevait 7.044.776 €, divisé en 7.044.776 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

1.1 Evolution du capital au cours des derniers exercices

Le tableau ci-après indique l'évolution du capital social de la société :

| Date | Augmentation de capital | Nombre d'actions émises | Valeur nominale des actions (€) | Montant nominal de la variation du capital | Prime d'émission, d'apport ou de fusion (€) | Montant cumulé du capital social (€) | Nombre cumulé d'actions |
|-------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------------|--|---|--------------------------------------|-------------------------|
| 27 juin 2005 | Par exercice de BSPCE | 1 000 | 1 | 1 000 | 4 400 | 1 740 090 | 1 740 090 |
| 26 septembre 2005 | Par exercice de BSA | 54 421 | 1 | 54 421 | 816 315 | 1 794 511 | 1 794 511 |
| 30 septembre 2005 | Par exercice de BSA | 37 377 | 1 | 37 377 | 556 412 | 1 831 888 | 1 831 888 |
| 29 août 2006 | En rémunération d'apports en nature | 2 174 660 | 1 | 2 174 660 | - | 4 006 548 | 4 006 548 |
| 29 août 2006 | En rémunération d'apports en nature | 598 459 | 1 | 598 459 | - | 4 605 007 | 4 605 007 |
| 14 septembre 2006 | Par exercice de BSA | 80 202 | 1 | 80 202 | 1 203 030 | 4 685 209 | 4 685 209 |
| 14 septembre 2006 | Par exercice de BSPCE | 59 870 | 1 | 59 870 | 263 428 | 4 745 079 | 4 745 079 |
| 30 septembre 2006 | En rémunération d'apports en nature | 6 636 | 1 | 6 636 | - | 4 751 715 | 4 751 715 |
| 26 octobre 2006 | Par exercice de BSPCE | 15 619 | 1 | 15 619 | 234 285 | 4 767 334 | 4 767 334 |
| 4 décembre 2006 | Par exercice de BSPCE | 130 640 | 1 | 130 640 | 634 176 | 4 897 974 | 4 897 974 |
| 19 mars 2007 | Par exercice de BSPCE | 35 000 | 1 | 35 000 | 154 000 | 4 932 974 | 4 932 974 |
| 21 mars 2007 | Par appel public à l'épargne | 656 415 | 1 | 656 415 | 22 974 525 | 5 589 389 | 5 589 389 |
| 21 mars 2007 | Réservée à Publiprint (*) | 756 246 | 1 | 756 246 | 26 468 610 | 6 345 635 | 6 345 635 |
| 21 mars 2007 | Réservée aux salariés de la Société | 12 056 | 1 | 12 056 | 337 568 | 6 357 691 | 6 357 691 |
| 24 avril 2007 | Par exercice de BSA | 550 | 1 | 550 | 8 250 | 6 358 241 | 6 358 241 |
| 24 mai 2007 | Par exercice de BSPCE | 37 820 | 1 | 37 820 | 234 460 | 6 396 061 | 6 396 061 |
| 24 mai 2007 | Par exercice de BSPCE | 6 450 | 1 | 6 450 | 37 390 | 6 402 511 | 6 402 511 |
| 13 juin 2007 | Par exercice de BSA | 450 | 1 | 450 | 6 750 | 6 402 961 | 6 402 961 |
| 19 juin 2007 | Par exercice de BSPCE | 10 000 | 1 | 10 000 | 44 000 | 6 412 961 | 6 412 961 |
| 19 octobre 2007 | Par exercice de BSPCE | 55 460 | 1 | 55 460 | 312 500 | 6 468 421 | 6 468 421 |
| 12 juin 2008 | Par exercice de BSPCE | 19 100 | 1 | 19 100 | 155 060 | 6 487 521 | 6 487 521 |
| 15 décembre 2008 | Par exercice de BSPCE | 1 350 | 1 | 1 350 | 20 250 | 6 488 871 | 6 488 871 |
| 15 décembre 2008 | Par exercice de BSA | 14 000 | 1 | 14 000 | 542 780 | 6 502 871 | 6 502 871 |
| 30 juin 2009 | Par apport partiel d'actif | 541 905 | 1 | 541 905 | 964 853 | 7 044 776 | 7 044 776 |

(*) Il est rappelé qu'à la date d'établissement du présent Document, la société est, au sens de l'art. L. 233-3 du Code de commerce, contrôlée par Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias)

Depuis le 30 juin 2009, le capital social de la société n'a fait l'objet d'aucune modification.

1.2 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

A chaque action de la société est attaché un droit de vote simple. Chaque actionnaire détient donc un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'il détient, étant toutefois précisé que les actions détenues en propre par la société ne disposent pas de droits de vote exerçables.

Le tableau ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la société à la clôture des trois derniers exercices :

| Actionnaires | 31.12.2008 | | | | 31.12.2007 | | | | 31.12.2006 | | | |
|--|------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | Répartition du capital | | Répartition des droits de vote | | Répartition du capital | | Répartition des droits de vote | | Répartition du capital | | Répartition des droits de vote | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| PUBLIPRINT ⁽¹⁾ | 3 231 664 | 49,70% | 3 231 664 | 51,38% | 3 231 664 | 49,96% | 3 231 664 | 49,96% | 2 475 418 | 50,54% | 2 475 418 | 50,54% |
| SICCE ⁽²⁾ | 282 706 | 4,35% | 282 706 | 4,49% | 282 706 | 4,37% | 282 706 | 4,37% | 282 706 | 5,77% | 282 706 | 5,77% |
| GROUPE FIGARO ⁽³⁾ | 1 296 541 | 19,94% | 1 296 541 | 20,61% | 0 | 0% | 0 | 0,00% | 0 | 0% | 0 | 0,00% |
| Concert PUBLIPRINT, SICCE & GROUPE FIGARO | 4 810 911 | 73,98% | 4 810 911 | 76,49% | 3 514 370 | 54,33% | 3 514 370 | 54,33% | 2 758 124 | 56,31% | 2 758 124 | 56,31% |
| PORTIMMO | 61 880 | 0,95% | 61 880 | 0,98% | 61 880 | 0,96% | 61 880 | 0,96% | 61 880 | 1,26% | 61 880 | 1,26% |
| SICCER | 108 733 | 1,67% | 108 733 | 1,73% | 108 733 | 1,68% | 108 733 | 1,68% | 108 733 | 2,22% | 108 733 | 2,22% |
| FCPR Banexi Ventures | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 977 943 | 19,97% | 977 943 | 19,97% |
| CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY | 0 | 0% | 0 | 0% | 374 692 | 5,79% | 374 692 | 5,79% | 719 344 | 14,69% | 719 344 | 14,69% |
| Actionnaires nominatifs salariés ⁽⁵⁾ | 80 716 | 1,24% | 80 716 | 1,28% | 9 513 | 0,15% | 9 513 | 0,15% | 442 | 0,01% | 442 | 0,01% |
| Autres actionnaires nominatifs ⁽⁶⁾ | 98 893 | 1,52% | 98 893 | 1,57% | 138 020 | 2,13% | 138 020 | 2,13% | 55 043 | 1,12% | 55 043 | 1,12% |
| Autres | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 216 465 | 4,42% | 216 465 | 4,42% |
| Actions propres | 213 502 | 3,28% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | NA | NA | NA | NA |
| Public | 1 128 236 | 17,35% | 1 128 236 | 17,94% | 2 261 213 | 34,96% | 2 261 213 | 34,96% | NA | NA | NA | NA |
| TOTAL | 6 502 871 | 100% | 6 289 369 | 100% | 6 468 421 | 100% | 6 468 421 | 100% | 4 897 974 | 100% | 4 897 974 | 100% |

⁽¹⁾ Au 31.12.2008, PUBLIPRINT est contrôlée à 100% par la SOCIETE DU FIGARO, elle-même contrôlée à 99,99% par la société GROUPE FIGARO

⁽²⁾ Au 31.12.2008, SICCE est contrôlée à 91,94% par PUBLIPRINT

⁽³⁾ Au 31.12.2008, la société GROUPE FIGARO est contrôlée à 100% par SOCPRESSE, elle-même contrôlée par la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT

⁽⁴⁾ A savoir, Crédit Agricole Private Equity, Crédit Lyonnais Venture 1 FCPR et Crédit Lyonnais Innovation 2 FCPI

⁽⁵⁾ Soit, au 31.12.2008 un total de 77 salariés, en ce compris ceux des membres du Directoire de la Société liés à elle par un contrat de travail / Soit, au 31.12.2007, un total de 102 salariés, en ce compris ceux des membres du Directoire de la Société liés à elle par un contrat de travail Etant précisé que pour agissant de l'actionnaire au 31/12/2006 ne sont mentionnés que les actionnaires salariés (la notion d'actionnaires nominatif étant inexistant)

⁽⁶⁾ Au 31/12/2006 cette ligne correspond aux actionnaires membre du Directoire et membres du Conseil de Surveillance

Dans un courrier d'intention en date du 29 septembre 2008, les sociétés PUBLIPRINT, SICCE et GROUPE FIGARO ont déclaré agir de concert. Au 30 juin 2009, le concert détient 75,98% du capital et 78,44% des droits de vote de la société Adenclassifieds.

PUBLIPRINT

PUBLIPRINT (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FIGAROMEDIAS), est la régie publicitaire du Groupe Figaro détenue à 100 % par le Groupe Industriel Marcel Dassault. PUBLIPRINT est la deuxième régie presse en France. Elle intervient sur les marchés de la publicité commerciale, de la publicité financière et des annonces classées à Paris, en régions et à l'international. Outre les activités d'annonces classées on line, PUBLIPRINT, via sa filiale

spécialisée Zefir Web, est un des acteurs commerciaux majeurs du marché national de la publicité en ligne.

GROUPE FIGARO

GROUPE FIGARO est un acteur important du secteur presse, notamment par l'exploitation de ses marques Figaro, Journal des Finances et TV Magazine. GROUPE FIGARO a également développé une activité internet au cours des dernières années notamment autour des sites figaro.fr, jdf.com, tvmag.com, sports24.fr, evene.fr, ticketac.fr, cadremploi.fr, explorimmo.fr, keljob.fr, meteoconsult.fr, lachainemeteo.com,...

SICCE

SICCE est la Société d'Investissement des Conseils en Communication pour l'Emploi, créée en 1998 pour regrouper les agences de communication spécialisées en ressources humaines, actionnaires de Cadremploi puis d'Adenclassifieds.

SICCER

SICCER est la Société d'Investissement des Cabinets Conseils En Recrutement, créée au début des années 1990 pour regrouper les cabinets de recrutement fondateurs de Cadremploi et toujours actionnaire de la société.

Il n'existe aucun lien, capitalistique ou autre, ni entre PUBLIPRINT et SICCER, ni entre SICCE et SICCER.

1.3 Evolution de la répartition du capital au cours des deux derniers exercices

La répartition du capital a connu les modifications suivantes au cours des deux derniers exercices :

— 2007 :

Le 28 mars 2007, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré auprès de l'Autorité des marchés financiers avoir franchi en hausse, le 21 mars 2007, par suite d'une acquisition d'actions, les seuils de 5 % du capital social et des droits de vote de la société et ont ainsi déclaré détenir 382.800 actions représentant autant de droits de vote.

— 2008 :

S'agissant des franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice 2008, le lecteur peut se référer au § 2.4 du « Rapport de Gestion du Directoire », en page 70 du présent Document.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe Figaro (regroupant notamment la société GROUPE FIGARO et ses filiales, directes ou indirectes, SICCE et PUBLIPRINT) a accru de près de 20% sa détention au sein du capital de la société.

1.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société

Au 30 novembre 2009, le concert formé par les sociétés PUBLIPRINT (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FIGAROMEDIAS), SICCE et GROUPE FIGARO détient, à la connaissance de la société, 82,99% du capital et 84,98% des droits de vote de la société Adenclassifieds.

| Actionnaires | 30 Novembre 2009 | | | |
|--|------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | Répartition du capital | | Répartition des droits de vote | |
| | Nombre | % | Nombre | % |
| FIGAROMEDIAS ⁽¹⁾ | 3 773 569 | 53,57% | 3 773 569 | 54,85% |
| SICCE ⁽²⁾ | 282 706 | 4,01% | 282 706 | 4,11% |
| GROUPE FIGARO ⁽³⁾ | 1 790 344 | 25,41% | 1 790 344 | 26,02% |
| Concert FIGAROMEDIAS, SICCE & GROUPE FIGARO | 5 846 619 | 82,99% | 5 846 619 | 84,98% |
| PORTIMMO | 61 880 | 0,88% | 61 880 | 0,90% |
| SICCER | 108 733 | 1,54% | 108 733 | 1,58% |
| Mandataires Sociaux | 71 313 | 1,01% | 71 313 | 1,04% |
| Actionnaires nominatifs salariés ⁽⁴⁾ | 81 031 | 1,15% | 81 031 | 1,18% |
| Autres actionnaires nominatifs | 96 052 | 1,36% | 96 052 | 1,40% |
| Actions propres | 164 393 | 2,33% | 0 | 0% |
| Public | 614 755 | 8,73% | 614 755 | 8,93% |
| TOTAL | 7 044 776 | 100% | 6 880 383 | 100% |

⁽¹⁾ Au 30.11.2009, FIGAROMEDIAS est contrôlée à 100% par la SOCIETE DU FIGARO, elle-même contrôlée à 99,99% par la société GROUPE FIGARO

⁽²⁾ Au 30.11.2009, SICCE est contrôlée à 91,94% par FIGAROMEDIAS

⁽³⁾ Au 30.11.2009, la société GROUPE FIGARO est contrôlée à 100% par SOCPRESSE, elle-même contrôlée par la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT

⁽⁴⁾ Soit, au 30.11.2009, un total de 81 salariés

A la connaissance de la société, au 30 novembre 2009, aucun actionnaire, autres que ceux mentionnés ci-avant, ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, un nombre d'actions représentant au moins 5% du capital social ou des droits de vote de la société.

1.5 Nombre d'actionnaires

La société n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 30 novembre 2009, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élève à 154.

1.6 Actionariat des dirigeants

A la connaissance de la société, les membres du Directoire et de son Conseil de Surveillance possédaient ensemble, au 30 novembre 2009, 72.813 actions, représentant 1,03% du capital social et 1,05% des droits de vote.

| Nom | Mandat au sein du Directoire | Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2009 |
|----------------------------------|------------------------------|--|
| Pierre CONTE | Président | 3 662 |
| Thibaut GEMIGNANI ^(*) | Membre | 57 721 |
| Laurent CHOLLAT-NAMY | Membre | 4 100 |
| Guillaume TEILHARD DE CHARDIN | Membre | 3 661 |

^(*) dont 1.500 actions au porteur - Déclaration individuelle du 21.04.2007 (art. L 621-18-2 du Code monétaire et financier)

| Nom | Mandat au sein du Conseil de Surveillance | Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2009 |
|---|---|--|
| François MOREL | Président | 1 |
| Laurent SORBIER ^(*) | Vice-Président | 1 |
| Benoît HABERT | Membre | 1 |
| Olivier COSTA DE BEAUREGARD | Membre | 1 |
| Sofia BENGANA | Membre | 3 662 |
| SICCER, représenté par François SANCHEZ | Membre | 108 733 |
| Michel WOLFOVSKI ^(*) | Membre | 1 |
| Christophe VICTOR | Membre | 1 |
| Alain CADIOU ^(*) | Membre | 1 |

^(*) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

1.7 Actionnariat des salariés

A la connaissance de la société, au 30 novembre 2009, 81 salariés détenaient 81.031 actions.

1.8 Autocontrôle

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la société : néant.

1.9 Contrôle de la Société

A la date d'établissement du présent Document, la Société est contrôlée, au sens de l'art. L. 233-3 du Code de commerce, par le concert formé par les sociétés PUBLIPRINT (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FIGAROMEDIAS), SICCE et GROUPE FIGARO.

La Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF.

La Société s'est en outre assurée que le contrôle de la Société exercé par le concert explicité ci-avant ne sera pas exercé de manière abusive, au travers notamment du règlement intérieur adopté par le Conseil de Surveillance de la Société, s'agissant en particulier des stipulations relatives à la présence de membres indépendants et de censeurs au sein du Conseil de Surveillance, et des modalités d'organisation et de fonctionnement des comités spécialisés constitués en son sein. Ainsi, lesdits comités sont présidés par un actionnaire minoritaire de la Société, sans lien de capital avec PUBLIPRINT, et par deux membres indépendants, au sens du Rapport AFEP/MEDEF.

1.10 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la date d'établissement du présent Document, il n'existe aucun accord conclu par la société qui, en cas de changement de contrôle de celle-ci, serait résilié ou entraînerait l'obligation pour la société de le renégocier.

A la date d'établissement du présent Document, et à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord, pacte, engagement de concert, conclu entre les actionnaires de la société susceptibles d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

2. Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les statuts de la société (art. 7) ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3. Acquisition par la société de ses propres actions

La société a mis en œuvre un programme de rachats d'actions en vertu de l'autorisation reçue de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la société du 20 février 2007, amendée, s'agissant de certaines modalités, par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2008 (cf. § 2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 73 du présent Document).

Au 31 décembre 2008, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions, la

société détenait 213 502 de ses propres actions, étant précisé que 11 617 actions auto-détenues au 31 décembre 2008 ont été acquises par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 30 novembre 2009, la société détenait 164.393 de ses propres actions, étant précisé que 10.693 actions ont été acquises par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au regard de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2009, le Directoire a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, lequel prive d'effet à compter du 30 juin 2009 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juin 2008.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission desdits titres financiers, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- l'attribution des actions rachetées aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées dans les limites prévues par les lois et les règlements applicables pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

La réalisation de ces objectifs se fera dans le cadre de la réglementation en vigueur, et notamment des dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché complémentaire admises par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'animation du marché secondaire et de liquidité de l'action Adenclassifieds, la Société a conclu le 19 avril 2007 avec Natexis Bleichroeder un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Ce contrat court toujours. Deux avenants à ce contrat de liquidité ont été signés, le premier le 25 juin 2008 et le second le 5 mars 2009, afin de modifier la composition des moyens du contrat.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2009 a décidé :

- de fixer la part maximale du capital social que la Société pourra acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société ;
- que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à cinquante (50) euros par action et que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat s'élève à 32.514.350 euros .

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société le 30 juin 2009, le présent programme de rachat d'actions peut être mis en œuvre jusqu'au 29 juin 2010 inclus, soit à l'échéance d'une période de 12 mois à compter de la date de ladite assemblée.

Pendant la réalisation du présent programme de rachat d'actions, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans le présent document sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

4. Capital potentiel

Le tableau ci-après indique, à la connaissance de la société, la répartition du capital social au 30 novembre 2009 sur une base entièrement diluée, c'est-à-dire hypothèse faite de l'exercice de l'intégralité des BSPCE et des BSA, et de l'octroi des actions attribuées gratuitement par la société :

| Actionnaires | 30.11.2009 | | | | Capital potentiel sur une base entièrement diluée | | | |
|--|---------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|---|---------------|--------------------------------|---------------|
| | Nombre d'actions détenues | | Répartition des droits de vote | | Nombre d'actions détenues | | Répartition des droits de vote | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| PUBLIPRINT | 3 773 569 | 53,57% | 3 773 569 | 54,85% | 3 773 569 | 53,55% | 3 773 569 | 54,08% |
| SICCE | 282 706 | 4,01% | 282 706 | 4,11% | 282 706 | 4,01% | 282 706 | 4,05% |
| GROUPE FIGARO | 1 790 344 | 25,41% | 1 790 344 | 26,02% | 1 790 344 | 25% | 1 790 344 | 25,66% |
| Concert PUBLIPRINT, SICCE & GROUPE FIGARO | 5 846 619 | 82,99% | 5 846 619 | 84,98% | 5 846 619 | 82,97% | 5 846 619 | 83,78% |
| PORTIMMO | 61 880 | 0,88% | 61 880 | 0,90% | 61 880 | 0,88% | 61 880 | 0,89% |
| SICCER | 108 733 | 1,54% | 108 733 | 1,58% | 108 733 | 1,54% | 108 733 | 1,56% |
| Actionnaires nominatifs salariés ⁽¹⁾ | 81 031 | 1,15% | 81 031 | 1,18% | 152 276 | 2,16% | 152 276 | 2,18% |
| Autres actionnaires nominatifs | 167 365 | 2,38% | 167 365 | 2,43% | 193 968 | 2,75% | 193 968 | 2,78% |
| Actions propres | 164 393 | 2,33% | 0 | 0% | 68 846 | 0,98% | 0 | 0% |
| Public | 614 755 | 8,73% | 614 755 | 8,93% | 614 755 | 8,72% | 614 755 | 8,81% |
| TOTAL | 7 044 776 | 100% | 6 880 383 | 100% | 7 047 077 | 100% | 6 978 231 | 100% |

⁽¹⁾ Soit, au 30.11.2009, un total de 81 salariés

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserves du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

5. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 a conféré au Directoire diverses délégations de compétence à l'effet d'intervenir sur le capital social de la société, et a mis un terme à celles qui avaient été autorisées par l'Assemblée générale du 20 février 2007 et celle du 25 juin 2008.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les principales caractéristiques des délégations de compétence et autorisations d'intervenir sur le capital de la société en cours au moment de l'établissement du présent Document :

| Autorisation | AG (numéro résolution) | Durée (date d'expiration) | Montant maximum autorisé |
|---|------------------------------|---------------------------------|---|
| Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société | 30.06.09 (6) | 12 mois (29.06.10) | - Part maximale du capital social pouvant être rachetée : 10 % - Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat : 32.514.350 € |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social : | | | |
| - Avec maintien du droit préférentiel de souscription | 30.06.09 (7) | 26 mois (30.08.11) | 3.000.000 € |
| - Avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne | 30.06.09 (8) | 26 mois (30.08.11) | 1000.000 € ⁽¹⁾ |
| Autorisation au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital social en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10 % du capital social | 30.06.09 (9) | 26 mois (30.08.11) | 10% du capital social ⁽¹⁾ |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires | 30.06.09 (10) | 26 mois (30.08.11) | 15% de l'émission initiale ⁽²⁾ |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres financiers donnant accès au capital social, en vue de rémunérer : | | | |
| - Des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société | 30.06.09 (11) | 26 mois (30.08.11) | 2.000.000 € ⁽¹⁾ |
| - Des apports en nature constitués d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital social | 30.06.09 (12) | 26 mois (30.08.11) | 10% du capital social ⁽¹⁾ |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre tous titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance | 30.06.09 (13) | 26 mois (30.08.11) | 25.000.000 € |
| Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales | 30.06.09 (15) | 26 mois (30.08.11) | 26.000 € ⁽¹⁾ |
| Autorisation au directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre | 30.06.09 (16) | 38 mois (30.08.12) | 3% du capital social ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ Ce montant s'impute sur le plafond global fixé à la résolution n°7 de l'AGM du 30.06.2009

⁽²⁾ Ce montant s'impute dans la limite du plafond prévu dans les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions de l'AGM du 30.06.2009

⁽³⁾ Ce montant s'impute dans la limite du plafond prévu dans les 7^{ème} et 8^{ème} résolutions de l'AGM du 30.06.2009

« Rapport de Gestion du Directoire », en pages 88 et 91 du présent Document).

Ces autorisations arrivant pour l'essentiel à échéance, il sera proposé, lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, de procéder au renouvellement de l'ensemble de ces dernières, sous réserve de modifications postérieures à l'établissement du présent Document.

6. Titres non représentatifs de capital

A la date d'établissement du présent Document, la société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

7. Engagements de conservation

Lors de l'admission aux négociations des actions de la société sur Euronext, NYSE Euronext, des engagements de conservation ont été souscrits par certains actionnaires et certains dirigeants et salariés actionnaires de la société.

A la date d'établissement du présent Document, il a été donné main levée desdits engagements de conservation et aucun autre engagement de conservation n'a été pris par un actionnaire de la société.

Au cours de l'exercice 2008, il a été fait usage des 8^{ème} et 15^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 20 février 2007 (cf. paragraphes 7 et 9 du

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DES TITRES

Introduit sur Euronext, compartiment B de NYSE-Euronext, en mars 2007, Adenclassifieds est désormais coté sur le compartiment C de NYSE-Euronext, compartiment regroupant les émetteurs ayant une capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros et ce conformément à la Règle 6902/1 du Livre Ier des Règles des marchés qui a déterminé les changements de compartiments des capitalisations à compter du 21 janvier 2009.

1. Evolution du cours de Bourse et volumes de transaction

S'agissant de l'évolution du cours de Bourse et des volumes de transactions sur les titres Adenclassifieds depuis mars 2007, le lecteur peut se référer au § 1 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 70 du présent Document.

2. Contrat de liquidité

Par contrat en date du 20 avril 2007, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction, Adenclassifieds a confié à la société Natixis la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions Adenclassifieds, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005. Le contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société du 20 février 2007, et prorogé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, Adenclassifieds a affecté initialement 350 K€ en 2007, complétés en 2008 par 100 K€ supplémentaires, versés en janvier 2008 à hauteur de 50 K€ puis en juin 2008 à hauteur de 50 K€. S'agissant de l'utilisation faite par la société du contrat de liquidité, le lecteur peut se référer au § 2.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 73 du présent Document.

3. Dividendes

La politique de distribution de dividendes fait l'objet d'un examen lors de chaque exercice social, prenant en compte le résultat de la Société, sa situation financière et ses besoins de financement.

A ce jour, la société n'a pas procédé à la distribution de dividendes.

D. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

1. Contrats d'échange de marchandises

Les montants facturés par la société au titre des contrats d'échange de marchandises, dont les principales modalités sont décrites ci-après, ne donnent pas lieu, conformément au Règlement n° 2003-01 du Comité de la Réglementation Comptable, à une reconnaissance en termes de chiffre d'affaires de la société dans la mesure où la valeur vénale des prestations fournies et de celles reçues dans le cadre desdits échanges ne peut être évaluée de façon fiable.

1.1 Contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro et Groupe Express-Roularta

Adenclassifieds a conclu, le 25 juin 2008, un contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro et Groupe Express-Roularta, en présence de Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias) et de Zefir Carrières. Ce contrat annule et remplace le contrat d'échange de marchandise en date du 6 décembre 2006. Aux termes de ce contrat, Adenclassifieds s'est engagée à fournir à Société du Figaro, dans le cadre des offres de couplage proposées par Publiprint pour la publication des petites annonces publiées dans Le Figaro, notamment les prestations suivantes :

- reprise des offres d'emploi publiées dans Réussir sur le site Cadremploi.fr (s'agissant des offres destinées aux cadres et assimilés) et sur Cmonjob.fr (s'agissant des offres destinées aux non cadres) ;
- utilisation de recherches associées de CV dans La Candidathèque de Cadremploi.fr dans le cadre de la commercialisation des offres *sourcing* par Zefir Carrières ;
- référencement des offres d'emploi et de franchises publiées dans Réussir sur le site Keljob.com avec une re-direction vers le site de Lexpress.fr ;
- la mise en avant du magazine « jeunes Diplômés » de Réussir commercialisé par Zefir Carrières dans la rubrique « Jeunes Diplômés » de Cadremploi.fr ;
- l'animation exclusive de Cadremploi.fr des rubriques « emploi » des sites Lefigaro.fr et Lexpress.fr, grâce aux technologies d'Adenclassifieds.

En contrepartie desdites prestations, Société du Figaro, Groupe Express-Roularta et Zefir Carrières mettent à la disposition d'Adenclassifieds des crédits d'espaces publicitaires en vue de la publication, dans Le Figaro et dans ses suppléments, de publicités relatives à Adenclassifieds et à ses sites. Le contrat d'échange

de marchandises ne prévoit ainsi aucun versement en numéraire entre Adenclassifieds et Société du Figaro dans la mesure où il organise un échange entre les parties de prestations pour un montant total pour l'année 2008 de 2.250 k€ hors taxes, lequel montant fera l'objet d'une révision annuelle.

Le contrat d'échange de marchandises a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

1.2 Contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro

Adenclassifieds a conclu, le 25 juin 2008, un contrat d'échange de marchandises avec Société du Figaro, en présence de Publiprint (devenue, par changement de dénomination le 16 mars 2009, FigaroMédias). Aux termes de ce contrat, Adenclassifieds s'est engagée à fournir Société du Figaro, dans le cadre des offres de couplage proposées par Publiprint pour la publication des petites annonces publiées dans Le Figaro, notamment les prestations suivantes :

- reprise exclusive des annonces immobilières publiées dans le Figaro issues des professionnels et des particuliers sur le site Explorimmo.com;
- reprise exclusive des offres « modules » de formation (professionnelle et initiale) publiées dans Le Figaro sur le site Kelformation.com ;
- l'animation exclusive des rubriques « Immobilier » (avec Explorimmo.com) et « Formation » (avec Kelformation.com) du site Lefigaro.fr, grâce aux technologies d'Adenclassifieds.

En contrepartie desdites prestations, Société du Figaro met à la disposition d'Adenclassifieds des crédits d'espaces publicitaires en vue de la publication, dans Le Figaro et dans ses suppléments, de publicités relatives à Adenclassifieds et à ses sites. Le contrat d'échange de marchandises ne prévoit ainsi aucun versement en numéraire entre Adenclassifieds et Société du Figaro dans la mesure où il organise un échange entre les parties de prestations pour un montant total pour l'année 2008 de 1.000 K€ hors taxes, lequel montant fera l'objet d'une révision annuelle.

Le contrat d'échange de marchandises a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

1.3 Contrat d'échange de marchandises avec Publiprint

Aux termes d'un contrat d'échange de marchandises conclu le 6 décembre 2006 avec Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias), Adenclassifieds s'est engagée à reprendre sur le site Explorimmo.com les annonces immobilières diffusées dans les publications éditées par Publiprint suivantes : L'Indicateur Bertrand, Bertrand Vacances, Propriétés de France, Résidences Secondaires et Belles Maisons à Louer.

En échange de la reprise sur le site Explorimmo.com desdites annonces, Publiprint s'est engagée à mettre à la disposition d'Adenclassifieds des crédits d'espaces publicitaires en vue de la publication dans lesdites publications de publicités relatives à Explorimmo.com pour un montant de 55 k€ hors taxes.

Le contrat d'échange de marchandises a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois. Le présent contrat s'est ainsi poursuivi tout au cours de l'exercice 2008.

Ce contrat d'échange de marchandise a pris fin à compter du 30 juin 2009, suite à l'opération d'apport partiel d'actifs des « activités de l'Indicateur Bertrand » de FigaroMédias à ADENCLASSIFIEDS.

2. Contrats de régie publicitaire

2.1 Contrats de régie publicitaire avec Zefir Web

Le 26 avril 2006, Cadremploi et Explorimmo avaient chacune conclu un contrat de régie publicitaire avec Zefir Web (filiale à 50 % de Publiprint, cette dernière étant devenue par changement de dénomination le 16 mars 2009 FigaroMédias, et filiale à 50% de Groupe Express-Roularta) aux termes duquel Cadremploi et Explorimmo ont donné à Zefir Web mandat de régisseur exclusif pour (i) la vente de publicités commerciales à paraître sur les sites cadremploi.fr, Explorimmo.com et Explorimmonneuf.com, à l'exception des petites annonces publiées sur lesdits sites et de la publicité commerciale et institutionnelle de certains annonceurs et (ii) la location aux annonceurs d'adresses de courrier électronique déposées sur lesdits sites.

Ce mandat exclusif ne couvre toutefois pas les opérations d'échange publicitaire (et notamment les conventions visées au § 1 « Contrats d'échange de marchandises » ci-avant) et les campagnes d'auto-promotion menées par Cadremploi et Explorimmo.

Lesdits contrats de régie publicitaire ont été conclus pour des durées d'un an à compter du 1^{er} janvier 2006, renouvelables par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

Les contrats de régie publicitaire se sont ainsi poursuivis tout au cours de l'exercice 2008.

En rémunération de son mandat, Zefir Web perçoit une commission de régie égale à 22 % du montant total des sommes hors taxes facturées à chaque annonceur au titre de tout achat d'espace, diminué de toute réduction tarifaire accordée. En 2008, Zefir Web a perçu de la Société une commission de régie d'un montant de 71 k€ hors taxes, contre 82 k€ hors taxes en 2007.

Au titre de l'exercice 2008, Zefir Web s'est engagée à ce que le montant du chiffre d'affaires hors taxes net éditeur soit au moins égal à 250 k€.

2.2 Contrat de régie publicitaire avec Publiprint

Aux termes d'un contrat de régie publicitaire en date du 6 décembre 2006, Adenclassifieds a donné à Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias) mandat de régisseur exclusif pour (i) la vente de publicités, en ce compris les petites annonces sur Internet, à paraître sur le site Explorimmoneuf.com et (ii) la location aux annonceurs d'adresses de courrier électronique déposées sur ledit site. Ce mandat exclusif ne couvre toutefois pas les opérations d'échange publicitaire (et notamment les conventions visées au § 1 « Contrats d'échange de marchandises » ci-avant) et les campagnes d'auto-promotion menées par Adenclassifieds.

En rémunération de son mandat, Publiprint perçoit une commission de régie égale à 30 % du montant total des sommes hors taxes facturées à chaque annonceur au titre de tout achat d'espace, diminué de toute réduction tarifaire accordée.

Publiprint s'est par ailleurs contractuellement engagée sur un chiffre d'affaires garanti (hors taxes et hors commission de régie) au titre de la vente de publicités et de la location d'adresses de courrier électronique égal à 1.100 K€ pour l'année 2007 et à 1.500 K€ pour l'année 2008.

Ledit contrat de régie publicitaire a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de quatre mois.

Pour l'exercice 2008, Adenclassifieds a constaté un produit de 1.540 k€ au titre de cet engagement contractuel, contre 1.120 k€ en 2007.

Ce contrat de régie publicitaire a pris fin suite à l'apport des activités « de l'Indicateur Bertrand » de

FigaroMédias à ADENCLASSIFIEDS, compter du 30 juin 2009.

3. Contrat de prestations de service de recouvrement avec Publiprint

Aux termes d'un contrat en date du 6 décembre 2006, Adenclassifieds a confié à Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias) la mission d'assurer le recouvrement des créances clients de la société à compter du 1^{er} janvier 2007.

Ce contrat de prestations de services de recouvrement a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois.

Au titre de 2008, le contrat prévoit une rémunération forfaitaire mensuelle égale à 32 k€ hors taxes, versée par la société à Publiprint. La charge constatée par la société au titre de cette prestation s'élève à 388 k€ en 2008, contre 322 k€ en 2007.

4. Convention de gestion centralisée de trésorerie

Dans le cadre de l'article L.511-7 du Code monétaire et financier, Adenclassifieds a conclu, le 23 octobre 2006, une convention de gestion centralisée de trésorerie avec Groupe Figaro, en qualité de société centralisatrice, Société du Figaro, Société de Gestion du Figaro, Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias), Promoposte, Promolouvre, AGPI, Sport 24 et Zefir Web.

Adenclassifieds a ainsi donné mandat à Groupe Figaro de gérer sa trésorerie au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties à ladite convention de gestion centralisée de trésorerie et, dans ce cadre, de recevoir, sous forme d'avances, les excédents de trésorerie de la Société ou, selon le cas, de mettre à disposition, sous forme d'avances, les fonds nécessaires aux fins de couvrir les besoins de trésorerie de la Société.

Un avenant à cette convention, autorisée par décision du Conseil de Surveillance de la société en date du 14 décembre 2007, a été conclu le 20 décembre 2007, ayant pour objet la modification des conditions de rémunération réciproques.

Ainsi, les avances consenties par Groupe Figaro aux apparentés sont productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 0,20%. Les avances consenties par les apparentés à la société centralisatrice de trésorerie Groupe Figaro sont

productives d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, diminué d'une marge de 0,20%.

La convention de gestion centralisée de trésorerie est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2006 et peut être résiliée à tout moment par Adenclassifieds et par Groupe Figaro. Elle serait résiliée de plein droit à l'égard d'Adenclassifieds dans l'hypothèse où cette dernière ne satisferait plus aux conditions de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2008, Adenclassifieds a mis à la disposition de Groupe Figaro, sous forme d'avances, dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie alors en vigueur, la somme de 13.864 k€, contre 10.617 k€ d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 octobre 2009, ce montant s'élève à 15.146 k€.

5. Convention d'avance en compte courant

Le 24 décembre 2007, Adenclassifieds a conclu une nouvelle convention d'avance en compte courant avec Socpresse, détenue à 100 % par le Groupe Industriel Marcel Dassault, comme l'actionnaire de contrôle de la société, Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias).

L'avance en compte courant réalisée par Adenclassifieds à Socpresse est productive d'intérêts calculés suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR à 12 mois, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, minoré d'une marge de 0,20 %.

Cette avance, initialement fixée à 50 millions d'euros, est remboursable totalement ou partiellement à première demande de la société Adenclassifieds, dans les cinq jours ouvrés qui suivent la demande de remboursement.

Au 31 décembre 2008, cette avance s'élevait à 38.300 k€, contre 50.000 k€ au 31 décembre 2007.

Au 31 octobre 2009, cette avance s'élève à 38.300 k€.

E. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Personne concernée M. Pierre CONTE, Mandataire social des co-contractants concernés

Nature et objet Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 9 décembre 2008, a autorisé une convention de gestion centralisée de trésorerie entre ADENCLASSIFIEDS, en qualité de société centralisatrice et chacune des filiales citées ci-dessous.

Ainsi les avances consenties par ADENCLASSIFIEDS à la filiale sont productives d'intérêts calculés suivant le taux mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 0,20%.

Les avances consenties par la filiale à la société centralisatrice de trésorerie ADENCLASSIFIEDS sont productives d'intérêts calculés suivant le taux mensuel de l'EONIA, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, diminué d'une marge de 0,20%.

| | DIRECT RECRUIT | PRO à PART | CADRES ON LINE | OPEN MEDIA | COOPTIN | SEMINUS |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|---|---|
| <i>Nature convention</i> | <i>Convention principale</i> | <i>Convention principale</i> | <i>Convention principale</i> | <i>Avenant à la convention principale</i> | <i>Avenant à la convention principale</i> | <i>Avenant à la convention principale</i> |
| Date d'effet de la convention principale | 1er décembre 2008 | 1er décembre 2008 | 18 janvier 2008 | 1er février 2007 | 1er février 2007 | 1er février 2007 |
| Avances consenties par ADENCLASSIFIEDS au 31/12/2008 | 55 459 | | | | 6 708 | 489 957 |
| Avances consenties à ADENCLASSIFIEDS au 31/12/2008 | | 100 000 | 1 280 326 | 912 963 | | |
| Produits financiers | 2 966 | | | | 1 200 | 7 587 |
| Charges financières | | | 27 295 | 35 304 | | |

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société SOCPRESSE

| | |
|------------------------|--|
| <i>Nature et objet</i> | Convention d'avances en compte courant avec la société SOCPRESSE |
| <i>Modalités</i> | <p>Le Conseil de Surveillance de votre société a autorisé la signature d'une convention d'avances en compte courant par la société ADENCLASSIFIEDS à SOCPRESSE d'un montant initial de 50 000 000 euros qui fluctuerait à la hausse ou à la baisse en fonction des excédents ou des besoins de la société ADENCLASSIFIEDS.</p> <p>Cette convention prévoit une rémunération au taux moyen mensuel de l'EURIBOR 12 mois, minoré d'une marge de 0,20%.</p> |
| <i>Montant</i> | <p>Le montant des avances consenties par ADENCLASSIFIEDS s'élèvent au 31 décembre 2008 à 38 300 000 euros.</p> <p>Les intérêts constatés en produits à ce titre se sont élevés à 1 819 399 euros.</p> |

Avec Messieurs THIBAUT GEMIGNANI, STEPHANE SCARELLA

| | |
|------------------------|--|
| <i>Nature et objet</i> | Indemnités complémentaires dans le cadre de la Garantie Sociale des chefs d'entreprise (GSC) |
| <i>Modalités</i> | <p>Le Conseil de Surveillance de votre société a autorisé votre société à accorder à Messieurs Thibaut Gemignani et Stéphane Scarella :</p> <ul style="list-style-type: none">- une indemnité complémentaire en cas de chômage, dans le cadre de la Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) dans l'hypothèse où ils ne bénéficieraient pas des dispositions des articles L.351-1 et suivants du Code du travail, relatives aux travailleurs privés d'emploi,- complétée par une clause indemnitaire destinée à compenser la période de carence stipulée au contrat de GSC et qui a pris fin le 30 avril 2008. |
| <i>Montant</i> | Ces engagements règlementés n'ont eu aucun impact sur le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008. |

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

APLITEC

Stéphane LAMBERT

DELOITTE
& ASSOCIES

Dominique JUMAUCOURT

F. CONVENTIONS OU ENGAGEMENTS REGLEMENTES CONCLUS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2009

Au cours du 1^{er} semestre 2009, une seule convention réglementée a été conclue.

Il s'agit d'une convention entre la société ADENCLASSIFIEDS et Monsieur Thibaut GEMIGNANI, Directeur général et membre du Directoire de la société.

L'objectif de cette convention est de fixer les conditions d'obtention et de calcul de l'indemnité de départ qui serait versée à Monsieur Thibaut GEMIGNANI en cas de départ forcé et/ou de changement de contrôle de la Société.

Conformément aux propositions formulées par le Comité des Rémunérations le 12 janvier 2009, exposées lors du Conseil de Surveillance du 27 janvier 2009, et dans la limite des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, le montant de cette indemnité ne pourra être supérieur à 2 ans maximum (fixe + variable + éventuelle clause de non-concurrence), et devra être encadrée par des conditions de performance. Le versement de cette indemnité reste donc aléatoire au regard de ces conditions de performance.

Les conditions de performance qui ont été retenues pour Monsieur Thibaut GEMIGNANI, sont les suivantes :

- Un rapport entre les bonus perçus sur les 3 années précédents son départ et le bonus théorique maximum annuel (ci-après « le Bonus Maximum») de ces trois dernières années :

$$\text{Performance (en \%)} = \left[\frac{\text{Bonus attribué en N-3}}{\text{Bonus Maximum N-3}} + \frac{\text{Bonus attribué en N-2}}{\text{Bonus Maximum N-2}} + \frac{\text{Bonus attribué en N-1}}{\text{Bonus Maximum N-1}} \right] / 3$$

La graduation qui a été retenue est la suivante :

- Si la performance est strictement inférieur à 40% : indemnité de départ = 0 ;
- Si la performance est entre 40% et 75% (strictement inférieur) : indemnité de départ = 50% de l'indemnité maximum ;
- Si la performance est supérieur ou égal à 75% : indemnité de départ = 100% de l'indemnité maximum.

Aucun versement ne pourra intervenir avant que le Conseil de Surveillance de la Société ADENCLASSIFIEDS, n'ait constaté, lors ou après la cessation du mandat de Directeur Général et/ou de membre du Directoire de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, le respect des conditions de performances telles que mentionnées ci-dessus.

A. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE 248

- | | |
|---|-----|
| 1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale | 248 |
| 2. Direction de la Société | 252 |
| 3. Déclarations concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance, et la direction générale | 252 |
| 4. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale | 252 |
| 5. Contrats entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société | 252 |

B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 253

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1. Direction de la Société | 253 |
| 2. Gouvernement d'entreprise | 254 |
| 3. Contrôle interne | 254 |

C. INTERETS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX 255

- | | |
|--|-----|
| 1. Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire | 255 |
| 2. Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance | 255 |
| 3. Participation au capital de la Société des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance | 255 |
| 4. Engagements | 255 |

D. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE 256

E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 270

A. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE

1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale

A la date d'établissement du présent Document, la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions du Code de commerce ainsi que les statuts de la Société.

1.1 Composition du Directoire

La direction de la Société est confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Les statuts de la Société stipulent que le Directoire est composé d'un minimum de deux membres et d'un maximum de sept membres, qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance de la Société. Leur révocation peut être prononcée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société ou par le Conseil de Surveillance lui-même.

Chaque membre du Directoire est nommé pour une durée de deux années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les membres du Directoire sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président pour la durée d'une année renouvelable.

A la date d'établissement du présent Document, le Directoire de la Société est composé de six membres, nommés par le Conseil de Surveillance :

| Nom | Age | Mandat | Date de première nomination | Date de fin des mandats actuels |
|-------------------------------|--------|---|-----------------------------|--|
| Pierre CONTE | 49 ans | Président du Directoire | 2 octobre 2007 | AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ⁽¹⁾ |
| Thibaut GEMIGNANI | 37 ans | Directeur Général et membre du Directoire | 29 Août 2006 | |
| Jean-François BUSNEL | 43 ans | Directeur Financier et membre du Directoire | 25 juin 2008 | |
| François DUFRESNE | 47 ans | Directeur Marketing et Communication et membre du Directoire | 28 juillet 2009 | |
| Laurent CHOLLAT-NAMY | 47 ans | Directeur de l'organisation et des Systèmes d'Information et membre du Directoire | 28 juillet 2009 | AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 |
| Guillaume TEILHARD DE CHARDIN | 42 ans | Membre du Directoire | 28 juillet 2009 | |

⁽¹⁾ S'agissant de Pierre CONTE, son mandat de membre du Directoire comme son mandat de Président du Directoire arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pierre Conte :

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Pierre Conte a consacré toute sa carrière au développement des rapports commerciaux entre les médias et les entreprises. Il a débuté sa carrière au sein des principaux groupes de contenu (Groupe Expansion, Canal+, Emap, RTL) et a complété son expérience au sein du leader mondial des groupes de communication (Omnicom). Depuis 1998, il a occupé successivement les fonctions de direction des sociétés IP France et OMD France. Il a lancé et dirigé les filiales Internet de ces sociétés : IP Interactive, RTL Net, OMD Digital, ZEFIR Web. Au mois de mars 2005, il rejoint le Groupe Le Figaro récemment racheté par le Groupe Industriel Marcel Dassault. En qualité de directeur général adjoint du Groupe Le Figaro, il est en charge de superviser les développements numériques et les activités commerciales. A cette même date, il prend la présidence de Publiprint et de ses filiales Cadremploi et Explorimmo. Au mois d'octobre 2006, suite à la fusion des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo et le changement de dénomination sociale pour Adenclassifieds, Pierre Conte est nommé président du conseil de surveillance de la Société. Un an plus tard, Pierre Conte est nommé président du directoire de la Société.

Thibaut Gemignani :

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes, Thibaut Gemignani occupe la fonction de directeur général d'Adenclassifieds depuis la fusion des sociétés Keljob, Cadremploi et Explorimmo le 30 septembre 2006 et est membre du directoire. Après avoir exercé des fonctions commerciales et de management de 1996 à 1998 au sein de Publiprint, il prend la direction de Cadremploi en

décembre 1998, afin d'assurer le passage du Minitel à Internet de Cadremploi et de modifier son modèle économique (passage du BtoC au BtoB). Pionnier du marché de l'emploi sur Internet, Thibaut Gemignani devient administrateur de Cadremploi en 2000, puis Directeur Général en 2002.

Jean-François Busnel :

Diplômé de Dauphine, Expert comptable, Jean-François Busnel a commencé sa carrière en 1989 en audit au sein de Salustro-Reydel, au département Médias. En 1995, il rejoint la Direction du Contrôle de Gestion et de la Planification Stratégique du Groupe Europe 1 Communication, puis entre en 1996 chez StudioCanal (Groupe Canal+) en qualité de Contrôleur Financier. En 1999, il rejoint le groupe M6 en tant qu'Adjoint au Directeur Financier du Groupe. A ce titre, il suit la participation de 34% de M6 dans TPS dont il devient le Directeur Financier en 2004. Depuis 2007, il était Directeur Financier de la SSII cotée Team Partners Group. Jean-François Busnel a rejoint Adenclassifieds en juin 2008.

François Dufresne :

Diplômé de l'ISC, il débute sa carrière professionnelle dans la publicité et notamment chez Young & Rubicam durant six années. François Dufresne rejoint par la suite IP France où il fut successivement Directeur Marketing puis Directeur Général Adjoint avant d'intégrer en 2002 le Groupe NRJ au poste de Directeur Délégué Marketing en charge du développement et de la coordination de la politique Marketing sur les marchés Radio, TV, Internet et Événementiel. Il a rejoint Adenclassifieds en janvier 2008 au poste de Directeur Marketing.

Laurent Chollat-Namy :

Diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble, Laurent Chollat-Namy a effectué tout son parcours professionnel dans le domaine des Systèmes d'information. Ingénieur de développement au sein d'Unilog en 1989, il devient Consultant pour Price Waterhouse Management Conseil puis Responsable des applications médias de la Coupe du monde de football. Directeur des Systèmes d'Information de Publiprint en 1998, il réalise la refonte des systèmes informatiques de gestion et de production de la publicité commerciale et des petites annonces. Laurent Chollat-Namy travaille depuis plus de 10 ans dans le secteur des médias et de la publicité. Il est devenu Directeur des Systèmes d'Information d'AEGIS MEDIA France en 2005 et a rejoint Adenclassifieds au même poste.

Guillaume Teilhard de Chardin :

Diplômé d'une école de commerce et de gestion, (ESDE), Guillaume Teilhard de Chardin a commencé sa carrière au sein des annonces classées de Publiprint en 1992, dans des fonctions commerciales et de management.

Nommé Directeur des Annonces Classées en 2000, il supervise le développement de Réussir, supplément d'offre d'emploi diffusé avec L'Express

et le Figaro crée en Mars 2007, en tant que Directeur Général de Zefir Carrières, société commune aux groupes Figaro et Express-Roularta.

Il devient DGA de FigaroMédias en 2008, en charge des Annonces Classées du Figaro et rejoint Adenclassifieds en juillet 2009.

S'agissant des sociétés au sein desquelles les membres du Directoire de la Société sont, à la date d'établissement du présent Document, ou ont été, au cours des cinq dernières années, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, le lecteur peut se référer au § 10.2 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 102 du présent Document.

1.2 Composition du Conseil de Surveillance

Aux termes du Code de commerce et des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance de la Société est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

A la date d'établissement du présent Document, le Conseil de Surveillance de la Société est composé de neuf membres.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, parmi les personnes physiques ou morales actionnaires de la Société, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et peuvent être révoqués à tout moment par cette dernière.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut être membre du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat de membre du Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Conformément à l'article 19 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action de la Société pendant toute la durée de son mandat. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire d'une action de la Société au moins ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale

ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance peut, entre la tenue de deux assemblées générales, procéder à des nominations de membres à titre provisoire en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges.

Des règles particulières sont prévues en cas de sous effectif du Conseil de Surveillance. Si le nombre de membres du Conseil de Surveillance est inférieur à trois, le Directoire est tenu de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de procéder aux nominations nécessaires pour compléter l'effectif du Conseil de Surveillance.

Les nominations à titre provisoire sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société. La durée du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre membre est celle restant à courir pour le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

A la date d'établissement du présent Document, les membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

| Nom | Age | Mandat au sein du Conseil de Surveillance | Date de première nomination | Date de fin des mandats actuels |
|---|--------|---|-----------------------------|---|
| Francis MOREL | 60 ans | Président | 2 octobre 2007 | |
| Laurent SORBIER ^(*) | 41 ans | Vice-Président | 30 mars 2006 | |
| Benoît HABERT | 43 ans | Membre | 29 Août 2006 | |
| Olivier COSTA DE BEAUREGARD | 48 ans | Membre | 29 Août 2006 | AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 |
| Sofia BENGANA | 43 ans | Membre | 29 Août 2006 | |
| SICCER, représenté par François SANCHEZ | 66 ans | Membre | 29 Août 2006 | |
| Michel WOLFOVSKI ^{(*) (1)} | 52 ans | Membre | 16 mai 2007 | |
| Christophe VICTOR ⁽²⁾ | 44 ans | Membre | 12 novembre 2007 | |
| Alain CADIOU ^{(*) (3)} | 63 ans | Membre | 27 janvier 2009 | |

^(*) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

⁽¹⁾ nommé en remplacement de la société BanexiVentures Partners

⁽²⁾ nommé en remplacement de Pierre CONTE

⁽³⁾ nommé en remplacement de Crédit Agricole Private Equity

Francis Morel :

Diplômé d'un MBA de l'INSEAD et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Francis Morel occupe, depuis 2005, les fonctions de président du Syndicat de la presse parisienne ainsi que, depuis 2004, les fonctions de directeur général de la société Le Figaro SA. Depuis 2002, il occupe également les fonctions de président des Editions 83. C'est en 1974 que Francis Morel débute sa carrière en qualité de directeur du marketing de la société France Soir. Dès 1977, il rejoint le secteur de l'édition (l'Atelier du livre et de la presse - groupe Hachette, les éditions du Hennis, les Editions mondiales) occupant, pendant près de vingt ans, des fonctions de direction générale. En 1996, il est nommé président directeur général de la société TF1 International. En 1997, Francis Morel rejoint en qualité de président la société Média Mag devenue en 2002 Axel Springer France. De 2001 à 2003, il occupe successivement les fonctions de président directeur général puis d'administrateur de la société Axel Springer France.

Laurent Sorbier :

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Laurent Sorbier est nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes au mois de mai 2005. Après avoir occupé les fonctions de vice-président de la société Spray France, portail et fournisseur d'accès à Internet de 1999 à 2000, il prend la direction générale de la société eAuctionRoom, entreprise spécialisée dans la retransmission de ventes aux enchères sur Internet de 2000 à 2002. En juin 2002, Laurent Sorbier est nommé conseiller technique chargé de « la société de l'information et des télécommunications » auprès du cabinet du Premier Ministre. De 1995 à 1999, il occupe successivement les fonctions de chargé de mission pour « les technologies de l'information » au cabinet du Ministre délégué à la Poste, aux Télécommunications et à l'Espace puis de chargé de mission pour « les technologies et la société de l'information » au Commissariat général du plan. Laurent Sorbier a débuté sa carrière en 1989 en qualité de professeur assistant de littérature française à l'université King's College - University of London avant d'occuper successivement les fonctions de chargé de mission auprès du directeur administratif et financier de l'Opéra de Paris puis de chargé de mission pour le livre aux services culturels de l'Ambassade de France à New York. Depuis septembre 2007, Laurent Sorbier est professeur associé à l'Université Paris Dauphine. Laurent Sorbier est Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Benoît Habert :

Diplômé d'un MBA de l'INSEAD et d'un magistère de juriste d'affaires de l'université de Paris II, Benoît Habert exerce les fonctions de directeur général adjoint au sein du Groupe Dassault, en charge de la stratégie et du développement. Depuis 1995, il est président directeur général de Dassault Développement. Avant de rejoindre le Groupe Dassault, Benoît Habert a travaillé au sein de la banque Indosuez où il a successivement intégré l'équipe de gestion des risques puis celle des

émissions d'actions. Benoît Habert est par ailleurs membre du comité fondateur de Croissance Plus, association regroupant les entreprises en forte croissance.

Olivier Costa de Beauregard :

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole Nationale d'Administration, Olivier Costa de Beauregard est Inspecteur des Finances Honoraire. Conseiller technique du cabinet du Premier Ministre de 1993 à 1995, il a ensuite exercé des fonctions de direction dans les Groupes AXA puis HSBC France, avant de rejoindre le Groupe Industriel Marcel Dassault, dont il est le directeur général délégué depuis décembre 2005.

Sofia Bengana :

Diplômée d'un DEA en droit des affaires et de l'économie et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, Sofia Bengana a débuté sa carrière en tant qu'avocate puis a rejoint la société IP France et a occupé successivement les fonctions de directeur juridique et de directeur Radio. En 2000, Sofia Bengana est nommée directeur général adjoint de la société IP France - RTL Group. Elle exerce en 2000 les fonctions de directeur délégué au développement de la société OMD - groupe Omnicom, agence médias leader. C'est au mois de mars 2005 qu'elle rejoint le Groupe Figaro pour occuper la fonction de directeur général de la Régie Publicitaire (société Publiprint). Au mois de mars 2008, Sofia Bengana est nommée directeur général des nouveaux media du Groupe Figaro.

François Sanchez, représentant permanent de Siccer :

Après avoir occupé les fonctions de directeur général et de directeur associé (groupe EGOR, conseil en recrutement), François Sanchez a créé en 1990 la société François Sanchez Consultants devenue depuis le groupe François Sanchez Consultants, qui regroupe les sociétés FSC-Panel (conseil en recrutement de cadres), Monceau Carrières (mobilité professionnelle/out-placement), FSA Services-Aval (management de transition) et FSC Région Sud (conseil en formation et entité régional). Il occupe les fonctions de président directeur général de la société SICCER, Société d'Investissement des Cabinets de Conseils En Recrutement, société partenaire historique et associée de Cadremploi.

Michel Wolfovski :

Michel Wolfovski est diplômé de l'Ecole supérieure de commerce du Havre. Il est également expert-comptable. Après avoir débuté sa carrière en 1982 au sein du cabinet Arthur Young en qualité d'auditeur, il rejoint le groupe Lagardère trois ans plus tard et au sein duquel il occupe successivement les fonctions d'auditeur opérationnel à Matra, responsable du contrôle de gestion et de la comptabilité de Matra Manurhin Défense. En 1989, il est nommé aux Etats-Unis vice-président finance de Fairchild Space & Defense Corporation, puis directeur des finances et de la gestion de Matra Communication de 1993 à

1998. C'est en 1998 que Michel Wolfovski rejoint la société Club Méditerranée en tant que directeur financier. Depuis 2000, il occupe les fonctions de directeur général délégué finances de Club Méditerranée.

Christophe Victor :

Christophe Victor est diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales, d'un DEA de Droit des Affaires de l'université de Paris II-Assas, d'un DESS de Marchés Financiers de l'université de Paris X Dauphine et d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures. Il a débuté sa carrière en 1988 en qualité de chargé de mission puis de responsable des opérations financières du Groupe Axa. Il a ensuite rejoint le Groupe LVMH en 1992, d'abord en qualité de responsable des fusions-acquisitions, puis de directeur administratif et financier de Desfossés International en 1994, de directeur administratif et financier de Kenzo en 1997 et de directeur des opérations de Kenzo en 2002. Il a rejoint début 2005 Le Figaro où il occupe, depuis cette date, les fonctions de secrétaire général du groupe.

Alain Cadiou :

Alain Cadiou, Inspecteur Général du Group Audit France (GAF) HSBC, est diplômé d'études supérieures en droit privé et de l'Ecole nationale des impôts. Il a commencé sa carrière à la Direction générale des impôts, avant d'être nommé Inspecteur principal des impôts puis Directeur divisionnaire au cabinet du ministre du Budget. En 1994, il rejoint l'Inspection générale des finances. Entré à la Banque Herve en 1990, il en est nommé directeur général en 1992. Depuis 1999, il était directeur général des Douanes et secrétaire général de Tracfin. En septembre 2002, il a rejoint le CCF en qualité d'inspecteur général.

S'agissant des sociétés au sein desquelles les membres du Conseil de Surveillance de la Société sont, à la date d'établissement du présent Document, ou ont été, au cours des cinq dernières années, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, le lecteur peut se référer au § 10.1 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 93 du présent Document.

1.3 Composition des comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance

A la date d'établissement du présent Document, les membres des comités spécialisés constitués au sein du Conseil de Surveillance de la Société sont les suivants :

- Comité d'audit : Michel Wolfovski (Président), Olivier Costa de Beauregard, Alain Cadiou.
- Comité des rémunérations : François Sanchez (Président), Sofia Bengana et Laurent Sorbier.

- Comité stratégique : Laurent Sorbier (Président), Benoit Habert, Christophe Victor.

1.4 Censeurs

A la date d'établissement du présent Document, et par décision en date du 25 juin 2008, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société a, sur proposition du Conseil de Surveillance, renouvelé Christian Musset en qualité de censeur, pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2. Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par le président du Directoire de la Société. Les statuts de la Société stipulent que le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Par une décision en date du 12 mars 2009, le Conseil de Surveillance de la Société a renouvelé Pierre Conte aux fonctions de Président du Directoire de la Société.

Le Conseil de Surveillance du 25 juin 2008 a confirmé Thibaut Gemignani aux fonctions de Directeur Général de la Société.

3. Déclarations concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance, et la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'établissement du présent Document, aucun lien familial entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation ;
- d'une condamnation pour fraude.

A la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la

Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale

A la date d'établissement du présent Document, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Plus précisément et concernant la société Publiprint (devenue par changement de dénomination, le 16 mars 2009, FigaroMédias), l'actionnaire de contrôle de la Société, il n'existe aucune situation de conflit d'intérêt, notamment en ce qui concerne les activités de régie publicitaire.

5. Contrats entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société

Au cours de l'exercice 2007, une convention avait été conclue avec le groupe François Sanchez Consultants, dont François Sanchez, membre du conseil de Surveillance de la Société, est le président. Son objet concernait le recrutement de cadres par les chasseurs de tête de François Sanchez Consultants. Cette convention a pris fin en juin 2008, les recrutements ayant été effectués.

B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1. Direction de la Société

La direction de la Société est actuellement confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

A la date d'établissement du présent Document, le Conseil de Surveillance a adopté à l'unanimité, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur qui est entré en vigueur le jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext, NYSE Euronext. Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification du Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1^{er} semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société est destiné à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire, ainsi que le fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

A la date d'établissement du présent Document, le Directoire de la Société n'a pas établi de règlement intérieur et est régi par les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que par ses statuts.

1.1 Fonctionnement du Directoire

S'agissant des aspects suivants :

- Attributions du Directoire,
- Présidence du Directoire et Direction Générale,
- Délibérations du Directoire,

Le lecteur peut se référer au § 2 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 262 du présent Document.

1.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

S'agissant des aspects suivants :

- Attributions du Conseil de Surveillance,

- Délibérations du Conseil de Surveillance,
- Participation aux assemblées générales,
- Bureau du Conseil de Surveillance,
- Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance,

le lecteur peut se référer au § 1 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 256 du présent Document.

1.3 Comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur précisant les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a décidé, par décision en date du 19 septembre 2006, de la création d'un Comité des Rémunérations, et un Comité d'Audit existe sous sa forme actuelle depuis juillet 2007.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1^{er} semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Les comités assistent le Conseil de Surveillance dans ses travaux et concourent à la préparation de ses décisions. Les comités exercent leurs missions sous la responsabilité du Conseil de Surveillance sans que leurs attributions ne puissent avoir pour objet de déléguer aux comités les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du président du Conseil de Surveillance.

S'agissant des aspects suivants :

- Attributions des comités,
- Composition des comités,
- Fonctionnement des comités,
- Règles communes aux comités,

Le lecteur peut se référer au § 1.10 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 259 du présent Document.

2. Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

S'agissant notamment des aspects suivants :

- Droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance,
- Relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire,
- Membres indépendants du Conseil de Surveillance,
- Censeurs,

le lecteur peut se référer au § 3 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 263 du présent Document.

3. Contrôle interne

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur destiné à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire ainsi que le fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Société détaille les procédures spécifiques de contrôle interne qui ont été mises en place au sein de la Société.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le président du Conseil de Surveillance rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance ainsi que des nouvelles procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société.

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer au § 4 du « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société », en page 266 du présent Document.

C. INTERETS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer au § 9 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 91 du présent Document.

2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

A l'exception des accessoires de salaires et rémunérations variables contractuelles, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

3. Participation au capital de la Société des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

3.1 Actions détenues par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer à la section « Informations complémentaires » du présent Document, § B.1.6, pages 235 et 236.

3.2 Bons de souscription de part de créateur d'entreprise attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer aux § 9.1.2 et 9.2.2 du « Rapport de gestion du Directoire », en pages 92 et 96 du présent Document.

3.3 Attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du Directoire

S'agissant de ces aspects, le lecteur peut se référer au § 9.1.3 du « Rapport de gestion du Directoire », en page 94 du présent Document.

4. Engagements

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, et après consultation du Comité des rémunérations de la Société, le Conseil de Surveillance a, le 30 mars 2009, autorisé la signature d'une convention entre la Société et son Directeur Général, Monsieur Thibaut GEMIGNANI.

Cette convention fixe les conditions d'obtention et de calcul de l'indemnité de départ qui serait versée à Monsieur Thibaut GEMIGNANI en cas de départ forcé et/ou de changement de contrôle de la Société.

Cette convention prévoit que l'indemnité serait alors calculée selon des conditions de performance, et ne pourrait être supérieure à deux années de rémunération. Pour plus de précisions, le lecteur peut se référer à la section « Informations complémentaires » du présent Document, paragraphe F, page 246.

D. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Exercice clos le 31 décembre 2008

Chers actionnaires,

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, je vous rends compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et de la Direction Juridique d'Adenclassifieds (« La Société »), et en application notamment :

- de l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP/MEDEF »).

1. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

La direction de la Société est actuellement confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

1.1 Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il nomme et peut révoquer le président du Directoire et le Directeur Général et fixe leurs rémunérations ; plus généralement, il peut révoquer les membres du Directoire.

Il autorise les conventions réglementées.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette

décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que le Conseil de Surveillance ou son président soumettent pour avis à leur examen ; il fixe leur composition, leurs attributions et, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

1.2 Délibérations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président, le vice-président ou par au moins deux membres du Conseil de Surveillance.

Toutefois, le président du Conseil de Surveillance doit convoquer ce dernier à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le président du Conseil de Surveillance et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président du Conseil de Surveillance est prépondérante en cas de partage.

Le Conseil de Surveillance établit un règlement intérieur qui prévoit que les membres du Conseil de Surveillance peuvent tenir leur réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation en

vigueur. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent aux réunions par les moyens susvisés répondant aux exigences suivantes :

- garantir une identification et une participation effective des membres du Conseil de Surveillance ;
- assurer une retransmission en continu des délibérations.

Le recours à ces procédés est exclu pour les réunions du Conseil de Surveillance dont l'objet est la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

1.3 Participation aux Assemblées Générales

Cf. Article 30 des statuts de la Société ADENCLASSIFIEDS, ci-après reproduit :

« ARTICLE 30 - Assemblées Générales

30.1 Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

30.2 Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la Société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, dans les mêmes délais, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée Générale. Le Directoire peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours calendaires par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

30.3 Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux Assemblées Générales par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

30.4 Tout actionnaire peut voter à distance, sous réserve que le formulaire de vote soit parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

30.5 Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance. A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son président.

30.6 Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

30.7 Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

30.8 L'ordre du jour des Assemblées Générales d'actionnaires est arrêté par l'organe qui a fait la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, ou le comité d'entreprise, ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement. Elle peut révoquer un ou plusieurs membres du Directoire sur proposition du Conseil de Surveillance. ».

1.4 Bureau du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

1.5 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur destiné notamment à préciser les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance de la Société, le droit d'information et de communication du conseil de surveillance, l'organisation des relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire ainsi que le fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et

règlementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique (cf paragraphe 1.10.3 supra), mis en place au cours du premier semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

1.6 Charte du Conseil de Surveillance

Aux termes du règlement intérieur, il a été mis en place une charte des membres du Conseil de Surveillance (la « Charte »), jointe aux présentes, qui détermine un cadre déontologique en fixant les devoirs et obligations auxquels sont tenus tous les membres du Conseil de Surveillance en ce compris les personnes physiques qui sont les représentants permanents des personnes morales. La Charte s'applique également aux censeurs.

1.7 Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la Société sis 1-3 rue La Fayette à PARIS (75009). Le taux moyen de participation s'est élevé à environ 83%.

Les principaux points abordés à l'occasion de ces Conseils figurent dans le « Rapport de gestion du Directoire » qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008.

1.8 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la Société.

Le Conseil de Surveillance a décidé que seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance percevraient des jetons de présence (exception faite de Monsieur François SANCHEZ qui percevra des jetons de présence pour sa participation à titre personnel en qualité de Président du Comité des Rémunérations), calculés selon le principe suivant : 2.500 € attribués à chacun des membres par présence au Conseil de Surveillance et Comités spécialisés ayant eu lieu au cours de l'année.

S'agissant de 2008, le montant global porté aux charges de l'exercice au titre des jetons de présence s'élève à 55.000 euros.

La rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance est déterminée par le Conseil de Surveillance.

Au titre des exercices 2007 et 2008, aucune rémunération n'a été allouée par le Conseil de Surveillance au titre des mandats de Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Seul le Vice-Président a perçu des jetons de présence au cours de l'exercice 2008, de part sa qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance (cf. paragraphe 9.2.1 du « Rapport de gestion du Directoire » s'agissant des montants perçus).

Le Conseil de Surveillance peut allouer des rémunérations exceptionnelles à ses membres au titre de missions ou mandats qui leur sont confiés. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à la loi.

Au titre des exercices 2007 et 2008, le Conseil de Surveillance n'a procédé à aucune allocation de rémunérations exceptionnelles.

1.9 Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de la Société ADENCLASSIFIEDS était composé de huit membres, à savoir :

- Monsieur Francis MOREL, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Laurent SORBIER, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Madame Sofia BENGANA, membre du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Christophe VICTOR, membre du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Benoît HABERT, membre du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD, membre du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Michel WOLFOVSKI, membre du Conseil de Surveillance;
- SICCER, représenté par Monsieur François SANCHEZ, membre du Conseil de Surveillance.

Rappel des modifications intervenues au cours de l'exercice 2008 :

- La Société CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY (« CAPE »), représentée par Monsieur Antoine COLBOC a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 1er août 2008, démission constatée par le Conseil de Surveillance du 3 septembre 2008. Lors du Conseil de Surveillance du 27 janvier 2009, Monsieur Alain CADIOU a été nommé, à titre provisoire, sous réserve de sa ratification par la prochaine Assemblée Générale, en remplacement de CAPE, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier ;
- Madame Marie-Christine LEVET a démissionné de ses fonctions lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2008, lequel a décidé lors de sa séance du 27 janvier 2009 de ne pas procéder à son remplacement.

1.10 Les Comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur précisant les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de la Société dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société et de ses statuts.

Le Conseil de Surveillance a décidé, par décision en date du 19 septembre 2006, de la création d'un Comité des Rémunérations, et un Comité d'Audit existe sous sa forme actuelle depuis juillet 2007.

Le Conseil de Surveillance a, lors de la réunion du 12 novembre 2008, décidé de procéder à la modification de son Règlement Intérieur, afin d'y consacrer l'existence d'un Comité Stratégique, mis en place au cours du 1er semestre 2008, et d'en préciser ses attributions et ses règles de fonctionnement et de composition.

Les comités assistent le Conseil de Surveillance dans ses travaux et concourent à la préparation de ses décisions. Les comités exercent leurs missions sous la responsabilité du Conseil de Surveillance sans que leurs attributions ne puissent avoir pour objet de déléguer aux comités les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du président du Conseil de Surveillance.

1.10.1. Comité des rémunérations

Attributions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a vocation à assister le Conseil de Surveillance dans la détermination de la politique de rémunération des membres du Directoire.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations est consulté par le Conseil de Surveillance sur toutes propositions relatives :

- au montant de la rémunération fixe et, le cas échéant, de la rémunération variable attribuée à chaque membre du Directoire ;
- aux engagements financiers pris en faveur des membres du directoire à l'occasion de la cessation ou du changement de leurs fonctions au sein de la Société ;
- au montant et aux modalités de rémunération des membres du directoire qui bénéficient d'un contrat de travail avec la Société ou ses filiales ;
- aux régimes de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des membres du Directoire ;
- à la politique générale d'attribution aux membres du Directoire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité des rémunérations a été consulté à plusieurs reprises. Il a ainsi demandé au Conseil de Surveillance de procéder à la régularisation des plans d'attribution gratuite d'actions consentis à compter du 1^{er} janvier 2007. Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-197-1-II, alinéa 4 du Code de Commerce, le Comité des Rémunérations du 23 octobre 2008 a proposé que les mandataires sociaux, après la période de 4 ans qui suit l'attribution, conservent un minimum de 20% des actions acquises tant qu'ils font partie de la Société, afin de se conformer aux dispositions légales en vigueur.

Le Comité des rémunérations a également, au cours de l'exercice 2008, recommandé au Conseil de Surveillance, lors de sa consultation du 4 décembre 2008, de suspendre le contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, et de lui verser à compter de cette date une rémunération en qualité de mandataire social. Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 27 janvier 2009 a pris acte de ces recommandations et décidé de suspendre le contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2009, et de lui verser à compter de cette date une rémunération en qualité de mandataire social.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il a été décidé que seuls les membres indépendants du Conseil de Surveillance percevraient des jetons de présence.

Ceux-ci sont calculés selon le principe suivant : 2.500 € attribués à chacun des membres par présence au Conseil de Surveillance et Comités spécialisés ayant eu lieu au cours de l'année. Ces jetons de présence ont été mis en paiement à la fin de l'exercice.

A ce titre, ont perçu des jetons de présence :

- Monsieur Michel WOLFOVSKI ;
- Madame Marie-Christine LEVET ;
- Monsieur Laurent SORBIER ;
- Et, Monsieur François SANCHEZ, pour sa participation, à titre personnel au Comité des rémunérations.

Le détail de ces rémunérations figure dans le « Rapport de gestion du Directoire », paragraphe 9.2.1.

Le Comité des rémunérations est dans tous les cas consulté en ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres, choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur. Tous les membres du Comité des rémunérations sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

À la date du présent document, les membres du comité des rémunérations sont les suivants :

- Monsieur François SANCHEZ, Président ;
- Madame Sofia BENGANA ;
- Monsieur Laurent SORBIER.

Fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations devra se réunir chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à la réunion du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève des attributions du Comité des rémunérations.

Dans le cadre de ses attributions, et plus particulièrement, à l'occasion de la détermination du montant de la rémunération fixe et, le cas échéant, de la rémunération variable attribuée à chaque membre du Directoire, le Comité des rémunérations tient compte de la rémunération des dix salariés les mieux rémunérés de la Société et de ses filiales.

1.10.2. Comité d'audit

Attributions du Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil de Surveillance dans les domaines concernant la politique comptable, le reporting et le contrôle interne et externe, la communication financière ainsi que la gestion des risques qu'encourt la Société.

En matière de politique comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de :

- procéder, au minimum cinq jours calendaires avant l'examen des comptes sociaux annuels et le cas échéant, des comptes consolidés, par le Conseil de Surveillance, à la revue de tous les états financiers, semestriels et annuels, sociaux et, le cas échéant, consolidés, y compris leurs annexes et, le cas échéant, le Rapport de gestion présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et présenter au Conseil de Surveillance ses observations ;
- s'assurer de la pertinence du choix des méthodes et des procédures comptables décidées par la Société et de vérifier leur juste application ;
- contrôler le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes sociaux annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la Société.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de :

- soumettre au Conseil de Surveillance des recommandations concernant les Commissaires aux comptes en vue de leur nomination ou de leur renouvellement par l'Assemblée Générale des actionnaires, analyser et émettre un avis sur la définition, l'étendue et le calendrier de leur mission et leurs honoraires ;
- s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En matière d'analyse et de prévention des risques, le Comité d'audit a pour mission :

- d'analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés de la Société ou sur sa situation financière ;
- d'examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société ;
- de revoir les conclusions des rapports d'audit interne ;
- de vérifier l'application satisfaisante des contrôles internes et des procédures de compte rendu d'informations.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres, choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur.

A date, les membres du Comité d'audit sont les suivants :

- Monsieur Michel WOLFOVSKI, Président ;
- Monsieur Olivier COSTA DE BEAUREGARD ;
- Monsieur Alain CADIOU.

Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que nécessaire avant chaque réunion du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour relève des attributions du Comité d'audit. Cela est en particulier le cas lorsqu'il comporte l'arrêté ou l'examen des comptes sociaux semestriels ou annuels et des comptes consolidés, et le bilan de la gestion financière ou de la présentation des comptes prévisionnels de l'exercice à venir. Les Commissaires aux comptes peuvent également demander au Président du Conseil de Surveillance la tenue d'une réunion du Comité d'audit s'ils le jugent nécessaire. Dans le cadre de ses attributions, et plus particulièrement à l'occasion des arrêtés de comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit se réunit avec la participation des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Directoire doit communiquer au Comité d'audit tout document de quelque nature que ce soit destiné à éclairer l'opinion de ses membres, notamment tous les rapports d'audit interne et externe, les conclusions ou avis des Commissaires aux comptes ou de tout consultant extérieur.

1.10.3. Comité stratégiqueAttribution du Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour but d'accompagner la Société dans sa politique d'acquisitions, et notamment dans la détermination des Sociétés cibles, de leur intérêt stratégique, de leur valorisation et de la capacité de la Société à bien les intégrer.

Le Comité stratégique se réunit donc préalablement à toutes acquisitions et accompagne ainsi l'équipe de Business Développement dans la stratégie à mettre en place.

Composition du Comité stratégique

Le comité Stratégique est composé de trois membres choisis par le Conseil de Surveillance en raison de leur compétence en matière de connaissance des opérations d'acquisitions / d'investissements sur le marché de l'internet, dont un membre indépendant au sens de la section II du Règlement Intérieur. Tous les membres du comité

stratégique sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

A date, les membres du Comité stratégique sont les suivants :

- Laurent SORBIER, Président,
- Benoit HABERT.

Le Conseil de Surveillance doit prochainement nommer un nouveau membre afin que ce Comité soit constitué de trois membres.

Fonctionnement du Comité stratégique

Le Comité stratégique doit se réunir chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à la réunion du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève des attributions du Comité.

1.10.4. Règles communes aux comitésComposition des comités

Le Conseil de Surveillance peut décider la révocation d'un ou plusieurs membre(s) des comités. Un membre des comités est réputé démissionnaire d'office de ses fonctions en cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, de son mandat de membre du conseil de surveillance. Le président d'un comité peut proposer au conseil de surveillance la révocation de tout membre du comité en question qui manquerait à son obligation d'assiduité dès lors que le membre est porté absent à trois réunions successives dudit comité.

Le comité désigne un de ses membres pour en assurer la présidence. Un membre du comité ne peut se faire représenter. La durée des fonctions des membres du comité est de douze mois. Les fonctions des membres du comité peuvent être renouvelées.

Fonctionnement des comités

Les comités se réunissent chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, préalablement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance sur un ordre du jour qui relève de leurs attributions telles qu'indiquées aux paragraphes « 1.10.1. - Attributions du Comité des rémunérations », « 1.10.2. - Attributions du Comité d'audit » et « 1.10.3. - Attributions du Comité stratégique ». Les comités se réunissent sur convocation de leur président ou du président du Conseil de Surveillance qui fixe l'ordre du jour de la réunion.

Les comités ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres, dont le président, sont présents. Ils délibèrent à la majorité simple ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Seront réputés présents les membres assistant aux réunions des comités par des moyens de visioconférence ou de

télécommunication, ou par tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur, dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 1.1.3.a) du Règlement Intérieur. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux délibérations correspondantes.

Sur décision de leur président, les comités peuvent faire appel, en tant que de besoin, à des experts ou consultants extérieurs ou à toute autre personne, y compris des membres du Directoire et, plus généralement, à tout salarié de la Société qui occupe des fonctions de direction, susceptibles d'éclairer leur opinion. Ils peuvent se faire communiquer tout document interne et toute information nécessaire à leur bon fonctionnement et mener toute investigation utile à l'exercice de leur mission.

Les membres des comités, ainsi que les personnes extérieures qui seraient invitées à une réunion des comités, sont tenus, envers tout tiers au conseil de surveillance, à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées aux comités ou auxquelles ils auront accès à l'occasion de leurs travaux.

Les travaux des comités font l'objet d'un compte-rendu élaboré par le secrétaire désigné au début de chaque séance par le président de chaque comité. Le président présente en séance du conseil de surveillance la synthèse des travaux de son comité et les recommandations qu'il formule à l'attention du conseil de surveillance.

Rémunération des membres des comités

Les membres des comités, en tant que membres du Conseil de Surveillance, ne perçoivent aucune rémunération particulière au titre de leur participation aux réunions des comités, étant précisé que les membres indépendants du Conseil de Surveillance peuvent toutefois percevoir une rémunération exceptionnelle au titre des missions qui leur seraient confiées pour les besoins des travaux qu'ils effectuent dans le cadre de leur participation à un Comité.

2. Directoire de la Société

2.1 Attributions du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

2.2 Présidence – Direction Générale

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président pour la durée d'une année renouvelable. Le président du Directoire est rééligible.

Le président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. Ce pouvoir est donné pour la même durée que celle de membre du Directoire.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous les actes engageant la Société sont valablement accomplis par le président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

2.3 Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Directoire peuvent tenir leur réunion par des moyens de visioconférence, de télécommunication ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participent aux réunions par les moyens susvisés répondant aux exigences suivantes :

- garantir une identification et une participation effective des membres du Directoire ;
- assurer une retransmission en continu des délibérations.

L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit

et la voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage.

2.4 Rémunération des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire après avoir recueilli, au préalable, les observations du Comité des rémunérations (cf. § 1.10.1 infra)

À date, seul Monsieur Thibaut GEMIGNANI perçoit une rémunération en qualité de membre du Directoire, laquelle a été préconisée par le Comité des rémunérations.

Monsieur Pierre CONTE ne perçoit, à ce jour, aucune rémunération au titre de son mandat social.

Enfin, Monsieur Jean-François BUSNEL ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social, mais est rémunéré par la Société au titre d'un contrat de travail en qualité de Directeur Financier.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire durant les exercices 2007 et 2008 sont présentées au sein du « Rapport de gestion du Directoire » au paragraphe dudit 9.1.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 11 novembre 2008, a procédé à la régularisation des plans d'attribution gratuite d'actions consentis à compter du 1^{er} janvier 2007. En effet, la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, dans un but de moralisation, a souhaité renforcer l'implication des mandataires sociaux dans les résultats de l'entreprise, en imposant une nouvelle contrainte aux Conseils d'Administration ou aux Directoires : le fait de ne pas prévoir d'obligation de conservation des actions pour les mandataires sociaux constitue une infraction au regard du droit des sociétés, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'entraîner la nullité de l'attribution.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-197-II, alinéa 4 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a décidé, à l'unanimité, de suivre les recommandations du Comité des Rémunérations du 23 octobre 2008, et a proposé que les mandataires sociaux, après la période de 4 ans qui suit l'attribution, conservent un minimum de 20% des actions acquises tant qu'ils font partie de la Société, afin de se conformer aux dispositions légales en vigueur.

2.5 Composition du Directoire

Au 31 décembre 2008, le Directoire de la Société ADENCLASSIFIEDS était composé de trois (3) membres, à savoir :

- Pierre CONTE, Président du Directoire,

- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire,
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire.

Rappel des modifications intervenues au cours de l'exercice :

- Lors de sa séance du 13 février 2008, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Messieurs Olivier FECHEROLLE et Carlos GONCALVES de leur fonctions de membre du Directoire et décidé de ne pas procéder à leur remplacement ;
- Lors de sa séance du 25 juin 2008, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Eric MAGNE, son mandat arrivant à échéance ;
- Lors de sa séance du 22 Juillet 2008, le Conseil de Surveillance a constaté la démission de Monsieur Stéphane SCARELLA de ses fonctions de membre du Directoire et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Lors d'une réunion en date du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de la suspension du contrat de travail de Monsieur Thibaut GEMIGNANI, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2009, lequel est rémunéré à compter de cette date en qualité de mandataire social.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Référence au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a choisi, par décision du Conseil de Surveillance en date du 9 décembre 2008, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

A ce jour, la Société est en conformité avec ce code de gouvernement d'entreprise.

3.2 Droit d'information et de communication du Conseil de Surveillance

Une fois par trimestre au moins, le Directoire est tenu de présenter au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche de la Société.

Dans le délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, le Directoire doit arrêter les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de la Société et les communiquer au

Conseil de Surveillance, pour lui permettre d'exercer son contrôle. Le cas échéant, et dans le même délai, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance les comptes consolidés.

Le Directoire est tenu de communiquer dans un délai suffisant au Conseil de Surveillance le « Rapport de gestion » qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En complément des droits qui leur sont attribués par la loi et les statuts de la Société tels qu'indiqués ci-avant, les membres du Conseil de Surveillance recevront de la Société, les informations suivantes :

- au plus tard le trentième jour après la fin de chaque mois calendaire, les états financiers mensuels analytiques comprenant notamment la facturation réalisée par la Société au cours du mois calendaire précédent, l'état de la trésorerie de la Société au dernier jour du mois calendaire précédent, les investissements réalisés par la Société au cours du mois ;
- au plus tard le trentième jour après la fin de chaque semestre, une situation semestrielle établie suivant les mêmes méthodes que les comptes sociaux annuels et les comptes consolidés ;
- une copie du budget annuel de la Société ainsi que du rapport des opérations projetées pour l'année à venir ;
- toute déclaration de franchissement de seuils légaux ou statutaires dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la déclaration ;
- la copie intégrale des organes sociaux des filiales de la Société dans les cinq jours calendaires de la date de réunion ayant fait l'objet du procès-verbal ainsi que la copie de tout rapport du commissaire aux comptes y afférent.

Plus généralement, le Conseil de Surveillance doit être tenu informé par le Directoire de tout événement important concernant la marche de la Société et, en particulier, de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

3.3 Relations entre le Conseil de Surveillance et le Directoire

Certaines décisions relatives à la Société ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements relatifs à la Société ne peuvent être conclus par le Directoire sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Conseil de Surveillance selon les règles de majorité et de quorum légales et statutaires.

Il s'agit des décisions, actes ou engagements suivants :

- les cautions, avals et garanties supérieurs à 300.000 euros ;
- les cessions d'immeubles par nature supérieures à 1.000.000 euros, les cessions totales ou partielles de participations supérieures à 300.000 euros et les constitutions de sûretés sous quelque forme que ce soit accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même supérieures à 100.000 euros ;
- les conventions conclues entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance ainsi que les conventions dans lesquelles l'un des actionnaires susvisés, l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance de la Société est indirectement intéressé ou traite par personne interposée, à l'exception toutefois de toutes conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales qui doivent simplement être portées à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Sans préjudice des attributions qui lui sont expressément dévolues par la loi et les statuts telles qu'indiquées ci-avant, les décisions suivantes relatives à la Société devront être préalablement soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance selon les règles de majorité et de quorum légales et statutaires :

- adoption du budget annuel de la Société ;
- toute dépense d'investissement supérieure à 300.000 euros non prévue par le budget annuel de la Société tel qu'adopté ;
- toute décision relative à l'acquisition de participations nouvelles ;
- toute décision relative à la cession de droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont bénéficie la Société ou l'une de ses filiales ou la concession de licences y afférent ainsi que toutes opérations similaires ;
- toute décision d'exercice d'une nouvelle activité ou d'un changement significatif de l'activité ou de la cessation d'activité ne figurant pas dans le budget annuel de la Société tel qu'adopté ;
- la nomination ou la révocation des mandataires sociaux des filiales de la Société.

3.4 Membres Indépendants du Conseil de Surveillance

Au titre des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit que le Conseil de Surveillance comprend en son sein un ou plusieurs membres indépendants élus ou cooptés en tant que tels.

Les critères d'indépendance tels que retenus par le règlement sont ceux du Code Gouvernement Entreprise AFEP/MEDEF.

Est ainsi réputé indépendant, le membre du Conseil de Surveillance qui n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

En particulier, peuvent être prises en compte pour qualifier un membre d'indépendant les caractéristiques suivantes, sans pour autant que celles-ci constituent individuellement ou collectivement une cause automatique d'exclusion :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;
- ne pas être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur ou prestataire de services de la Société ou de l'un de ses actionnaires ou pour lequel la Société ou l'un de ses actionnaires représentent une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de l'un de ses actionnaires;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq dernières années.

Il revient au Conseil de Surveillance d'examiner la qualification de membre indépendant. Chaque année, le Conseil de Surveillance doit examiner la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance ainsi définis. Le Conseil de Surveillance porte les conclusions de cet examen à la connaissance des actionnaires dans son rapport annuel.

A date, les membres indépendants du Conseil de Surveillance sont les personnes suivantes :

- Laurent SORBIER
- Michel WOLFOVSKI
- Alain CADIOU.

3.5 Censeurs

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs sur proposition du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut également en nommer

directement, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. Ils sont choisis librement à raison de leur personnalité, de leur compétence et de leur expérience.

Les censeurs ont pour mission d'émettre tout avis ou recommandation auprès du Conseil de Surveillance. Les censeurs étudient toutes questions que le Conseil de Surveillance ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Les censeurs assistent aux séances du Conseil de Surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations. Ils reçoivent les mêmes documents et informations que les membres du Conseil de Surveillance pour mener à bien leur mission.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance dans les mêmes conditions que les membres du Conseil de Surveillance.

Les censeurs sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit censeur. Ils sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de décès, de démission ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un censeur, le Conseil de Surveillance peut procéder à tout moment à la nomination de son successeur. Cette nomination est soumise à ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance.

Par décision en date du 25 juin 2008, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société a, sur proposition du Conseil de Surveillance, décidé de renouveler Christian Musset en qualité de censeur, pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

4. Contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire sous le contrôle du Conseil de Surveillance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Le Conseil de Surveillance a adopté, par décision en date du 4 décembre 2006, son règlement intérieur, détaillant notamment les procédures spécifiques de contrôle interne qui ont été mises en place au sein de la Société.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a appliqué les procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice 2007.

4.1. Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs

décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

4.2. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités de la Société Adenclassifieds et de ses filiales.

4.3. Les organes de pilotage et les acteurs du contrôle

4.3.1. Conseil de Surveillance

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la Société et des attributions qui lui sont conférées par la loi et par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent régulièrement de la Société divers documents comptables, dont notamment les états financiers mensuels analytiques, une situation semestrielle établie suivant les mêmes méthodes que les comptes annuels, ou encore une copie du budget annuel. Plus généralement, le Conseil de Surveillance doit être tenu informé par le Directoire de tout événement important concernant la marche de la Société et, en particulier, de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois.

4.3.2. Directoire

Le Directoire est un organe de gestion de la société. Il est notamment investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Le Directoire a également pour rôle d'arrêter les comptes annuels et semestriels de la société, et il doit les présenter au Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2008, le Directoire s'est réuni à 7 reprises.

4.3.3. Comités spécialisés

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a eu pour rôle, notamment, au cours de l'exercice 2008, d'informer les membres du Conseil de Surveillance au regard du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008

préconisant de nouvelles mesures en matière de rémunérations des mandataires sociaux, et de conseiller le Conseil de Surveillance en matière de politique de rémunération.

A fin 2008, la Société respecte l'ensemble des mesures préconisées au sein du rapport AFEP/MEDEF, en ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité des rémunérations s'est réuni 2 fois.

Comité d'audit

Le Comité d'audit, présidé par un membre indépendant du Conseil de Surveillance, a assisté le Conseil de Surveillance tout au long de l'exercice 2008 et a notamment eu en charge le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que l'examen et le suivi de l'indépendance des contrôleurs légaux des comptes.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni 2 fois.

Comité stratégique

Le Comité stratégique a, au cours de l'exercice 2008, conseillé la Société ADENCLASSIFIEDS en matière d'acquisition, notamment au regard de l'acquisition de la Société PRO-A-PART qui a eu lieu au cours du mois de Juillet 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité stratégique s'est réuni 2 fois.

4.3.4. Comité de Direction

Le 2 octobre 2006, le Directoire a mis en place un Comité de Direction.

Ce Comité se réunit une fois par semaine afin de suivre l'évolution des activités du Groupe.

À date, ce Comité de Direction est composé de 11 membres (Directeurs opérationnels et Directeurs fonctionnels de la Société), dont le Président du Directoire et le Directeur Général :

- Pierre CONTE, Président du Directoire ;
- Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général et membre du Directoire ;
- Jean-François BUSNEL, Directeur Financier et membre du Directoire ;
- Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur des Systèmes d'Information ;
- François DUFRESNE, Directeur Marketing ;
- Matthieu de la THEBEAUDIERE, Directeur Délégué Emploi ;

- Pascal LASSERRE, Directeur Délégué Emploi ;
- Patrice de BEAUFOND, Directeur Délégué Immobilier ;
- Nadège FONROJET, Directeur Délégué Formation ;
- Laurent CHOLLAT-NAMY, Directeur des Systèmes d'Informations ;
- Jean-François RIVASSOU, Business Développement ;
- Sylvie CHAUVIN, Directrice des Ressources Humaines.

4.4. Procédures de contrôle interne

4.4.1. Délégations de pouvoirs

Les représentants légaux de chaque Société du groupe ont la faculté de consentir à une ou plusieurs personnes de leur choix des délégations de pouvoirs.

Le Directoire a décidé de mettre en place très prochainement un système de délégation de pouvoir, basé sur des engagements de dépenses, destiné à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

4.4.2. Séparation des fonctions

La Société a opté pour un système dualiste comprenant un Directoire et un Conseil de Surveillance.

L'administration de la Société est ainsi gérée par un Directoire qui dispose de tout pouvoir pour représenter la Société à l'égard des tiers, lequel est dirigé par un Président et un Directeur Général.

Ce Directoire est placé sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Cette gestion à double niveau permet ainsi d'avoir un niveau sécurisé sur les actes de gestion de la Société, puisque il existe une séparation entre la direction de la Société et le contrôle de cette direction.

4.4.3. Système d'information et autres éléments

Le système d'information repose principalement sur des outils informatiques intégrés, adaptés aux activités du Groupe.

Il existe un Comité de Système des Informations de Gestion (SIG) qui se réunit une fois par mois afin d'analyser la mise en place de nouveaux outils de gestion, et la mise en place de nouveaux process afin d'améliorer les systèmes de gestion de la Société.

Ce Comité a notamment permis l'installation des outils suivants au sein de la Société :

- Des outils principalement dédiés à la gestion commerciale : BIZIO

La Société a mis en place un outil dédié aux activités Emploi et Formation, et un outil spécifique pour l'immobilier.

Ce sont les outils référents de l'activité commerciale, qui recensent les prospects, les clients, les actions et qui intègrent les contrats et/ou commandes clients.

Pour les activités Emploi et Formation, l'outil est également dédié au suivi du contrat : de la commande à la facturation. La migration de l'activité Immobilier sur ce même outil est prévue en 2009.

- Un outil principalement dédié à la facturation : QUALIAC VENTES.

Ce nouvel outil a été mis en place en janvier 2009 (préalablement testé en production depuis septembre 2008 sur la filiale CADRES-ON-LINE).

Ce progiciel est paramétré selon les besoins du groupe. Le paramétrage comporte les particularités, les spécificités, les règles internes de gestion, visant à éviter la saisie récurrente, automatiser la structure des données et minimiser les erreurs de facturation.

Les contrôles mis en place au sein de l'outil permettent également de garantir l'intégrité des données liées à la facturation, à la comptabilisation, au transfert et à l'intégration dans le système recouvrement.

Le chiffre d'affaires est calculé de manière linéaire, selon la durée du contrat, par ce même outil. Les tests et contrôles ont été effectués en conséquence.

La Société a décidé de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2009 un nouvel outil de facturation au sein de la Société ADENCLASSIFIEDS permettant de garantir que l'exhaustivité des commandes saisies dans le système génère le chiffre d'affaires correspondant, calculé selon la méthode en vigueur à savoir de manière linéaire sur la durée des contrats.

- Un outil principalement dédié au reporting : BUSINESSOBJECTS.

La Société a également mis en place un outil connecté sur les bases de gestion commerciale et facturation, permettant ainsi des extractions croisées, facilitant les contrôles, les analyses et les reportings transverses.

- Outils Ressources Humaines

Des progiciels permettant la gestion des notes de frais des salariés, et la gestion des congés de ces derniers ont été mis en place au sein de la Société. Ces outils entraînent un meilleur contrôle des dépenses des salariés et permettent au service RH un suivi régulier de ces procédures.

Par ailleurs, la Société a mis en place un processus de contrôle et validation des commandes, et un outil de contrôle des engagements de dépenses de la Société est à l'étude.

4.4.4. Elaboration des comptes sociaux et comptes consolidés

La comptabilité et la consolidation reposent sur un progiciel présentant toutes les caractéristiques nécessaires en termes de traçabilité, de fiabilité et de sécurité des données et des traitements. Il constitue également la base des analyses réalisées par le contrôle de gestion.

4.4.5. Perspectives 2009

Pour 2009, il est prévu de saisir les bons de commandes et contrats, dès signature, dans l'outil de facturation, permettant ainsi la fluidité de l'information et facilitant la génération du carnet de commande.

Les membres du Directoire souhaitent également la mise en place du calcul de l'assiette de la rémunération des commerciaux depuis l'outil de facturation.

Un projet de refonte du système comptable est également en cours de réflexion.

4.5. Gestion des risques

La Société identifie les principaux risques liés à son activité et à son organisation afin de mettre en place des moyens de contrôle adaptés.

Les procédures de contrôle interne sont organisées autour des processus opérationnels de la Société.

4.5.1. Risques liés à la prise de commandes

La Société a créé le Service du Contrôle des Ventes qui permet de garantir que l'exhaustivité des commandes réalisées par le Service Commercial soit signée par les clients et traitée en respectant les critères définies par la Direction.

La Société s'est également équipée à compter du 1^{er} janvier 2009 d'un nouvel outil lui permettant d'automatiser le traitement de reconnaissance du chiffre d'affaires sur la durée des contrats.

4.5.2. Risques liés à la nature des contrats de partenariat

La Société contracte de nombreux contrats de partenariat et accords avec des groupes de presse nationale, régionale ou spécialisée, des sites internet de supports de presse, etc. Ces partenariats et accords conclus au cas par cas, en fonction des sites de la Société permettent à la Société, selon le cas, de disposer d'un plus grand nombre d'annonces référencées, de proposer son offre sur plusieurs supports ou d'accroître l'audience de ses sites et la notoriété de ses marques.

La Société a également mis en place une cellule Partenariats chargée d'anticiper les renouvellements des partenariats majeurs et d'identifier d'autres partenariats répondant à sa stratégie, ou encore travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services en matière de sauvegarde technique (back-up) des fichiers et informations.

4.5.3. Risque Informatique

En ce qui concerne le risque informatique, la Société doit signer courant mars 2009, un contrat d'hébergement avec un nouvel hébergeur, et mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour les ressources critiques.

4.6. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place divers processus afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de ses informations financières et de gestion.

Ces processus se déclinent, au sein de la direction financière et de la direction générale, à différents niveaux de hiérarchie, en fonction de seuils de matérialité et de délégations pré-définis, ce qui permet de multiplier les contrôles.

Ils participent ainsi au rôle de prévention et d'alerte nécessaire pour faire face aux risques éventuellement identifiés, les évaluer et les circonscrire au mieux.

Les documents comptables principaux et notamment les données financières mensuelles analytiques, les situations semestrielles et annuelles et les budgets, sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance, une fois contrôlés par le Directoire.

La Société s'assure également que cette information soit conforme aux règles comptables et de marché en vigueur.

***Le Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Francis MOREL***

E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Adenclassifieds, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Adenclassifieds et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

APLITEC

DELOITTE
& ASSOCIES

Stéphane LAMBERT

Dominique JUMAUCOURT

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| RESPONSABLES DE L'INFORMATION | 272 | TABLE DE CONCORDANCE | 275 |
| 1. Responsables du Document de Référence | 272 | | |
| 2. Attestation des responsables du Document de Référence | 272 | RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE RECONCILIATION | 277 |
| 3. Responsable de l'information financière | 272 | | |
| | | ANNEXE 1 : Rapport du Commissaire à la scission sur la valeur des apports | 278 |
| CONTROLEURS LEGAUX DES DES COMPTES | 273 | | |
| 1. Commissaires aux comptes titulaires | 273 | ANNEXE 2 : Rapport du Commissaire à la scission sur la rémunération des apports | 283 |
| 2. Commissaires aux comptes suppléants | 273 | | |
| 3. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau | 274 | | |

A. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

1. Responsables du Document de Référence

- Monsieur Pierre CONTE, Président du Directoire de la Société ;
- Monsieur Thibaut GEMIGNANI, Directeur Général de la Société.

2. Attestation des responsables du Document de Référence

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 70 du présent document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le rapport des contrôleurs légaux sur l'information financière semestrielle 2009, qui figure à la page 216 du présent document, contient une observation, attirant l'attention du lecteur sur les changements de méthode exposés dans la note « principes et méthodes comptables » des comptes semestriels résumés, relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « secteurs opérationnels » adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui figure à la page 190 du présent Document, contient une observation indiquant que les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données

individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés.

D'autre part, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux attirent l'attention du lecteur sur les notes 1.2 et 4.2 de l'annexe qui exposent un changement de méthode de présentation du coût des actions gratuites attribuées au personnel, dans le cadre de la première application de l'avis n° 2008-17 du CNC du 6 novembre 2008.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, qui figure à la page 311 du Document de Référence 2007, contient une observation indiquant que les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'ont pas été données individuellement pour l'ensemble des mandataires sociaux concernés.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figure à la page 307 du Document de Référence 2007. Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux attirent l'attention du lecteur sur la note 1.3 de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable liés à l'activation des frais de développement, l'activation des frais d'acquisitions de titres et la comptabilisation des engagements de retraite. »

M. Pierre CONTE
Président du
Directoire

M. Thibaut GEMIGNANI
Directeur
Général

3. Responsable de l'information financière

Jean-François BUSNEL - Directeur Financier

Adenclassifieds

Téléphone : 01.76.63.03.00

Télécopie : 01.76.63.03.01

Courriel : contact-investisseurs@adenclassifieds.com

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

1. Commissaires aux comptes titulaires

- **Deloitte et Associés**, représenté par Monsieur Dominique Jumaucourt.

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly Sur Seine Cedex

Deloitte & Associés est inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles.

Date de première nomination : Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes titulaire de la Société par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2006.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Cabinet Aplitec SA**, représenté par Monsieur Stéphane Lambert

44, quai de Jemmapes
75010 Paris

Cabinet Aplitec est inscrit à la Compagnie Régionale de Paris.

Date de première nomination : le Cabinet Aplitec a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2007.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2. Commissaires aux comptes suppléants

- **BEAS**

7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly Sur Seine

Date de première nomination : BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juin 2006.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Monsieur Pierre Laot**

44, quai de Jemmapes
75010 Paris

Date de première nomination : Monsieur Pierre Laot a été nommé commissaire aux comptes suppléant de la Société par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 27 juin 2007.

Durée du mandat en cours : six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

3. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des honoraires et débours TTC versés par Adenclassifieds et ses filiales intégrées globalement au collège des Commissaires aux comptes et à leur

réseau respectif, au titre des deux derniers exercices, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci et, d'autre part, aux autres prestations.

(en milliers d'euro)

| | | TOTAL | | | | Deloitte & Associés | | | | Cabinet Aplitec | | | |
|--------------------|--|------------|------------|-------------|-------------|---------------------|------------|-------------|-------------|-----------------|-----------|-------------|-------------|
| | | Montant | | % | | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| AUDIT | Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | | | |
| | - Emetteur | 356 | 217 | 71% | 39% | 138 | 217 | 61% | 40% | 218 | | 78% | |
| | - Filiales intégrées globalement | 33 | | 6% | | 33 | | 15% | | | | | |
| | Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | | | | | | | | | | | | |
| | - Emetteur | 114 | 17 | 23% | 3% | 54 | | 24% | | 60 | 17 | 22% | 100% |
| | - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| | Sous-total Audit | 503 | 234 | 100% | 42% | 225 | 217 | 100% | 40% | 278 | 17 | 100% | 100% |
| AUTRES PRESTATIONS | Juridique, fiscal, social | | | | | | | | | | | | |
| | - Emetteur | | | | | | | | | | | | |
| | - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| | Autres | | | | | | | | | | | | |
| | - Emetteur (*) | | 326 | | 58% | | 326 | | 60% | | | | |
| | - Filiales intégrées globalement | | | | | | | | | | | | |
| | Sous-total Autres Prestations | | 326 | | 58% | | 326 | | 60% | | | | |
| | TOTAL | 503 | 560 | 100% | 100% | 225 | 543 | 100% | 100% | 278 | 17 | 100% | 100% |

(*) Prestations liées à l'Introduction en Bourse en mars 2007

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application :

| | <i>Pages</i> |
|--|-------------------------|
| 1 PERSONNES RESPONSABLES | |
| 1.1 Responsables du Document de Référence | 272 |
| 1.2 Attestation des Responsables du Document de Référence | 272 |
| 1.4 Responsables de l'information financière | 272 |
| 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES | |
| 2.1 Commissaires aux comptes titulaires | 273 |
| 2.2 Commissaires aux comptes suppléants | 273 |
| 2.3 Changement de contrôleurs légaux | * |
| 2.4 Honoraires des Commissaires aux comptes | 156 et 274 |
| 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | |
| 3.1 Informations financières sélectionnées | 7, 9 |
| 3.2 Informations financières sectorielles sélectionnées | 8, 9 |
| 4 FACTEURS DE RISQUE | 60 à 69 |
| 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR | |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société | 4 à 6 |
| 5.2 Investissements | |
| 5.2.1 Principaux investissements réalisés | 223 |
| 5.2.2 Principaux investissements en cours | 223 |
| 5.2.3 Principaux investissements que l'Emetteur compte réaliser à l'avenir | 223 |
| 6 APERCU DES ACTIVITES | |
| 6.1 Principales activités | 4, 30 à 51 |
| 6.2 Principaux marchés | 13 à 29 |
| 6.3 Evénements exceptionnels | 124 |
| 6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 58, 61, 86 |
| 6.5 Position concurrentielle | 55 à 57 |
| 7 ORGANIGRAMME | |
| 7.1 Description sommaire du Groupe | 4 à 6 |
| 7.2 Liste des filiales | 83 à 84, 137, 189 |
| 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS | |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes | 87 |
| 8.2 Questions environnementales | 87, 105 à 107 |
| 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | |
| 9.1 Situation financière | 82 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | |
| 9.2.1 Evénements importants | 85, 124, 166, 192 |
| 9.2.2 Changements importants | * |
| 9.2.3 Influence d'évènements extérieurs | * |
| 10 TRESORERIE ET CAPITAUX | |
| 10.1 Capitaux | 221 |
| 10.2 Flux de trésorerie | 82, 120, 179, 221 à 222 |
| 10.3 Conditions d'emprunt - Structure de financement | 221 à 222 |
| 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux | * |
| 10.5 Mode de financement des investissements futurs | 222 |
| 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES | 86 à 87 |
| 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | |
| 12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice | 85, 222 à 223 |
| 12.2 Tendances et perspectives futures | 222 à 223 |
| 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE | 223 |

* Sans objet pour l'émetteur

| | | |
|-----------|---|----------------------------|
| 14 | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE | |
| 14.1 | Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale | 248 à 252 |
| 14.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale | 252 |
| 15 | REMUNERATION ET AVANTAGES | |
| 15.1 | Rémunération et avantages en nature | 255 |
| 15.2 | Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 255 |
| 16 | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | |
| 16.1 | Mandats au sein de la Société | 98 à 104 |
| 16.2 | Contrats de service | 255 |
| 16.3 | Informations sur les comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance | 251, 253 |
| 16.4 | Gouvernement d'entreprise | 254, 256 à 269 |
| 17 | SALARIES | |
| 17.1 | Informations relatives au personnel | 105 à 107, 109 |
| 17.2 | Participation, souscription d'actions, attributions gratuites d'actions | 88 à 89, 93 à 97, 107, 154 |
| 17.3 | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 88 à 89, 93, 107, 154 |
| 18 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | |
| 18.1 | Répartition du capital et des droits de vote | 232, 233 |
| 18.2 | Droit de vote des actionnaires | 230 à 232, 234 |
| 18.3 | Contrôle de l'Emetteur | 236 |
| 18.4 | Accords connus de l'Emetteur susceptibles d'entraîner un changement de contrôle | 236 |
| 19 | OPERATIONS AVEC DES APPARENTES | 240 à 243 |
| 20 | INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR | |
| 20.1 | Informations financières historiques | 218 |
| 20.2 | Informations financières <i>pro forma</i> | * |
| 20.3 | Etats financiers | 118 à 121, 160 à 163 |
| 20.4 | Vérification des informations financières historiques annuelles | 218 |
| 20.5 | Date des dernières informations financières | 116, 218 |
| 20.6 | Informations financières intermédiaires et autres | 192 à 216 |
| 20.7 | Politique de distribution des dividendes | 116 |
| 20.8 | Procédures judiciaire et d'arbitrage | 227 à 228 |
| 20.9 | Changement significatif dans la situation financière ou commerciale | 224 |
| 21 | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| 21.1 | Capital social | 230 à 239 |
| 21.1.1 | Le montant du capital souscrit | * |
| 21.1.2 | Existence des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques | * |
| 21.1.3 | Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales | 73, 234, 236 |
| 21.1.4 | Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription | 97, 153 |
| 21.1.5 | Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | 97, 153 |
| 21.1.6 | Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent | * |
| 21.1.7 | Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence | 234 |
| 21.2 | Acte constitutif et statuts | 230 à 232 |
| 21.2.1 | Objet social de l'émetteur | 230 |
| 21.2.2 | Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance | 248 à 254 |
| 21.2.3 | Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions | 230 |
| 21.2.4 | Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires | 231 |
| 21.2.5 | Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission | 231, 232 |
| 21.2.6 | Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle | 232 |
| 21.2.7 | Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée | * |
| 21.2.8 | Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit | * |
| 22 | CONTRATS IMPORTANTS | 227 |
| 23 | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | * |
| 24 | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 114 à 116 |
| 25 | INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 83 à 84, 192, 205 |

* Sans objet pour l'émetteur

RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE RECONCILIATION

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel :

| | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| INFORMATIONS | |
| 1 Comptes annuels de la société | 159 à 189 |
| 2 Comptes consolidés du Groupe | 117 à 156 |
| 3 Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux art. L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce | 70 à 111 |
| 4 Attestation de la personne assurant la responsabilité du Rapport Financier Annuel | 272 |
| 5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 190 |
| 6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 158 |
| 7 Publicité sur les honoraires des contrôleurs légaux | 189 |

ANNEXE 1 : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION SUR LA VALEUR DES APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnances de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en dates des 16 avril et 6 mai 2009 concernant l'apport partiel d'actif, placé sous le régime juridique des scissions, devant être effectué par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L225-147 et L.236-16 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 28 mai 2009.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicable à cette mission ; ces diligences sont destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de l'éventuelle prime d'émission, et, d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant :

1. **Présentation de l'opération et description des apports**
2. **Diligences et appréciation de la valeur des apports**
3. **Conclusion**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Sociétés concernées

FIGAROMEDIAS, société apporteuse, est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 36.573.104 euros (divisé en 2 285 819 actions de 16 euros de nominal chacune), ayant son siège social 9, rue Pillet-Will – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552.037.244.

Elle a principalement pour activité :

- la publication (essentiellement sur support papier) d'annonces classées, notamment en matière immobilière sur l'immobilier de caractère (Figaro, Propriétés de France et Résidences Secondaires), le neuf (Indicateur Bertrand) et la location saisonnière (Belles Maisons à Louer et Bertrand Vacances),
- la vente d'espaces publicitaires,
- la régie de publicité de presse.

ADENCLASSIFIEDS, société bénéficiaire, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.502.871 euros (divisé en 6 502 871 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune), ayant son siège social 1-3, rue La Fayette – 75009 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 431 373 471. Les actions de la société ADENCLASSIFIEDS sont admises à la négociation sur le compartiment C du marché Euronext Paris.

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- la prestation de services de communication et d'informations en matière d'emploi, de recrutement

de personnel, de formation, d'immobilier, et plus généralement d'annonces classées au travers d'Internet, ainsi que la mise au point et la commercialisation d'outils informatiques s'y rapportant ;

- toutes opérations se rapportant à la publicité sous toutes ses formes ;
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Il convient de noter que lors de l'assemblée générale du 30 mars 2006 de la société ADENCLASSIFIEDS, les actionnaires ont décidé d'émettre :

- 1 710 bons de souscriptions d'actions (BSA) dont 703 restent exerçables,
- 1 910 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise au profit de salariés de la société, dont 766 ont été exercés, 326 ont été perdus et 818 restent exerçables.

1.2. Liens entre les deux sociétés

Les sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS sont sous contrôle commun. En effet :

- à la date de signature du projet de traité d'apport partiel d'actif, la société FIGAROMEDIAS détient

49,70 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS,

- la société SICCE, contrôlée à hauteur de 91,94 % par FIGAROMEDIAS, détient 4,35 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS.

Les sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS ont également un dirigeant commun, le Président de la société FIGAROMEDIAS étant le Président du Directoire de la société ADENCLASSIFIEDS.

1.3. Economie générale de l'opération

L'opération consiste en l'apport par la société FIGAROMEDIAS de sa branche distincte, complète et autonome d'activité Indicateur Bertrand à la société ADENCLASSIFIEDS.

Il ressort des termes du projet de traité d'apport partiel d'actif que « *compte tenu des activités de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire et compte tenu du souhait de la Société Bénéficiaire de :*

- (i) *renforcer sa stratégie multimarques ;*
- (ii) *confirmer sa position de leader sur le marché de l'immobilier ; et*
- (iii) *s'offrir l'opportunité de se positionner sur des niches à fort potentiel,*

les Parties ont par conséquent décidé selon les conditions et modalités définies au Projet de Traité et sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives visées à l'Article 7 du Projet de Traité que Figaromédias apporte à Adenclassifieds son activité Publications de l'Indicateur Bertrand qui constitue une branche complète et autonome d'activité et, en particulier, en apportant (i) les services commerciaux, (ii) la technologie, (iii) les services marketing et (iv) le support (la « Branche d'Activité ») ; étant précisé que la fabrication qui ne fait pas partie de la Branche d'Activité Indicateur Bertrand sera conservée par Figaromédias »

Le projet de traité précise en outre que :

- que les activités de fabrication, distinctes de la branche, sont exclues de l'apport,
- qu'une convention sera conclue entre FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS sur les services rendus pour la fabrication des publications de l'Indicateur Bertrand. Il s'agit de l'ensemble des prestations liées à la fabrication des différentes publications de l'Indicateur Bertrand : des activités de pré-press (contrôle des fichiers / photogravure), aux activités d'achat de papier et de coordination de l'impression et de la distribution auprès des prestataires imprimeurs, brocheurs et transporteurs.

1.4. Caractéristiques essentielles de l'apport

Les apports effectués par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires de fait et de droit.

Sur le plan juridique, l'opération considérée est placée sous le régime juridique des scissions.

Sur le plan fiscal, l'opération considérée est placée :

- en matière d'impôt sur les sociétés, sous le régime de faveur prévu par les articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts, impliquant :
- l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de ADENCLASSIFIEDS reçus en contrepartie de l'apport ;
- le calcul ultérieur des plus-values de cession des titres reçus par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.
- en matière de TVA, sous le régime prévu par l'article 257 bis du Code Général des Impôts,
- en matière de droits d'enregistrement, sous le régime prévu par les articles 816 et 817 du Code Général des Impôts (la formalité de l'enregistrement sera requise au droit fixe de 500 euros).

Les parties conviennent de ne pas donner d'effet rétroactif à l'apport, la date d'effet comptable et fiscal coïncidera avec la date de réalisation de l'apport, prévue le 30 juin 2009 et la société ADENCLASSIFIEDS n'aura la propriété des biens et droits apportés qu'à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

L'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital de la société ADENCLASSIFIEDS qui en résultera ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été réalisées :

- l'approbation par l'associée unique de FIGAROMEDIAS du Projet de Traité ainsi que de ses annexes et l'évaluation de l'Apport telle que définie au Projet de Traité ; et
- l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'ADENCLASSIFIEDS du Projet de Traité ainsi que de ses annexes, de l'évaluation de l'Apport telle que définie au Projet de Traité, de l'augmentation de son capital social en rémunération de l'Apport et de l'émission des actions nouvelles au bénéfice de FIGAROMEDIAS dans les conditions et selon les termes du Projet de Traité.

Si les conditions suspensives ci-dessus n'étaient pas réalisées le 30 juin 2009 à minuit au plus tard, le présent projet de traité sera considéré comme nul et non avenu, sauf si les Parties conviennent de le proroger.

Les conditions de l'apport ont été établies sur la base d'un bilan relatif à la branche d'activité estimé au 30 juin 2009, lui-même déterminé par extrapolation d'une situation comptable intermédiaire de la société FIGAROMEDIAS établie au 31 mars 2009. La date d'effet comptable de l'opération étant la date de réalisation de l'opération, la valeur d'apport définitive sera égale à la valeur comptable ressortant de la situation intermédiaire de la société FIGAROMEDIAS au 30 juin 2009.

1.5. Description des apports

L'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi selon la valeur nette comptable de la branche apportée estimée au 30 juin 2009 :

| | Valeur Brute | Amort/Prov | Valeur Nette |
|---|--------------|------------|------------------|
| ACTIF | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 218 331 | 143 767 | 74 564 |
| Fonds commercial | 140 920 | | 140 920 |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | | | |
| Agencements, installations, aménagements | 1 676 556 | 1 644 638 | 31 918 |
| Autres immobilisations corporelles | 145 274 | 110 705 | 34 569 |
| Immobilisations financières | 178 112 | | 178 112 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Clients et comptes rattachés | 4 815 943 | 390 007 | 4 425 936 |
| Autres créances | 602 909 | | 602 909 |
| Disponibilités | 18 357 | | 18 357 |
| Charges constatées d'avance | 60 686 | | 60 686 |
| TOTAL ACTIF | | | 5 567 971 |
| PASSIF | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | 2 424 812 |
| Dettes fiscales et sociales | | | 1 350 297 |
| Autres dettes | | | 1 969 |
| Produits constatés d'avance | | | 284 135 |
| TOTAL PASSIF | | | 4 061 213 |
| ACTIF NET APORTE | | | 1 506 758 |

Le projet de traité d'apport partiel d'actif précise que la valeur définitive des actifs apportés et passifs pris en charge sera égale à la valeur comptable ressortant de la situation intermédiaire de la société apporteuse au 30 juin 2009.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif prévoit que si, dans la situation intermédiaire au 30 juin 2009 de la société apporteuse, la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif apportés est :

- supérieure à la valeur nette comptable qui a été retenue dans le projet de traité d'apport, la prime d'apport prévue audit traité sera majorée d'un montant équivalent à la différence ainsi constatée.
- inférieure à la valeur nette comptable qui a été retenue dans le projet de traité d'apport, la société apporteuse versera en numéraire à la société bénéficiaire une somme égale à la différence ainsi constatée.

Dans les deux hypothèses, le projet de traité indique que le commissaire à la scission en sera informé sans délai.

1.6. Méthode retenue pour l'évaluation des apports

Conformément aux dispositions du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, s'agissant d'une opération d'apport à une société contrôlée au sens dudit règlement et à effet comptable et fiscal à la date de réalisation prévue le 30 juin 2009, les parties sont convenues de retenir, comme valeur d'apport des éléments d'actif transférés et des éléments de passif pris en charge, leur valeur nette comptable au 30 juin 2009.

La valeur d'apport de la branche d'activité transférée à la société ADENCLASSIFIEDS a ainsi été retenue provisoirement pour un montant global de 1.506.758 euros selon les éléments chiffrés estimés au 30 juin 2009.

1.7. Rémunération des apports et augmentation de capital

En rémunération de l'apport consenti, il sera attribué à la société apporteuse 541 905 actions de 1 euro chacune émises à leur valeur nominale et créées par la société ADENCLASSIFIEDS à titre d'augmentation de capital pour un montant de 541.905 euros.

La société ADENCLASSIFIEDS augmentera ainsi son capital social d'une somme de 541.905 euros pour le porter de 6.502.871 euros à 7.044.776 euros.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la société FIGAROMEDIAS, soit 1.506.758 euros, et la valeur nominale des actions qui seront créées par la société ADENCLASSIFIEDS à titre d'augmentation du capital, soit 541.905 euros, constituera une prime d'apport de 964.853 euros qui sera inscrite au passif du bilan de la société ADENCLASSIFIEDS et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société.

Le projet de traité précise expressément qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société bénéficiaire :

- de prélever sur cette prime la somme nécessaire pour doter la réserve légale afin de la porter au dixième du nouveau capital après l'apport ;
- d'autoriser le Directoire d'ADENCLASSIFIEDS à imputer sur cette prime l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par l'apport et qui aux termes du projet de traité incombent à ADENCLASSIFIEDS.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Cette mission prend fin avec le dépôt de notre rapport ; il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de tenue des assemblées générales des actionnaires se prononçant sur l'opération.

2.1. Diligences accomplies

Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour :

- contrôler la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- analyser les valeurs individuelles proposées dans la convention d'apport ;
- approcher directement la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

A ce titre, nous avons notamment effectué les diligences suivantes :

- entretien avec les responsables en charge de l'opération afin de comprendre le contexte dans lequel elle se situe et d'analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- examen du projet de traité d'apport partiel d'actif ;
- prise de connaissance de la situation comptable au 31 mars 2009 de la société FIGAROMEDIAS, distinguant les actifs et les passifs affectés à la branche d'activité apportée, et de l'extrapolation au 30 juin 2009 des données concernant la branche d'activité apportée ;
- échanges avec le commissaire aux comptes de la société FIGAROMEDIAS sur la base de ses conclusions d'audit des comptes clos le 31 décembre 2008 ;
- examen de la démarche mise en œuvre par la société FIGAROMEDIAS, afin d'identifier

l'ensemble des postes d'actif et de passif constituant la branche d'activité apportée ;

- appréciation de la valeur globale des apports en nous appuyant notamment sur nos travaux effectués en qualité de commissaire à la scission ;
- obtention d'une lettre d'affirmation.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Les éléments d'actif apportés et de passif pris en charge ont été retenus provisoirement pour leur valeur nette comptable estimée au 30 juin 2009 sur la base de la situation au 31 mars 2009 de la société FIGAROMEDIAS. Cette valeur nette comptable retenue pour la transcription des apports dans les comptes de la société bénéficiaire est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Afin de nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des apports pris individuellement, nous avons :

- examiné et apprécié la pertinence des modalités de détermination des éléments affectés à la branche apportée et en avons vérifié la correcte application ;
- vérifié la consistance et la valorisation desdits éléments notamment au moyen des documents et fichiers comptables afin de nous assurer de la prise en compte, dans l'apport, de l'exhaustivité et de l'existence des biens et droits retenus.

Notre analyse des valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport appelle de notre part les précisions suivantes :

- l'intégralité des postes du bilan de la société FIGAROMEDIAS a fait l'objet d'analyses aux fins d'affectation à la branche apportée ;
- la plupart des éléments ont été imputés directement à la branche concernée du fait de leur rattachement analytique au seul établissement de ladite branche ;
- certains éléments non directement individualisables et non directement rattachables à la branche ont fait l'objet d'une affectation sur la base de clefs de répartition dont nous nous sommes assurés de la pertinence des critères retenus pour leur détermination.

A l'issue de notre analyse, nous relevons au 31 mars 2009 ainsi qu'à la date de notre intervention (mai 2009) un allongement du délai de règlement des créances clients par rapport au 31 décembre 2008. Nous nous sommes fait confirmer par le Management de la société FIGAROMEDIAS que le niveau de provisions des créances clients est correctement estimé et qu'il n'existe pas de risque de non recouvrement de nature à remettre en cause l'autonomie financière de la branche apportée.

Il nous revient également de procéder à l'appréciation de la valeur globale des apports considérés dans leur ensemble.

A ce titre nous avons examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par la société et par un expert évaluateur indépendant dans le cadre de la détermination du poids relatif de la branche apportée par rapport à la société bénéficiaire.

Il a notamment été mis en œuvre la méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (Discounted Cash Flow –DCF) et nous nous sommes assurés :

- de la pertinence de l'approche retenue et de sa correcte mise en œuvre ;
- de la cohérence des données prévisionnelles utilisées ;
- du caractère raisonnable et adapté des paramètres retenus inhérents à la méthode DCF et en particulier du taux d'actualisation.

Les conclusions de nos travaux nous conduisent à estimer que la valeur économique de la branche apportée appréhendée globalement est supérieure à la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif transférés.

Il convient enfin de rappeler que compte tenu de la date d'effet de l'opération postérieure à la date de signature du projet de traité et du présent rapport, le projet de traité prévoit que l'écart entre l'actif net apporté sur la

base du bilan définitif d'apport et la valeur provisoire déterminée sur la base du bilan estimé d'apport au 30 juin 2009, sera traité comme suit :

- en cas de variation positive, la différence d'actif net viendra augmenter la prime d'apport,
- en cas de variation négative, la société apporteuse versera en numéraire à la société bénéficiaire une somme égale à la différence d'actif net ainsi constatée.

3. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à un montant minimum de 1.506.708 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif majorée de la prime d'émission.

Fait à Paris, le 28 mai 2009

Le commissaire à la scission

Stéphane MARIE

ANNEXE 2 : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION SUR LA REMUNERATION DES APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnances de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en dates des 16 avril et 6 mai 2009 concernant l'apport partiel d'actif, placé sous le régime juridique des scissions, devant être effectué par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.236-16 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation de la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 28 mai 2009. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de la rémunération proposée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées à la branche apportée et à la société bénéficiaire de l'apport sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement de la rémunération proposée par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Rémunération des apports
3. Appréciation de la pertinence des valeurs relatives attribuées à la branche d'activité apportée et à la société bénéficiaire des apports
4. Conclusion

| | | |
|----------|---|-----|
| 1. | <i>Présentation de l'opération</i> | 284 |
| 1.2. | Liens entre les deux sociétés | 284 |
| 1.3. | Economie générale de l'opération..... | 284 |
| 1.4. | Caractéristiques essentielles de l'apport | 284 |
| 2. | <i>Rémunération des apports</i> | 285 |
| 2.1. | Détermination de l'actif net apporté..... | 285 |
| 2.2. | Rapport d'échange | 285 |
| 2.3. | Rémunération des apports et augmentation de capital..... | 285 |
| 3. | <i>Appréciation de la valeur relative attribuée à la branche apportée et à la société bénéficiaire</i> | 286 |
| 3.1. | Diligences accomplies | 286 |
| 3.2. | Valeurs relatives attribuées à la branche d'activité apportée et à la société bénéficiaire des apports .. | 286 |
| 3.2.1. | Présentation de l'approche de valorisation mise en œuvre..... | 286 |
| 3.2.2. | Méthodes écartés..... | 286 |
| 3.2.2.1. | ADENCLASSIFIEDS | 286 |
| 3.2.2.2. | Indicateur Bertrand..... | 287 |
| 3.3. | Appréciation de la pertinence des valeurs relatives de la branche d'activité apportée et de la société bénéficiaire des apports | 287 |
| 3.3.1. | Plan d'affaires | 287 |
| 3.3.1.1. | ADENCLASSIFIEDS | 287 |
| 3.3.1.2. | Indicateur Bertrand..... | 287 |
| 3.3.2. | Méthode d'application de multiples de sociétés comparables | 287 |
| 3.3.3. | Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs | 288 |
| 3.3.3.1. | Calcul des flux de trésorerie..... | 288 |
| 3.3.3.2. | Taux d'actualisation | 288 |
| 3.3.3.3. | Estimation de la valeur terminale..... | 288 |
| 3.3.3.4. | Passage de la valeur d'entreprise à la valeur de fonds propres | 288 |
| 3.3.3.5. | Parité..... | 289 |
| 3.4. | Appréciation de la pertinence et du caractère équitable du rapport d'échange | 289 |
| 4. | <i>Conclusion</i> | 289 |

3. PRESENTATION DE L'OPERATION

3.1. Sociétés concernées

FIGAROMEDIAS, société apporteuse, est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 36.573.104 euros (divisé en 2 285 819 actions de 16 euros de nominal chacune), ayant son siège social 9, rue Pillet-Will – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552.037.244.

Elle a principalement pour activité :

- la publication (essentiellement sur support papier) d'annonces classées, notamment en matière immobilière sur l'immobilier de caractère (Figaro, Propriétés de France et Résidences Secondaires), le neuf (Indicateur Bertrand) et la location saisonnière (Belles Maisons à Louer et Bertrand Vacances),
- la vente d'espaces publicitaires,
- la régie de publicité de presse.

ADENCLASSIFIEDS, société bénéficiaire, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.502.871 euros (divisé en 6 502 871 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune), ayant son siège social 1-3, rue La Fayette – 75009 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 431 373 471. Les actions de la société ADENCLASSIFIEDS sont admises à la négociation sur le compartiment C du marché Euronext Paris.

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- la prestation de services de communication et d'informations en matière d'emploi, de recrutement de personnel, de formation, d'immobilier, et plus généralement d'annonces classées au travers d'Internet, ainsi que la mise au point et la commercialisation d'outils informatiques s'y rapportant ;
- toutes opérations se rapportant à la publicité sous toutes ses formes ;
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Il convient de noter que lors de l'assemblée générale du 30 mars 2006 de la société ADENCLASSIFIEDS, les actionnaires ont décidé d'émettre :

- 1 710 bons de souscriptions d'actions (BSA) dont 703 restent exerçables,
- 1 910 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise au profit de salariés de la société, dont 766 ont été exercés, 326 ont été perdus et 818 restent exerçables.

3.2. Liens entre les deux sociétés

Les sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS sont sous contrôle commun. En effet :

- à la date de signature du projet de traité d'apport partiel d'actif, la société FIGAROMEDIAS détient 49,70 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS,
- la société SICCE, contrôlée à hauteur de 91,94 % par FIGAROMEDIAS, détient 4,35 % du capital de la société ADENCLASSIFIEDS.

Les sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS ont également un dirigeant commun, le Président de la société FIGAROMEDIAS étant le Président du Directoire de la société ADENCLASSIFIEDS.

3.3. Economie générale de l'opération

L'opération consiste en l'apport par la société FIGAROMEDIAS de sa branche distincte, complète et autonome d'activité Indicateur Bertrand à la société ADENCLASSIFIEDS.

Il ressort des termes du projet de traité d'apport partiel d'actif que « *compte tenu des activités de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire et compte tenu du souhait de la Société Bénéficiaire de :*

- (iv) *renforcer sa stratégie multimarques ;*
- (v) *confirmer sa position d'acteur majeur sur le marché de l'immobilier ; et*
- (vi) *saisir l'opportunité de se positionner sur des niches à fort potentiel,*

les Parties ont par conséquent décidé selon les conditions et modalités définies au Projet de Traité et sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives visées à l'Article 7 du Projet de Traité que Figaromédias apporte à Adenclassifieds son activité Publications de l'Indicateur Bertrand qui constitue une branche complète et autonome d'activité et, en particulier, en apportant (i) les services commerciaux, (ii) la technologie, (iii) les services marketing et (iv) le support (la « Branche d'Activité ») ; étant précisé que la fabrication qui ne fait pas partie de la Branche d'Activité Indicateur Bertrand sera conservée par Figaromédias »

Le projet de traité précise en outre :

- que les activités de fabrication, distinctes de la branche, sont exclues de l'apport,
- qu'une convention sera conclue entre FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS sur les services rendus pour la fabrication des publications de l'Indicateur Bertrand. Il s'agit de l'ensemble des prestations liées à la fabrication des différentes publications de l'Indicateur Bertrand : des activités de pré-press (contrôle des fichiers / photogravure), aux activités d'achat de papier et de coordination de l'impression et de la distribution auprès des prestataires imprimeurs, brocheurs et transporteurs.

3.4. Caractéristiques essentielles de l'apport

Les apports effectués par la société FIGAROMEDIAS à la société ADENCLASSIFIEDS sont consentis et

acceptés sous les conditions ordinaires de fait et de droit.

Sur le plan juridique, l'opération considérée est placée sous le régime juridique des scissions.

Sur le plan fiscal, l'opération considérée est placée :

- en matière d'impôt sur les sociétés, sous le régime de faveur prévu par les articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts, impliquant :
 - l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de ADENCLASSIFIEDS reçus en contrepartie de l'apport ;
 - le calcul ultérieur des plus-values de cession des titres reçus par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.
- en matière de TVA, sous le régime prévu par l'article 257 bis du Code Général des Impôts,
- en matière de droits d'enregistrement, sous le régime prévu par les articles 816 et 817 du Code Général des Impôts (la formalité de l'enregistrement sera requise au droit fixe de 500 euros).

Les parties conviennent de ne pas donner d'effet rétroactif à l'apport, la date d'effet comptable et fiscal coïncidera avec la date de réalisation de l'apport, prévue le 30 juin 2009 et la société ADENCLASSIFIEDS n'aura la propriété des biens et droits apportés qu'à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

L'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital de la société ADENCLASSIFIEDS qui en résultera ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été réalisées :

- l'approbation par l'associée unique de FIGAROMEDIAS du projet de traité ainsi que de ses annexes et l'évaluation de l'apport telle que définie au projet de traité ; et
- l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'ADENCLASSIFIEDS du projet de traité ainsi que de ses annexes, de l'évaluation de l'apport telle que définie au projet de traité, de l'augmentation de son capital social en rémunération de l'apport et de l'émission des actions nouvelles au bénéfice de FIGAROMEDIAS dans les conditions et selon les termes du projet de traité.

Si les conditions suspensives ci-dessus n'étaient pas réalisées le 30 juin 2009 à minuit au plus tard, le projet de traité sera considéré comme nul et non avenue, sauf si les Parties conviennent de le proroger.

Les conditions de l'apport ont été établies sur la base d'un bilan relatif à la branche d'activité estimé au 30 juin 2009, lui-même déterminé par extrapolation d'une situation comptable intermédiaire de la société FIGAROMEDIAS établie au 31 mars 2009. La date d'effet comptable de l'opération étant la date de réalisation de l'opération, la valeur d'apport définitive sera égale à la valeur comptable ressortant de la situation intermédiaire de la société FIGAROMEDIAS au 30 juin 2009.

4. REMUNERATION DES APPORTS

4.1. Détermination de l'actif net apporté

Comme développé dans notre rapport distinct sur l'évaluation des apports, il ressort que l'actif net comptable apporté est déterminé comme suit :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Actif apporté : | 5 567 971 € |
| Passif pris en charge : | 4 061 213 € |
| Actif net : | 1 506 758 € |

Ce montant constitue la valeur minimum de l'apport, arrêtée sur la base de la valeur nette comptable estimée au 30 juin 2009 à partir de la situation de la société FIGAROMEDIAS au 31 mars 2009 conformément aux dispositions du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, s'agissant d'une opération d'apport à une société contrôlée au sens dudit règlement.

4.2. Rapport d'échange

Il a été retenu un rapport d'échange de 12 traduisant le rapport entre la valeur des fonds propres de la société ADENCLASSIFIEDS et celle de la branche d'activité apportée.

4.3. Rémunération des apports et augmentation de capital

En rémunération de l'apport consenti et compte tenu du rapport d'échange retenu et du nombre de titres ADENCLASSIFIEDS en circulation, il sera attribué à la société apporteuse 541 905 actions de 1 euro chacune émises à leur valeur nominale et créées par la société ADENCLASSIFIEDS à titre d'augmentation de capital pour un montant de 541.905 euros.

La société ADENCLASSIFIEDS augmentera ainsi son capital social d'une somme de 541.905 euros pour le porter de 6.502.871 euros à 7.044.776 euros.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la société FIGAROMEDIAS, soit 1.506.758 euros, et la valeur nominale des actions qui seront créées par la société ADENCLASSIFIEDS à titre d'augmentation de capital, soit 541.905 euros, constituera une prime d'apport de 964.853 euros qui sera inscrite au passif du bilan de la société ADENCLASSIFIEDS et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société.

Le projet de traité précise expressément qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société bénéficiaire :

- de prélever sur cette prime la somme nécessaire pour doter la réserve légale afin de la porter au dixième du nouveau capital après l'apport ;
- d'autoriser le Directeur d'ADENCLASSIFIEDS à imputer sur cette prime l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par l'apport et qui aux termes du projet de traité incombent à ADENCLASSIFIEDS.

5. APPRECIATION DE LA VALEUR RELATIVE ATTRIBUEE A LA BRANCHE APPORTEE ET A LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Cette mission prend fin avec le dépôt de notre rapport ; il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de tenue des assemblées se prononçant sur l'opération.

5.1. Diligences accomplies

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Les diligences mises en œuvre sont destinées à vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées à la branche apportée et à la société bénéficiaire des apports et à apprécier le caractère équitable de la rémunération proposée.

A ce titre, nous avons notamment effectué les diligences suivantes :

- entretiens avec les responsables en charge de l'opération afin de comprendre le contexte dans lequel elle se situe et d'analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- examen du projet de traité d'apport partiel d'actif ;
- échanges avec les commissaires aux comptes des sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS sur la base de leurs conclusions issues de l'audit des comptes au 31 décembre 2008 (y compris des comptes consolidés d'ADENCLASSIFIEDS) et obtention de leurs rapports respectifs comportant une certification sans réserve ;
- prise de connaissance des modalités retenues pour la détermination de la rémunération des apports ;
- obtention et examen des plans d'affaires, élaborés par le groupe et ajustés par l'expert indépendant, afférents à chaque pôle d'activité de la branche apportée et de la société bénéficiaire, et entretiens avec les responsables en charge de leur élaboration ;
- examen des approches de valorisation mises en œuvre, vérification de la pertinence des valeurs relatives de la société bénéficiaire et de la branche d'activité apportée et analyse du positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs jugées pertinentes ;
- échanges avec l'expert indépendant sur la base de son rapport en date du 14 mai 2009 ;
- obtention d'une lettre d'affirmation par chacun des dirigeants des sociétés FIGAROMEDIAS et ADENCLASSIFIEDS.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation de valeurs relatives par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité et ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention ;

5.2. Valeurs relatives attribuées à la branche d'activité apportée et à la société bénéficiaire des apports

5.2.1. Présentation de l'approche de valorisation mise en œuvre

L'évaluation de la société ADENCLASSIFIEDS d'une part et de la branche apportée Indicateur Bertrand d'autre part ont été réalisées indépendamment par somme des parties selon les évaluations de chaque pôle d'activité :

- pôles Emploi, Formation et Immobilier pour ADENCLASSIFIEDS,
- pôles Neuf, Ancien et Loisirs & Vacances pour Indicateur Bertrand.

Il a été retenu comme méthode principale l'actualisation des flux de trésorerie disponibles (« Discounted Cash Flows – DCF »).

L'approche analogique des multiples boursiers a également été mise en œuvre pour chacun des deux périmètres mais uniquement retenue à titre indicatif.

5.2.2. Méthodes écartées

5.2.2.1. ADENCLASSIFIEDS

Référence au cours de bourse :

Le titre ADENCLASSIFIEDS est admis aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C depuis le 21 janvier 2009 ; elle était cotée depuis mars 2007 sur le compartiment B.

L'extrême volatilité des marchés constatée au cours des derniers mois et la faible liquidité du titre ADENCLASSIFIEDS ne permettent pas selon nous de retenir le cours de bourse comme critère adapté d'appréciation de la juste valeur de la société au cas la présente opération.

De plus, les conditions ne nous semblent pas réunies pour retenir les éventuels objectifs de cours des analystes.

Actualisation des dividendes futurs (« Dividend Discount Model » ou « DDM ») :

Cette méthode n'a pas été mise en œuvre en raison notamment de l'impossibilité de formuler avec une approximation satisfaisante des hypothèses sur les dividendes qu'ADENCLASSIFIEDS pourrait verser à l'avenir. Il n'a été procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Transactions comparables

L'application des multiples de transactions n'a pas été retenue compte tenu de l'absence de transaction suffisamment récente dans laquelle la société cible serait directement comparable à ADENCLASSIFIEDS et dont les termes auraient été rendus publics.

Actif Net Comptable (« ANC ») :

Cette méthode consiste à considérer que la valeur d'une société est égale à la valeur comptable de ses capitaux propres. La valeur comptable des fonds propres rend compte des apports en nature et en numéraire des actionnaires ainsi que de l'accumulation historique des résultats de la société, et non de ses perspectives futures. Cette méthode est donc peu pertinente pour appréhender la valeur d'ADENCLASSIFIEDS dont la valeur réside essentiellement dans ses perspectives de croissance.

Actif Net Réévalué (« ANR ») :

Cette méthode consiste à valoriser une société sur la base de ses capitaux propres comptables, réévalués des plus-values latentes non comptabilisées. Elle est principalement utilisée pour valoriser :

- des holdings diversifiés pour lesquels les données financières prévisionnelles ne peuvent être analysées directement (car elles recouvrent des activités très distinctes), ou
- des sociétés détentrices de nombreux actifs susceptibles de voir leur valeur historique inscrite au bilan très en deçà de leur valeur de réalisation économique immédiate, et dont la valeur n'est pas reflétée dans les flux d'exploitation.

Cette méthode est donc peu pertinente pour l'évaluation d'ADENCLASSIFIEDS.

5.2.2.2. Indicateur Bertrand

La méthode d'application de multiples de transactions comparables n'a pas été mise en œuvre pour la même raison que celle indiquée pour la valorisation d'ADENCLASSIFIEDS (absence de transaction suffisamment récente dans laquelle la société cible serait directement comparable à l'Indicateur Bertrand et dont les termes auraient été rendus publiques).

Enfin, s'agissant d'une branche complète d'activité, les méthodes du Dividend Discount Model (« DDM »), de l'Actif Net Comptable (« ANC ») et de l'Actif Net Réévalué (« ANR ») n'ont pas été considérées applicables avec une pertinence suffisante pour valoriser l'Indicateur Bertrand. De plus, il n'a été relevé aucune autre méthode plus adaptée que l'approche par les flux pour estimer d'éventuelles plus-values latentes sur les actifs opérés.

5.3. Appréciation de la pertinence des valeurs relatives de la branche d'activité apportée et de la société bénéficiaire des apports**5.3.1. Plan d'affaires****5.3.1.1. ADENCLASSIFIEDS**

L'évaluation a été réalisée sur la base de données financières historiques et prévisionnelles élaborées par le Management de la société sur la période 2009-2013 pour chacune des trois activités.

Ces plans d'affaires ont fait l'objet d'une analyse critique et d'ajustements en accord avec le Management et ont été intégrés dans les travaux de modélisation de l'expert indépendant.

L'expert indépendant a prolongé ces données financières prévisionnelles par activité et par filiale jusqu'au 31 décembre 2018 afin de couvrir un horizon temporel de 10 ans suffisamment long notamment afin

de refléter la tendance du transfert du support papier vers Internet du marché des annonces classées.

5.3.1.2. Indicateur Bertrand

L'évaluation d'Indicateur Bertrand a été réalisée sur la base de données financières historiques et prévisionnelles élaborées par le groupe Figaro sur la période 2009-2012 pour chacun des trois pôles d'Indicateur Bertrand.

Ces plans d'affaires ont également fait l'objet d'une analyse critique et ont été intégrés dans les travaux de modélisation de l'expert indépendant en y apportant des ajustements en accord avec la direction.

Sur la base de ces données prévisionnelles l'expert indépendant a prolongé les données financières prévisionnelles :

- jusqu'au 31 décembre 2015 pour le pôle Neuf, permettant de couvrir un cycle immobilier complet estimé à 7 ans,
- jusqu'au 31 décembre 2018 pour les pôles Ancien et Loisirs & Vacances afin de couvrir un horizon temporel de 10 ans.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires afin de nous assurer de la cohérence, à la fois pour la société ADENCLASSIFIEDS et la branche d'activité apportée :

- des hypothèses retenues avec les stratégies définies, et
- de l'évolution future des résultats au regard de ces hypothèses.

5.3.2. Méthode d'application de multiples de sociétés comparables

Cette approche analogique consiste à appliquer aux agrégats de l'entreprise ou de la branche d'activité à évaluer les multiples boursiers observés sur des sociétés cotées estimées suffisamment comparables (activité, taille, rentabilité, structure financière, etc...). Elle permet d'apprécier la valeur de l'entreprise en la positionnant par rapport à des sociétés cotées et est donc susceptible d'apporter un éclairage de marché à l'évaluation.

Les sept sociétés cotées sélectionnées comme potentiellement comparables à ADENCLASSIFIEDS, intervenant dans le domaine des annonces classées sur Internet, sont :

- SeLoger
- Rightmove
- Stepstone
- Seek
- Monster
- Move.com
- Reagroup

Concernant la branche d'activité Indicateur Bertrand il n'a été retenu qu'une seule société comparable constituant l'unique société cotée sur le secteur des annonces classées possédant une activité « print » significative : Spir Communication.

Les multiples retenus sont ceux de la valeur d'entreprise rapportée à l'EBITDA (pré-IFRS 2) afin d'éviter les biais induits par les différences de rentabilité (multiple de chiffre d'affaires), d'intensité capitalistique

et de politique d'amortissement (multiple de résultat d'exploitation) ou de structure financière (multiple de résultat net ou « PER »).

La valeur de marché des fonds propres d'ADENCLASSIFIEDS a été estimée en ajustant la Valeur d'Entreprise précédemment calculée des éventuels actifs hors exploitation, de la dette financière nette ainsi que des provisions liées à des décaissements quasi certain non pris en compte dans les flux ; la valeur de fonds propres de l'activité apportée a été retenue comme équivalente à sa valeur d'entreprise.

5.3.3. Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs

La méthode intrinsèque d'actualisation des flux futurs de trésorerie (« Discounted Cash Flows – DCF») consiste à déterminer la valeur d'entreprise (ou valeur de l'actif économique) de la société ou de la branche d'activité en actualisant au Coût Moyen Pondéré du Capital (« CMPC » ou « WACC ») l'ensemble des flux de trésorerie disponibles prévisionnels.

Au cas de la présente opération, cette approche a été réalisée par somme des parties sur la base des plans d'affaires par activité d'ADENCLASSIFIEDS et d'Indicateur Bertrand tels qu'évoqués au § 3.3.1 du présent rapport.

5.3.3.1. *Calcul des flux de trésorerie*

Les flux de trésorerie disponibles prévisionnels ont été calculés de la façon suivante :

| | |
|-----|---|
| | Résultat d'exploitation |
| - | Impôt normatif |
| + | Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation |
| - | Investissements (nets des cessions d'actifs) |
| +/- | Variations du besoin en fonds de roulement |
| = | Flux de trésorerie disponible |

Ils ont été actualisés à mi-année.

5.3.3.2. *Taux d'actualisation*

Le taux d'actualisation retenu pour valoriser les trois activités d'ADENCLASSIFIEDS et les trois pôles d'Indicateur Bertrand correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé suivant le Modèle d'Evaluation des Actifs Financiers (« MEDAF »).

Il ressort à 12,54% avec les paramètres suivants retenus par l'expert indépendant :

- un taux sans risque de 3,60% correspondant au taux d'emprunt d'Etat français à 10 ans (OAT),
- un bêta de l'actif économique (bêta désendetté) de 1,09,
- une prime de risque prospective de 8,17% calculée sur le premier trimestre 2009 sur l'indice SBF 120,
- un levier financier cible nul.

Par ailleurs, une approche d'évaluation d'actifs stratégiques de long terme et de continuité des activités, sans objectif de transaction à court terme, a conduit le groupe Figaro à retenir un taux d'actualisation s'élevant à 9,5%. Ce taux d'actualisation

tient compte d'une prime de risque historique en cohérence avec les recommandations de l'AMF sur l'arrêté des comptes 2008.

L'expert indépendant se place, selon nous à juste titre, dans un contexte d'évaluation financière ayant pour objectif la détermination d'une valeur de transaction. Cependant, le niveau de prime de risque prospective retenu par l'expert, justifié en début d'année 2009, nous semble, à la date de ce rapport, conservateur.

5.3.3.3. *Estimation de la valeur terminale*

La mise en œuvre de la méthode DCF nécessite de déterminer un flux de trésorerie normatif à l'issue de la période prévisionnelle et de lui associer un taux de croissance « à l'infini » cohérent avec le rythme de croissance nominale à long terme anticipé pour chaque activité.

La valeur terminale a donc été déterminée à l'issue des horizons prévisionnels retenus soit au

- au 31 décembre 2018 pour les trois activités d'ADENCLASSIFIEDS et pour les pôles « Ancien » et « Loisirs & Vacances » d'Indicateur Bertrand et
- au 31 décembre 2015 pour le pôle « Neuf »,

Les taux de croissance à l'infini des flux normatifs retenus par l'expert indépendant sont de 2% pour chaque activité de la société ADENCLASSIFIEDS et de 1,5% pour chaque pôle de la branche apportée Indicateur Bertrand ;

Ils sont respectivement de 3% et 2% selon les hypothèses retenues par le groupe Figaro, sur la base de préconisations d'un cabinet de conseil, dans le contexte particulier de l'appréciation de la valorisation comptable des différentes marques.

5.3.3.4. *Passage de la valeur d'entreprise à la valeur de fonds propres*

La part de la valeur d'entreprise qui peut être considérée comme revenant aux actionnaires de la société est déterminée en déduisant à la somme des flux futurs actualisés :

- l'ensemble des engagements portés par les établissements de crédit nets de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement,
- la valeur de la participation des actionnaires ayant un intérêt minoritaire dans certaines filiales du groupe consolidés par intégration globale,
- les provisions inscrites au bilan dont le décaissement futur est considéré.

Concernant ADENCLASSIFIEDS la valeur d'entreprise est ajustée de la trésorerie nette au 31 décembre 2008 et du montant estimé de l'engagement d'indemnités de départ en retraite.

La valeur d'Indicateur Bertrand a été déterminée avec une hypothèse de dette financière nulle (valeur d'entreprise) par l'expert indépendant. Nous considérons qu'une stricte application de la méthode, aurait consisté à déduire de la valeur d'entreprise l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite du personnel transféré.

5.3.3.5. Parité

Le rapport d'échange traduisant la valeur relative des fonds propres de la société ADENCLASSIFIEDS par rapport à la branche d'activité apportée Indicateur Bertrand tel que retenu par les parties s'élève, après mise en œuvre de l'approche ci-dessus décrite, à 12 sur la base des résultats suivants :

- 11,97 selon les hypothèses de l'expert indépendant, et
- 12,05 sur la base des hypothèses retenues par le groupe.

Sur la base des plans d'affaires évoqués ci-dessus et des taux de croissance à l'infini retenus par l'expert et jugés pertinents, nous avons mis en œuvre notre propre approche par actualisation des flux futurs en considérant notamment :

- concernant l'activité Indicateur Bertrand, un ajustement de la valeur d'entreprise à concurrence du montant de l'engagement d'indemnités de départ en retraite,
- une prime de risque prospective de 6,85% conduisant à l'application d'un taux d'actualisation de 11,13%.

Le résultat obtenu fait ressortir un poids relatif de 11,98.

5.4. *Appréciation de la pertinence et du caractère équitable du rapport d'échange*

La détermination du rapport d'échange doit résulter d'une évaluation réalisée selon un ou plusieurs critères homogènes représentatifs des valeurs relatives de la société ADENCLASSIFIEDS et de la branche d'activité apportée Indicateur Bertrand.

Les diligences mises en œuvre pour apprécier le caractère équitable du rapport d'échange nous ont permis, dans le cadre d'une démarche qualitative des critères retenus dans l'approche mise en œuvre, d'apprécier la pertinence :

- des valeurs relatives attribuées à la société ADENCLASSIFIEDS et à la branche d'activité apportée Indicateur Bertrand,
- du positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives.

En conséquence nous considérons que la rémunération retenue sur la base de la méthode décrite ci-dessus conduit à une rémunération équitable des apports, l'approche globale retenue conduisant à un rapport de 12 entre la valeur des fonds propres de la société ADENCLASSIFIEDS et celle de la branche d'activité apportée.

6. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 541 905 actions de la société ADENCLASSIFIEDS est équitable.

Fait à Paris, le 28 mai 2009

Le commissaire à la scission

Stéphane MARIE

adenclassifieds

1-3, rue La Fayette 75009 PARIS
www.adenclassifieds.com

